
Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019 – 2022

Avenant n° 2

CONTRAT DE VILLE

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
Une métropole qui intègre, citoyenne et innovante,
des quartiers attractifs

2015 - 2022

TABLE DES MATIERES

SIGNATAIRES	5
PREAMBULE : RAPPEL DU CADRE STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE	8
ARTICLE 1 : OBJET DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES - PERR (AVENANT N° 2)	10
ARTICLE 2 : METHODE ET PLANNING POUR L'ELABORATION DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES	11
ARTICLE 3 : L'EVALUATION A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE	12
3.1. LE CADRE METHODOLOGIQUE DE L'EVALUATION	12
3.2. LES PRECONISATIONS DE L'EVALUATION	13
ARTICLE 4 : EVOLUTIONS ET ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES AU REGARD DES OBJECTIFS INITIAUX DU CONTRAT DE VILLE	14
4.1. EVOLUTIONS DES FICHES OPERATIONNELLES DU CONTRAT DE VILLE	14
4.2. LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET RENFORCES	19
ARTICLE 5 : MODALITES DE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE	20
5.1. LA GOUVERNANCE	20
5.2. INGENIERIE	22
5.3. SUIVI EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE	23
5.4. CONSEILS CITOYENS	24
ANNEXES	29
ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES	31
ANNEXE 2 : TABLEAU D'EVOLUTION DES FICHES OPERATIONNELLES	57
ANNEXE 3 : FICHES OPERATIONNELLES AJUSTEES	99

Signataires

Montpellier Méditerranée Métropole, représentée par son Président, Philippe SAUREL,

L'Etat, représenté par le Préfet de l'Hérault, Jacques WITKOWSKI,

La Ville de Montpellier, représentée par son Maire, Philippe SAUREL,

La Région Occitanie, représentée par sa Présidente, Carole DELGA,

Le Département de l'Hérault, représenté par son Président, Kléber MESQUIDA,

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, représentée par son Directeur, Thierry MATHIEU,

Le bailleur ACM Habitat, représenté par son Président, Philippe SAUREL,

Le bailleur Hérault Habitat, représenté par son Président, Vincent GAUDY,

Le bailleur FDI Habitat, représenté par son Président, Yvon PELLET,

Le bailleur ERILIA, représenté par son Directeur Général, Bernard RANVIER,

Le bailleur S.F.H.E. - Groupe ARCADE, représenté par son Directeur Général, Marie-Hélène BONZOM,

Habitat Social en Occitanie-Méditerranée, représenté par son Président, Robert COTTE,

La SEM ADOMA, représentée par son Directeur d'Etablissement Méditerranée, Christian ARNAUDO,

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son Directeur Régional, Olivier CAMAU,

L'Académie de Montpellier, représentée par sa Rectrice, Béatrice GILLE,

L'Agence Régionale de Santé Occitanie, représentée par son Directeur Général, Pierre RICORDEAU,

Pôle Emploi, représenté par son Directeur Régional Adjoint, Christophe CAROL,

Le Procureur de la République, Fabrice BELARGENT,

Le CCAS de la Ville de Montpellier, représenté par sa Vice-Présidente, Annie YAGUE,

La Chambre de Commerce et d'Industrie, représentée par son Président, André DELJARRY,

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, représentée par son Président, Claude POUJOL.

Le présent avenant (Protocole d'engagements renforcés et réciproques) est établi en 21 exemplaires originaux.

Signé à Montpellier, le 2019

Montpellier Méditerranée Métropole,
représentée par son Président

Philippe SAUREL

L'Etat,
représenté par le Préfet de l'Hérault

Jacques WITKOWSKI

La Ville de Montpellier,
représentée par son Maire

Philippe SAUREL

La Région Occitanie,
représentée par sa Présidente

Carole DELGA

Le Département de l'Hérault,
représenté par son Président

Kléber MESQUIDA

**La Caisse d'Allocations Familiales de
l'Hérault,**
représentée par son Directeur

Thierry MATHIEU

Le bailleur ACM Habitat,
représenté par son Président

Philippe SAUREL

Le bailleur Hérault Habitat,
représenté par son Président

Vincent GAUDY

Le bailleur FDI Habitat,
représenté par son Président

Yvon PELLET

Le bailleur ERILIA,
représenté par son Directeur Général

Bernard RANVIER

Le bailleur S.F.H.E. – Groupe ARCADE,
représenté par son Directeur Général

Marie-Hélène BONZOM

Habitat Social en Occitanie-Méditerranée,
représenté par son Président

Robert COTTE

La SEM ADOMA,
représentée par son Directeur
d’Etablissement Méditerranée

Christian ARNAUDO

La Caisse des Dépôts et Consignations,
représentée par son Directeur Régional

Olivier CAMAU

L’Académie de Montpellier,
représentée par sa Rectrice

Béatrice GILLE

**L’Agence Régionale de Santé
Occitanie,**
représentée par son Directeur Général

Pierre RICORDEAU

Pôle Emploi,
représenté par son Directeur Régional
Adjoint

Christophe CAROL

Le Procureur de la République,

Fabrice BELARGENT

Le CCAS de la Ville de Montpellier,
représenté par sa Vice-Présidente

Annie YAGUE

La Chambre de Commerce et d’Industrie,
représentée par son Président

André DELJARRY

La Chambre de Métiers et de l’Artisanat,
représentée par son Président

Claude POUJOL

Préambule : Rappel du cadre stratégique du Contrat de Ville

Le contrat de ville de Montpellier (contrat cadre) a été signé le 10 juillet 2015. La stratégie élaborée et partagée par tous les partenaires a été organisée autour des 3 piliers de la loi Lamy et des principes intégrateurs de la nouvelle politique de la ville de la Métropole de Montpellier.

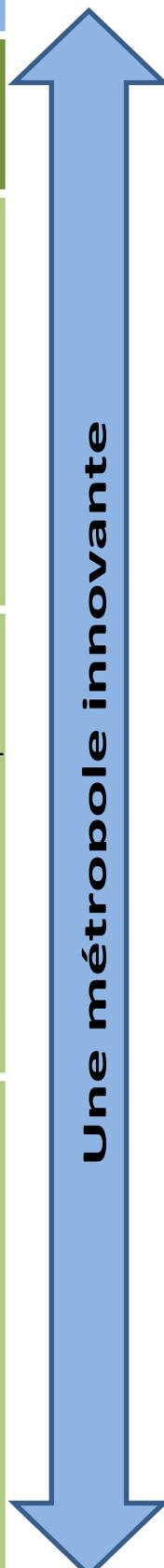
Les partenaires signataires ont identifié sept priorités stratégiques qui traduisent un engagement politique fort et partagé pour le contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole.

Ces 7 priorités sont les suivantes :

- Rapprocher les activités économiques des quartiers ;
- Responsabiliser les entreprises pour refonder le dispositif d'insertion ;
- Mobiliser l'ensemble des communes et des quartiers de la Métropole en faveur d'une véritable mixité de l'habitat, afin de contribuer à l'équilibre social du territoire ;
- Renforcer la mixité dans les établissements scolaires de la maternelle au collège ;
- Engager en priorité le réinvestissement urbain du quartier sud Mosson pour renouveler en profondeur son image et son fonctionnement ;
- Promouvoir l'attractivité des quartiers par des actions coordonnées et efficaces pour la tranquillité publique et la gestion des espaces publics et privés ;
- Valoriser les talents en contribuant à faire que chaque jeune, chaque femme et chaque homme trouve sa place dans la société et se sente citoyen de la Métropole.

Un avenant au contrat cadre signé le 8 juillet 2016 est venu préciser le cadre stratégique général d'intervention pour la période 2015-2020, au travers notamment de priorités et d'enjeux stratégiques rappelés dans le schéma ci-après.

PRINCIPES INTEGRATEURS			
PILIER	Une métropole qui intègre	Une métropole citoyenne	Des quartiers attractifs
Développement économique et emploi	<p>ENJEU 1 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante</p> <p>ENJEU 4 : Favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue française et aux compétences de base</p>		<p>ENJEU 8 : Soutenir le développement économique dans les quartiers</p>
Cadre de vie et renouvellement urbain	<p>ENJEU 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine</p>		<p>ENJEU 7 : Elaborer un projet de renouvellement urbain ambitieux pour la Mosson et retisser la ville</p> <p>ENJEU 9 : Rénover les démarches de gestion urbaine de proximité</p>
Cohésion sociale	<p>ENJEU 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles</p> <p>ENJEU 3 : Renforcer le soutien aux adolescents</p>	<p>ENJEU 6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et équipements</p>	<p>ENJEU 10 : Placer la médiation comme levier de cohésion sociale</p> <p>ENJEU 11 : Prévention de la délinquance et sécurité</p>



Article 1 : Objet du protocole d'engagements renforcés et réciproques - PERR (Avenant n° 2)

Dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, lancée par le Président de la République le 14 novembre 2017 à Tourcoing, le Gouvernement a adopté en juillet 2018 une nouvelle feuille de route en 5 programmes (sécurité ; éducation ; emploi ; logement ; lien social), déclinée en 40 mesures.

La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 est par ailleurs venue proroger la durée du contrat de ville jusqu'en 2022.

La circulaire du 22 janvier 2019 prévoit la rénovation des contrats de ville qui doit traduire, au niveau local, la mobilisation de l'Etat, de la Métropole, de la Ville et de chacun des partenaires au bénéfice des habitants des quartiers, et ce, au travers d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) qui doit :

- Prendre en compte les préconisations de l'évaluation à mi-parcours et ajuster, le cas échéant, le contenu opérationnel du contrat de ville pour mieux répondre aux besoins des habitants ;
- Intégrer les priorités gouvernementales en matière d'éducation, de sécurité, d'emploi, de logement, de lien social ;
- Identifier les engagements renforcés de chacun des partenaires sur leur mobilisation du droit commun en fonction de leurs compétences respectives au service des enjeux du contrat de ville et des nouvelles priorités gouvernementales.

Ce protocole d'engagements renforcés et réciproques doit par ailleurs faire état de la déclinaison des autres plans nationaux (stratégie de lutte contre la pauvreté, plan santé, logement d'abord, plan initiative copropriétés...) et de la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est conçu comme un levier pour relancer le contrat de ville et s'inscrit donc dans sa continuité. Il ne **s'agit donc pas de remettre en cause la stratégie initiale de 2015 toujours partagée** et qui reste le socle d'intervention pour les quartiers, **mais de l'ajuster pour mieux répondre à l'évolution des besoins des habitants.**

Le présent document comprend notamment :

- Le tableau d'évolution des fiches opérationnelles ;
- Le tableau des engagements des partenaires ;
- L'ensemble des fiches opérationnelles (ajustées le cas échéant) qui constitue l'ossature du contrat de ville jusqu'en 2022.

Article 2 : Méthode et planning pour l'élaboration du protocole d'engagements renforcés et réciproques

Les modalités et le planning d'élaboration du PERR ont été actés lors du comité de pilotage du contrat de ville du 26 mars 2019. La démarche a été menée dans un délai très contraint.

Un travail partenarial a donc été engagé et s'est traduit par :

- **La consultation des conseillers citoyens** au travers d'un **world café** organisé le 9 mai 2019 avec la présence des services institutionnels, entreprises et associations. Dans ce cadre, 7 ateliers participatifs ont été mis en place sur les thèmes s'inscrivant dans les objectifs initiaux du contrat de ville et les 5 programmes issus de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers : Education, Emploi, Sécurité, Logement et Lien social.
Huit questions ont été débattues pendant ces ateliers rassemblant plus de 100 personnes, dont 35 conseillers citoyens :
 - Comment rapprocher l'offre d'insertion professionnelle des habitants ?
 - Quelles solutions innovantes pour répondre aux besoins des jeunes en matière de loisirs ? (12-20 ans)
 - Comment organiser la galaxie des acteurs autour de l'enfant, pour améliorer les conditions de sa réussite scolaire ?
 - Quels services développer pour faciliter les démarches administratives au quotidien ?
 - Comment impliquer les habitants dans l'amélioration du cadre de vie de leur quartier ?
 - Comment lutter et s'impliquer contre les incivilités ?
 - Comment faire pour que les femmes s'autorisent l'espace public ?
 - Comment améliorer l'information vers les habitants ?
- La réunion des **5 Groupes de Travail Projet (GTP) interinstitutionnel** du 20 au 28 mai sur les 5 objectifs opérationnels du contrat de ville : PODEM, éducation, parentalité et jeunesse, habitat et renouvellement urbain, accès aux droits - sports et culture, gestion urbaine de proximité – prévention de la délinquance.
- Une analyse de l'évolution du contexte depuis 2015 et de la mise en œuvre depuis 2016 des objectifs alors retenus.
- Une prise en compte des conclusions de l'**évaluation à mi-parcours du contrat de ville** dont les résultats ont été présentés en comité de pilotage, le 26 mars 2019.

Ce travail a conduit au toilettage de chacune des 79 fiches opérationnelles initiales. Un document de synthèse a été élaboré afin de mettre en évidence les évolutions proposées par rapport à la stratégie initiale.

Conformément à la demande de déclinaison du Pacte de Dijon, les partenaires financiers (Etat, Ville, Métropole, CAF, Département et Région) ont été sollicités pour identifier leurs propres engagements renforcés au regard de leurs compétences et des objectifs du Contrat de ville. Un document de synthèse compile et croise ces engagements.

Un comité de pilotage a été organisé le 16 juillet 2019 pour acter les principes d'actions et les engagements proposés par l'avenant (approuvé lors du conseil municipal du 18 juillet et du conseil communautaire de 23 juillet 2019).

Une nouvelle réunion a été organisée le 25 septembre 2019 à l'attention de tous les conseillers citoyens afin d'avoir un nouveau temps d'échange sur les propositions formulées dans le protocole d'engagements renforcés et réciproques

Article 3 : L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville

3.1. Le cadre méthodologique de l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville a répondu à trois objectifs principaux :

- Rendre compte du fonctionnement et de la mise en œuvre du contrat de ville à mi-parcours sur les objectifs prioritaires en mettant en avant les points où l'on progresse et les difficultés ;
- Réinterroger les orientations stratégiques du contrat de ville afin d'ajuster éventuellement les programmes d'action ;
- Préparer l'évaluation finale.

Lors du comité de pilotage des financeurs du contrat de ville du 13 avril 2018, le principe de recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage a été acté et les membres du comité de pilotage ont fait le choix de focaliser l'évaluation à mi-parcours sur trois enjeux forts du contrat de ville :

- Le développement économique - l'emploi - l'insertion ;
- La jeunesse ;
- L'accès aux droits.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole a été par conséquent construite en tenant compte de ces trois objectifs principaux et de la focale à réaliser sur les questions évaluatives afférentes.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a consisté à :

- Prendre la mesure de l'action menée et des résultats atteints au terme de cette évaluation à mi-parcours, et les partager avec les partenaires ;
- Proposer des outils méthodologiques en vue de l'animation de groupes de travail partenariaux associant l'ensemble des parties prenantes du contrat de ville autour des questions évaluatives identifiées ;
- Poser les principaux enseignements de cette période et les orientations principales sous forme de préconisations en vue de l'ajustement potentiel du contrat de ville (avenant).

L'évaluation à mi-parcours s'est appuyée notamment sur :

- L'analyse des bilans physique et financier du contrat de ville sur la période 2016-2018 (2015 étant l'année d'élaboration du contrat de ville) et du fonctionnement de la gouvernance ;
- Des échanges conduits avec une quarantaine d'acteurs (institutionnels et associatifs) ;
- L'animation de 4 ateliers thématiques du 19 et 20 novembre 2018 avec la présence d'acteurs institutionnels et associatifs : 2 sur le volet emploi-développement économique, 1 sur le volet accès aux droits, 1 sur le volet jeunesse.

L'évaluation a fait l'objet de deux restitutions, en comité technique le 25 janvier 2019 puis en comité de pilotage élargi le 26 mars 2019.

3.2. Les préconisations de l'évaluation

Les préconisations présentées au comité de pilotage du contrat de ville du 26 mars 2019 portent sur les trois volets des questions évaluatives et sur la gouvernance du contrat de ville.

Recommandations relatives au volet « Emploi – Développement économique »

Poursuivre la dynamique du PODEM :

- Créer l'observatoire économique de l'emploi
- Initier une action sur le développement des commerces/immobiliers d'activité dans les quartiers (Centre d'Affaires des Quartiers à la Mosson)
- Renforcer l'action de repérage des publics pour renforcer l'accès à l'offre d'insertion professionnelle
- Engager les partenaires sur le volet orientation-formation-qualification
- Conforter la plateforme collaborative métropolitaine « clause sociale »
- Sécuriser et développer la charte Entreprises et Quartiers

Recommandations relatives au volet « Accès aux droits »

- Améliorer les parcours d'accès aux droits en renforçant la cohérence, la lisibilité de l'offre et l'articulation inter-institutions
- Organiser les réponses sur l'accompagnement à l'outil numérique en vue de renforcer l'accès autonome aux droits, en optimisant la réponse associative
- Mettre en œuvre la plateforme linguistique d'évaluation et d'orientation des publics en matière d'alphabétisation

Recommandations relatives au volet « Jeunesse »

- Faire des Maisons pour Tous les structures coordonnatrices de l'offre territoriale, pour toutes les tranches d'âge
- Institutionnaliser et expérimenter l'instauration d'une action organisée sur une logique de sas, pour les jeunes en déshérence et en marge des dispositifs d'insertion et d'animation
- Élaborer et conduire le projet de cité éducative sur le QPV Mosson
- Renforcer les actions de prévention du décrochage scolaire

Recommandations relatives au volet « Fonctionnement et pilotage du contrat de ville »

- Ajuster le Contrat de ville en écho à l'évaluation
- Construire et appliquer un cadre méthodologique partagé sur la mobilisation des dispositifs de droit commun
- Renforcer l'innovation tout en consolidant les actions structurantes existantes
- Revoir le partenariat et le dialogue avec les associations
- Revoir la manière dont sont associés les habitants et expérimenter des outils ayant fait leurs preuves ailleurs
- Repenser les modalités d'évaluation et d'observation

Article 4 : Evolutions et engagements renforcés et réciproques au regard des objectifs initiaux du contrat de ville

4.1. Evolutions des fiches opérationnelles du contrat de ville

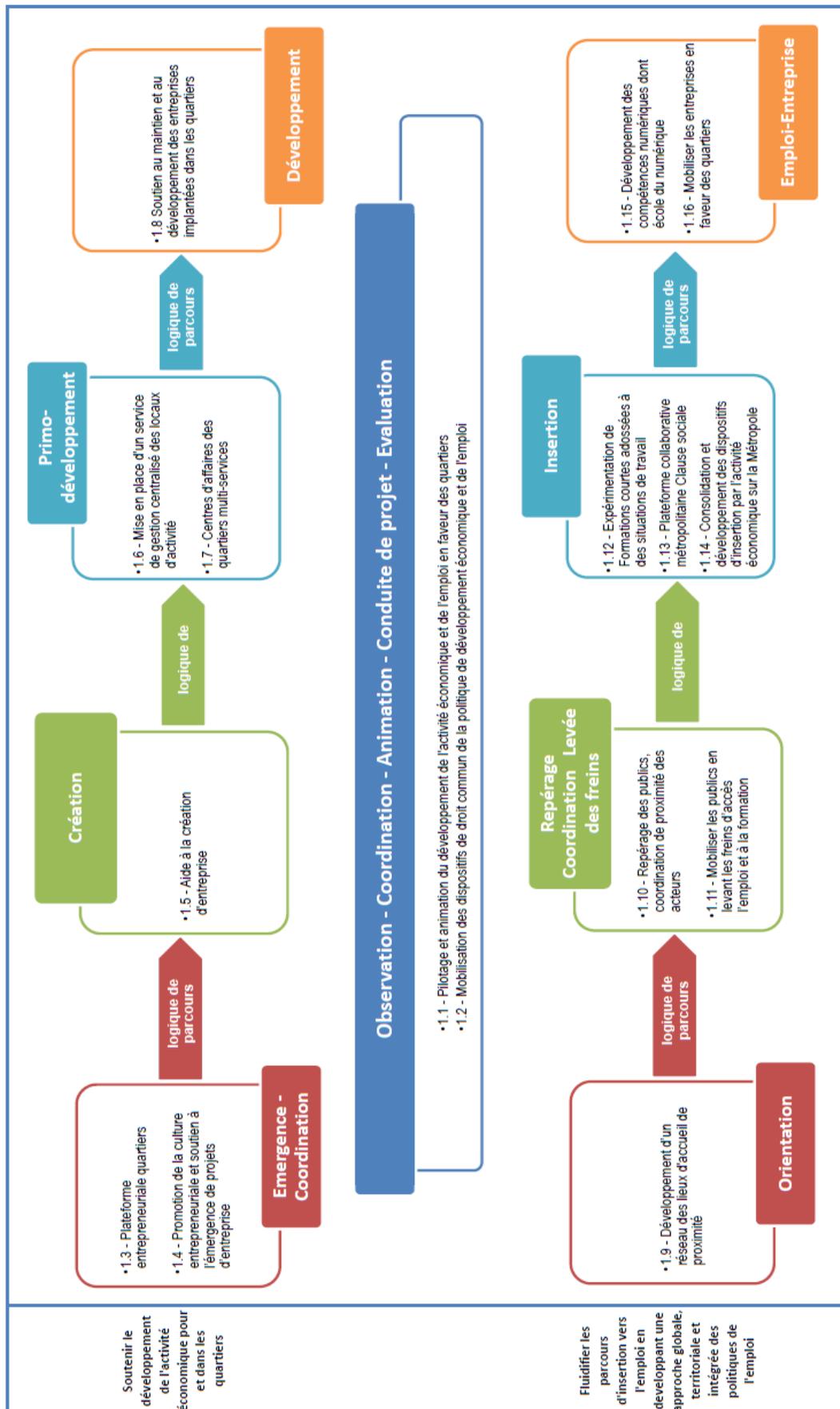
Pour tenir compte de l'évolution des besoins dans le cadre de la démarche partenariale engagée et rapportée à la page 11, et dans un souci de simplification et de plus grande lisibilité, il a été procédé au toilettage des 79 fiches opérationnelles initiales du contrat de ville. Le tableau d'évolution des fiches opérationnelles est annexé au présent protocole et précise tous les ajustements effectués. Au final, 22 fiches ont été supprimées, 25 modifiées, 11 créées et 32 reconduites. L'avenant est donc construit autour de 68 fiches opérationnelles.

Le contrat de ville remanié s'appuie toujours sur les 5 objectifs suivants qui constituent le cadre stratégique et opérationnel de ce dernier :

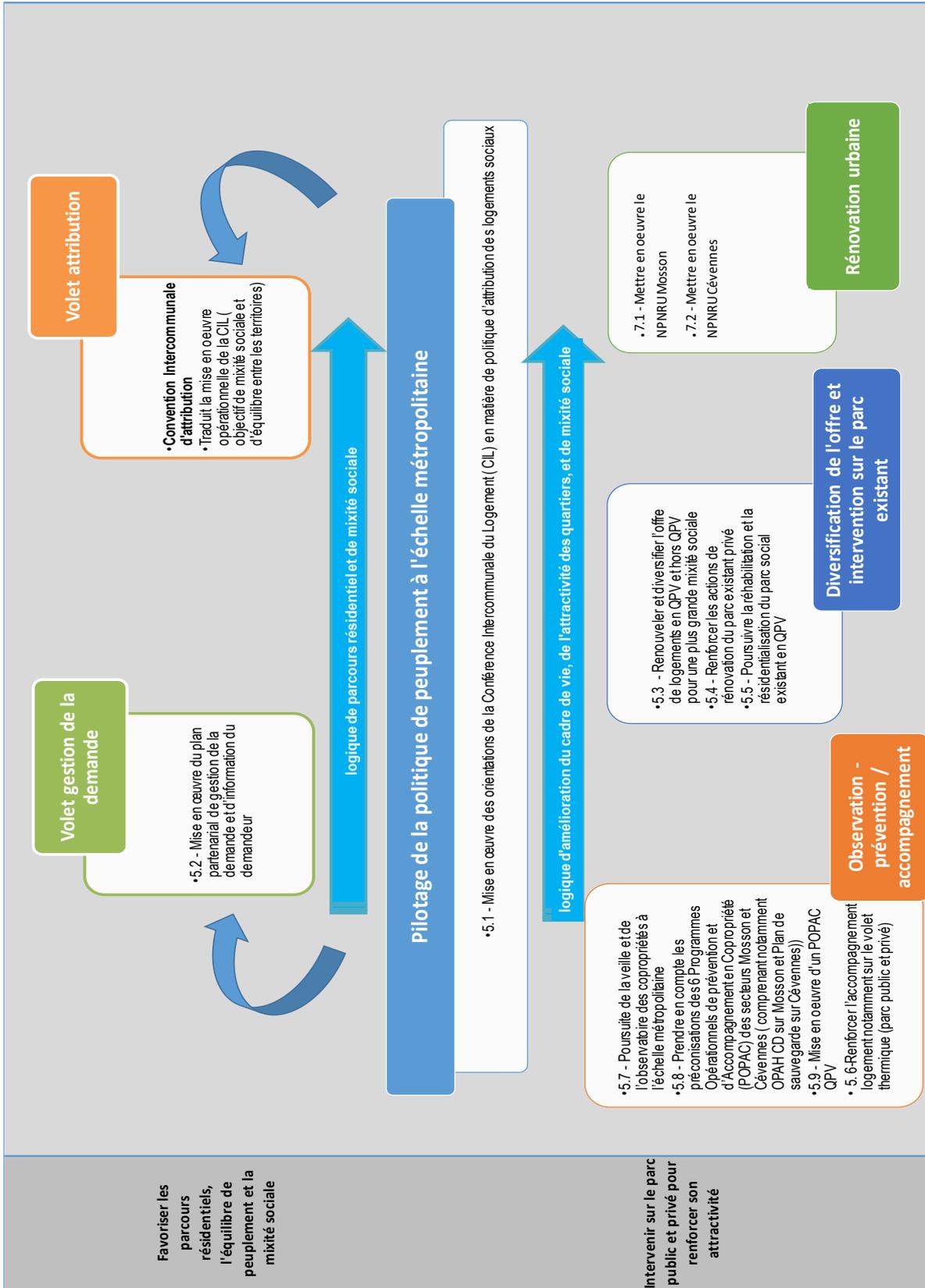
- Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers ;
- Organiser une politique résidentielle plus équilibrée dans les quartiers, la Métropole et poursuivre le renouvellement urbain ;
- Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous en développant les coopérations et la co-éducation ;
- Développer une offre de services et d'équipements accessible aux habitants dans une logique de parcours ;
- Offrir un meilleur cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité.

En synthèse, ci-dessous, chacun des objectifs et leurs déclinaisons avec les fiches opérationnelles.

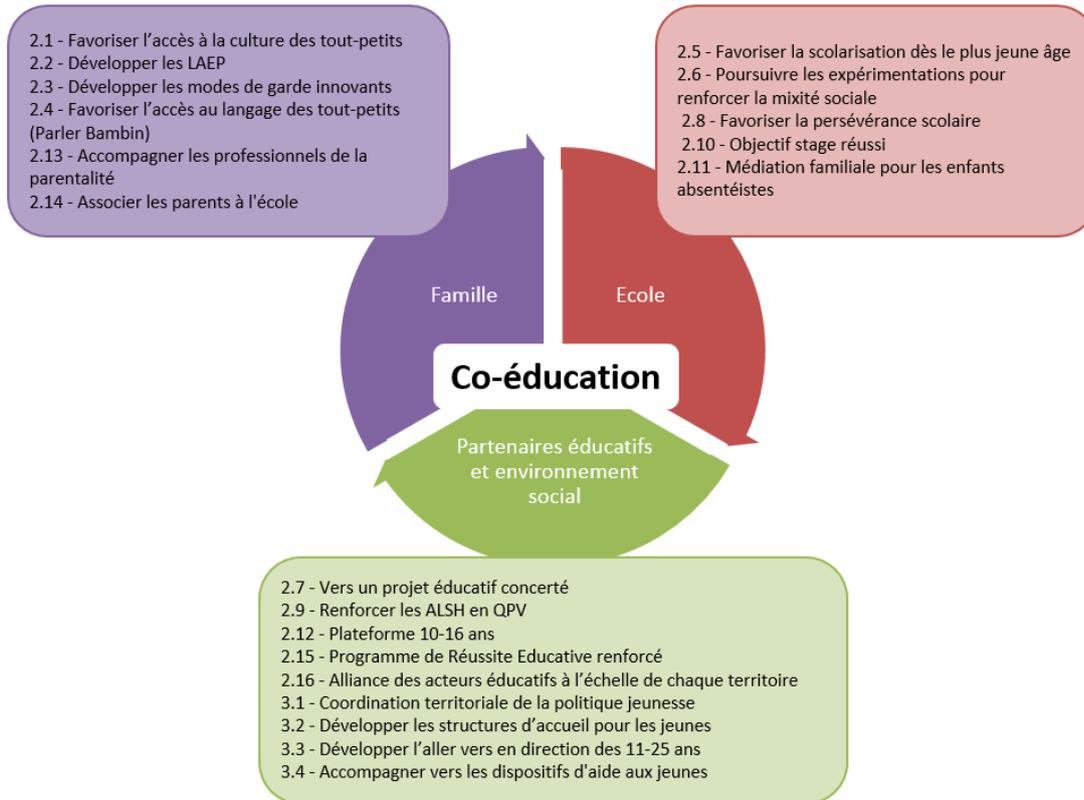
Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers



Organiser une politique résidentielle plus équilibrée dans les quartiers, la Métropole et poursuivre le renouvellement urbain



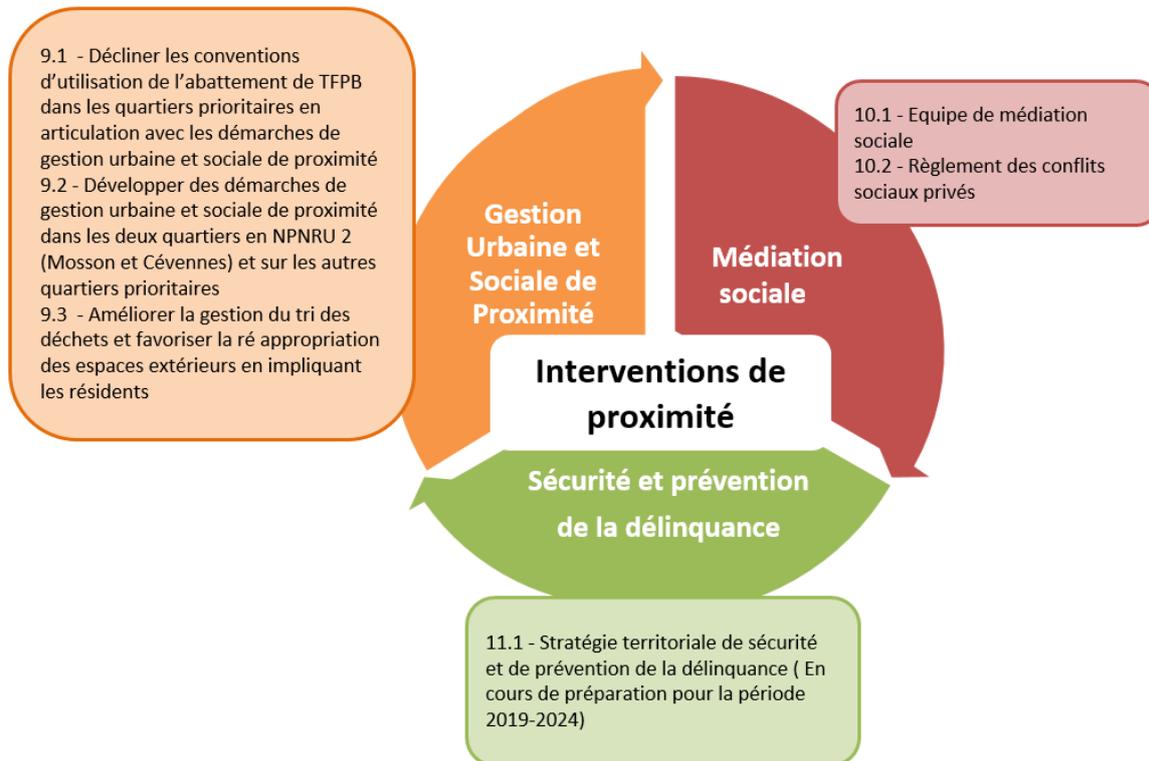
Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous en développant les coopérations et la co-éducation



Développer une offre de services et d'équipements accessible aux habitants dans une logique de parcours



Offrir un meilleur cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité



Ces évolutions du contenu du contrat de ville nécessitent une mobilisation des politiques de droit commun au service des habitants des quartiers. Deux démarches sont visées en particulier :

- La mise en place de coordinations territoriales et thématiques permettant une plus grande cohérence et une lisibilité de l'action publique,
- Mais aussi, la facilitation des parcours tels que :
 - le parcours éducatif, culturel et sportif des jeunes dans le cadre de dispositifs tels que celui de la cité éducative sur la Mosson, ou encore des animations sportives,
 - le parcours facilitant l'accès aux droits des habitants (éviter le non-recours et lutter contre l'illectronisme) et l'insertion sociale se traduisant également par la mise en place d'une plateforme linguistique départementale avec une action renforcée conjointe sur les quartiers de la politique de la ville,
 - le parcours lié à l'insertion professionnelle déjà particulièrement bien développé dans le cadre du PODEM dont le côté innovant et réussi a été mis en exergue à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville.

Outre les 5 objectifs, 4 axes transversaux ont déjà été identifiés dans le contrat de ville initial. Il s'agit de :

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les discriminations
- La lutte contre toutes les formes de replis communautaires
- Le soutien à la jeunesse

Ces 4 axes transversaux feront l'objet d'une attention particulière de la part de l'ensemble des partenaires pendant toute la durée de mise en œuvre du contrat de ville.

Sont proposées à ce jour dans le cadre de ce protocole d'engagements renforcés et réciproques, 2 fiches opérationnelles nouvelles : une concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, une concernant la lutte contre les discriminations. Ces fiches opérationnelles viennent préciser les objectifs et attendus en la matière et traduisent l'investissement croissant des partenaires sur ces questions.

4.2. Les engagements réciproques et renforcés

A l'aune des objectifs du contrat de ville et dans la logique du Pacte de Dijon, il a été demandé à chaque institution de donner une lisibilité des engagements renforcés sur lesquels elle s'engage, au bénéfice des habitants des quartiers. Le détail figure dans un tableau en annexe du présent protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Les engagements constituent, en complément des 5 objectifs et fiches opérationnelles correspondantes dans lesquels elles s'inscrivent, la nouvelle feuille de route du contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole jusqu'en 2022. Au vu des délais contraints pour la préparation du protocole d'engagements renforcés et réciproques, des ajustements pourront être apportés courant 2020 afin de mieux préciser les engagements de chacun. Ces ajustements, dans la mesure où ils relèveraient d'évolutions légères, pourront faire l'objet d'une validation en comité de pilotage sans recours à un nouvel avenant.

Chaque institution financeur du contrat de ville s'est engagée en fonction de ses compétences et de ses politiques de droit commun :

- **L'Etat** s'engage à mobiliser les crédits et dispositifs des ministères engagés dans la politique de la ville conformément à la nouvelle feuille de route du gouvernement. Cette dernière comprend les 5 programmes issus de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers : Education, Emploi, Sécurité, Logement et Lien social. 40 mesures déclinent nationalement ces 5 programmes.
- **La Ville et la Métropole**, outre leurs interventions relevant de leurs politiques de droit commun s'engagent à mettre en place des projets spécifiques aux QPV s'inscrivant dans leurs compétences réciproques et en particulier dans les champs du développement économique et de l'emploi, de l'habitat et de la rénovation urbaine (projet NPRU de la Mosson et des Cévennes), de l'éducation (cité éducative en particulier), de l'enfance et de la jeunesse, du sport et de la culture, du lien social (Maison pour tous) mais aussi de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes hommes. Elles mobilisent également des moyens humains au travers de leurs services, en particulier celui de la politique de la ville.
- **La Région** intervient depuis de nombreuses années dans les communes et quartiers concernés en matière de politique de la Ville, au travers de ses politiques publiques. Aujourd'hui, elle réaffirme son engagement dans ses champs de compétences suivants : emploi, formation professionnelle, développement économique, soutien à la scolarité, jeunesse, culture, sport, lutte contre les discriminations. Par ailleurs, au titre de l'habitat et du cadre de vie, la Région soutiendra les 2 projets de rénovation urbaine Mosson et Cévennes pour lesquels elle sera signataire de la convention ANRU. Enfin, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens depuis 2015, elle mobilise des fonds

structurels européens pour la politique de la ville, notamment au travers d'une enveloppe FEDER - ATI (Approche Territoriale Intégrée) dont la Métropole bénéficie.

- **Le Département** est chef de file de l'action sociale et accompagne les personnes à toutes les étapes de leur vie. Des dispositifs particuliers sont prévus pour les personnes les plus vulnérables, accueillies dans les services départementaux de la solidarité. Le Département s'engage à mobiliser ses crédits de droit commun, en lien avec ses compétences et ses orientations.

Il est partenaire du PODEM. Sur le champ de l'insertion professionnelle et sociale, le Département intervient dans le cadre de son Programme Départemental d'Insertion, via l'accompagnement des allocataires du RSA, dont ceux habitant dans les QPV, dans les domaines suivants : l'accompagnement vers et dans l'emploi, la création d'activité, l'insertion par l'Activité Economique (chantiers d'insertions et autres SIAE), insertion sociale, accès aux droits, accompagnements santé et référents uniques. Au total, sur le territoire métropolitain une cinquantaine d'associations ou structures sont financées par le Département pour mettre en œuvre plus de 70 actions. Dans le cadre du Pacte Territorial pour l'Insertion montpelliérain, il traite des questions liées à l'illettrisme et l'illectronisme, à la mobilité et à l'insertion par l'activité économique.

Par ailleurs, via ses opérations comme ALCO 2 et celles du groupe Hérault, notamment celles de son opérateur Hérault Habitat, il participe au développement des clauses sociales d'insertion au bénéfice des habitants des quartiers.

Le Département soutient l'insertion des jeunes via un financement de la Mission Locale des Jeunes de la Métropole (MLJ3M) et contribue ainsi à la mise en œuvre du dispositif de la garantie jeune. Il intervient également en matière de jeunesse, au travers le développement d'actions éducatives dans les collèges et le soutien à la Maison des Adolescents. Il s'engage à déployer un plan collège qui va permettre de réhabiliter les établissements, notamment en QPV, et augmenter l'aide au repas en direction des familles les plus défavorisées.

- **La CAF de l'Hérault** s'engage à mobiliser les crédits de droit commun relatifs à ses domaines de compétence définis dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la CNAF pour la période 2018-2022. Cet engagement s'appuiera sur l'ensemble des prestations de service couvrant l'accueil des jeunes enfants, les activités extra et périscolaires, l'accueil des enfants et adolescents, l'animation de la vie sociale.

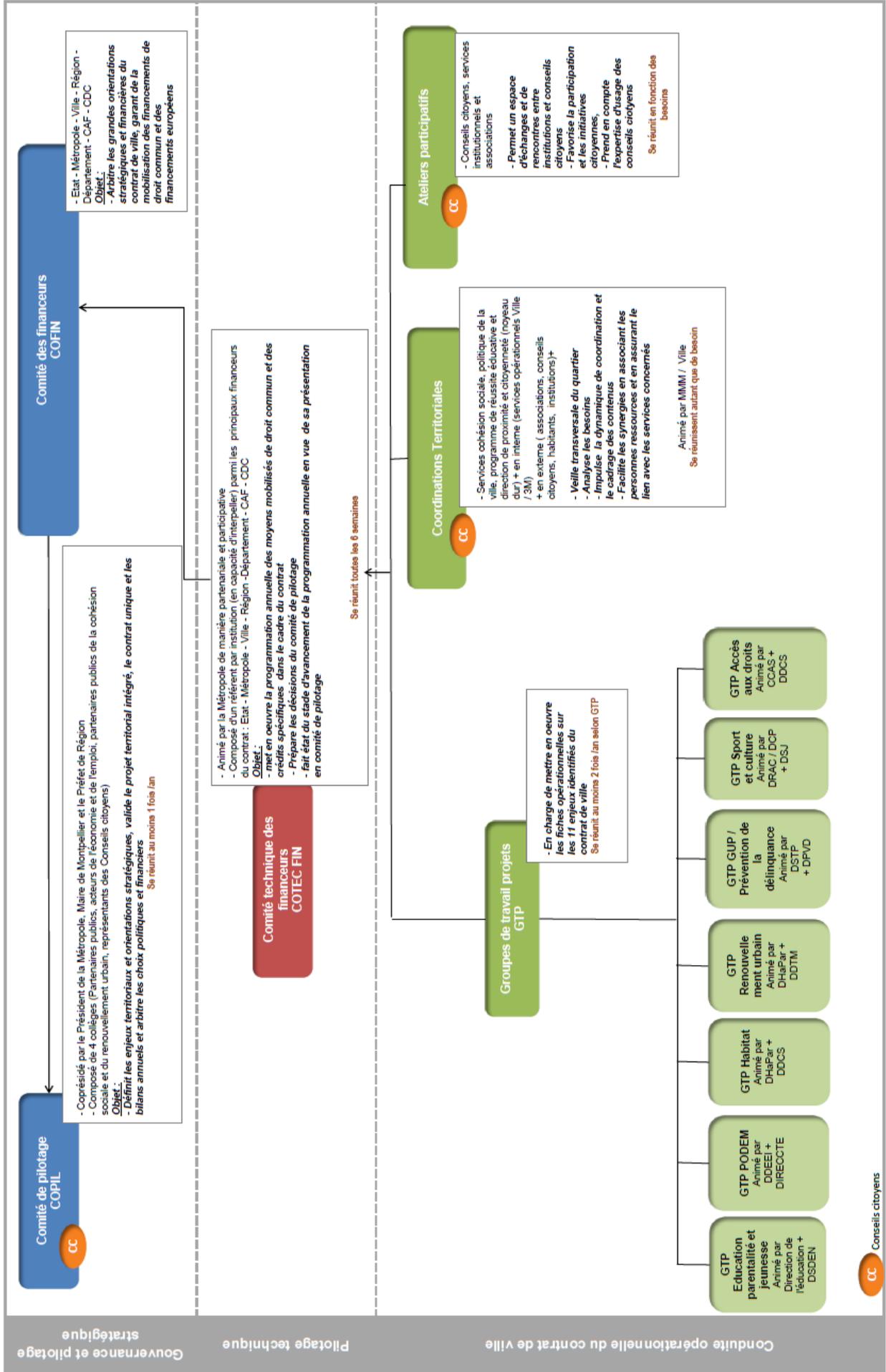
La CAF s'engage notamment à améliorer l'accessibilité de tous les enfants aux modes d'accueil petite enfance en adaptant l'offre aux besoins des familles les plus vulnérables et à soutenir les dispositifs d'animation de la vie sociale.

Article 5 : Modalités de pilotage du contrat de ville

5.1. La gouvernance

Le schéma de gouvernance, approuvé lors du comité de pilotage du 17 décembre 2014 et complété pour la conduite opérationnelle du contrat de ville à l'occasion de l'avenant n° 1 du contrat de ville, n'est que modifié à la marge : est maintenant indiquée une coordination territoriale. Le schéma de gouvernance se décline de la manière suivante :

ORGANIGRAMME DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

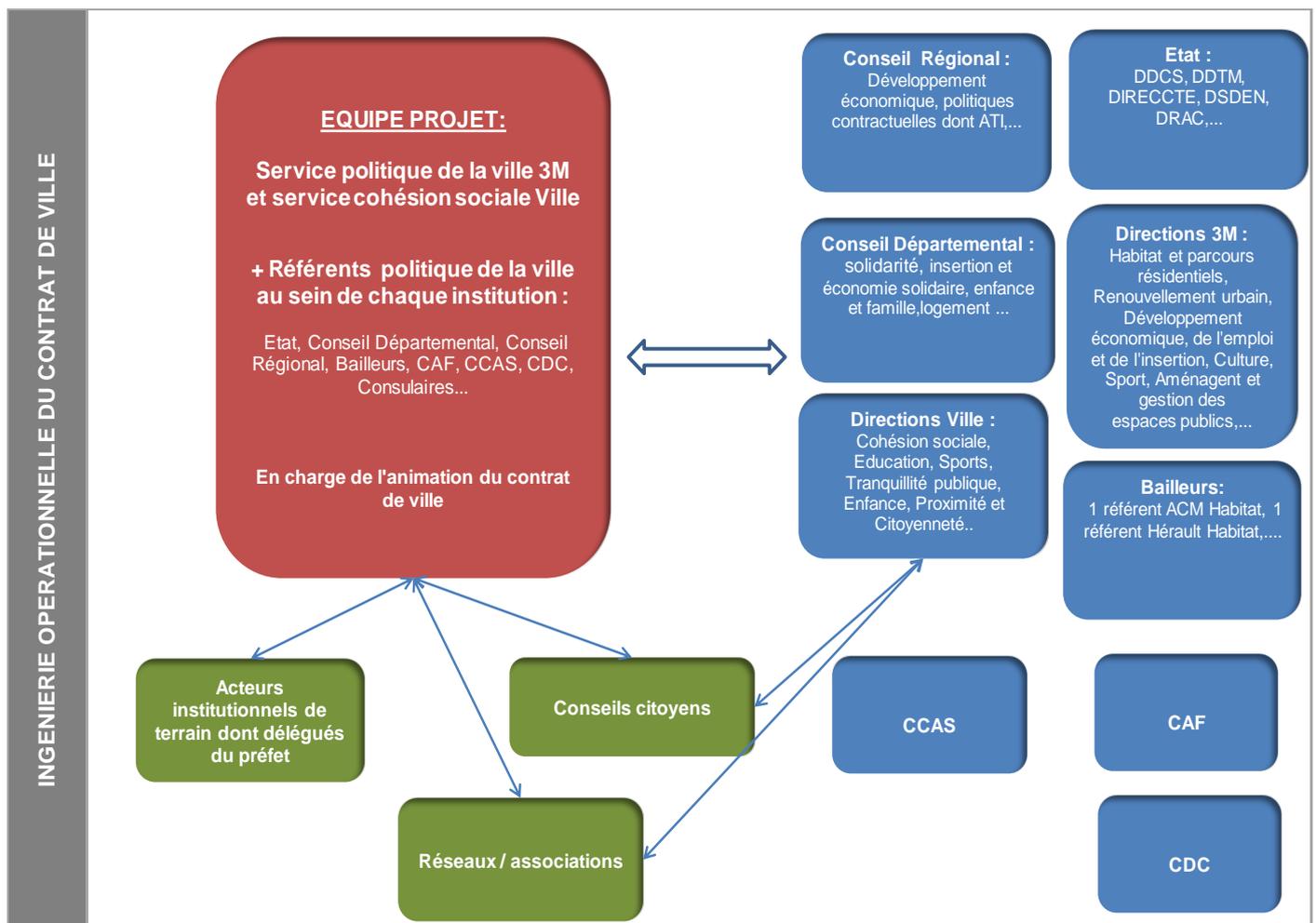


5.2. Ingénierie

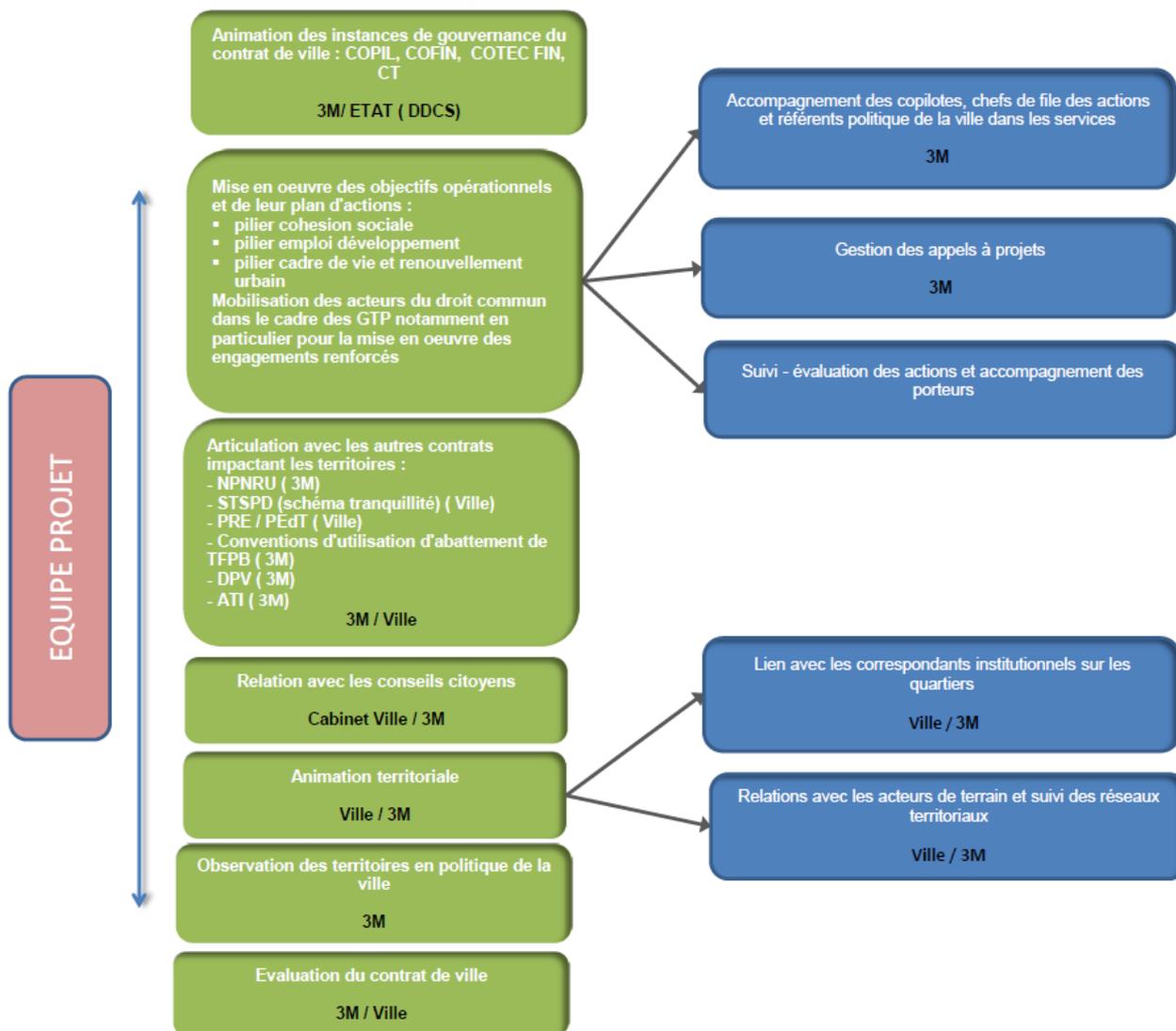
L'ambition donnée par les partenaires au contrat de ville implique la prise en compte de missions spécifiques décrites ci-après.

Pour réaliser ces missions, un dispositif d'animation et de coordination basé sur une équipe pluridisciplinaire, organisée en grande partie en mode projet, a été mis en place par la Métropole en 2016 suite à la prise de compétence politique de la ville par cette dernière. Elle s'appuie sur les compétences repérées et les référents désignés par les partenaires du contrat de ville.

Cette équipe projet est chargée de mobiliser tous les services, directions, institutions qui, de par leurs compétences et leurs moyens, en particulier de droit commun, doivent contribuer à la mise en place des actions venant s'inscrire dans les objectifs contractualisés du contrat de ville.



MISSION DE COORDINATION ET DE PILOTAGE OPERATIONNEL



5.3. Suivi évaluation du contrat de ville

Le suivi et l'évaluation du contrat de ville reposent sur plusieurs niveaux :

1- Le suivi du contrat de ville

Le suivi des actions du contrat de ville

La programmation annuelle du contrat de ville, et donc du présent protocole (actions liées aux appels à projets, projets mis en œuvre au titre des politiques publiques de droit commun en direction des quartiers) fait l'objet d'un suivi.

Au titre de l'appel à projets

Toutes les actions financées au titre de l'appel à projets du contrat de ville font l'objet d'un bilan annuel transmis au service politique de la ville. A l'appui d'indicateurs définis en amont, ils permettent le suivi de la réalisation des actions et de l'atteinte de résultats obtenus par rapport aux objectifs définis. Certains projets

structurants font par ailleurs l'objet de comités de pilotage annuels qui permettent de disposer de données plus précises et qualitatives.

Au titre de la mobilisation des politiques de droit commun et des engagements renforcés et réciproques des partenaires

Des indicateurs de suivi vont être définis de manière partenariale pour suivre les engagements de chaque institution, tels qu'ils figurent dans le présent avenant.

A l'appui de ces éléments, et conformément au décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015, **un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville** est rédigé par le service politique de la ville de la Métropole et débattu au sein du Conseil municipal et du Conseil métropolitain. Ce rapport annuel retrace les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée par la collectivité et les partenaires au titre de leurs compétences respectives. Les conseils citoyens sont consultés en amont.

2- L'évaluation du contrat de ville

L'évaluation du contrat de ville consiste à rendre compte du fonctionnement et de la mise en œuvre du contrat de ville sur les objectifs prioritaires et à proposer éventuellement un ajustement de la stratégie afin de mieux répondre aux enjeux définis.

Une évaluation à mi-parcours avec l'appui d'un prestataire extérieur a été réalisée et présentée début 2019 au comité de pilotage du contrat de ville (cf. articles 2 et 3). Celle-ci a contribué notamment à la préparation du présent protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Une évaluation finale sera conduite avant l'échéance de la fin du contrat de ville en 2022 pour tirer les conclusions du fonctionnement et des résultats du contrat de ville.

5.4. Conseils citoyens

La composition des conseils citoyens

Les conseils citoyens sont des instances de démocratie participative mises en place dans le cadre du contrat de ville. Les conseils citoyens doivent permettre le recueil de « l'expertise d'usage » par l'habitant dont on entend rarement la voix. Ils doivent être des espaces de propositions et d'initiatives, à partir des besoins des habitants. Les 12 conseils citoyens montpelliérains, avec un statut associatif, ont été créés en début d'année 2016 sur les quartiers politique de la ville. Le collège des habitants, majoritaire, est composé à hauteur de 2/3 par des personnes tirées au sort à partir des listes électorales en respectant la parité femmes – hommes et la représentation des jeunes et 1/3 de personnes volontaires sur candidature. Le collège des associations et acteurs locaux est constitué sur candidature.

Le renouvellement complet des 12 conseils citoyens (plus de 300 conseillers citoyens) a été engagé en juin 2018. Une réunion d'installation spécifique à chaque conseil citoyen a été organisée en octobre 2018.

QUARTIER	Population	Habitants tirés au sort	Jeunes -25 ans	Habitants volontaires	Associations, Socio-professionnels, usagers	TOTAL
Vert Bois	1 000	6	2	4	8	20
Pompignane	1 170	6	2	4	8	20
Lemasson	1 170	6	2	4	8	20
Gély	1 265	6	2	4	8	20
Aiguelongue	1 380	6	2	4	8	20
Près d'Arènes	4 000	10	2	6	12	30
Cévennes	5 570	10	2	6	12	30
Figuerolles	2 880	10	2	6	12	30
Pas du Loup Val de Croze	3 530	10	2	6	12	30
Petit Bard Pergola	5 880	10	2	6	12	30
Mosson : Hauts de Massane	8 000	10	2	6	12	30
Mosson : Paillade et Celleneuve	14 600	14	2	8	16	40
	50 445	104	24	64	128	320

Des moyens dédiés

La Métropole a mis en place les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement : local entièrement équipé et indépendant dont la location et les charges (dont fluides, assurance) sont prises en charge par la Métropole, ordinateur, téléphone ainsi qu'une subvention annuelle permettant la prise en charge des dépenses inhérentes au fonctionnement courant (organisation de réunions publiques, éventuels frais de déplacement, outils de communication pour mobiliser les habitants...). Cette subvention métropolitaine de fonctionnement est fonction de la taille du conseil citoyen et d'un montant compris entre 3 000 € et 4 000 € (soit un budget annuel de 40 000 €).

La Ville a organisé le 25 novembre 2016 une formation pour tous les trésoriers de ces conseils citoyens. Tous n'y ont pas participé. Le centre de ressources Villes et territoires a organisé également des journées de formation à l'échelle départementale.

Un accompagnement spécifique

La loi prévoit également que les conseils citoyens soient autonomes et indépendants. Néanmoins, à l'occasion du renouvellement organisé au second semestre 2018 et après avoir fait le bilan relatif à leur mobilisation sur la période 2016 -2018 et répondre à leur demande, la Métropole, avec une participation de

l'Etat, a décidé, de faire appel à un prestataire chargé d'un accompagnement global et adapté sur une durée d'un an (année 2019) de chacun des 12 conseils citoyens. Les missions confiées sont les suivantes :

- Apporter un appui méthodologique à l'organisation du conseil citoyen, sur la mise en place de ses modalités de fonctionnement (périodicité des rencontres, thèmes de travail, organisation du dialogue, définition de ses représentants...);
- Former à l'animation de réunions qui favorisent le débat et l'expression de chacun des membres ; former au travail et à la production d'idées en mode projet ;
- Donner des outils aux conseils citoyens pour les aider à recueillir la parole des habitants ;
- Aider au partage d'une culture commune et à l'émergence d'une dynamique collective impliquant l'ensemble des habitants ;
- Produire un point de vue des habitants sur leurs aspirations et besoins prioritaires, dans un objectif d'intérêt général ;

Pour les années suivantes, un nouvel accompagnement pourra être envisagé, sous réserve de besoins exprimés par les conseils.

Leur participation aux instances

Comme indiqué dans le schéma de gouvernance, les conseils citoyens sont associés au comité de pilotage. Dans la mesure du possible et afin de préparer la réunion institutionnelle, un temps de travail spécifique préalable à chaque comité de pilotage sera proposé aux représentants des conseils appelés à siéger à ce dernier.

Des ateliers participatifs ont été et continueront de leur être proposés jusqu'à la fin du contrat de ville. Ces ateliers sont soit organisés sous un angle thématique (éducation, gestion urbaine de proximité, accès aux droits, projet de renouvellement urbain, développement économique, emploi et insertion professionnelle...) soit sous la forme d'un world café comme cela a été le cas pour l'élaboration du présent protocole, soit avec une approche territoriale. Ils sont l'occasion de temps d'échanges entre habitants et leur expertise d'usage, et les services avec leur approche technique.

ANNEXES

Annexe 1 : Engagements renforcés et réciproques

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers</p> <p>Enjeu 1 : Soutenir le développement de l'activité économique pour et dans les quartiers</p> <p>Enjeu 8 : Fluidifier les parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi</p>	<p>Conscient que l'accompagnement en phase de création constitue un facteur-clé de réussite en particulier pour des publics fragiles, la métropole, en lien avec l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial, s'engage à poursuivre l'effort de structuration et de développement d'une offre de services spécifique à destination des porteurs de projet et entrepreneurs des quartiers complémentaire de celle de droit commun et adaptée à toutes les étapes du parcours de création-développement d'entreprise.</p>	<p>Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France</p> <p>Objectif : 50 personnes accompagnées dans le cadre de la Fabrique à entreprendre</p> <p>Appuyer le développement de prêt à taux 0 pour les créateurs des quartiers</p> <p>Objectif : 50 prêts accordés</p>		<p>La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est signataire des 39 contrats de ville sur son territoire pour la période 2015-2020. Dans le cadre de la rénovation des contrats de ville et de leur prolongation jusqu'en 2022, la Région souhaite réaffirmer sa détermination à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés, assurer une plus forte équité territoriale, rompre l'isolement social, économique et spatial de ces quartiers, et renforcer leur ancrage dans la ville pour qu'ils contribuent et bénéficient davantage des dynamiques de développement urbaines et régionales et ainsi s'inscrire dans le partenariat avec l'Etat et les collectivités locales concernées.</p>	<p>Poursuivre la participation au projet du Département, de déploiement d'une plateforme d'orientation pour les nouveaux bénéficiaires de RSA.</p>
	<p>A travers une politique volontariste pour gagner en attractivité, Montpellier Méditerranée Métropole œuvre à l'installation et la croissance des entreprises en répondant à leurs besoins notamment immobiliers avec des parcs d'activités, ses Villages d'Entreprises Artisanales et de Services immobiliers communautaires (VEAS) et son Business & Innovation Centre (BIC) de renommée internationale. Dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain de la Mosson, elle est investie dans plusieurs projets ayant vocation à développer l'immobilier d'entreprise et commercial dont à court terme un Centre d'Affaires des Quartiers Multi-sites.</p>	<p>60 000 € accordés sur la DPV 2017 pour le soutien à la création du centre d'affaires du quartier de la Mosson</p>		<p>Pour ce faire, la Région s'appuiera sur la mobilisation de crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, ainsi que sur des crédits du droit commun régional.</p> <p>Dans le cadre du nouveau dispositif régional de soutien aux associations, adopté à la CP du 13 octobre 2017, la Région accompagnera les projets permettant le développement social et économique des quartiers prioritaires, l'égalité des chances et l'accès au droit pour tous. Ainsi seront accompagnées les actions intervenant dans des champs sectoriels qui correspondent à des compétences ou priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, soutien à la scolarité et parentalité, jeunesse, insertion par la culture et par le sport, santé, lutte contre les discriminations...</p> <p>La Région sera attentive aux actions d'envergure départementale/régionale ou aux actions structurantes/mutualisées et/ou aux actions innovantes. Ces différents types d'actions pourront bénéficier d'une aide régionale bonifiée.</p> <p>Les actions intervenant dans les champs sectoriels suivants devront quant à elle relever prioritairement de financements du droit commun régional : lutte contre</p>	

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers</p> <p>Enjeu 1 : Soutenir le développement de l'activité économique pour et dans les quartiers</p> <p>Enjeu 8 : Fluidifier les parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi</p>	<p>Depuis 2016, la métropole de Montpellier s'est engagée à accroître quantitativement et qualitativement les clauses sociales dans les marchés publics et privés sur le territoire de Montpellier. Elle s'est ainsi dotée d'une plateforme partenariale à l'échelon intercommunal visant à faciliter la mise en application de la clause sociale et de garantir la mise en œuvre de parcours d'insertion durable et qualifiant. Après d'excellents résultats en 2018 avec plus de 240 000 heures d'insertion réalisées (+46 % par rapport à 2017) par 439 salariés dont 43% issus des Quartiers Politique de la Ville, Montpellier Méditerranée Métropole aux côtés de ses partenaires souhaite conforter ses résultats en renforçant le rôle de guichet unique de la plateforme collaborative métropolitaine clause sociale et diversifier les secteurs « clausés » en vue de faciliter l'accès aux femmes notamment au regard des grands projets urbains à venir (NPRU Montpellier - Mosson/Cévennes, Ligne 5 de tramway, Quartier Eurêka! et Cambacérés...)</p>	<p>Soutenir financièrement la plateforme collaborative métropolitaine clause sociale (sous réserve de la disponibilité des crédits à compter de 2020)</p>	<p>Les clauses sociales, dans le cadre des opérations du Département et de celles du groupe Hérault, dont Hérault Habitat, offrent aux résidents des quartiers des opportunités d'insertion professionnelle. Sensibilisé depuis 2010 à l'insertion professionnelle des publics en difficulté, Hérault Habitat généralise la clause sociale à l'ensemble de ses marchés depuis 2013 (hors marchés de prestations intellectuelles). Les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté sont un critère de choix des offres, utilisé pour certaines opérations, critère pondéré à hauteur de 10% et apprécié en fonction des volumes d'heures d'insertion proposés par l'entreprise et des modalités d'exécution notamment. A titre d'exemple, en 2018, pour Hérault Habitat, ce sont 23 309 heures d'insertion (sur tout le Département) qui ont pu ainsi être allouées au public concerné par ce dispositif. Le Chargé de mission « dispositifs de retour à l'emploi » du Département et les équipes territorialisées se chargent de l'analyse du volet insertion des marchés clausés du Département de l'Hérault, du groupe Hérault, et des maîtres d'ouvrage partenaires et du suivi de ces marchés sur le volet insertion (au total : 158 marchés suivis par le Département ont généré 98 764 heures d'insertion dans l'Hérault, en 2018).</p>	<p>l'illettrisme (dispositif LECTIO), prévention du décrochage scolaire (dispositif DECLIC).</p> <p>La Région accompagnera également la formation professionnelle des adultes relais salariés d'associations loi 1901, dans la mesure où ces formations ne sont pas finançables par un organisme de formation et où elles s'inscrivent dans les parcours professionnels qualifiants (dispositif adopté à la CP du 7 décembre 2018). S'agissant du soutien à la dynamique entrepreneuriale et repreneuriale, la Région Occitanie souhaite poursuivre son soutien à l'écosystème permettant d'accompagner les créateurs-repreneurs-cédants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, sur les différentes phases de la création-transmission-reprise d'entreprise. Ce soutien a pris la forme d'un appel à projets en 2018 et 2019.</p> <p>Enfin au titre de l'habitat et du cadre de vie, la Région soutiendra les territoires en rénovation urbaine et sera signataire des conventions de NPNRU. Cet engagement a été approuvé lors de l'assemblée plénière du 22 juin 2018 puis de la commission permanente du 20 juillet 2018 adoptant 3 dispositifs spécifiques venant compléter les interventions de droit commun (en particulier sur le soutien à la reconstitution de logements locatifs sociaux). Ces dispositifs concernent : l'aménagement et la qualification des espaces publics, la création d'équipements publics d'intérêt local, le soutien aux activités économiques de proximité. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique de contractualisation de la Région (2018-2021), ainsi que de la politique bourgs-centres.</p>	
		<p>Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée</p> <p>1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) : Objectif : 15% des habitants QPV bénéficiant du PIC</p> <p>1.1 - Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résidant en QPV Objectif : 25% de jeunes en Garantie Jeunes résidant en QPV</p> <p>Objectif Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'Emploi et l'autonomie (PACEA) : 25 % de jeunes résidant en QPV</p> <p>1.2 - Ecoles de la 2ème chance Objectif : 40% stagiaires en E2C résident en QPV</p>			

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers</p> <p>Enjeu 1 : Soutenir le développement de l'activité économique pour et dans les quartiers</p> <p>Enjeu 8 : Fluidifier les parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi</p>	<p>Le chômage et le manque de qualifications des jeunes métropolitains sont une préoccupation prioritaire de la Métropole. Pour lutter contre ces fléaux, Montpellier Méditerranée Métropole soutient la MLJ3M, qui assure une mission de Service Public de l'Emploi sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre du Podem - contrat de ville, la Métropole et ses partenaires ont favorisé la structuration de commissions d'insertion, véritable instance de coordination de proximité des acteurs et de repérage des jeunes dits « invisibles » et décrocheurs du système et des institutions.</p> <p>La Mission Locale des Jeunes de Montpellier Méditerranée Métropole (MLJ3M) anime aujourd'hui trois commissions qui se réunissent mensuellement avec 10 à 15 participants en moyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Croix d'argent (quartiers Gély, Figuerolles, Lemasson, Près d'Arènes, Pas du Loup/Val de Croze) ; - Cévennes (quartiers Cévennes, Petit-Bard, Pergola) et - Mosson (quartiers Paillade et Hauts de Massanne). <p>Montpellier Méditerranée Métropole s'engage à consolider ce maillage et à participer aux commissions d'insertion.</p>	<p>Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018</p> <p>1 - 1729 jeunes des QPV bénéficiaires des cordées de la réussite : Sup Agro, Université de Montpellier 2, Montpellier Business School. Les établissements de Montpellier (Garrigue, Les Escholiers de la Mosson, Rimbaud, Simone Veil et Pagnol) sont concernés.</p> <p>2 – 84 jeunes parrainés résident en QPV de Montpellier Objectif 2019 : 30%</p>			
	<p>En signant la charte Entreprises & quartiers, la collectivité aux côtés de l'Etat a souhaité impulser une dynamique partenariale responsable, solidaire et durable en faveur des habitants des quartiers prioritaires de Montpellier avec les entreprises du territoire. Cela s'est traduit par l'implication d'une cinquantaine d'entreprises dans des actions concrètes (visite d'entreprise et découverte de métiers pour des élèves, stage d'observation, recrutements notamment en alternance, parrainage des jeunes créateurs d'entreprise,</p>	<p>Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quel que soit leur âge et leur niveau de qualification</p> <p>Dispositif non déployé dans l'Hérault actuellement</p>	<p>L'offre d'insertion du Département est déclinée dans le Programme départemental d'insertion (PDI). Les actions du PDI, financées par le Département, sont destinées à garantir la cohérence du parcours d'insertion aux allocataires du RSA.</p> <p>Cette offre d'insertion est accessible aux allocataires du RSA qui habitent dans les QPV et favorise le développement économique de ces quartiers.</p> <p>Sur le territoire métropolitain, une cinquantaine d'associations et autres structures sont financées par le Département pour mettre en œuvre plus de 70 actions.</p>		

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers</p> <p>Enjeu 1 : Soutenir le développement de l'activité économique pour et dans les quartiers</p> <p>Enjeu 8 : Fluidifier les parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi</p>	<p>mécénat...) généralement portées par des associations partenaires de la démarche. Les domaines d'intervention concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éducation et l'orientation scolaire - L'emploi, l'insertion et la formation - Le développement économique - Les services de proximité, l'accessibilité aux produits et services de l'entreprise - Le soutien aux initiatives locales, le mécénat de solidarité. <p>Au vu des résultats très encourageants, Montpellier Méditerranée Métropole s'engage à poursuivre et développer le travail de lien entre les entreprises et les habitants.</p>		<p>Les domaines d'intervention sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions de mobilisation vers l'emploi, mises en œuvre par 13 associations (dans tous les domaines, y compris artistiques et sportifs), - les actions d'accompagnement à la création d'activité, au suivi post-crédation et au financement de l'action (7 associations), - les actions d'insertion par l'activité économique (8 chantiers d'insertion, 2 groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, un groupement d'entreprises sociales et solidaires), - les actions d'accompagnement global vers l'emploi (2 associations), - les actions de mobilité, numérique, santé (20 % des bénéficiaires du RSA rencontrent des problèmes de santé), mises en œuvre par une vingtaine d'associations. <p>Cette politique a été bâtie avec les usagers, dans le cadre des comités consultatifs du RSA, et avec les partenaires qui participent ensemble à une citoyenneté inclusive.</p> <p>L'offre d'insertion sera réajustée afin de gagner en réactivité avec la mise en place d'une plateforme d'orientation des allocataires du RSA. En effet, celle-ci vise à accélérer la mise en parcours des personnes, en couplant l'ouverture des droits RSA et l'orientation. Une offre d'accompagnement plus "intégrée" facilitera la coordination des différentes étapes du parcours d'insertion.</p> <p>Le développement de l'insertion professionnelle dans les quartiers est évoqué dans le cadre des groupes de travail du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) local Montpelliérain mis en place à l'initiative du Département. Se réunissent 3 groupes de travail: illettrisme / illettrisme, mobilité et insertion par l'activité économique (rapprochement des acteurs).</p> <p>Dans le cadre du plan pauvreté, signé le 05/07/2019, parmi les axes concernant l'insertion des allocataires du RSA (orientation des allocataires du RSA et développement de l'offre</p>		

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers</p> <p>Enjeu 1 : Soutenir le développement de l'activité économique pour et dans les quartiers</p> <p>Enjeu 8 : Fluidifier les parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi</p>			<p>d'accompagnement intégré insertion professionnelle et insertion sociale), le développement de l'accompagnement global avec Pôle Emploi, vise à réaliser un suivi coordonné entre conseiller Pôle emploi et travailleurs sociaux du Département.</p> <p>Le Département a également noué des partenariats avec des organisations professionnelles (CPME, U2P, CCI, CMA, CRGE) pour favoriser l'insertion des personnes et répondre aux besoins des entreprises.</p> <p>Sur le volet insertion des jeunes, le Département soutient le fonctionnement de la Mission locale des jeunes de Montpellier Méditerranée Métropole (ML3J) et contribue ainsi à la mise en œuvre du dispositif de la garantie jeune.</p>		
		<p>Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes</p> <p>Objectif : > 7 % apprentis issus des QPV</p>			
		<p>Développer l'accès au permis de conduire</p> <p>128 Permis B financés de janvier à avril 2019 pour des DE QPV de l'Hérault (sur 627 dans le département, soit 20,4%)</p>			
	<p>Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme</p> <p>1 - Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illettrisme 2 - x certifications Clé@venir validées en QPV 3 - Nombre et part des bénéficiaires d'actions "e-illettrisme" en QPV</p> <p>Données indisponibles</p>				

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers</p> <p>Enjeu 1 : Soutenir le développement de l'activité économique pour et dans les quartiers</p> <p>Enjeu 8 : Fluidifier les parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi</p>		<p>Mieux repérer et mobiliser les jeunes invisibles et décrocheurs en développant les démarches d'"aller vers" et la coopération entre acteurs de proximité : pour ce faire, la Direccte soutient sur la période 2019-2021, 3 projets visant pour partie les jeunes des quartiers :</p> <p>1/ Commissions d'insertion et médiation à l'emploi (Mission locale jeunes de Montpellier Métropole):</p> <ul style="list-style-type: none"> - consolider les 3 commissions d'insertion déjà existantes (Petit Bard-Cévennes, Mosson, Croix d'argent) et en créer une 4ième pour couvrir les quartiers Pompignane, Vert bois et Aiguelongue - en appui de ces commissions, déployer de nouveaux conseillers médiateurs qui auront pour mission d'aller vers les jeunes, de créer du lien pour les raccrocher progressivement au droit commun en menant un travail de proximité avec les acteurs du territoire et de les accompagner dans un parcours d'insertion adapté. <p>2/ Plateforme départementale de mobilisation des jeunes décrocheurs (Forum TV) : mise en place d'une semaine de travail intensive durant laquelle les jeunes vont bénéficier d'ateliers créatifs (coaching image, création musicale et artistique, pratique sportive)</p> <p>3/ Plateforme départementale PMJ (APS 34) : les jeunes bénéficient d'un parcours individualisé de 8 semaines intégrant des périodes de mise en situation professionnelle dans le cadre de chantiers « perlés ».</p>			

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers</p> <p>Enjeu 1 : Soutenir le développement de l'activité économique pour et dans les quartiers</p> <p>Enjeu 8 : Fluidifier les parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi</p>		<p>Soutenir l'insertion professionnelle des plus en difficulté en mobilisant les dispositifs d'inclusion et d'emploi reposant sur le triptyque emploi-accompagnement-formation :</p> <p>1. Soutenir l'Insertion par l'Activité Economique des habitants des QPV dans le cadre du Plan national de lutte contre la pauvreté et de sa déclinaison départementale (passage de 140 000 à 240 000 bénéficiaires d'ici 2022) : le Plan régional d'investissement dans les compétences signé avec la Région et le PIC IAE pourront être mobilisés pour former les publics sans qualification. La possibilité de développer et renforcer l'offre de l'insertion par l'activité économique sera prioritairement orientée vers l'émergence de structures implantées dans les QPV. En 2018 sont recensés 406 salariés en insertion issus des QPV de Montpellier soit 15,3% des salariés en insertion de l'Hérault.</p> <p>2. Soutenir l'insertion des plus éloignés de l'emploi via les contrats Parcours Emploi compétence : ces contrats ont pour objet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail mettant en œuvre des modalités particulières d'accueil et d'accompagnement. Objectif: 13% de public QPV bénéficiaires d'un PEC</p>			

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous en développant les coopérations et la co éducation</p> <p>Enjeu 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles</p> <p>Enjeu 3 : Renforcer le soutien aux adolescents</p>	<p>Développer le projet de cité éducative sur le territoire de la Mosson et l'étendre à d'autres QPV, avec la volonté de créer des « Territoires à haute qualité éducative » pour les habitants des territoires prioritaires, grâce notamment à une meilleure coordination des dispositifs.</p> <p>La cité éducative est liée à la nouvelle politique de renouvellement urbain du quartier Mosson et repose sur la mobilisation des habitants et des acteurs du territoire. Elle s'inscrit également dans la dynamique lancée par le label « Ville Apprenante » accordé par les instances de l'UNESCO.</p> <p>« Le langage, vecteur d'inclusion » est le thème porté par la Ville de Montpellier, plaçant l'apprentissage des langues et des langages – y compris artistiques, culturels et numériques – comme créateur de lien et d'une culture commune.</p>	<p>Cité éducative labellisée sur le territoire Mosson avec les 3 collèges têtes de réseau : Garrigues, Escholiers de la Mosson et Arthur Rimbaud.</p> <p>Deux postes adulte-relais attribués.</p>	<p>Un plan collège a été adopté le 14 septembre 2019, il va permettre de réhabiliter les bâtiments, notamment dans les quartiers prioritaires, et d'augmenter l'aide aux repas en direction des familles les plus défavorisées; ce plan s'étalera sur toute la période des contrats 2020/2022. Le plan de rénovation des collèges, assorti d'un budget conséquent, entraînera des travaux de modernisation et d'embellissement propices à la réussite des élèves.</p>		<p>Participer au projet de Cité éducative, en tant que partenaire des dispositifs enfance/jeunesse/parentalité et en intégrant les équipements gérés par la Caf dans ce QPV dans le projet.</p>
	<p>Renforcer le PRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement territorial et qualitatif du PRE, en vue d'une couverture territoriale optimale du PRE - Création d'une plateforme prévention du décrochage et des ruptures éducatives des 10-16 ans - Développement d'actions permettant de développer la confiance et l'estime de soi, l'épanouissement individuel (mentorat) <p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la Cité éducative et avec l'appui d'un adulte-relais venant renforcer la médiation sociale dans le quartier de la Mosson, le PRE pourra devenir la structure pivot de coordination des dispositifs</p>	<p>Mobilisation du dispositif</p> <p>Soutenir les démarches d'ingénierie et le cas échéant renforcer les moyens en emplois aidés (adulte-relais)</p>	<p>L'action du Département, menée notamment dans les quartiers prioritaires, est pleinement inscrite dans les missions de PMI et de protection de l'enfance (mesures de prévention individuelles et collectives), en cohérence avec le schéma des services aux familles et le schéma enfance familles.</p> <p>Parmi ces missions, celle de la planification permet l'intervention des professionnels du médico-social et des centres de planification délégués auprès des classes de 4e et 3e, à la demande des collèges (information vie affective et sexuelle, prévention MST, lutte contre les discriminations hommes/femmes).</p> <p>Deux centres de planification existent dans les services départementaux de la solidarité situés dans les quartiers Mosson et Ovalie. La PMI est très présente aussi dans toutes les écoles, en lien avec la santé scolaire, notamment dans les classes passerelles et les commissions enfance pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.</p> <p>Depuis 2004, la Maison de l'enfance et de la famille (MEF) est installée dans le quartier Petit Bard Pergola. Elle propose des consultations médicales et des actions de prévention prénatales et à destination des enfants de moins de 6 ans. Cette structure</p>		<p>Poursuivre le soutien aux CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité) afin d'accompagner les parents dans leur relation avec l'école et de donner aux enfants une méthodologie dans leur apprentissage.</p>

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous en développant les coopérations et la co éducation</p> <p>Enjeu 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles</p> <p>Enjeu 3 : Renforcer le soutien aux adolescents</p>	<p>Elargir le dispositif « Parler Bambin » aux écoles maternelles.</p> <p>Développé depuis 2017 dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), le dispositif « Parler Bambin » participe à l'éducation et au développement du langage des enfants, notamment les plus défavorisés. Afin d'offrir une égalité de chances aux enfants des quartiers populaires n'ayant pas fréquenté les EAJE, une expérimentation sur 4 écoles maternelles de la Mosson a été lancée en 2019. La mise en place de formations communes enseignants-ATSEM-EALE doit permettre de créer un environnement relationnel propice au développement des compétences langagières des tout-petits.</p>	<p>Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles</p> <p>Dispositif expérimental sur 4 écoles de la Mosson (Cervantès, Martin Luther King, Neruda, Renaud), il prévoit 9 heures de formation commune enseignant /ATSEM (soit une journée et demie prise sur le temps d'animation pédagogique des enseignants). La formation est co-organisée par la ville et les conseillers pédagogiques EN. Il est prévu une demi- journée de conférences par les éducatrices de la ville "Parler Bambin", une demi-journée d'ateliers en commun puis une demi-journée de travail enseignants - ATSEM au sein de chaque école. Date de la 1ère journée de formation le 27 novembre 2019.</p>	<p>départementale, installée au cœur du quartier, héberge des associations qui déploient des actions de soutien à la parentalité.</p> <p>En ce qui concerne les publics roms et les gens du voyage, sages-femmes et puéricultrices se rendent à la demande dans les lieux de vie, afin de suivre l'évolution des grossesses ainsi que la santé des enfants.</p> <p>Dans le cadre du plan pauvreté, la mise en place de maraudes mixtes, permettra d'associer les compétences de la veille sociale et de la protection de l'enfance, de l'hébergement et du logement, de la scolarisation, de l'accompagnement des familles, de la santé et du soutien à la parentalité.</p> <p>En matière de jeunesse, le Département propose des dispositifs de soutien à l'action éducative des collèges du territoire, pour favoriser la connaissance dans les domaines de la citoyenneté, de la découverte des métiers, du bien-être, de l'environnement, de la culture et de la sécurité routière, il participe à la découverte des lieux éducatifs emblématiques sur le territoire.</p> <p>On peut citer "Le Printemps des collégiens" qui a permis à des élèves de classes de 4e et 3e de 6 collèges de Montpellier, dont une partie en QPV, de participer en juin 2019 à 2 journées de rencontres, d'éducation et de pratiques artistiques autour de projets (AET) d'arts de la scène menés par des collégiens.</p>		
	<p>A travers la charte Entreprises & quartiers, la Métropole aux côtés de l'Etat contribue à tisser des liens entre entreprises du territoire et habitants des quartiers. Sur le volet éducation, les entreprises sont des acteurs de premier plan permettant aux jeunes scolarisés de bâtir un projet professionnel en ouvrant le champ des possibles à travers des opportunités de rencontres et d'échanges (stages de 3ème, visites d'entreprises, témoignages, découvertes de métiers...). La Métropole participera à la mise en œuvre du dispositif « mon stage de 3ème » en facilitant la mise en relation des acteurs engagés sur le sujet : associations, institutions, entreprises au profit des élèves des quartiers prioritaires.</p>	<p>Dispositif national « monstage de troisieme.fr » pour les élèves de REP et REP+ (En 2019, 215 stages de qualité proposés sur Montpellier et enregistrés sur le portail : 108 dans la fonction publique et 107 dans le secteur privé). Financer le tissu associatif local sur une enveloppe spécifique (BOP147) afin de soutenir au niveau départemental cette initiative nationale.</p>	<p>Le Département soutient le fonctionnement de la Maison départementale des adolescents pour la mise en œuvre de ses actions de prévention santé auprès des jeunes, il soutient également les associations à caractère éducatif et pédagogique (OCEP) de quartier qui proposent un accompagnement socio-éducatif des jeunes scolarisés et favorisent le lien entre les familles et les établissements scolaires.</p> <p>Sur les volets santé/citoyenneté, et en articulation avec les services de l'Education Nationale, il contribue au financement des formations "préventions et secours civiques de 1er niveau (PSC1) pour les collégiens ; il soutient l'association Ecole des parents et des éducateurs pour l'animation d'un point d'accueil et d'écoute des jeunes et d'un point</p>		

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous (en développant les coopérations et la co éducation)</p> <p>Enjeu 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles</p> <p>Enjeu 3 : Renforcer le soutien aux adolescents</p>	<p>Favoriser la mise en œuvre des dispositifs de l'Education prioritaire.</p> <p>La Ville a accompagné le dédoublement des classes de CP et de CE1 en réalisant des investissements dans les écoles en QPV (cofinancés sur la DPV 2019). Une attention particulière sera portée sur la rénovation des écoles situées sur le territoire de la Mosson, programmée dans le cadre de l'ANRU.</p>	<p>100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées en 2019, soit 76 CP et 72 CE1 Effectif moyen : CP : 11,51 et CE1 : 11,39.</p>	<p>écoute parents enfants dans les quartiers Paillade Mosson et Cévennes.</p> <p>Le Département accompagne les jeunes de 18 à 25 ans, sortant de l'aide sociale à l'enfance, dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle et dans la mobilité (contrats jeunes majeurs).</p> <p>En matière sportive, en partenariat avec l'UNSS, le Département soutient le sport scolaire, grâce à une démarche incitative à destination des collégiens héraultais de 6ème, cela se traduit par la remise à chaque élève concerné d'un "coupon sport" de 14€ afin d'accéder à la licence sportive à un coût minimal, ainsi un collégien sur 3 accède à une ou plusieurs activités sportives.</p> <p>Le Département développe une politique adaptée à chaque collège, pour conforter une véritable stratégie de mixité sociale. Ainsi, dès 2015, il a contribué à l'amélioration de la mixité au collège Simone Veil, en concertation avec l'ensemble des partenaires, cela s'est traduit par des mesures attractives en direction des élèves et de leurs familles.</p>		
	<p>Moduler les conditions de modes de gardes pour les familles monoparentales afin d'en faciliter l'accès (tiers payant, facilité de réservation, horaires atypiques...), afin de lutter contre les discriminations et renforcer l'égalité femme/homme.</p> <p>La collectivité souhaite ainsi répondre aux attentes spécifiques de familles en situation de précarité, monoparentalité, bas niveau de revenus, chômage, insertion ou emploi en horaires décalés...</p>	<p>Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places) 307 places en Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nettes créées dans les QPV de Montpellier avant 2018, dans 11 établissements à Montpellier.</p>	<p>Dans le cadre du plan pauvreté, le Département s'inscrit dans le développement d'un réseau de crèches (EAJE) permettant d'accueillir en priorité des enfants vivant dans un contexte de précarité familiale, en priorité les familles monoparentales</p>		<p>Améliorer l'accessibilité de tous les enfants aux modes d'accueil petite enfance en adaptant l'offre aux besoins des familles les plus vulnérables en mettant en place de nouvelles modalités d'accompagnement financier (bonus territoire pour les crèches en QPV, bonus handicap, bonus mixité sociale...). Ces bonus majoreront la Prestation de service unique, versée pour soutenir le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).</p> <p>Mettre en œuvre le Plan crèche (PIAJE) pour soutenir et favoriser les créations de places en EAJE, avec des majorations liées aux caractéristiques sociales du territoire. Contribuer au financement des places nouvelles par le biais de la prestation de service dédiée (PSEJ). Contribuer à la pérennisation des places existantes notamment par la mobilisation du Fonds de modernisation des EAJE (FME).</p>

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p align="center">Organiser une politique résidentielle plus équilibrée dans les quartiers, la Métropole et poursuivre le renouvellement urbain</p> <p>Enjeu 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine</p> <p>Enjeu 7 : Elaborer un projet de renouvellement urbain ambitieux pour la Mosson</p>	<p>Organiser un accueil plus équilibré des populations La Métropole s'engage à mettre en place aux côtés de l'Etat, des communes et des bailleurs notamment une politique de peuplement ambitieuse, vectrice de mixité sociale et de mobilité résidentielle afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de piloter à l'échelle métropolitaine les politiques d'attribution de logement social et assurer la coordination entre les différents réservataires (collectivités, préfet, bailleurs sociaux, Action Logement) - d'atteindre les objectifs d'attribution et de diversification de l'occupation sociale fixés par la Conférence Intercommunale du Logement (notamment en et hors QPV), tout en veillant à l'équilibre résidentiel du parc social - de faciliter l'accès au parc social aux publics prioritaires et aux ménages les plus modestes (1er quartile des demandeurs) - de favoriser les parcours résidentiels sur le territoire de la Métropole, en facilitant la mobilité au sein du parc locatif social 	<p>Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville</p> <p>100 % conventions intercommunales d'attribution conclues d'ici 2020</p> <p>14,40 % des attributions de logements sociaux réalisées de janvier à fin août 2019 hors QPV en faveur des ménages du 1er quartile</p>	<p>Avec Hérault Habitat, la résidentialisation et la requalification des résidences Oxford et Corte s'inscrivent dans une stratégie de peuplement en cours de déploiement et dans des objectifs ambitieux pour ouvrir le quartier et l'espace public, améliorer la qualité de vie au quotidien et connecter la Paillade à la ville et au monde</p> <ul style="list-style-type: none"> • un processus sur le long terme, servi par les interventions patrimoniales et urbaines, visant à redonner de l'attractivité résidentielle au quartier, • un objectif à moyen terme : amorcer des points de reconquête de la diversité sociale dans le quartier, via la diversification de l'offre (reconstruction sur site, réhabilitation lourde) au sein des pôles concentrant les opérations de rénovation (cours urbains) et en limite du quartier. <p>En conséquence, Hérault Habitat s'engage dans un travail fort de restructuration des typologies (T6 et T5 ciblés transformés en T2) afin de proposer une offre aux étudiants et aux seniors.</p> <p>Des travaux qualitatifs sont envisagés tels que l'ajout de balcons dans chaque logement et d'ascenseurs en façade.</p>		
	<p>Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers Mosson et Cévennes au travers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain</p> <p>Après avoir assuré le pilotage et la mise en œuvre des études de préfiguration, la Métropole va mettre en œuvre les projets de renouvellement urbain des quartiers Mosson (projet d'intérêt national) et Cévennes (intérêt régional) qui vont faire l'objet d'une convention ANRU.</p>	<p>Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements ANRU.</p> <p>La convention NPNRU Montpellier-Mosson-Cévennes devrait être signée au cours du premier semestre 2020</p> <p>Soutien au titre de la DPV 2019 de la maison projet Mosson</p> <p>Accélérer la validation d'un maximum de projets NPNRU et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers</p>	<p>Hérault Habitat souhaite maintenir, après démolition et restructuration, le nombre de logements de son parc dans le quartier Mosson.</p> <p>Le Département siège à la CIL (conférence intercommunale du logement) en tant que membre de droit, il contribue ainsi à la mixité sociale, sur son quota réservataire, pour les habitants des QPV.</p>		

<p style="text-align: center;">Organiser une politique résidentielle plus équilibrée dans les quartiers, la Métropole et poursuivre le renouvellement urbain</p> <p>Enjeu 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine</p> <p>Enjeu 7 : Elaborer un projet de renouvellement urbain ambitieux pour la Mosson</p>	<p>Intervenir sur les copropriétés en difficulté via le Plan Initiative Copropriété</p> <p>La Métropole s'engage à intervenir dans le cadre du plan initiative copropriétés aux côtés de l'Etat.</p> <p>6 études opérationnelles ont été engagées par la Métropole sur 8 copropriétés du quartier Mosson (L'espérou, l'Hortus, le Pic Saint Loup, Font Del Rey 2, Plein Ciel, Terrasse des allées des bois, Bonnier de la Mosson et Résidence du lac) représentant 1 300 logements et 1 copropriété sur Cévennes (Cévennes 1, Arceaux et Cévennes 2) représentant plus de 900 logements. Les conclusions de ces études convergent vers la nécessité d'une intervention lourde qui s'opéreront dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et du plan initiative copropriétés.</p> <p>Dans l'attente de la signature de la convention ANRU, une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat Copropriété dégradée est mis en place sur l'ensemble du périmètre de la Mosson pour notamment financer les travaux d'urgence, les travaux de réhabilitation et étudier les 6 copropriétés qui ne l'ont pas encore été. Pour les Cévennes, il s'agit de mettre en place un plan de sauvegarde sur 5 ans pour accompagner les ménages de la copropriété des Cévennes 1 endettés par les travaux réalisés, améliorer la gestion et suivre les impayés sur l'ensemble des copropriétés, et une fois la scission réalisée, de proposer un programme de travaux sur la résidence des Arceaux.</p> <p>Sur les 10 autres QPV, un dispositif a été engagé par la Métropole afin d'accompagner les copropriétés via la réalisation de diagnostics ciblés afin de prévenir les risques de dégradations potentielles.</p>	<p>Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées</p> <p>Les conventions NPNRU à venir (Montpellier-Mosson-Cévennes) comporteront une intervention forte sur les copropriétés dégradées qui reste à calibrer.</p> <p>3 copropriétés importantes sur Montpellier (Flamands Roses à Mosson 139 logements, Tour Saint-Martin à Prés d'Arènes 76 logements et copro Cévennes1 à Cévennes 444 logements) bénéficient d'une intervention de l'ANAH dans les QPV.</p>			
--	--	--	--	--	--

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Développer une offre de services et d'équipements accessible aux habitants dans une logique de parcours</p> <p>Enjeu 4 : favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue et aux compétences de base</p> <p>Enjeu 6 : renforcer l'accessibilité et la présence des services et équipements</p>	<p>Accompagner la création d'un Contrat Local de Santé avant 2022, afin de diminuer les situations de non-recours aux soins, de mieux coordonner les actions de santé publique à destination des habitants des QPV et de promouvoir les parcours de santé à travers des outils de communication destinés aux usagers, mais aussi aux professionnels de santé, aux institutions, aux associations et aux acteurs de terrain.</p>	<p>Cofinancer (ARS) un poste de coordinateur/préfigurateur du CLS et fournir un diagnostic santé (réalisation ORS CREAL).</p>			
	<p>Contribuer au développement d'une plateforme linguistique à destination principale des habitants des QPV, en s'appuyant sur l'offre proposée par la plateforme départementale mise en place par l'Etat à titre expérimental, qui diagnostique les habiletés langagières des publics étrangers (hors UE), non-francophones et arrivés depuis moins de 5 ans sur le territoire, pour proposer des parcours linguistiques adaptés.</p>	<p>Lancement de l'expérimentation de la plateforme linguistique sur la période de septembre à décembre 2019</p>	<p>La question de l'apprentissage de la langue est évoquée dans le cadre d'un atelier du PTI : illettrisme et illectronisme. Des référents illettrisme sont désignés au sein des organismes du réseau, en lien avec le CRIA.</p>		
	<p>Consolider et développer des espaces numériques de territoire (type tiers lieux) dans des lieux existants ou à créer, tels que le pôle accueil multiservice à la Mosson ou le CEIS sur Figuerolles. En s'adressant aux habitants des QPV et plus spécifiquement aux personnes les plus éloignées du numérique, la collectivité via le CCAS prend en compte la problématique de l'illectronisme et développe des actions diversifiées pour permettre à ces personnes d'accéder, de découvrir, de s'informer et de s'initier aux outils, aux services et aux innovations liés au numérique (rencontres, ateliers collectifs d'initiation, libre consultation...). Ces espaces devront proposer un accompagnement qualifié pour favoriser l'appropriation des outils, des technologies et des usages de l'Internet. Ces lieux participeront également à la cohésion sociale puisqu'ils constituent des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle.</p>	<p>Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) par le CGET "Fabriques de territoire & Fabriques numériques de territoire" le 15 juillet 2019</p> <p>Objectifs : 45 M€ au niveau national pour la création de 300 fabriques dont 50% en QPV</p>	<p>Le Département travaille actuellement sur l'ensemble du territoire départemental à une cartographie interactive autour de l'inclusion numérique à destination des professionnels recevant des publics (mise en place dernier trimestre 2019). Les partenaires sont associés à ce travail. Par ailleurs, 3 lieux d'accès au multimédia sont positionnés en QPV, pour accompagner les personnes vers leurs droits.</p>		<p>Poursuivre le déploiement des « Promeneurs du Net », un dispositif pour les professionnels de la jeunesse afin de les accompagner dans une présence éducative renforcée sur internet.</p>

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Développer une offre de services et d'équipements accessible aux habitants dans une logique de parcours</p> <p>Enjeu 4 : favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue et aux compétences de base</p> <p>Enjeu 6 : renforcer l'accessibilité et la présence des services et équipements</p>	<p>Déployer la labellisation CAF de Maisons pour tous en centres sociaux, sur les territoires nécessitant une action de développement social et urbain. La labellisation permettra de positionner les Maisons Pour Tous comme équipement de quartier à vocation sociale globale, lieu de rencontres et d'échanges entre les générations et outil d'animation de la vie sociale. Les Maisons Pour Tous ont vocation à développer le pouvoir d'agir des habitants et plus particulièrement des jeunes.</p>	<p>Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022 4 centres sociaux et 6 espaces de vie sociale ouverts en QPV à Montpellier</p>			<p>Concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale (Centres sociaux et Espaces de vie sociale) via la mobilisation des prestations de services et fonds locaux.</p> <p>Accompagner la conversion en Centres sociaux des Maisons pour tous situées en QPV.</p>
	<p>Développer et animer la coordination territoriale en prenant appui sur les structures pivot de proximité que constituent les Maisons Pour Tous sur Mosson et l'étendre à d'autres quartiers (Cévennes notamment).</p>	<p>Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1520 postes contre 760) 21 postes FONJEP en cours de création/74 pour l'Occitanie (répartition non arrêtée sur Montpellier)</p>			
		<p>Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer. Création d'un plateau sportif partagé entre les écoles Balard, Bolivar, Neruda et Renaud et les habitants de la Mosson (cofinancé dans le cadre de la DPV 2018 à 60 % par l'État : 250 200 €)</p>	<p>Hérault Sport développe sur 5 QPV de Montpellier un programme d'animation sportive à visée sociale, préventive et éducative dans le cadre du dispositif "sport pour toi", passerelle entre le club et la rue; l'action d'Hérault Sport s'attache à lever les freins qui entravent un processus d'insertion sociale</p> <p>En parallèle, plusieurs dispositifs sont mobilisés par le Département: aide aux écoles de sport (2 000€) concernant 4 clubs de sport à Montpellier; "plus de filles dans mon club" projet initié par l'Etat pour accompagner les clubs sportifs, afin d'aider des filles de 11 à 25 ans et vivant en QPV, à prendre leurs licences (aide de 50€ pour la 1ere licence).</p>		

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Développer une offre de services et d'équipements accessible aux habitants dans une logique de parcours</p> <p>Enjeu 4 : favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue et aux compétences de base</p> <p>Enjeu 6 : renforcer l'accessibilité et la présence des services et équipements</p>	<p>Décliner la convention associant 3M et les partenaires d'une éducation artistique et culturelle complète et intégrée, pour faire de la Ville de Montpellier, une « Ville 100 % EAC », notamment avec des projets dans les crèches et les écoles de la Mosson. Cette convention va également permettre de promouvoir les pratiques artistiques et culturelles dans l'objectif de favoriser l'expression de la diversité, de réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques culturelles sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montpellier, notamment auprès des 13-18 ans.</p>	<p>Mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre des enseignements</p>	<p>Le domaine départemental de Pierres vives, situé dans le quartier Mosson est un véritable outil de cohésion sociale et d'acquisition de savoirs ; il accueille tous les publics du quartier, les enfants, les jeunes et les adultes. Le nombre total de publics accueillis à Pierres vives en 2018 est de 104 500 personnes.</p> <p>Le partenariat information jeunesse avec le CRIJ permet à l'Espace Jeune Citoyen du Département, positionné au sein de Pierres Vives, d'accueillir, d'informer et d'accompagner plus de 4 000 jeunes par an.</p> <p>La médiathèque départementale met en place des ateliers d'alphabétisation pour les publics du quartier Mosson, de même les élèves (du primaire au lycée) bénéficient d'un accompagnement aux devoirs.</p> <p>Les ateliers informatiques facilitent l'inclusion numérique des seniors, et le dispositif « 'j'emprunte un bibliothécaire » permet aux non-initiés de réaliser des démarches administratives par voie numérique.</p> <p>La médiathèque entretient un partenariat avec les associations du quartier et participe à la réalisation de projets associatifs (exemple: accueil d'un concours d'éloquence, fabrication de sacs par des femmes du quartier....).</p>		
	<p>Continuer à accompagner les équipements culturels à se déployer sur les QPV en lien avec les acteurs de quartiers</p>	<p>Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville En cours de déploiement Au terme jumelage a été préféré celui de partenariats avec des établissements culturels QPV (le texte a évolué dans ce sens).</p> <p>20 structures s'impliquant dans cette démarche ont été identifiées à Montpellier.</p> <p>établissements et structures identifiés à Montpellier, 5 médiathèques (Jean-Jacques rousseau, médiathèque Emile Zola, William Shakespeare, Garcia Lorca, Victor Hugo, plus le réseau des médiathèques) et un CTL Montpellier Méditerranée Métropole, Balthazar est une école de cirque impliquée dans les QPV, l'Orchestre Opéra National de Montpellier (opéra junior), le théâtre Jean-Vilar, le théâtre "La chapelle",</p>			

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
		<p>Musée Fabre, le musée des moulages, le musée de Lattes (mènent des actions de médiation et pour certains des ateliers), le Conservatoire de Montpellier (actions de médiation du CRR dont Dèmos), partenariat Ecole supérieure des Beaux-Arts avec IPEIC, le Fonds régional d'Art Contemporain, actions de médiation de la Panacée à destination de la jeunesse, Salle de Musiques Actuelles Victoire 2 partenaire d'associations de la Mosson, le Centre Chorégraphique National et Montpellier Danse mènent des actions de médiation en QPV, de même que le Centre Dramatique National des 13 vents.</p> <p>Perspectives futures ?</p> <p>Le développement de la politique éducative, artistique et culturelle menée dans le cadre de la future Convention de Généralisation de l'EAC (CGEAC).</p> <p>Montpellier Métropole devrait nous permettre d'optimiser l'engagement des équipements ou structures culturelles conventionnées ou partenaires de la DRAC en faveur de la jeunesse sur les territoires en QPV.</p> <p>Dans le cadre des "partenariats" : nous (la DRAC) proposons pour les partenariats à venir entre les 20 structures culturelles, labels et autres structures conventionnées disposant déjà d'un cadre contractuel que le partenariat entre les associations de proximité sises en QPV y soit clairement précisé au sein des CPO.</p> <p>Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) en cours de renouvellement, feront état des modalités de partenariat dans les mentions et propositions générales et dans la partie consacrée à la politique des publics. L'identification des associations et le détail des actions restant à préciser dans le projet artistique et culturel annexé annuellement.</p> <p>Pour les conventions déjà signées, pourrait être annexé par avenant un document, intitulé par exemple " Partenariat entre XXXXX et tel ou tel quartier prioritaire de la politique de la ville de Montpellier", précisant les</p>			

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Développer une offre de services et d'équipements accessible aux habitants dans une logique de parcours</p> <p>Enjeu 4 : favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue et aux compétences de base</p> <p>Enjeu 6 : renforcer l'accessibilité et la présence des services et équipements</p>		<p>mentions, les propositions générales et, idem, dans la partie consacrée à la politique des publics l'identification des associations puis le détail des actions spécifié dans le projet artistique et culturel annexé annuellement.</p> <p>Pour les structures non conventionnées comme par exemple le théâtre Jean Vilar, La Chapelle, Kaïna TV... Il est envisagé que les propositions générales, l'identification des associations jumelées, le détail des actions puissent être formulés en annexe du dossier Cerfa de demande des crédits de droit commun. Le document vaudra ainsi pour convention annuelle de partenariat et sera évalué au terme de l'année.</p>			
		<p>Déployer les Micro-Folies</p> <p>En cours de déploiement 1 projet en cours de réflexion sur MPT : Suite à un échange avec Mme Sarah MELLOUL à la Grande Halle de La Villette (GHLV), chargée de mission et correspondante de la DRAC Occitanie pour les Micro-Folies, il apparait que plusieurs scénarios évoqués localement ne peuvent être réalisés : il n'est pas possible de mettre en place une Micro-Folie dans une structure privée (association) qui développe un tiers lieu. Il faut nécessairement que cette structure contractualise avec une collectivité territoriale référente. Il n'est pas possible de mettre en place une MicroFolie sur plusieurs lieux distants ou trop distants (en gros plus de 200 M), la Micro-Folie doit pouvoir être appréhendée comme un tout par l'usager, pour cela il faut une unité de lieu. Pour le quartier de la Mosson, en QRR, dans lequel les services de l'Etat envisagent de mener une réflexion avec les Collectivités en vue d'une Micro-Folie, le lieu idoine reste à identifier. Ce lieu, tiers-lieu numérique, pourrait fonctionner en réseau avec des structures de proximité partenaires, cinéma, lieu de musiques actuelles, médias locaux, autres tiers lieux..., autour d'actions à valeur "numérique" ajoutée. Actuellement disponible pour étudier les propositions la GHLV propose</p>			

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
		<p>d'ici fin 2019 une présentation du dispositif, une visite de terrain sur la base de attentes émanant des partenaires locaux. S'ensuivraient échanges, diagnostics et expertises (à la charge de la GHLV) puis une proposition concertée au terme du premier semestre 2020 et possiblement ensuite l'élaboration de la Micro-Folie.</p>			
	<p>Réflexion sur le déploiement d'une deuxième édition de DEMOS sur de nouvelles écoles et sur le renforcement du dispositif « chœurs d'enfants » dans les écoles de Montpellier. La participation de travailleurs sociaux du CCAS de Montpellier au projet DEMOS facilite la mise en œuvre du projet et le dialogue avec les familles, assurant ainsi sa pérennisation. Parallèlement, le réseau des MPT en lien avec le Conservatoire étudie les possibilités de suites à donner aux enfants ayant vécu « DEMOS 1 » et qui souhaitent continuer la pratique instrumentale.</p>	<p>Développer la pratique musicale En cours de déploiement</p> <ul style="list-style-type: none"> • projet « DEMOS » dans les QPV de Montpellier (concerne les quartiers Mosson-Haut de Massane et Mosson-La Paillade, Val de Croze, Celleneuve et Près d'Arènes. Financement des 3 référents sociaux 3 ½ ETP catégorie B : 55 000 €/an (pour 10 mois) dans le cadre de la DVP (Etat). Aide renouvelée sur 3 ans (2017,2018 et 2019) de septembre 2018 à juin 2020. • pas de projets spécifiques « Orchestres à l'école » dans les QPV, • 158 classes impliquées par le dispositif « chœurs d'enfant » piloté par l'EN 			<p>Poursuivre la participation active de la Caf au projet DEMOS.</p>

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Offrir un meilleur cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité</p> <p>Enjeu 9 : Rénover les démarches de gestion urbaine de proximité</p> <p>Enjeu 10 : Placer la médiation sociale comme levier de cohésion sociale</p> <p>Enjeu 11 : Prévention de la délinquance et sécurité</p>	<p>Développer des démarches de GUSP La gestion urbaine et sociale de proximité est une démarche visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et le service rendu aux habitants, au quotidien et à long terme. Soucieuse de cette préoccupation, et en articulation avec les 2 projets de renouvellement urbain, la Métropole s'engage à mettre en place 2 conventions de GUSP sur les quartiers Mosson et Cévennes au côté de l'Etat, de la Ville de Montpellier et des principaux gestionnaires dont les bailleurs.</p>	<p>Soutien des actions engagées dans le cadre du développement des démarches de GUSP, soutien à la coordination des services en tant que facilitateur dans les relations avec les bailleurs sociaux (Exonération TFPB)</p>	<p>Le Département accueille les publics des quartiers prioritaires de Montpellier au sein de 9 services départementaux de la solidarité, cela correspond à un accueil social physique de plus de 17 000 personnes de janvier à juin 2019 et à un accueil téléphonique dépassant les 30 000 appels sur la même période.</p> <p>Par ailleurs, le Département finance la prévention spécialisée dans 8 quartiers prioritaires de Montpellier (convention APS 34).</p> <p>Il soutient le développement de la vie associative par le financement de l'association Profession Sport 34, sur son projet de centre de ressources, d'information et d'accompagnement des bénévoles associatifs (CRIB).</p>		
	<p>Réactualiser la stratégie de prévention de la délinquance Faisant suite à la précédente stratégie de la prévention de la délinquance 2013-2017, la Ville de Montpellier, au travers son conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD), et en partenariat avec l'Etat et les autres acteurs concernés, s'engage à déployer la future stratégie de la délinquance 2019-2023 en cours de réflexion, en articulation avec les objectifs du contrat de ville. Cette politique constituera le volet sécurité et prévention de la délinquance du Contrat de ville.</p>	<p>Co-financement de l'association APS34 pour 3 ans dans le cadre de l'appel à projet "Développer la prévention spécialisée" et du Plan Pauvreté</p>	<p>Dans le cadre du plan pauvreté, il est prévu de bâtir un référentiel d'accueil du public avec les structures participant au réseau inconditionnel de proximité, chaque structure devra évaluer régulièrement le dispositif et produire une mesure de la satisfaction des personnes accueillies.</p> <p>Le Département accompagne Hérault Habitat dans le projet de restructuration de la résidence les Hauts de la Croix d'Argent, en menant une opération d'ensemble.</p> <p>Le projet de démolition-reconstruction de la résidence des Hauts de la Croix d'Argent, souhaité par Hérault Habitat et concernant 13 bâtiments sur 16, se justifie par leur état qui ne présente plus les normes thermiques de confort et de sécurité actuelles. L'ensemble des logements démolis seront reconstruits. (476 logements démolis et reconstruits à terme).</p>		
		<p>Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR) 1 QRR créé à la Mosson</p> <p>21 postes de police créés dans le QRR en septembre 2018 à la Mosson 185 délégués à la cohésion police-population (contre 151 aujourd'hui) 1 délégué à la cohésion police-population (en QRR/QPV) à la Mosson et 1 en ZSP</p>	<p>Cette opération de démolition-reconstruction profitera d'un accompagnement spécifique des locataires par la mise en place d'une MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale), il s'agit de prendre en compte la situation de chacun afin de trouver des solutions adaptées à la situation de chaque famille. A cet effet, un local d'information est situé en RDC d'une résidence de la Croix d'Argent. Hérault Habitat dispose</p>		

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Offrir un meilleur cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité</p> <p>Enjeu 9 : Rénover les démarches de gestion urbaine de proximité</p> <p>Enjeu 10 : Placer la médiation sociale comme levier de cohésion sociale</p> <p>Enjeu 11 : Prévention de la délinquance et sécurité</p>	<p>Développer un Fonds de Participation des Habitants (FPH) Afin de favoriser les initiatives citoyennes dans le champ de l'amélioration du cadre de vie et de la vie sociale, la Métropole et la Ville de Montpellier, aux côtés des autres partenaires du contrat de ville conduiront une réflexion sur la mise en place d'un fonds d'initiatives citoyennes sur les QPV</p>		<p>d'un service de médiation sociale sollicité dans des projets de concertation avec ou entre locataires, l'agence de Montpellier dispose d'un collaborateur spécialisé dans la médiation sociale pour faire le lien entre les différents acteurs sociaux sur le quartier QPV de Montpellier. Sur Montpellier, Hérault Habitat travaille avec différentes associations ayant pour objet, notamment, la réinsertion sociale pour des publics spécifiques : l'association Gestare, les Iris bleus, la résidence de la Castellane, l'Avitarelle, l'association Issue et l'association des jardins du Thé.</p>		
		<p>40 centres de loisirs jeunes (contre 31 aujourd'hui) CLJ implanté sur le QRR Mosson. Un accueil collectif de mineurs fonctionne tous les mercredis et samedis et pendant les vacances scolaires avec un encadrement de 4 policiers.</p>	<p>Hérault Habitat est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de qualité de service, concrétisée par une certification QUALIBAIL en 2015. En décembre 2015, l'Office s'est engagé à respecter 13 engagements Qualibail, depuis la demande de logement du futur locataire jusqu'à sa sortie du logement. Hérault Habitat a également mis en place le « bouclier social » visant à aider les locataires âgés les plus modestes en leur permettant de consacrer au maximum 25% de leur revenu mensuel au paiement du loyer.</p>		
		<p>Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019 23 postes d'adultes-relais supplémentaires alloués au département de l'Hérault en 2019 sur les 70 postes alloués à l'Occitanie. 9 postes supplémentaires à Montpellier</p>	<p>Actuellement, un peu plus de 100 foyers sont concernés par cette mesure. Le bouclier est appliqué pour une durée de 1 an, il prend effet en début d'année civile et s'inscrit dans une continuité au travers d'une enquête annuelle de recensement. Enfin, Hérault Habitat est un organisme labellisé Habitat Senior Service ; ce dispositif, qui favorise le maintien à domicile par l'adaptation du logement et la mise en place de services spécifiques pour les locataires âgés de plus de 65 ans et plus, il s'applique notamment sur les résidences Stéphane Hessel et Fabre d'Eglantine.</p>		
		<p>Développer le service civique 20 % des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique</p>			

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Axes transversaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Egalite femme / homme - Lutte contre les discriminations - Lutte contre toutes les formes de repli communautaire - Soutien à la jeunesse 	<p>Lutte contre les discriminations Poursuivre l'étude/action sur les discriminations en vue de la préparation d'un plan de lutte contre les discriminations à construire</p> <p>Depuis cinq ans la Ville de Montpellier s'est engagée dans la lutte contre les discriminations, qui contrarient l'idéal républicain d'égalité et minent la cohésion sociale. Elle intervient dans ce champ en apportant son soutien financier par des subventions, et en développant des partenariats actifs avec les associations. Des actions de sensibilisation destinées au personnel municipal et au grand public sont également proposées chaque année. Afin de mettre en place des politiques publiques ciblées, un groupe de recherche-action travaille sur les problématiques rencontrées par les familles monoparentales et a analysé les aspects discriminatoires de la dématérialisation des services publics. Deux nouvelles thématiques sont en cours de réflexion : - le handicap et l'isolement social - l'accès à l'emploi des jeunes diplômés issus de l'immigration habitant un QPV L'ensemble de ces démarches pourrait se traduire par la mise en place d'un plan de lutte contre les discriminations intégré au contrat de ville.</p>	<p>Prévention des discriminations : Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises. En cours de déploiement</p> <p>Prévention des discriminations : S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement dans les ministères (label égalité-diversité dans la fonction publique, formation des encadrants) Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation</p>	<p>Le Département finance de nombreuses associations dont les activités participent à l'égalité femmes hommes, à la lutte contre les discriminations et contre les replis communautaires.</p> <p>Des actions spécifiques sont aussi aidées dans les collèges, autour de ces thématiques (AET).</p> <p>Par ailleurs, une assistante de service social du Département est basée au commissariat de Montpellier, sa mission est l'accueil, l'écoute et l'orientation des femmes victimes de violences conjugales ou familiales.</p>		

<p style="text-align: center;">Axes transversaux :</p> <p style="text-align: center;">Egalite femme/homme</p> <p style="text-align: center;">Lutte contre les discriminations</p> <p style="text-align: center;">Lutte contre toutes les formes de repli communautaire</p> <p style="text-align: center;">Soutien à la jeunesse</p>	<p>Egalité femme/homme La collectivité agit concrètement pour faire valoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Plusieurs leviers sont actionnés pour répondre à cette préoccupation. Peuvent être cités notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le lancement du concours de Pocket films « Révolutionne ton 8 mars ! », qui implique la jeunesse et les associations dans l'élaboration et la diffusion de propositions concrètes visant à améliorer l'égalité femme/homme ; - Le soutien financier aux associations qui font avancer l'égalité femme/homme, dans les champs prioritaires suivants : éducation à l'égalité, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, soutien à la formation et à l'emploi, soutien à la pratique sportive féminine, ...) - L'accueil, le soutien et l'accompagnement des femmes victimes de violences par le biais du SAO et du CHRS du CCAS ; Sensibilisation des habitant.e.s aux violences subies par les femmes et diffusion de l'information sur les actions proposées pour accompagner les victimes ; - La mise en place d'ateliers de sensibilisation dédiés aux personnels Ville, Métropole et CCAS (7000 personnes) pour promouvoir l'égalité femme/homme et créer un réseau de vigilance qui repère et oriente les femmes victimes de violences. 	<p>Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femme/homme dans les quartiers</p> <p>Au niveau départemental : 50 % des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 17 % des projets soutenus relevant de la thématique « égalité femme/homme</p>		<p>Depuis 2016, la Région a confirmé son engagement pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes, une de ses priorités. Cet engagement s'est notamment concrétisé par la mise en place d'une Commission spécifique dédiée à l'égalité femmes-hommes composée d'élu.e.s régionaux chargé.e.s de prendre en compte cette dimension transversale dans les politiques régionales, d'impulser des dispositifs dédiés en matière d'égalité femmes-hommes.</p> <p>Pour assurer la mise en œuvre des engagements pris en adoptant la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a adopté son 1^{er} Plan d'actions régional transversal pour la période 2017-2021, fort de 15 actions prioritaires. Dans ce cadre, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée apporte son soutien spécifique, par le biais de financements ad hoc, aux actions innovantes contribuant à une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Ce financement a pris la forme d'un appel à projets en 2019 qui devrait être renouvelé en 2020.</p> <p>Les objectifs de l'Appel à Projets pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes en Occitanie sont de favoriser, développer, et diffuser l'égalité entre les femmes et les hommes, de prévenir et de lutter contre les violences sexistes sur le territoire régional tout au long de la vie et dans les différents temps de vie. Il comprend 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet 1 : Agir pour favoriser l'égalité professionnelle dans l'emploi - Volet 2 : Prévenir et lutter contre les violences sexistes <p>La loi NOTRe du 7 août 2015 attribue aux régions dans le cadre du Schéma Régional de l'Economie, de l'Innovation et de l'Internationalisation, la compétence de fixer les actions à mener pour favoriser l'égalité professionnelle femmes-hommes. Considérant que l'égalité et la mixité professionnelles femme-homme sont une des clés de la</p>	
--	---	--	--	---	--

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Axes transversaux :</p> <p>Egalite femme/homme</p> <p>Lutte contre les discriminations</p> <p>Lutte contre toutes les formes de repli communautaire</p> <p>Soutien à la jeunesse</p>	<p>Jeunesse Faciliter la mise en cohérence des différents dispositifs pour la jeunesse dans le cadre de parcours intégrés : services civiques, chantiers citoyens, éducatifs, FAJ3M.....</p>			<p>performance et de la créativité des entreprises, le volet 1</p> <p>« Agir pour favoriser l'égalité professionnelle dans l'emploi » de l'appel à projets pour une égalité réelle femmes-hommes en Occitanie vise à soutenir des actions de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises et des acteurs de l'économie. Devant les différents constats attestant la persistance des violences faites aux femmes, le volet 2</p> <p>« prévention et lutte contre les violences sexistes » vise à soutenir l'accueil et l'accompagnement des personnes victimes de violences sexistes, et à favoriser les actions de prévention des comportements violents. »</p> <p>Parallèlement, devant la persistance des stéréotypes de genre qui amplifient les phénomènes de violence et compte tenu des enjeux majeurs en matière d'égalité entre les filles et les garçons, la Région a lancé en mars 2017 un nouveau dispositif de sensibilisation intitulé : « Génération Egalité ».</p> <p>Il s'agit de séances de sensibilisation intégrées dans le temps scolaire et réalisées auprès des élèves de classes de seconde ou de niveau équivalent, dans les lycées (généralistes, professionnels, agricoles), Centres de Formation des Apprenti.e.s et Ecoles Régionales de la 2ème Chance, de la région Occitanie. Ce dispositif régional unique en France, a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délivrer, aux jeunes, une information collective et objective, sur les grands enjeux de l'égalité filles garçons : déconstruction des stéréotypes de genre, notamment au cours de l'orientation scolaire et professionnelle ; prévention des violences sexistes et sexuel qui en découlent ; sensibilisation aux conditions d'une vie affective et sexuelle égalitaire et au respect mutuel ; 	

objectifs opérationnels	Engagements des collectivités Métropole/Ville de Montpellier sur leur droit commun	Engagements de l'Etat sur son droit commun	Engagements du Département sur son droit commun	Engagements de la Région sur son droit commun	Engagements de la CAF sur son droit commun
<p>Axes transversaux :</p> <p>Egalite femme/homme</p> <p>Lutte contre les discriminations</p> <p>Lutte contre toutes les formes de repli communautaire</p> <p>Soutien à la jeunesse</p>				<ul style="list-style-type: none"> - Délivrer aux filles et aux garçons une information fiable et adaptée concernant l'accès à la contraception ; - Mailler l'ensemble du territoire régional en portant une attention particulière aux zones rurales. Depuis son lancement, ce sont environ 75 000 jeunes de la Région Occitanie qui ont été sensibilisé.e.s à l'égalité filles garçons. » 	
		<p>Actions en direction des élèves dans le cadre des enseignements dont les parcours Avenir, Citoyen, de Santé et mise en place du comité Départemental d'Education à la Santé et la Citoyenneté.</p>			
		<p>Former 20 000 acteurs de terrain par an aux "Valeurs de la République et à la laïcité".</p> <p>En 2018, 15 sessions ont été organisées dans le département de l'Hérault sur les territoires de Montpellier, Béziers, Paulhan, Lodève et Lunel, par 9 structures différentes (7 associations, une municipalité et une MJC).</p> <p>Un peu plus de 130 acteurs de terrain ont été formés dans le cadre des formations de niveau 3 (animateurs jeunesse, éducateurs sportifs, responsables d'association, bénévoles, éducateurs spécialisés, mais aussi personnels de l'Éducation Nationale et d'autres agents de collectivités territoriales).</p> <p>Pour 2019, ce sont environ 40 acteurs qui ont été formés à ce jour.</p>	<p>En partenariat avec le Ministère des Armées et le Rectorat de l'académie de Montpellier, le Département soutient la création et le fonctionnement du "Centre des cadets de la Défenses" de l'Hérault pour permettre à des jeunes issus des QPV d'expérimenter collectivement des actions citoyennes, solidaires, environnementales et sportives autour des valeurs de la République.</p>		

ANNEXE 2 : Tableau d'évolution des fiches opérationnelles

CONTRAT DE VILLE INITIAL 2015 - 2018					AVENANT/PERR 2019-2022						
objectifs opérationnels	Intitulés des fiches	N° Fiche	Objectifs	Pilote	Evolution fiches Vert : maintien Orange : ajustement Rouge : suppression Bleu : nouvelle fiche avec commentaires (évolutions/ajustements, axes d'amélioration...)	Nouvel intitulé des fiches	nv N° Fiche	Objectifs	Pilote	Exemples d'actions à développer	Indicateurs de suivi
ENJEUX (1, 4 et 8) : Développement de l'activité économique et de l'emploi					ENJEUX (1 et 8) : Développement de l'activité économique et de l'emploi						
ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE EN FAVEUR DES QUARTIERS	Organisation partenariale métropolitaine de coordination pour le développement de l'activité économique et de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires	1.1	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le volet développement économique et emploi du projet territorial de cohésion sociale formalisé dans le contrat de ville, autour de deux grands objectifs cibles : • Soutenir le développement de l'activité économique pour et dans les quartiers. • Fluidifier les parcours d'insertion individualisés vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi. • Organiser un dispositif innovant de coordination et de gouvernance du volet Développement Economique et Emploi du Contrat de Ville, en impliquant au plus près les acteurs économiques du territoire. • Décloisonner l'action publique et mettre en synergie des acteurs publics et privés de terrain, tout en respectant les compétences de l'Etat, de la Région, du Département (notion de chefs de file), mais aussi de l'ensemble des parties prenantes (Pôle emploi, chambres consulaires...) dans une logique de rationalisation, de complémentarité et de territorialisation de l'action publique. • Accompagner l'ensemble des acteurs du champ économique et de l'emploi au changement de posture « logiciel » que constitue le contrat de ville nouvelle génération (nouvelle géographie prioritaire, portage intercommunal, contrat unique et global dans une démarche intégrée, mobilisation du droit commun, co-construction avec les habitants...). 	Méto pole et Etat	Intégration de la « fiche 1.2 - Observatoire économique de l'emploi et des discriminations », en particulier sur les aspects, collecte et partage de l'information	Pilotage et animation du développement de l'activité économique et de l'emploi en faveur des quartiers	1.1	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un dispositif local, partenarial et innovant de coordination des politiques publiques sectorielles de développement économique, d'emploi, d'insertion socio-professionnelle, de formation et d'orientation en faveur des habitants des quartiers prioritaires, • Mobiliser et mettre en synergie des acteurs publics (institutions) et privés (entreprises, associations...) au service du projet, en respectant leurs compétences respectives notamment de l'Etat, de la Région, du Département (notion de chefs de file), de Pôle emploi, chambres consulaires... et en s'inscrivant dans une logique de rationalisation, de complémentarité et de territorialisation de l'action publique, • Définir, mettre en œuvre, suivre et évaluer une programmation partagée et complémentaire aux actions de droit commun et impliquant au plus près les acteurs économiques du territoire, • Accompagner l'ensemble des acteurs du champ économique et de l'emploi au changement de posture « logiciel » que constitue le contrat de ville nouvelle génération (nouvelle géographie prioritaire, portage intercommunal, contrat unique et global dans une démarche intégrée, mobilisation du droit commun, co-construction avec les habitants...), • Construire une culture et des habitudes de travail communes 	Méto pole et Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Evénementiel - comités techniques - Ateliers - Equipe projet - Etudes et enquêtes, - Outils de gestion et partage de données - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en œuvre et suivies par l'équipe projet, - Nombre de partenaires participant au projet, - Nombre d'outils créés, - Nombre de réunions des instances de gouvernance, - Moyens affectés à l'ingénierie locale,

		<ul style="list-style-type: none"> • Construire une culture et des habitudes de travail communes facilitant la « co-élaboration », la « co-opération », la « co-ordination » dans l'intervention publique. • Constituer un relais local pour la mise en œuvre des politiques publiques de droit commun. 			<p>facilitant la « co-élaboration », la « co-opération », la « co-ordination » dans l'intervention publique,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et améliorer la connaissance partagée de l'offre (dispositifs, mesures, actions spécifiques...) et de la demande tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, • Faciliter l'accès aux politiques publiques de droit commun. 		
Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers	Observatoire économique de l'emploi et des discriminations	<p>1.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et améliorer la connaissance partagée des métiers, du marché de l'emploi, du tissu économique local et des dispositifs existants, • Produire de l'analyse en mutualisant l'information transmise par les partenaires tant publics que privés dans une logique prospective et dynamique par filières stratégiques (analyse des besoins, anticipation des évolutions socio-économiques...), • Aider à la réflexion et à la prise de décision dans les orientations des politiques publiques de développement économique et de l'emploi à l'échelle métropolitaine, • Participer à l'évaluation du volet développement économique et de l'emploi du contrat de ville. 	Métropole	Suppression de la fiche (intégration des objectifs fiche 1.1)			
	Mobilisation des dispositifs de droit commun de la politique de développement économique et de l'emploi	<p>1.3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des systèmes d'information permettant de mesurer le nombre d'habitants des quartiers prioritaires bénéficiaires des dispositifs et actions de droit commun (des institutions nationales, locales et des collectivités territoriales), • Développer une « gestion par objectif » des dispositifs de droit commun du développement économique et de l'emploi, relatif aux habitants des quartiers prioritaires • Renforcer la présence physique du service public dans les quartiers prioritaires. 	Etat, Région, Métropole, Ville	Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro	<p>Mobilisation des dispositifs de droit commun de la politique de développement économique et de l'emploi</p> <p>1.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des systèmes d'information permettant de mesurer le nombre d'habitants des quartiers prioritaires bénéficiaires des dispositifs et actions de droit commun (des institutions nationales, locales et des collectivités territoriales), • Développer une « gestion par objectif » des dispositifs de droit commun du développement économique et de l'emploi, relatif aux habitants des quartiers prioritaires • Renforcer la présence physique du service public dans les quartiers prioritaires. 	<p>Etat, Région, Métropole, Ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'apprentissage : accroître la part aujourd'hui équivalente à 7 % d'habitants issus des quartiers - La formation : Plan régional d'Investissement dans les Compétences (PIC), 20 000 entrées supplémentaires par an avec un objectif de 15 % stagiaires issus des QPV dans l'Hérault. - L'accompagnement intensif des jeunes : mobilisation du PACEA, de la Garantie-Jeunes (Objectif : 25 % des jeunes issus des QPV), du parrainage (Objectif : 30 % jeunes parrainés issus des QPV) et des Ecoles de la 2ème Chance (Objectif : 40 % de jeunes issus des QPV) - L'insertion par l'Activité Economique : Plan national de lutte contre la pauvreté, déclinaison départementale (passage de 140 000 à 240 000 bénéficiaires d'ici 2022). Les créations nouvelles seront orientées QPV, notamment les créations d'entreprises d'insertion. - Les parcours emploi compétences : Objectif : 13 % de public QPV. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'institutions partenaires utilisant le système d'information pour identifier et mesurer la part des habitants des QPV dans les dispositifs et actions de droit commun, - Nombre d'institutions partenaires ayant fixé des objectifs d'entrées dans les dispositifs de droit commun à ses organismes conventionnés et opérateurs - Nombre de dispositifs et actions concernés par une « gestion par objectif relatif aux habitants des quartiers prioritaires ». - Part des habitants des QPV dans les dispositifs et évolution de cette part : évaluation par

								rapport aux objectifs d'entrée fixés - Taux de sorties positives (sortie emploi/sortie formation) des habitants des QPV et évolution des taux
Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers	Soutien au repérage, à l'émergence et à l'amorçage des projets de création d'activités dans les secteurs traditionnels, de l'innovation et de l'ESS	1.4 <ul style="list-style-type: none">• Développer des actions de repérage, de sensibilisation et d'émergence de projets de création d'activités (entreprises, associations, coopératives, entreprises d'insertion...) en direction de porteurs issus des quartiers politique de la ville• Sensibiliser les acteurs de proximité (en dehors du réseau d'accompagnement) à la création d'activité et au repérage de porteurs de projets en vue de les orienter vers le dispositif d'amorçage.	Métro pole et Etat Nouvelle fiche dédiée à la mobilisation et la coordination de l'écosystème entrepreneurial qui étaient précédemment et pour partie présentes dans la Fiche 1.3	Plateforme entrepreneuriale quartiers	1.3 <ul style="list-style-type: none">• Accueillir, informer, et orienter des porteurs de projets et entrepreneurs vers le professionnel le plus adapté à son besoin, son projet, son profil et parcours,• Améliorer la visibilité, la lisibilité et l'accessibilité de l'offre d'accompagnement et des outils d'aide à la création et développement d'entreprises disponibles localement à travers la mobilisation et la coordination de l'écosystème entrepreneurial,• Optimiser et permettre une traçabilité des parcours des porteurs de projets issus du quartier de la Mosson en impliquant les acteurs de l'accompagnement en réseau intégré.	Etat, BPI, Région, Métro pole	Fabrique à entreprendre Mosson avec évolutions attendues	Nombre de personnes accueillies et orientées avec typologie du public (par genre, lieu d'habitation, tranche d'âge, statut...), - Nombre de personnes dont les profils et parcours ont été étudiés en comité de coordination, - Nombre de personnes accompagnées par l'ensemble des partenaires de la création d'entreprises, - Nombre d'outils et/ou de méthodologies créés, - Part des habitants des quartiers prioritaires dans l'offre disponible localement, - Nombre de partenaires participants au réseau.
			Ajustement de la fiche sur des objectifs sur la phase amont de la création d'entreprise à savoir la sensibilisation - valorisation et émergence. Intégration pour partie des objectifs de la fiche 1.9	Promotion de la culture entrepreneuriale et soutien à l'émergence de projets d'entreprises	1.4 <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir l'entrepreneuriat et encourager l'esprit d'entreprendre à destination notamment des jeunes et des femmes,• Sensibiliser les acteurs de proximité à l'entrepreneuriat et au repérage de porteurs d'idée/de projets en vue de les orienter vers le dispositif d'amorçage,• Accompagner les porteurs d'idée, de l'émergence de l'idée aux projets d'entreprises en privilégiant une démarche « d'aller vers » et de « faire avec ».	Etat, BPI, Région, Métro pole	- ateliers de compréhension du monde économique et du fonctionnement des entreprises (exemple : réflexion sur des solutions à un problème économique), de créativité (création et gestion d'une entreprise virtuelle) - rencontres avec des entrepreneurs exemplaires du territoire (rencontre entre startupper du BIC et collégiens), - évènementiels de type concours afin de mettre en lumière les créateurs et entrepreneurs des quartiers, forums... - dispositif Citéslab sur la phase émergence (permanences, ateliers, présence de terrain...)	Nombre d'actions de promotion et de personnes touchées, - Nombre de personnes sensibilisées à la création d'activité, par quartier, - Nombre de projets « amorcés », nombre de rendez-vous individuels et de personnes bénéficiaires - Nombre de personnes orientées vers les réseaux d'accompagnement, par quartier - Nombre de sorties positives des personnes accompagnées création ou de reprise d'entreprises à 1 an et 3 ans (emploi, formation, création d'activités...),

<p>Formations longues pluridisciplinaires pour créateurs d'activité et chefs d'entreprises (et conjoints collaborateurs)</p>	<p>1.5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les compétences pluridisciplinaires nécessaires des porteurs de projet, des chefs d'entreprises et conjoints collaborateurs des quartiers prioritaires • Favoriser la création, la consolidation/maintien et le développement de l'activité économique des entreprises des quartiers prioritaires, • Anticiper et prévenir les risques de défaillance des entreprises. 	<p>Région et Métro pole</p>	<p>Nouvelle fiche « chapeau » qui reprend les fiches 1.5 (qualification des entrepreneurs) et 1.6 (financement des entrepreneurs) et les complète par le volet accompagnement à la création d'activité et test</p>	<p>Aide à la création d'entreprise</p>	<p>1.5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer sur le territoire une offre d'accompagnement globale, cohérente, complémentaire de l'offre de droit commun et adaptée aux différentes étapes du projet de création d'entreprise et aux besoins spécifiques des porteurs de projets des quartiers, • Faciliter l'accès aux solutions de financement notamment des réseaux d'accompagnement et de financement (Microcrédit, prêt d'honneur, garantie...), • Développer les compétences pluridisciplinaires des porteurs de projet des quartiers (dans le domaine du commerce, de la communication, de la gestion, de la comptabilité...), • Mobiliser et adapter les outils qui permettent à des porteurs de projets de tester « grandeur réelle » leur activité avant de procéder à une création d'entreprise (couveuse, coopérative d'activité, incubateur...), 	<p>Etat, BPI, Région, Métro pole</p>	<p>Offre d'aide à la création d'entreprise destinée aux porteurs de projet des quartiers, articulée avec le droit commun et structurée autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement au montage du projet, conseils et suivi de la jeune entreprise (entretiens individuels, permanences, ateliers collectifs),- recherche et octroi de financement ((Microcrédit, prêt d'honneur, garantie... couplés avec parrainage, coaching, mentorat...), - qualification des porteurs de projet (modules de formation), - test de l'activité dans un cadre sécurisé (couveuse, coopérative d'activité, incubateur...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagnées vers la création/reprise et nombre d'entretiens individuels réalisés,- - Nombre d'ateliers, de permanences et plus généralement d'actions d'information de proximité réalisées, - - Nombre de personnes financées,- - Nombre de personnes formées à l'entrepreneuriat,- - Nombre de personnes intégrées dans des dispositifs de test d'activité, - - Nombre de créations/reprises d'activités,- - Nombre de créations/reprises d'entreprise,- - Nombre de sorties positives des personnes accompagnées (emploi, formation...),- - Nombre d'emplois créés à 1,2 et 3 ans suite aux créations d'entreprise,- - taux de pérennité des entreprises dont les porteurs ont bénéficié d'un accompagnement et/ou d'une solution d'aide à la création d'entreprise
<p>Mobilisation des outils de financement et d'accompagnement à la création d'activité (traditionnelle et ESS)</p>	<p>1.6</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à des porteurs de projets à faibles ressources de créer leur entreprise et sécuriser le développement de leur entreprise grâce à des financements et un accompagnement adaptés, • proposer des outils de financement associés à un accompagnement renforcé permettant aux porteurs de projets des QPV de réaliser leurs projets que ce soit lors de la création, mais aussi pour le maintien et le développement de l'activité (même au-delà de 3 années d'existence) 	<p>Région et Métro pole</p>							
<p>Mise en place d'un service de gestion centralisé des locaux d'activité</p>	<p>1.7</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers en accompagnant l'implantation d'activité économique, • Favoriser la création d'activités, le développement des entreprises et l'attractivité des territoires prioritaires, • Consolider le potentiel de développement économique urbain des territoires prioritaires en optimisant la gestion des locaux et fonciers, • Créer des opportunités nouvelles en matière d'emploi en faveur des habitants des QPV. 	<p>Métro pole</p>	<p>Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro</p>	<p>Mise en place d'un service de gestion centralisé des locaux d'activité</p>	<p>1.6</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers en accompagnant l'implantation d'activité économique, • Favoriser la création d'activités, le développement des entreprises et l'attractivité des territoires prioritaires, • Consolider le potentiel de développement économique urbain des territoires prioritaires en optimisant la gestion des locaux et fonciers, • Créer des opportunités nouvelles en matière d'emploi en faveur des habitants des QPV. 	<p>Métro pole</p>		

Centres d'affaires des quartiers multiservices	1.8	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les possibilités d'hébergement d'entreprises à bas coûts sur les QPV pour les créateurs d'entreprises et jeunes entrepreneurs Optimiser les services d'accompagnement spécifiques aux TPE des QPV (existant et nouveaux services) Favoriser la mise en réseau, l'échange entre les entreprises Favoriser les échanges entre acteurs de la création, entrepreneurs et habitants des QPV (lieu « ouvert » sur le quartier) Pérenniser les activités créées sur les QPV 	Métro pole	Maintenance de la fiche qui est réactualisée et change de numéro	Centres d'affaires des quartiers multiservices	1.7	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les possibilités d'hébergement d'entreprises à bas coûts sur les QPV pour les créateurs d'entreprises et jeunes entrepreneurs Optimiser les services d'accompagnement spécifiques aux TPE des QPV (existant et nouveaux services) Favoriser la mise en réseau, l'échange entre les entreprises Favoriser les échanges entre acteurs de la création, entrepreneurs et habitants des QPV (lieu « ouvert » sur le quartier) Pérenniser les activités créées sur les QPV 	Métro pole		
Valorisation des entrepreneurs des quartiers au travers des concours	1.9	<ul style="list-style-type: none"> Impulser via la mise en œuvre de concours l'envie d'entreprendre et de créer Valoriser et promouvoir la création et le développement économique de l'entreprise (dans et pour les quartiers, mais pas exclusivement) en direction des porteurs de projet issus des quartiers prioritaires grâce aux concours Rendre visibles les parcours Modifier l'image du quartier en valorisant tous ceux qui ont du talent et en récompensant les initiatives d'entreprendre 	Etat et Métro pole	Suppression de la fiche (intégration des objectifs fiche 1.3)						
Animation des réseaux territoriaux d'entrepreneurs, dont ZFU-TE	1.10	<ul style="list-style-type: none"> Participer à la mixité fonctionnelle et à l'attractivité des territoires prioritaires de Montpellier par le soutien des activités économiques existantes (commerciales, artisanales, services...) et l'implantation d'activités nouvelles, Consolider et développer l'activité économique des entreprises installées dans les quartiers prioritaires par la mise en place d'une interface de proximité (accès aux partenaires et offres du territoire) et par la mise en réseau des acteurs économiques permettant ainsi de rompre l'isolement, de développer son réseau professionnel, de créer des opportunités d'affaires..., Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et en particulier la situation de l'emploi en créant des 	Métro pole et Etat	Nouvelle fiche « chapeau » qui reprend la philosophie de la fiche 1.10 en ayant une approche du développement de l'activité économique des entreprises plus large que le dispositif ZFU et les réseaux d'entreprises	Soutien au maintien et au développement des entreprises implantées dans les quartiers	1.8	<ul style="list-style-type: none"> Consolider et développer l'activité économique des entreprises implantées dans les quartiers prioritaires, Maintenir et créer de l'emploi local, Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et en particulier la situation de l'emploi, Participer à la mixité fonctionnelle par le soutien et le développement des activités économiques existantes (commerciales, artisanales, services...), 	Etat, BPI, Région, Métro pole	- appui individuel et ponctuel de premier niveau (informations, conseils et orientations sur les champs : économique, commercial, RH, immobilier, qualifications, exonérations et financements...), - mise en réseau entre acteurs économiques (endogène - exogène) d'un même territoire voire d'une même filière afin de favoriser la mutualisation et créer des opportunités d'affaires,- accompagnement renforcé visant à identifier et qualifier/diagnostiquer les entreprises en vue d'une montée en compétences des entrepreneurs,- ateliers et modules de formation autour de la croissance et performance. - animation d'un réseau local des entrepreneurs ou club d'entrepreneurs par territoire à travers l'organisation de temps de rencontres entre les entreprises d'un	- Nombre d'actions individuelles/collectives mises en place, - Nombre de chefs d'entreprise accompagnés et nombre d'entretiens individuels réalisés,- Nombre de rencontres, ateliers, modules... organisés et nombre de participants,- Nombre d'entrepreneurs qualifiés/en cours de qualification/contactés,- Nombre de mises en relation,- Evolution du chiffre d'affaires des entreprises ; - Evolution du taux de pérennité des entreprises, - Nombre d'emplois créés dont part des habitants

		<p>ponts, des opportunités de rencontre rapprochant les deux mondes, entreprises et habitants des quartiers prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux dispositifs ZFU-Territoires, aux mesures fiscales de soutien aux commerces de proximité et à toutes actions de droit commun et spécifique du contrat de ville (cf. fiches opérationnelles) concourant à la sécurisation des acteurs économiques. 				<p>même territoire, mais aussi avec d'autres entreprises (hors quartiers prioritaires) afin d'apprendre à se connaître, de partager des expériences et difficultés, d'envisager des coopérations et des solidarités voire de construire des projets en commun...</p>	<p>des quartiers prioritaires,</p>
<p>Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers</p>	<p>Développement d'un réseau des lieux d'accueil de proximité</p>	<p>1.11</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'émergence d'un réseau des lieux d'accueil de proximité et de 1er niveau de service (accueil physique ou numérique), incluant les Espaces Publics Numériques. • Développer et harmoniser l'offre de service des lieux d'accueil au travers d'outils collaboratifs. • Renforcer et compléter le maillage territorial. 	<p>Région , Métro pole et Ville</p>	<p>Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro</p>	<p>Développement d'un réseau des lieux d'accueil de proximité</p> <p>1.9</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès des habitants des quartiers de la politique de la ville à l'offre de service en matière d'accueil, d'information et d'orientation, spécifiquement autour des questions d'emploi et d'insertion, afin d'organiser les conditions permettant le relais de second niveau. • Développer la qualité de l'accueil en privilégiant une présence physique d'agent(s) dont la mission est de recevoir, écouter, guider, accompagner les publics des QPV dont beaucoup ont des appréhensions ou des difficultés à s'exprimer, à exprimer leur (s) demande (s) du fait de leur statut social et/ou de leur non-maîtrise de la langue. • Accompagner le développement d'un réseau des lieux d'accueil de proximité et de 1er niveau de service (accueil physique ou numérique), incluant les Espaces Publics Numériques et renforcer le maillage territorial. • Développer et harmoniser l'offre de service des lieux d'accueil au travers d'outils collaboratifs. 	<p>Région (SPRO) , Métro pole et ville de Montpellier</p> <p>Deux principaux volets : 1/Développer et qualifier les lieux d'accueil de proximité de 1er niveau 2/ Favoriser l'accès à l'information métiers et aux événementiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lieux d'accueil y compris Espaces Publics Numériques créés et soutenus, - Nombre de permanences réalisées dans les lieux d'accueil situés dans les quartiers prioritaires, - Nombre de réunions réalisées du réseau, - Taux de fréquentation par les habitants des quartiers de la politique de la ville, - Nombre d'actions de préparation et d'accompagnement aux forums métiers en direction des habitants des QPV développés, - Nombre de forums « Métiers » organisés au sein des quartiers prioritaires - Degré de satisfaction des usagers (enquêtes qualitatives), - Nombre de séminaires et formations mis en place et nombre d'animateurs

Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers	Faciliter l'accès aux événementiels « Métiers » sur le territoire	1.12	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre plus lisible l'offre de service (par la coordination et le partage des calendriers) • Faciliter l'accès à l'information et l'orientation des publics « Politique de la Ville », ainsi que des acteurs de proximité (dont les acteurs associatifs) intervenant au sein des quartiers Politique de la Ville. • Créer des dynamiques d'emploi dans les quartiers en fédérant les habitants, associations et partenaires institutionnels autour d'évènements « forts ». • Améliorer la connaissance des métiers, du marché de l'emploi, du tissu économique local et des dispositifs existants pour les publics « Politique de la Ville », en adaptant ou développant les événementiels « Métiers ». 	Région , Métro pole et Ville	Suppression de la fiche (intégration des objectifs fiche 1.8)		<ul style="list-style-type: none"> • Rendre plus lisible et coordonner l'offre en matière d'événementiel notamment « métiers » (au travers de la mise en place d'un calendrier numérique partagé), • Faciliter l'accès à l'information et l'orientation des publics « Politique de la Ville », ainsi que des acteurs de proximité intervenant au sein des quartiers Politique de la Ville. • Améliorer la connaissance des métiers, du marché de l'emploi, du tissu économique local et des dispositifs existants pour les publics « Politique de la Ville », en adaptant ou développant les événementiels « Métiers ». • Créer des dynamiques d'emploi dans les quartiers en fédérant les habitants, associations et partenaires institutionnels autour d'évènements « forts ». 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures labellisées - Nombre de connexions ou utilisation des outils par type d'acteurs : publics, acteurs économiques et professionnels, - degré de satisfaction sur les événementiels (enquêtes qualitatives), - Nombre d'habitants des quartiers de la Politique de la Ville présents lors des manifestations, 	
	Repérage des publics et coordination de proximité des acteurs	1.13	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux prestations, mesures et offres des services publics notamment de l'emploi dans une démarche « d'aller vers » et de « faire avec », • Favoriser l'accompagnement global (social et professionnel) renforcé et coordonné des habitants des QPV, • Promouvoir un fonctionnement en réseau intégré gage d'un meilleur accompagnement, 	Métro pole et Etat	Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro	Repérage des publics, coordination de proximité des acteurs	1.10	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer et remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi (invisibles et publics en décrochage rejetant l'offre de service de droit commun) • Améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux prestations, mesures et offres des services publics notamment de l'emploi dans une démarche "d'aller vers" et de « faire avec », • Favoriser l'accompagnement global (social et professionnel) renforcé et coordonné des habitants des QPV dans une logique de parcours d'insertion durable, • Promouvoir un fonctionnement en réseau intégré gage d'un meilleur accompagnement, 	Métro pole, Etat, Département	<p>Equipe de médiateurs à l'emploi, des permanences de proximité, des actions autour de la participation des personnes et en particulier jeunes</p> <p>4 commissions d'insertion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mosson (Paillade-Haut de Massane), - Cévennes (Petit Bard - Pergola, Cévennes, Celleneuve), - Centre (Pompignane, Aiguelongue, Vert Bois), - Croix d'argent (Figuerolles, Gély, Lemasson, Près d'Arènes, Pas du Loup/Val de Croze) <p>Actions expérimentales d'accompagnement global renforcé visant à répondre à des besoins non couverts par le droit commun</p>

<p>Plateforme linguistique d'évaluation, d'orientation, et de suivi des parcours</p>	<p>1.14</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des parcours linguistiques d'insertion socioprofessionnelle et culturelle des publics ne maîtrisant pas la langue française sur la Métropole de Montpellier via la mise en œuvre d'une interface unique entre de multiples acteurs, • Améliorer la connaissance, structuration et visibilité de l'offre linguistique pour les publics non francophones et en particulier en situation d'alphabetisation et pour les prescripteurs. • Faciliter l'orientation des publics et vers la formation linguistique existante sur le territoire la plus adaptée au regard du niveau linguistique, du projet de la personne et de sa situation, • Construire un référentiel commun d'intervention s'appliquant dans les différents territoires de la métropole et offrant un ensemble de prestations cohérentes et lisibles. • Favoriser l'observation des besoins et des offres linguistiques sur le territoire métropolitain en vue d'éclairer les acteurs concernés (réponses formation, évolution des parcours, des projets et typologies des publics, éléments pédagogiques) 	<p>Etat et Région</p>	<p>Ajustement de la fiche qui bascule dans l'enjeu 4 et est rattachée à l'accès aux droits</p>															
<p>Renforcement et développement des actions et formations linguistiques</p>	<p>1.15</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'offre de formation linguistique d'un point de vue quantitatif et qualitatif en congruence avec les besoins observés chez les publics. • Organiser la complémentarité de l'offre de formation linguistique sur les territoires prioritaires afin de faciliter l'inscription des apprenants dans un parcours de formation en vue de leur insertion sociale et professionnelle 	<p>Etat et Région</p>	<p>Ajustement de la fiche qui bascule dans l'enjeu 4 et est rattachée à l'accès aux droits</p>															

<p>Actions pour lever les freins d'accès à l'emploi et à la formation</p>	<p>1.16</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lever certains freins majeurs d'accès à l'emploi et à la formation relevés lors du diagnostic partagé du Contrat de ville de Montpellier : • l'absence de maîtrise de codes sociaux résultant des différences culturelles • la méconnaissance des codes du travail ou de l'entreprise (communication verbale et non verbale inappropriée) • les problèmes de santé (physiques et/ou psychologiques) • les difficultés liées à la garde des enfants et leurs incidences sur la difficile intégration en parcours professionnel et de formation (souvent à temps plein) • le manque de mobilité (permis et moyen de locomotion autonome) 	<p>Etat et Département</p>	<p>Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro</p>	<p>Mobiliser les publics en levant les freins d'accès l'emploi et à la formation</p>	<p>1.11</p> <p>Remobiliser les publics des quartiers dans des parcours d'insertion en levant certains freins majeurs d'accès à l'emploi et à la formation et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les problèmes de santé (physiques et/ou psychologiques) • les difficultés liées à la garde des enfants et leurs incidences sur la difficile intégration en parcours d'insertion professionnelle • le manque de mobilité et les difficultés de déplacement • l'absence de maîtrise de codes sociaux et des codes de l'entreprise • le manque de confiance, d'estime de soi • Le manque de qualification et/ou d'expérience : ce frein fait l'objet d'une fiche spécifique (Fiche 1.17) 	<p>Etat et Département</p>	<p>Actions innovantes : de diagnostics approfondis des publics, de prise en charge des jeunes sur le champ de la santé mentale, de coaching en vue d'accroître l'employabilité (travail sur la confiance en soi, l'estime de soi, le relooking, la valorisation de soi), visant à améliorer les savoir-être, la communication et la connaissance des codes de l'entreprise</p>	<p>- Nombre d'actions - Nb de bénéficiaires entrés en parcours d'accompagnement - Nb de bénéficiaires entrés dans les mesures (emploi/formation/IAE) - Nb de PMSMP réalisées et évaluées</p>
<p>Expérimentation de formations courtes adossées à des situations de travail</p>	<p>1.17</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Raccrocher en particulier les jeunes des quartiers prioritaires à une formation (notamment Cap avenir, ER2C, école de l'apprentissage...) et/ou une démarche d'accès à l'emploi, en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable, • Favoriser l'apprentissage des savoirs de bases et des savoir-être requis pour rentrer dans le monde de l'entreprise, la connaissance des codes du marché du travail et de l'emploi, • faciliter l'accès à la formation de ceux qui en ont le plus besoin et aux moins qualifiés, • Améliorer l'employabilité des jeunes décrocheurs issus des quartiers politique de la ville, • Participer à la lutte contre l'illettrisme. 	<p>Etat et Région</p>	<p>Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro</p>	<p>Expérimentation de Formations courtes adossées à des situations de travail</p>	<p>1.12</p> <ul style="list-style-type: none"> • Raccrocher en particulier les jeunes des quartiers prioritaires à une formation (notamment Cap avenir, ER2C, école de l'apprentissage...) et/ou une démarche d'accès à l'emploi, en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable, • Favoriser l'apprentissage des savoirs de bases et des savoir-être requis pour rentrer dans le monde de l'entreprise, la connaissance des codes du marché du travail et de l'emploi, • faciliter l'accès à la formation de ceux qui en ont le plus besoin et aux moins qualifiés, • Améliorer l'employabilité des jeunes décrocheurs issus des quartiers politique de la ville, • Participer à la lutte contre l'illettrisme. 	<p>Région et Etat (DDCS /DIREC CTE/S GAR)</p>		

Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers	Plateforme collaborative métropolitaine Clause sociale	1.18	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la mise en application de la clause sociale pour les services des maîtres d'ouvrages, les entreprises (notamment PME), les SIAE et les prescripteurs, Harmoniser les pratiques et mutualiser les opportunités d'emplois notamment au travers de la mutualisation des heures d'insertion, Diversifier les secteurs « clausés » grâce à une sensibilisation des donneurs d'ordre et des entreprises, Collaborer étroitement avec l'IAE pour garantir la mise en parcours et le suivi socioprofessionnel, Rendre visible et lisible pour les publics les offres d'insertion « clausés » 	Métro pole	Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro	Plateforme collaborative métropolitaine Clause sociale	1.13	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la mise en application de la clause sociale pour les services des maîtres d'ouvrages, les entreprises (notamment PME), les SIAE et les prescripteurs, Harmoniser les pratiques et mutualiser les opportunités d'emplois notamment au travers de la mutualisation des heures d'insertion, Diversifier les secteurs « clausés » grâce à une sensibilisation des donneurs d'ordre et des entreprises, Collaborer étroitement avec l'IAE pour garantir la mise en parcours et le suivi socioprofessionnel, Rendre visible et lisible pour les publics les offres d'insertion « clausés » 	Métro pole		
	Consolidation et développement des dispositifs d'insertion par l'activité économique sur la Métropole	1.19	<ul style="list-style-type: none"> Développer des projets et des dispositifs d'insertion par l'activité économique favorisant une approche stratégique sur des filières à potentiel d'emploi de façon à diversifier les activités, augmenter les SIAE en nombre et en supports diversifiés. Consolider les structures existantes, avec un soutien au démarchage commercial et un accès à la commande publique (voir fiche « Plateforme collaborative clause sociale ») 	Etat et Métro pole	Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro	Consolidation et développement des dispositifs d'insertion par l'activité économique sur la Métropole	1.14	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter l'offre d'IAE sur le territoire en cohérence avec les objectifs du plan national de lutte contre la pauvreté Développer des projets et des dispositifs d'insertion par l'activité économique favorisant une approche stratégique sur des filières à potentiel d'emploi de façon à diversifier les activités, Créer des synergies avec la plateforme Clauses Sociales : l'accès à la commande publique (voir fiche « Plateforme collaborative clause sociale ») Améliorer la communication autour de l'offre de service existante auprès des bénéficiaires et des entreprises Sécuriser les orientations en amont de l'entrée dans une SIAE 	Etat, Département et Métro pole	<p>3 grands axes d'intervention :</p> <p>1/ Appui à la stratégie de déploiement</p> <ul style="list-style-type: none"> Consolider les structures existantes sur le territoire et maintenir l'exigence d'accès des publics issus des quartiers à ces dispositifs Développer de nouvelles structures sur le territoire en favorisant la logique de filière <p>2/ Améliorer la visibilité et la compréhension de l'offre au bénéfice des bénéficiaires potentiels et des entreprises</p> <p>3/Sécuriser les parcours d'insertion en amont de l'entrée en IAE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouvelles structures IAE créées sur la période du contrat de ville 2015-2020 Nombre de structures existantes consolidées sur le territoire de la Métropole. Nombre d'action en lien avec les SIAE mises en place Evolution de la part des habitants des QPV bénéficiant de l'IAE, Nombre de sorties positives. Nombre d'habitants bénéficiant de l'IAE

<p>Développement des compétences numériques dont école du numérique</p>	<p>1.20</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un plan d'actions d'insertions et de formations courtes aux métiers du numérique offrant un accès rapide à l'emploi ; • Offrir à chaque apprenant un statut lui permettant d'accéder, dans les meilleures conditions possible, aux formations sans distinction académique, économique ou sociale ; • Attirer aussi bien les jeunes femmes que les jeunes hommes des QPV vers les métiers du numérique ; • Favoriser le développement du tissu économique en veillant à la bonne insertion socio-économique des jeunes formés ; • Créer un cercle vertueux de collaboration entre le tissu économique du numérique et les pouvoirs publics sur les thématiques de la politique de la ville. • Aider au développement et à la sécurisation des entreprises de la french tech en menant des analyses prospectives des besoins en GPEC et professionnalisant la gestion des ressources humaines dans les TPE/PME de la filière numérique. 	<p>Métro pole et Etat</p>	<p>Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro</p>	<p>Développement des compétences numériques dont école du numérique</p>	<p>1.15</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un plan d'actions d'insertions et de formations courtes aux métiers du numérique offrant un accès rapide à l'emploi ; • Offrir à chaque apprenant un statut lui permettant d'accéder, dans les meilleures conditions possible, aux formations sans distinction académique, économique ou sociale ; • Attirer aussi bien les jeunes femmes que les jeunes hommes des QPV vers les métiers du numérique ; • Favoriser le développement du tissu économique en veillant à la bonne insertion socio-économique des jeunes formés ; • Créer un cercle vertueux de collaboration entre le tissu économique du numérique et les pouvoirs publics sur les thématiques de la politique de la ville. • Aider au développement et à la sécurisation des entreprises de la french tech en menant des analyses prospectives des besoins en GPEC et professionnalisant la gestion des ressources humaines dans les TPE/PME de la filière numérique. 	<p>Métro pole et Etat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions réalisées, • Nombre de partenaires associés notamment entreprises mobilisées, • Nombre de bénéficiaires intégrés dans les actions, • Nombre de bénéficiaires ayant terminé les différents cursus. • nombre de personnes nouvellement inscrites ou ayant renoué le contact avec le SPE, • nombre de sorties positives des personnes accompagnées : <ul style="list-style-type: none"> - Emploi : CDD - 6 mois, CDD de + 6 mois, CDI, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, - contrat aidé - Formation : qualifiante, pré-qualifiante - Création d'activité...
<p>Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences - Territorialisée</p>	<p>1.21</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer les entreprises dans leur fonction RH (audits « organisationnels », identification des besoins en recrutement.) • Favoriser le rapprochement de l'Offre d'emploi identifiée avec la Demande dans les quartiers prioritaires (lutter contre les offres « surqualifiées », aider au recrutement en lien avec le SPE, sensibiliser à l'embauche en qpv, informer sur les dispositifs.) • Identifier les écarts entre les ressources disponibles sur le territoire et les besoins RH • Adapter l'appareil de formation et les dispositifs d'accompagnement et en faciliter l'accès • Anticiper les mutations économiques et les évolutions de l'emploi • Faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi 	<p>Métro pole et Région</p>	<p>Suppression de la fiche (objectifs qui relèvent du droit commun)</p>					

Plateforme et plan d'actions
Responsabilité Sociétale des
Entreprises (RSE)

1.22

- Favoriser l'interconnaissance et les échanges entre les entreprises et leur écosystème.
- Créer un cercle vertueux de collaboration entre le tissu économique local et les pouvoirs publics sur les thématiques de la politique de la ville.
- Développer la performance durable des organisations, l'innovation sociale et l'écologie des ressources en stimulant l'émergence de projets collaboratifs en lien avec les parties prenantes du territoire et la recherche.
- Améliorer la GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) des organisations en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations afin de favoriser la GPTEC (gestion prévisionnelle territorialisée des emplois et des compétences).
- Développer des services et outils pour professionnaliser les acteurs et diffuser les bonnes pratiques sur les différents champs de la RSE.
- Développer l'emploi via l'intégration du monde économique aux politiques d'emploi du territoire et sa mobilisation dans la déclinaison d'actions émanant de la politique de la ville (nouveau contrat de ville).

Métro
pole

Maintien de la fiche qui
est réactualisée et
change de numéro

Mobiliser les entreprises
en faveur des quartiers

1.16

- Sensibiliser les entreprises aux difficultés rencontrées par les habitants des quartiers et les amener à s'impliquer dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour réduire les inégalités de territoire,
- Travailler à l'interconnaissance du monde économique et des quartiers en créant du lien, des opportunités de rencontres, des espaces d'échanges et de création,
- Créer un cercle vertueux de collaboration entre le tissu économique local, acteurs associatifs de proximité et pouvoirs publics sur les thématiques de la politique de la ville,
- Sensibiliser et accompagner les entreprises dans leur processus de recrutement pour une meilleure prise en compte des candidatures de personnes résidant au sein des quartiers
- Sensibiliser et accompagner les entreprises dans leur pratique RH pour une meilleure intégration des personnes issues des quartiers au sein de l'entreprise,
- Développer des services et outils pour professionnaliser les acteurs et diffuser les bonnes pratiques en matière d'inclusion sociale,
- Favoriser le soutien des entreprises aux associations de quartiers.

Métro
pole
et Etat

A titre d'exemple :

- Axe éducation : décliner une action globale de mise en relation de l'Ecole avec l'Entreprise sur les QPV : accueil en stage d'observation, visite d'entreprise et découverte de métiers, parrainage dans le choix des orientations scolaires, témoignages en classe de chefs d'entreprise et sensibilisation à l'entrepreneuriat...)
- Axe emploi, insertion formation : engagements recrutements et alternance, interventions présentant leurs métiers et/ou visites d'entreprises, parrainage, accueil en PMSMP, participer à des salons, forums emploi, job dating, rendre accessible ses offres d'emplois aux demandeurs d'emplois résidant dans les quartiers prioritaires, se doter d'outils de mesure pour assurer le suivi du nombre de recrutements de personnes issues des quartiers, sensibiliser à la lutte contre les discriminations au sein de l'entreprise...
- Axe développement économique : participer à des événements en faveur de créateurs d'entreprises issus des quartiers, témoigner dans le cadre d'événements et de formations en faveur de la création, parrainer un créateur d'entreprise au démarrage de son activité, témoigner devant des créateurs d'entreprises...
- Axe mécénat et soutien aux initiatives locales : soutenir financièrement des organismes qui mettent en place des actions en faveur des quartiers, donner ou mettre à disposition des biens et matériels

- Nombre de partenaires mobilisés,
- Nombre d'entreprises mobilisées,
- Nombre de conventions d'application signées,
- Nombre de mises en relation réalisées,
- Nombre d'ateliers collectifs organisés
- Nombre d'évènements organisés.
- Nombre de bénéficiaires issus des quartiers,
- Nombre de stages d'observation réalisés
- Nombre de témoignages de chef d'entreprise,
- Nombre de visites d'entreprise,
- Nombre d'offres d'emploi transmises au bénéfice des quartiers,
- Nombre de recrutement dont alternance,
- Nombre de PMSMP,
- Nombre de parrainage réalisé,
- Nombre d'entreprises ayant participé à un évènement collectif

Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous en développant les coopérations et la co éducation	Observatoire de la mixité sociale à l'école, au collège et dans les autres lieux éducatifs	2.1	<ul style="list-style-type: none"> L'observatoire vise à faire l'état des lieux de la mixité sociale à l'école et à évaluer les résultats obtenus pour les différentes actions qui seront mises en œuvre. 	Ville, DSDEN	Suppression de la fiche. L'Education Nationale, le Département et la Ville disposent d'observatoires, mais il n'y a pas de croisement de données entre institutions.						
	Expérimenter et innover autour de la carte scolaire pour renforcer la mixité sociale	2.2	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la mixité sociale dans les écoles et au collège 	Rectorat, Ville, Département	Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro	Poursuivre les expérimentations pour renforcer la mixité sociale	2.6	<ul style="list-style-type: none"> améliorer la mixité sociale dans les écoles et au collège par le maintien de la continuité pédagogique. mettre en œuvre une stratégie de mixité sociale adaptée à chaque établissement, limiter les stratégies d'évitement de la sectorisation par les familles en développant des activités pédagogiques attractives, réfléchir à des aménagements de sectorisation pouvant participer à l'amélioration de la mixité. 	Rectorat, Ville, Département	Des filières attractives proposées dans les établissements pour « attirer » des élèves hors quartier	<ul style="list-style-type: none"> nombre d'élèves concernés par la mesure amélioration de la mixité sociale et de réussite des élèves dans le périmètre de l'action
	Projet éducatif concerté pour renforcer la mixité sociale à l'école et au collège	2.3	<ul style="list-style-type: none"> Créer du lien et une continuité éducative par un pilotage concerté de projets éducatifs, en proposant sur les temps péri et extra scolaires, voire sur le temps scolaire, des activités qui renforcent l'attractivité des établissements Proposer des formations communes à tous les personnels éducatifs travaillant dans les mêmes territoires Développer la communication à destination des parents Dans les écoles primaires de secteur où il y a les plus forts taux d'évitement, mener des actions entre les collégiens et les écoliers, ainsi qu'auprès des parents pour les inciter à poursuivre la scolarité de leurs enfants dans les établissements publics du secteur. Dans les collèges où il y a le moins de mixité sociale, améliorer l'utilisation des dispositifs Ecole ouverte déjà existants et financés (collèges Escholiers, Garrigues, Arthur Rimbaud, François Rabelais). Organiser des rencontres entre enfants d'origine sociale différente 	Ville, Métropole	Intégration du Plan mercredi et du développement de formations/rencontres/séminaires commun entre institutions, acteurs et habitants (world café...) Changement de numéro	Vers un projet éducatif concerté	2.7	<ul style="list-style-type: none"> Créer du lien et une continuité éducative par le pilotage concerté de projets éducatifs. Proposer sur le temps scolaire dans le cadre de projets sous la responsabilité des enseignants, des activités qui renforcent l'attractivité de ces établissements Proposer des activités diversifiées dans le cadre du « plan mercredi » pour favoriser l'attractivité des ALP Proposer des formations communes à tous les personnels éducatifs travaillant dans les mêmes territoires (animateurs, ATSEM, enseignants) Développer la communication à destination des parents Mener des actions entre les collégiens et les écoliers, ainsi qu'auprès des parents pour les inciter à poursuivre la scolarité de leurs enfants dans les établissements publics du secteur. Améliorer l'utilisation des dispositifs Ecole ouverte déjà existants et financés (collèges 	Ville, Métropole	<ul style="list-style-type: none"> Plan Mercredi Séminaires organisés dans le cadre du PEdT « cordées de la réussite » et « parcours d'excellence » 	<ul style="list-style-type: none"> % d'enfants qui ont participé à ces actions % de profs, d'animateurs, d'ATSEM qui ont participé à ces actions Taux d'évitement des écoles et des établissements concernés Résultats des évaluations par les participants des formations proposées

		sur les temps scolaires, péri et extra scolaires.					Escholiers, Garrigues, Arthur Rimbaud, François Rabelais). • Poursuivre le développement des « cordées de la réussite » et des « parcours d'excellence », afin de faciliter l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur pour les jeunes issus de milieux populaires résidants dans les QPV. • Organiser des rencontres entre enfants d'origine sociale différente sur les temps scolaires, péri et extra scolaires.			
Développer des accueils de loisirs (ALSH) de qualité dans les QPV	2.4	<ul style="list-style-type: none"> • Définir et construire un projet éducatif concerté qui prenne en compte tous les « temps » de la vie du jeune (cet objectif nécessitera d'être décliné par territoire pour tenir compte de ses spécificités : ressources, besoins non couverts...). Cet aspect renvoie à la notion de cohérence globale qui sera traitée dans le cadre de l'ingénierie globale du Contrat de ville, en termes notamment de pilotage des politiques éducatives et de coordination territoriale. • Maintenir, développer et coordonner l'offre d'accueil éducatif extrascolaire dans les quartiers politique de la ville en soutenant les structures associatives 	Ville, CAF	Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro	Renforcer les ALSH en QPV	2.9	<ul style="list-style-type: none"> • Mailler les territoires des QPV avec des équipements de proximité d'accueils de loisirs sur toutes les tranches d'âge (maternel, primaire) • Essayer de garantir un minimum de mixité sociale dans les structures afin d'éviter l'« entre soi », • Viser l'excellence de l'offre afin d'encourager la fréquentation des structures par des jeunes issus de différents quartiers et leur implication dans les activités proposées. 	Ville, CAF, DDCS	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les inscriptions hors quartier • S'associer à des actions/sorties/séjours avec d'autres ALSH 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accueils créés • Nombre de partenaires associés à chaque ALSH • Typologie du public accueilli (quartier/hors quartier)
Médiation pour les enfants non inscrits à l'Ecole	2.5	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer, recenser les élèves non scolarisés • Clarifier le parcours de l'élève (identifier les causes de la déscolarisation ou de l'absence de scolarisation) • Faciliter le retour de l'élève dans les établissements scolaires en travaillant notamment auprès de la famille. 	Ville (PRE)	Poursuivre le travail de repérage et accompagner les élèves de 3 ans non inscrits (nouvelle obligation scolaire)	Médiation familiale pour les enfants absenteïstes	2.11	<ul style="list-style-type: none"> • En lien avec les services de la DSDEN et la MLDS, faciliter le retour des élèves dans les établissements scolaires en travaillant notamment auprès des familles. • A partir du parcours de l'élève, identifier les causes de l'absentéisme, de la déscolarisation ou de l'absence de scolarisation. • En lien avec les équipes enseignantes, recenser les élèves non scolarisés (passage CM2-6ème). • Poursuivre les actions conjointes avec le dispositif Connexion porté par le CASNAV. 	Ville (PRE)	Accompagnement des enfants non scolarisés en vue d'une rescolarisation après positionnement par l'EN.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves « non scolarisés » qui retrouvent une scolarité
Alternative à l'exclusion temporaire en collèges de l'Education prioritaire	2.6	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir et accompagner les élèves exclus • Construire une alliance éducative avec les parents des jeunes concernés • Maintenir pendant la période d'exclusion scolaire le lien aux apprentissages 	Ville (PRE)	Le PAARE n'est plus adapté aux attentes des établissements et aux besoins des jeunes						

		<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir le décrochage scolaire et maintenir une alliance éducative parents/collège • Décrypter l'environnement scolaire • Détecter les difficultés et orienter, renforcer la relation 								
Associer les parents à l'Ecole	2.7	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coopération Ecole/parents : <ul style="list-style-type: none"> - Faire venir les parents à l'Ecole et instaurer des liens de confiance - Faire participer les parents à la vie et aux événements de l'Ecole - Revisiter et renforcer les rencontres Enseignants/Parents - Informer et soutenir les parents face aux difficultés scolaires de leurs enfants - Rendre les parcours scolaires lisibles aux parents. • Améliorer l'information/formation des familles : <ul style="list-style-type: none"> - « Apprendre » l'Ecole aux parents - Former les parents à la culture scolaire - Permettre aux parents de « s'orienter » dans l'orientation de leurs enfants - Renforcer la maîtrise de la langue française aux parents. 	DSDEN	Fusion avec la fiche 2.15 « Renforcer l'accompagnement à la parentalité dans les écoles maternelles des QPV »	Associer les parents à l'école	2.14	<ul style="list-style-type: none"> • Faire venir les parents à l'école et au collège en instaurant des liens de confiance • Faire participer les parents à la vie et aux événements de l'école et du collège • Revisiter et renforcer les rencontres Enseignants/Parents • Informer et soutenir les parents face aux difficultés scolaires de leurs enfants • Rendre les parcours scolaires lisibles aux parents • « Apprendre » l'école aux parents • Former les parents à la culture scolaire • Permettre aux parents de trouver leur place dans la scolarité de leurs enfants • Permettre aux parents de « s'orienter » dans l'orientation de leurs enfants • Renforcer la maîtrise de la langue française des parents 	DSDE N	<ul style="list-style-type: none"> • Café des parents • Formation pour les représentants de parents d'élèves • Rencontre entre parents de différents Réseaux d'Education Prioritaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions réalisées envers les parents • Taux de participation aux réunions, aux élections • Nombre de parents participants aux manifestations/événements autour de la parentalité • Nombre d'entretiens individuels avec les parents
Objectif stage réussi	2.8	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la recherche de stages en entreprise • Mieux préparer l'élève au monde de l'entreprise • Mieux préparer l'entreprise à l'accueil de l'élève • Découvrir le monde de l'entreprise et ses codes • Favoriser une orientation réussie 	DSDEN	Prise en compte de la plateforme « monstagedetroisème.fr »	Objectif stage réussi	2.10	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la recherche de stage en entreprise • Mieux préparer l'élève au monde de l'entreprise • Mieux préparer l'entreprise à l'accueil de l'élève • Découvrir le monde de l'entreprise et ses codes • Favoriser une orientation réussie 	DSDE N	Accompagnement des élèves identifiés (rédaction des CV, préparation à l'entretien, conduite à tenir dans l'entreprise...).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions en direction des entreprises, des élèves et des familles • Nombre d'élèves sans solution en fin de 3ème • Nombre d'élèves absents de 3ème durant l'année scolaire • Nombre de demandes de redoublement en fin de 3ème

Plateforme de coordination à l'échelle de chaque territoire	2.9	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les acteurs et les actions au sein d'une instance légitimée à l'échelle de chaque territoire de vie • Mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs concernés par l'offre en direction des enfants et des familles • Améliorer la visibilité de l'offre éducative en direction des familles à l'échelle de chaque territoire de vie 	Ville, Métro pole, CAF	Intégration de la Cité Educative	Alliance des acteurs éducatifs à l'échelle de chaque territoire	2.16	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les acteurs et les actions au sein d'une instance légitimée à l'échelle de chaque territoire de vie ; • Mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs concernés par l'offre en direction des enfants et des familles ; • Améliorer la visibilité de l'offre éducative en direction des familles à l'échelle de chaque territoire de vie. 	Ville, Métro pole, CAF	Mise en œuvre de la Cité Educative Déclinaison à envisager sur d'autres territoires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions nées des concertations ; • Nombre de familles bénéficiaires • Degré de satisfaction des familles (questionnaires) • Degré de satisfaction des acteurs éducatifs (grilles d'évaluation annuelle) • Degré de cohérence des actions
Développer les lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) dans les QPV	2.10	<ul style="list-style-type: none"> • Rompre l'isolement et faciliter la « réassurance parentale » au travers de la mise en place de LAEP afin de permettre la socialisation précoce de l'enfant • Faciliter l'accès aux structures d'accueil du jeune enfant (EAJE, école maternelle) • Assurer un meilleur maillage des territoires prioritaires en LAEP 	Ville, CAF	Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro	Développer les lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) dans les QPV	2.2	<ul style="list-style-type: none"> • Se donner les moyens de rompre l'isolement et faciliter la « réassurance parentale » afin de permettre la socialisation précoce de l'enfant, • Faciliter l'accès aux structures d'accueil du jeune enfant (EAJE, école maternelle), • Assurer un meilleur maillage des territoires prioritaires en LAEP. 	Ville, CAF	Mettre en place de nouveaux LAEP	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de LAEP développés et augmentation du temps d'ouverture • Nombre d'enfants accueillis et progression de celui-ci
Formation & accompagnement des professionnels en matière de soutien à la parentalité	2.11	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les compétences des divers intervenants dans le domaine du soutien à la parentalité par le biais, notamment, d'apports théoriques et pratiques sur la posture professionnelle à adopter avec les parents. 	Comité départemental de soutien à la parentalité, CAF	Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro	Former et accompagner les professionnels de la parentalité	2.13	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les compétences des divers intervenants dans le domaine du soutien à la parentalité par le biais, notamment, d'apports théoriques et pratiques sur la posture professionnelle à adopter avec les parents. 	Comité départemental de soutien à la parentalité, CAF		
Favoriser l'accès aux modes de garde collective pour les publics « empêchés » (non-recours)	2.12	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer aux parents un mode de garde pour permettre la réalisation de démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle • Lutter contre les inégalités et favoriser la réussite éducative 	Ville, CAF	Adaptation de la fiche pour trouver d'autres types de modes de garde innovants. Parallèlement, envisager la formation d'habitants des quartiers aux métiers de la petite enfance pour animer ces lieux.	Développer les modes de garde innovants pour les publics en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle	2.3	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des places nouvelles et adapter l'offre existante aux besoins des familles les plus précaires • Répondre aux attentes spécifiques de familles en situation de précarité, monoparentalité, bas niveau de revenus, chômage, insertion ou emploi en horaires décalés. • Proposer aux parents un mode de garde pour permettre la réalisation de démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle, y compris la formation linguistique (ASL, OEPRE...). • Proposer un accueil permanent plutôt que temporaire aux familles ayant besoin d'un mode d'accueil dans l'urgence, tout en assurant 	Ville, CAF, DPMIS	Prise en compte des familles les plus modestes dans les projets de création ou d'extension d'EAJE pour en faciliter l'accès. Développement de projets en faveur des familles précaires visant à une meilleure inclusion de ces familles dans les EAJE existants. Nouveaux modes de garde/projets innovants, multi-accueil en horaires élargis, projet combinant offre d'accueil et offre mobilisant la famille sur un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle, Projet facilitant l'accueil d'urgence et/ou ponctuel...	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de places proposées • Type de modes de garde proposé • Nombre de personnes en formation aux métiers de la petite enfance (Assistantes Maternelles, EJE...)

							des accueils de courte durée. • Accompagner les mères vers une formation aux métiers de la petite enfance, lever les freins à l'insertion professionnelle			
Favoriser l'accès à la culture des tout-petits	2.13	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter l'offre culturelle en direction des équipements Petite Enfance des QPV • Favoriser les coopérations entre ces équipements de quartier et les structures culturelles de la métropole 	Ville, CAF		Favoriser l'accès à la culture des tout petits	2.1	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter l'offre culturelle en direction des équipements Petite Enfance des QPV • Favoriser les coopérations entre ces équipements de quartier et les structures culturelles de la métropole 	Ville, CAF, DRAC	visites dans les centres d'art, interventions d'artistes dans les structures, séances de racontage...	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'actions menées • Evolution du nombre d'enfants issus des QPV concernés
Scolarisation des enfants de moins de 3 ans	2.14	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès du jeune enfant dans les écoles maternelles • Améliorer l'accueil du jeune enfant et des parents 	DSDEN /Ville, CAF	Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro	Favoriser la scolarisation dès le plus jeune âge	2.5	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès du jeune enfant dans les écoles maternelles • Améliorer l'accueil du jeune enfant et des parents • Rendre lisible l'école • Favoriser la réussite scolaire • Offrir un cadre d'accueil des enfants facilitant l'insertion sociale des parents 	DSDE N/Ville, CAF	Poursuivre la création d'un dispositif par an (enfants scolarisés le matin, avec une ATSEM et un enseignant spécialisé)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dispositifs • Nombre d'enfants scolarisés • Carnet de suivi de l'élève • Nombre de familles participant aux dispositifs d'accompagnement à la parentalité • Prévention du décrochage scolaire
Renforcer l'accompagnement à la parentalité dans les écoles maternelles des QPV	2.15	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et élargir le travail sur la parentalité à l'école maternelle 	DSDEN /Ville, CAF	Fusion avec la fiche 2.7 « Associer les parents à l'Ecole »						

			Nouvelle fiche	Favoriser la persévérance scolaire	2.8	<ul style="list-style-type: none"> • Installer les conditions favorables à la réussite de l'enfant dans son parcours scolaire en : <ul style="list-style-type: none"> - Le préparant à entrer dans les apprentissages - Lui apprenant à se respecter et à respecter les autres - Favorisant la mixité en proposant des activités attractives - Favorisant une ouverture sur le monde • Développer ses compétences psycho-sociales : <ul style="list-style-type: none"> - Se connaître pour mieux s'employer (découvrir ses propres compétences, mieux se maîtriser) - Développer la confiance en soi, se revaloriser - Favoriser la concentration et l'attention 	EN	Actions permettant de viser, pour les élèves, une meilleure estime de soi, une meilleure santé mentale et physique, une amélioration de leur motivation et de leurs capacités d'adaptation.	<ul style="list-style-type: none"> • baisse du nombre d'enfants en décrochage scolaire • baisse de l'absentéisme • baisse des exclusions temporaires et définitives • acquisition des paliers du socle commun • baisse du nombre de familles pratiquant l'évitement du collège • diminution du nombre d'enfants arrêtant l'école à 16 ans
			Nouvelle fiche	Plateforme de prévention du décrochage scolaire et des ruptures éducatives chez les 10-16 ans	2.12	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les risques de rupture éducative et de décrochage scolaire chez les 10-16 ans repérés en fragilité ; • Elargir et adapter l'offre d'intervention du PRE aux besoins et problématiques spécifiques rencontrés chez les 10-16 ans ; • Coordonner, renforcer et mobiliser le plus en amont possible, l'ensemble des ressources socioéducatives et sociales disponibles pour la mise en place de parcours d'accompagnement global, individualisés et adaptés, du jeune et de sa famille ; • Mobiliser pour chaque parcours, des binômes de professionnels en vue d'un accompagnement éducatif auprès du jeune, et un accompagnement des parents vers l'autonomie dans leurs responsabilités parentales ; • Accueillir et accompagner les élèves exclus dans le cadre de parcours coordonnés et prolongés après le retour au collège ; • Construire une alliance éducative avec les parents des jeunes concernés ; • Prévenir le décrochage scolaire et remobiliser les jeunes sur les apprentissages ; • Favoriser l'épanouissement (confiance, 	PRE	Equipe de coordination et de référents éducatifs professionnels, renforcée (recrutement en cours)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une équipe de coordination • Nombre et qualité des accompagnements individuels ; • Mobilisation de référents éducatifs qualifiés (éducateurs spécialisés, animateurs qualifiés) • Mise en place d'une réponse immédiate

						estime de soi) et la conscience citoyenne des jeunes, ainsi que l'ouverture socioculturelle des jeunes et de leurs parents ;• Etendre et renforcer les missions initiales du PAARE, dispositif d'accueil des élèves exclus des collèges de la Mosson.				
				Nouvelle fiche	Favoriser l'accès au langage des tout-petits et développer Le Parler bambin	2.4	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement du langage afin d'œuvrer en faveur de l'égalité des chances • Faire du langage une vraie question de santé publique comme facteur d'intégration. • Lutter contre les déterminismes sociaux. 	Ville	Expérimentation sur 4 écoles maternelles de la Mosson avec mise en place d'une formation commune enseignants-ATSEM	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations enseignants-ATSEM dans le cadre de l'expérimentation en maternelle • Evolution du nombre d'enfants issus des QPV concernés (essaimage progressif des EAJE en QPV sera réalisé d'ici 2022).
				Nouvelle fiche	Programme de réussite éducative renforcé	2.15	<ul style="list-style-type: none"> • accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire les enfants et adolescents présentant des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement harmonieux. • mettre en œuvre des parcours personnalisés en proposant un diagnostic partagé et en priorisant les interventions individuelles ou en petits groupes • associer concrètement les parents qui participent à la définition et au suivi du parcours éducatif proposé à leur enfant, et qui peuvent également être accompagnés directement (aide financière, aide à l'exercice de leur fonction parentale) • inscrire les parcours dans la durée • prendre en compte tous les facteurs (sociaux, culturels, sanitaires, familiaux, environnementaux...) influant sur le développement de l'enfant • s'inscrire en complément et en cohérence avec les dispositifs existants (dits « de droit commun »), sans jamais s'y substituer. 	PRE	Toutes les actions développées dans le PRE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants/jeunes accompagnés • Typologie des difficultés • Mise en place de comités techniques – comités de pilotage

ENJEU 3 : Renforcer le soutien aux adolescents

ENJEU 3 : Renforcer le soutien aux adolescents

Renforcer le soutien aux adolescents	Coordination territoriale/publics 11-17 ans	3.1	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs concernés par l'offre en direction des publics jeunes • Repérer les manques, les besoins, les doublons et travailler la cohérence sur la ville des offres en direction des publics moins captifs • Développer « l'aller vers » les publics cibles avec les partenaires • Augmenter l'offre en direction des publics jeunes (qualité, quantité et adaptation aux publics) • Améliorer la gestion des temps d'ouverture des équipements dans les conditions d'accès des publics jeunes aux offres • Améliorer la visibilité de l'offre 	Ville, Métropole, CAF	Modification du public visé, 11 - 25 ans. Expérimentation sur la Mosson.	Coordination territoriale de la politique jeunesse (11-25 ans)	3.1	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs concernés par l'offre en direction des publics jeunes ; • Repérer les manques, les besoins, les doublons et travailler la cohérence des offres en direction des publics moins captifs. • Développer « l'aller vers » les publics cibles avec les partenaires ; • Augmenter l'offre en direction des publics jeunes (qualité, quantité et adaptation aux publics) ; • Améliorer la gestion des temps d'ouverture des équipements dans les conditions d'accès des publics jeunes aux offres ; • Améliorer la visibilité de l'offre. 	Ville, Métropole, CAF, DDCS	Coordination territoriale de la politique jeunesse dans un 1 ^{er} temps sur les Hauts de Massane, avec la Maison Pour Tous Georges Brassens.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de coordination ; • Création d'outils partagés ; • Amélioration mesurée du comportement des jeunes.
	Développement d'Accueils Ados dans les QPV	3.2	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des ALSH Ados 11/17 ans sur les territoires où il n'y en a pas et où le besoin existe • Créer des Accueils Jeunes 14/17 ans sur les territoires où il n'y en a pas et où le besoin existe • Augmenter le nombre de places dans ces structures là où le besoin est fort 	Ville, CAF	Maintien de la fiche qui est réactualisée	Développer les structures d'accueil pour les jeunes	3.2	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une politique d'animation en direction des 11/25 ans • Développer des ALSH Ados (11/17 ans) ou des Accueils Jeunes (14/25 ans) sur les territoires où il n'y en a pas et où le besoin existe (Gestion par les maisons Pour Tous ou gestion associative). • Augmenter le nombre de places de ces structures là où elles existent et lorsque le besoin est fort. 	Ville, CAF, DDCS	En lien avec la coordination territoriale mise en place (fiche 3.1), développer les structures d'accueil.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ALSH adolescents et d'Accueil de Jeunes sur les QPV de la Ville de Montpellier • Nombre de jeunes accueillis • Mixité sociale et garçon/fille
	Développer l'animation de rue (aller au contact) en direction des 11-17 ans	3.3	<ul style="list-style-type: none"> • Aller à la rencontre des jeunes • Informer les jeunes sur l'offre de loisir • Proposer un accompagnement individuel et collectif • Faciliter l'accès aux équipements sportifs et culturels • Identifier les freins à la pratique associative • Valoriser l'action et la parole des jeunes auprès des parents, partenaires associatifs et institutionnels 	Ville	Modification du public visé, 11 - 25 ans. S'appuyer sur les dispositifs Information Jeunesse	Développer l'aller vers en direction des 11-25 ans	3.3	<ul style="list-style-type: none"> • Aller à la rencontre des jeunes. • Informer les jeunes sur l'offre de loisirs. • Proposer un accompagnement individuel et collectif. • Faciliter l'accès aux équipements sportifs et culturels • Identifier les freins à la pratique associative (tarifs, disponibilités, des parents, manque d'informations, pas envie...). • Valoriser l'action et la parole des jeunes auprès des parents, partenaires associatifs et institutionnels. 	Ville/Métropole	En lien avec la coordination territoriale mise en place (fiche 3.1), développer les structures d'accueil.	

Renforcer le soutien aux adolescents	Former les animateurs ados	3.4	<ul style="list-style-type: none"> • Amener les animateurs à avoir les comportements adaptés • Favoriser les échanges de pratiques • Initier des projets partagés 	Ville, Métropole					
	Accompagner les projets et l'accès aux dispositifs d'aide aux jeunes	3.5	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à un égal accès des jeunes aux dispositifs d'aides aux projets mis en place par la Ville, le Département et l'ensemble du réseau partenaire • Favoriser l'émergence d'initiatives de jeunes • Les informer, les accompagner et les orienter pour la mise en œuvre d'une idée • Développer l'esprit d'initiative • Sensibiliser les jeunes des QPV et les encourager à promouvoir leurs talents • Favoriser la mixité sociale • Valoriser les talents • Favoriser les initiatives • Accompagner les jeunes et les soutenir dans le cadre d'une action de communication • Valoriser l'engagement associatif, vecteur de cohésion sociale • Ouverture et découverte des quartiers • Mettre en scène les quartiers • Mobiliser le monde étudiant • Créer des flux d'échanges et des tremplins 	Ville	Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro	Accompagner vers les dispositifs d'aide aux jeunes	3.4	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux dispositifs existants par une mise en cohérence et une amélioration de l'information des jeunes dans les quartiers • Favoriser l'autonomie des jeunes par le soutien à des initiatives portées par les jeunes, la valorisation des talents, le soutien aux pratiques citoyennes • Assurer le maillage des acteurs institutionnels et associatifs agissant pour la jeunesse 	3M

ENJEU 4 : Favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue et aux compétences de base

ENJEU 4 : Favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue et aux compétences de base

Plateforme linguistique d'évaluation, d'orientation, et de suivi des parcours	1.14	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des parcours linguistiques d'insertion socioprofessionnelle et culturelle des publics ne maîtrisant pas la langue française sur la Métropole de Montpellier via la mise en œuvre d'une interface unique entre de multiples acteurs, • Améliorer la connaissance, structuration et visibilité de l'offre linguistique pour les publics non francophones et en particulier en situation d'alphabétisation et pour les prescripteurs. • Faciliter l'orientation des publics et vers la formation linguistique existante sur le territoire la plus adaptée au regard du niveau linguistique, du projet de la personne et de sa situation, • Construire un référentiel commun d'intervention s'appliquant dans les différents 	Etat et Région	Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro	Plateforme linguistique de positionnement, d'évaluation, d'orientation, et de suivi des parcours	4.1	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des parcours linguistiques d'insertion socioprofessionnelle et culturelle des publics ne maîtrisant pas la langue française via la mise en œuvre d'une interface unique entre de multiples acteurs, • Améliorer la connaissance, la structuration et la visibilité de l'offre linguistique pour les publics non francophones, en particulier ceux en situation d'alphabétisation, ainsi que pour les prescripteurs. • Faciliter l'orientation des publics vers la formation linguistique existante sur le territoire, la plus adaptée au regard du niveau linguistique, du projet de la personne et de sa situation • Construire un référentiel 	Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organismes prescripteurs et d'associations utilisateurs de la plateforme, • Nombre de parcours préconisés et réellement effectués, • Nombre de bilans/synthèses individuels réalisés et caractéristiques du public accueilli, • Nombre d'orientations réalisées, • Degré de satisfaction des acteurs (enquêtes qualitatives), • Evolution des habiletés langagières des apprenants (évaluation initiale, intermédiaire et finale de la maîtrise de
---	------	--	----------------	---	--	-----	---	------	--

			<p>territoires de la métropole et offrant un ensemble de prestations cohérentes et lisibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'observation des besoins et des offres linguistiques sur le territoire métropolitain en vue d'éclairer les acteurs concernés (réponses formation, évolution des parcours, des projets et typologies des publics, éléments pédagogiques) 				<p>commun d'intervention s'appliquant dans les différents territoires de la métropole et offrant un ensemble de prestations cohérentes et lisibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'observation des besoins et des offres linguistiques sur le territoire métropolitain en vue d'éclairer les acteurs concernés (réponses formation, évolution des parcours, des projets et typologies des publics, éléments pédagogiques) 			<p>la langue à l'oral et à l'écrit à partir du référentiel CECR et du socle commun des compétences) ainsi que sur les gains en autonomie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution des projets professionnels des apprenants, • Nombre de sorties positives (emploi : CDD - 6 mois, CDD de + 6 mois, CDI, contrat professionnel, contrat d'apprentissage, formation : qualifiante, pré-qualifiante (cap avenir, cap métier, AFC,...), cap compétences clés, contrat aidé (notamment mesures IAE), création d'activité...
Favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue et aux compétences de base	Renforcement et développement des actions et formations linguistiques	1.15	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'offre de formation linguistique d'un point de vue quantitatif et qualitatif en congruence avec les besoins observés chez les publics. • Organiser la complémentarité de l'offre de formation linguistique sur les territoires prioritaires afin de faciliter l'inscription des apprenants dans un parcours de formation en vue de leur insertion sociale et professionnelle 	Etat et Région	<p>Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro</p> <p>Renforcement et développement des actions et formations linguistiques</p>	4.2	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'offre de formation linguistique d'un point de vue quantitatif et qualitatif en congruence avec les besoins observés chez les publics, • Organiser la complémentarité de l'offre de formation linguistique sur les territoires prioritaires afin de faciliter l'inscription des apprenants dans un parcours de formation en vue de leur insertion sociale et professionnelle. 	Etat		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations membres du réseau et nombre de réunions réalisées du réseau, • Nombre de formations pour formateurs mises en place et nombre de formateurs bénéficiaires, • Nombre d'apprenants (stagiaires) et typologie par structure et par offre « ASL » et « FLVP », • Nombre d'heures de formations et ateliers réalisés, • Nombre de périodes de stage en entreprise effectuées, • Nombre de sorties positives (emploi : CDD - 6 mois, CDD de + 6 mois, CDI, contrat professionnel, contrat d'apprentissage, formation : qualifiante, pré-qualifiante (cap avenir, cap métier, AFC,...), contrat aidé (notamment mesures IAE), création d'activité...

ENJEU 5 : organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

ENJEU 5 : organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

LA MIXITE DANS LE LOGEMENT ET LA POURSUITE DU RENOUVELLEMENT URBAIN	Mettre en place la Conférence Intercommunale du Logement/conventions de mixité sociale	5.1	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un cadre de gouvernance pour concerter et piloter à l'échelle métropolitaine les politiques d'attribution de logement social et de gestion de la demande avec pour objectif de répondre aux enjeux de cohérence, lisibilité et de transparence des attributions et de meilleure répartition géographique des ménages prioritaires. Assurer la coordination entre les différents réservataires (collectivités, préfet, bailleurs sociaux, Action Logement) Diversifier l'occupation sociale des logements par une répartition plus équilibrée des publics les plus modestes 	Métropole/Etat	Fusion des fiches 5.1 et 5.2 pour créer une nouvelle fiche plus lisible autour de la politique de peuplement	Mise en œuvre des orientations de la Conférence Intercommunale du Logement en matière de politique d'attribution des logements sociaux	5.1	<ul style="list-style-type: none"> Piloter à l'échelle métropolitaine les politiques d'attribution de logement social et assurer la coordination entre les différents réservataires (collectivités, préfet, bailleurs sociaux, Action Logement) Atteindre les objectifs d'attribution et de diversification de l'occupation sociale fixés par la CIL (notamment en et hors QPV), tout en veillant à l'équilibre résidentiel du parc social Faciliter l'accès au parc social aux publics prioritaires et aux ménages les plus modestes (1er quartile des demandeurs) Favoriser les parcours résidentiels sur le territoire de la Métropole, en facilitant la mobilité au sein du parc locatif social 	Métropole/Etat	Faciliter les parcours résidentiels des ménages prioritaires, des ménages relogés dans le cadre du Renouvellement Urbain et des ménages en situation de mutation	<p>Objectifs chiffrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> 25 % des baux signés hors quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en faveur des ménages du 1er quartile et/ou des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain 50 % des attributions prononcées dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en faveur des ménages des quartiles 2, 3 et 4 Les réservataires et les bailleurs sociaux réservent aux ménages prioritaires au moins 25 % des attributions réalisées sur leurs contingents propres 	
	Dispositif de connaissance partagée de l'occupation du parc social	5.2	<ul style="list-style-type: none"> Qualifier l'occupation sociale du parc par immeuble à l'aide d'indicateurs socio-économiques et catégoriser l'état du parc et du quartier, afin de mieux piloter les politiques de peuplement Disposer d'un outil d'aide à la décision pour les commissions d'attribution notamment en vue de rééquilibrer l'occupation sociale immeuble par immeuble Géolocaliser ces données via un logiciel et s'assurer d'un suivi dans le temps de ces données. 	Métropole/bailleurs		Fusion des fiches 5.3 et 5.8 pour plus de lisibilité (cf. fiche nouvelle 5.2)	Mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur	5.2	<ul style="list-style-type: none"> Organiser le traitement des demandes de logements sociaux à l'échelle intercommunale à travers une gestion partagée pour simplifier les démarches des demandeurs Satisfaire le droit à l'information des demandeurs de logement, et clarifier le rôle des différents interlocuteurs pouvant les orienter dans son parcours résidentiel 	Métropole	Charte des bonnes pratiques des CAL, labellisation des publics prioritaires et mis en place système de cotation de la demande	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs de suivi des lieux d'accueil Indicateurs de suivi qualité et fiabilisation du SNE Nombre de dossiers étudiés en commission des situations complexes
	Elaborer un plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur	5.3	<ul style="list-style-type: none"> Organiser le traitement des demandes de logements sociaux à l'échelle intercommunale à travers une gestion partagée pour simplifier les démarches des demandeurs et améliorer l'information dispensée à ces derniers 	Métropole			Mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur	5.2	<ul style="list-style-type: none"> Organiser le traitement des demandes de logements sociaux à l'échelle intercommunale à travers une gestion partagée pour simplifier les démarches des demandeurs Satisfaire le droit à l'information des demandeurs de logement, et clarifier le rôle des différents interlocuteurs pouvant les orienter dans son parcours résidentiel 	Métropole	Charte des bonnes pratiques des CAL, labellisation des publics prioritaires et mis en place système de cotation de la demande	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs de suivi des lieux d'accueil Indicateurs de suivi qualité et fiabilisation du SNE Nombre de dossiers étudiés en commission des situations complexes

<p>Adapter la politique des loyers pour introduire de la mixité sociale dans les QPV</p>	<p>5.4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Donner davantage de souplesse à une politique de loyer aujourd'hui très rigide pour faire primer les objectifs de mixité sociale sur les questions techniques de financement des logements • Favoriser l'accès des ménages les plus modestes aux immeubles les mieux situés 	<p>Bailleurs</p>	<p>L'adaptation de la politique des loyers n'est pas à ce jour d'actualité</p>						
<p>Diversification du parc de logement en QPV et hors QPV pour favoriser une plus grande mixité sociale</p>	<p>5.5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Différencier les obligations de productions de logements locatifs sociaux quartier par quartier suivant leur taux d'équipement • Différencier la typologie des logements locatifs sociaux financés suivant les quartiers 	<p>Métropole, Ville de Montpellier et ensemble des communes membres</p>	<p>Ajustement pour mettre en avant la notion de mobilité et de parcours résidentiels</p>	<p>Renouveler et diversifier l'offre de logements en QPV et hors QPV pour une plus grande mixité sociale</p>	<p>5.3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les parcours résidentiels des ménages résidant en QPV • Offrir un meilleur cadre de vie aux ménages résidant en QPV • Attirer des personnes extérieures aux QPV à moyen – long terme 	<p>Métropole, Ville et ensemble des communes de la Métropole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Financer à minima 36 % de logements locatifs sociaux d'ici 2024 sur les communes du cœur de Métropole effectivement desservies par le réseau armature • Financer au moins 35 % de PLAI parmi les PLUS-PLAI familiaux produits d'ici 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du taux de logement sociaux et de la typologie des produits (PLAI, PLUS, PLS) et des surfaces (T1, T2, T5) en QPV et hors QPV d'ici 2024 • Nombre de logements en accession abordable réalisés notamment aux franges des QPV
				<p>Prise en compte des actions sur la rénovation du parc privé (Fiche opérationnelle nouvelle)</p>	<p>Renforcer les actions de rénovation du parc existant privé</p>	<p>5.4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'habitat dégradé et indigne • Réinvestir le tissu existant par la transformation d'usage • Orienter les propriétaires (occupants et bailleurs) qui souhaitent réhabiliter leur logement vers les structures adéquates • Mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant pour faire émerger des projets qualitatifs et durables 	<p>Métropole</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements rénovés au sein des QPV • Instauration effective du permis de louer au sein de copropriétés en QPV • Nombre de logements locatifs conventionnés en QPV

Poursuivre la réhabilitation du parc social existant dans les QPV	5.6	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réhabilitation et la résidentialisation du parc social existant prioritairement dans les QPV pour améliorer davantage son attractivité : • Proposer une offre de logements locatifs sociaux qui présente une qualité thermique, environnementale, fonctionnelle et d'usage au moins équivalente à celle des secteurs hors QPV. • Valoriser les atouts de l'offre de logements locatifs sociaux existants en QPV (taille des logements, espaces collectifs, espaces végétalisés...) et rénover les éléments obsolètes (mise aux normes, performance énergétique, résidentialisation...) 	Bailleurs	Maintien à l'identique et changement de numéro	Poursuivre la réhabilitation et la résidentialisation du parc social existant en QPV	5.5	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre de logements locatifs sociaux qui présente une qualité urbaine, thermique, environnementale, fonctionnelle et d'usage au moins équivalente à celle des secteurs hors QPV. • Valoriser les atouts de l'offre de logements locatifs sociaux existants en QPV (taille des logements, espaces collectifs, espaces végétalisés...) et rénover les éléments obsolètes (mise aux normes, performance énergétique, résidentialisation...) 			<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements réhabilités • Nombre de logements résidentialisés • Niveau de performance énergétique atteinte et impact sur les charges
Renforcer l'accompagnement au logement notamment sur le volet thermique (parc public et privé)	5.7	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la bonne appropriation par leurs occupants des équipements des logements rénovés. • Accompagner la lutte contre la précarité énergétique par l'apprentissage des économies d'énergie • Mesurer l'impact de ces réhabilitations. • Renforcer l'accompagnement au logement sur les autres volets, notamment pour les copropriétés fragiles 	Métropole	Maintien à l'identique et changement de numéro	Renforcer l'accompagnement au logement notamment sur le volet thermique (parc public et privé)	5.6	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la bonne appropriation par leurs occupants des équipements des logements rénovés,• Accompagner la lutte contre la précarité énergétique par l'apprentissage des économies d'énergie• Mesurer l'impact de ces réhabilitations, notamment en termes de gains énergétiques• Renforcer l'accompagnement au logement sur les autres volets, notamment pour les copropriétés fragiles 	Métropole		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements visés, dont parc public et parc privé• Nombre de ménages suivis, dont parc public et parc privé
Faciliter la mobilité au sein du parc locatif social	5.8	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre le locataire acteur de sa démarche • Favoriser les parcours résidentiels sur le territoire de la Métropole • Libérer les logements devenus inadaptés (sous occupation et sur occupation, logement adapté au handicap occupé par des personnes valides, etc.) 	Métropole	Fusion des fiches 5.3 et 5.8 pour plus de lisibilité (cf. fiche 5.2)						
Réaliser des opérations d'accès abordable en QPV et à leurs franges	5.9	<ul style="list-style-type: none"> • Agir sur tous les leviers pour soutenir l'accès à la propriété dans les QPV et à leur frange. 	Métropole	Suppression de la fiche avec intégration des objectifs au sein de la fiche 5.3 (diversification du parc de logement en QPV et aux franges)						

<p>Déployer l'observatoire des copropriétés à l'échelle métropolitaine</p>	<p>5.10</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mesurer l'état des copropriétés de plus de 50 logements et d'avant 1982 (251 copropriétés à l'échelle de la Métropole, 47 en QPV). Prioriser les interventions des collectivités sur les copropriétés notamment en QPV suivant leur état. 	<p>Métropole</p>	<p>Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro</p>	<p>Poursuite de la veille et de l'observatoire des copropriétés à l'échelle métropolitaine</p>	<p>5.7</p>	<ul style="list-style-type: none"> Observer la situation des copropriétés de plus de 50 logements et d'avant 1982 (251 copropriétés à l'échelle de la Métropole, 47 en QPV), Développer les dispositifs de prévention permettant d'éviter le basculement en copropriétés dégradées Identifier et prioriser les interventions à réaliser sur les copropriétés les plus en difficultés 	<p>Métropole</p>		<ul style="list-style-type: none"> Détection de copropriétés en QPV fragiles nécessitant une intervention des collectivités. Nombre de copropriétés en QPV traitées
<p>Mise en place de Programmes Opérationnels de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) - Dispositif ANAH -</p>	<p>5.11</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir la dégradation des copropriétés pour éviter de futures interventions plus lourdes de la puissance publique Accompagner les copropriétés en sortie de dispositif opérationnel afin d'éviter à nouveau leur fragilisation 	<p>Métropole</p>	<p>Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro</p>	<p>Prendre en compte les préconisations des 6 Programmes Opérationnels de prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) des secteurs Mosson et Cévennes</p>	<p>5.8</p>	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les outils adaptés d'intervention de la puissance publique selon les difficultés rencontrées par les copropriétés : une ou plusieurs opérations programmées de redressement des copropriétés (accompagnement, OPAH, PDS, administration provisoire renforcée ou non, ORCOD) ou de changement de statut (acquisition, démolition, etc.) ; prioriser les interventions. 	<p>Métropole</p>		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de parties communes de copropriétés réhabilitées Nombre de logements en copropriété traités
<p>Mise en place de Programmes Opérationnels de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) sur NPNRU</p>	<p>5.12</p>	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les outils adaptés d'intervention de la puissance publique selon les difficultés rencontrées par les copropriétés : une ou plusieurs opérations programmées de redressement des copropriétés (accompagnement, OPAH, PDS, administration provisoire renforcée ou non) ou de changement de statut (acquisition, démolition, etc.) Prioriser les interventions 	<p>Métropole</p>	<p>Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro</p>	<p>Mise en œuvre d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) QPV</p>	<p>5.9</p>	<ul style="list-style-type: none"> prévenir la dégradation des copropriétés pour éviter de futures interventions plus lourdes de la puissance publique accompagner les copropriétés en sortie de dispositif opérationnel afin d'éviter à nouveau leur fragilisation 	<p>Métropole</p>		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de copropriétés suivies en QPV Nombre de copropriétés ayant bénéficié d'actions de formation à l'aide du POPAC QPV

RENFORCER L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES ET EQUIPEMENTS	Elaborer un projet territorial et coordonner les actions de prévention	6.2	<p>Phase 1 : Elaborer un diagnostic santé partagé et partager la connaissance des ressources, améliorer les informations et données, les parcours de santé, soutenir et accompagner le maintien à domicile des habitants vieillissants et rechercher une meilleure coordination de toutes les institutions et professionnels</p> <p>Phase 2 : Développer une action de coordination territorialisée et pérenne, assurer l'égalité réelle d'accès aux services publics sociaux et de santé de droit commun et réduire les inégalités sociales de santé, mieux accompagner les personnes souffrant de troubles psychologiques et psychiatriques et soutenir et accompagner le maintien à domicile des habitants vieillissants</p>	ARS/Ville	Intégration de la fiche 6.3	Elaborer un projet territorial et coordonner les actions de prévention	6.1	<p>Phase 1 : identification des partenaires et diagnostic ; identifier l'ensemble des partenaires santé œuvrant au service des habitants des QPV ; élaborer un diagnostic santé partagé des quartiers prioritaires de la métropole de Montpellier ; partager la connaissance des ressources disponibles sur les territoires ; améliorer les informations et données des habitants des QPV ; améliorer le parcours de santé des résidents des quartiers QPV ; évaluer l'opportunité d'un Conseil Local de Santé ou de toute autre instance ou outil visant à mener une action coordonnée des politiques de santé sur le territoire avec un axe de développement autour de la santé mentale (qui pourrait faire office de Conseil Local en Santé Mentale),</p> <p>Phase 2 : action de coordination territorialisée ; développer une action de coordination territorialisée et pérenne ; assurer l'égalité réelle d'accès aux services publics sociaux et de santé de droit commun et réduire les inégalités sociales de santé ; mieux accompagner les personnes souffrant de troubles psychologiques et psychiatriques en développant une approche « déspecialisée » et transdisciplinaire permettant une articulation des champs sanitaire-social et médico-social ; soutenir et accompagner le maintien à domicile des habitants vieillissants.</p>	ARS/Ville	<p>Phase 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - existence d'un état des lieux des ressources et des actions santé - définition d'une coordination. <p>Phase 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un plan d'actions santé - existence d'actions de communication. - Amélioration du partage des ressources « santé » - Amélioration de la coordination « santé » - Evolution du nombre d'habitants des QPV accueillis auprès des dispositifs et structures sanitaires, sociales et médico-sociales,

<p>Coordination habitat/santé mentale</p>	<p>6.3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une coordination locale afin de favoriser l'accès et le maintien dans un logement de personnes ayant une fragilité psychique ou un trouble de santé mentale, tout en offrant aux bailleurs des solutions de recours. • Développer une approche « déspecialisée » et transdisciplinaire qui permet également une articulation opérationnelle des champs sanitaire-social-médicosocial. • Rapprocher les soignants (en institution) des malades (en ville). • Déterminer au cas par cas les modalités d'accompagnement, de soin, d'accès aux services • Améliorer les relations avec le voisinage et avec les bailleurs. • Evaluer l'opportunité de la création d'un conseil local en santé mentale. 	<p>ARS/Etat</p>	<p>Fiche intégrée à la fiche 6.2</p>					
<p>Développer un programme de prévention primaire</p>	<p>6.4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès à la prévention des habitants et mettre en œuvre des actions de promotion de la santé en s'appuyant prioritairement sur les dispositifs et structures existants • Développer des programmes de prévention adaptés, en collaboration avec les différents partenaires (ARS, CPAM, collectivités, DSDEN34, professionnels, universités...) 	<p>ARS/Ville</p>	<p>Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro</p>	<p>Développer un programme de prévention primaire</p>	<p>6.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès à la prévention et mettre en œuvre des actions de promotion de la santé en s'appuyant prioritairement sur les dispositifs et structures existants ; • Développer des programmes de prévention adaptés (adultes, enfants, « âges clés » de la vie), en collaboration avec les différents partenaires (ARS, CPAM de l'Hérault, CARSAT, RSI, MSA, MAIA, Education Nationale, services hospitaliers, Conseil Départemental de l'Hérault, collectivités, universités, professionnels de santé, associations...); • Cibler les thématiques (lutte contre les addictions, lutte contre les cancers en favorisant l'accès au dépistage, santé sexuelle, promotion des gestes de premiers secours, promotion de l'éducation nutritionnelle... 	<p>ARS/Ville</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions réalisées • Nombre de participants • Nombre de professionnels formés/sensibilisés • Augmentation de la connaissance des messages et des actions de prévention auprès des publics • Augmentation de l'accès aux soins et au dépistage organisé

<p>Prévention santé à l'école sur les temps péri et extra scolaires</p>	<p>6.5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les enfants et les parents pour une meilleure appropriation des messages de prévention (éducation nutritionnelle, hygiène, activité physique) • Les rendre acteurs en adaptant les messages de prévention et l'accompagnement aux soins 	<p>Ville</p>	<p>Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro</p>	<p>Prévention santé à l'école sur les temps péri et extra scolaires</p>	<p>6.3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les enfants et leurs parents pour une meilleure appropriation des messages de prévention, en insistant sur l'éducation nutritionnelle, l'hygiène corporelle et l'activité physique. Les rendre acteurs de leur santé en adaptant les messages de prévention et l'accompagnement aux soins. • Sensibiliser les personnels d'animation des temps péri et extra scolaires pour une meilleure appropriation des messages de prévention, en insistant sur l'éducation nutritionnelle, l'hygiène corporelle et l'activité physique. 	<p>Ville</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations réalisées et de personnes formées • Nombre d'actions mises en place • Nombre d'enfants et de parents sensibilisés • Nombre de recours au programme M'T Dents
<p>Réduction des risques liés aux addictions et des conséquences sur la santé</p>	<p>6.6</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les situations à risque d'exposition aux consommations en sensibilisant les habitants, les usagers et les professionnels associatifs et institutionnels aux conséquences des situations à risque pour agir sur les comportements, l'environnement des personnes et des groupes de manière individuelle et collective ; • Réduire (accéder aux droits et orienter vers les soins) les conséquences des situations d'exposition aux risques (alcool, stupéfiants, tabac, risques sexuels, jeux vidéo, etc.) et de leurs impacts sur la vie quotidienne (isolement social, difficulté dans la vie affective, rupture familiale, précarité sociale et économique et pathologies induites). 	<p>CLSPD</p>	<p>Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro</p>	<p>Réduction des risques liés aux addictions et des conséquences sur la santé</p>	<p>6.4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les situations à risque d'exposition aux consommations en sensibilisant les habitants, les usagers et les professionnels associatifs et institutionnels aux conséquences des situations à risque pour agir sur les comportements, l'environnement des personnes et des groupes de manière individuelle et collective ; • Réduire (accéder aux droits et orienter vers les soins) les conséquences des situations d'exposition aux risques (addiction avec substance : alcool, stupéfiants, tabac ou sans substance : jeux vidéo, internet, jeux d'argent) et de leurs impacts sur la vie quotidienne (isolement social, difficulté dans la vie affective, rupture familiale, précarité sociale et économique et pathologies induites). 	<p>CLSPD</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Ratio nombre de formations programmées/nombre de formations réalisées • Nombre de participants aux différentes formations • Liste des compétences de base, acquises et transférées • Nombre de fois où les personnes ressources ont été sollicitées par les habitants • Indice de satisfaction des formations
<p>Création d'une Maison Médicale de Garde (quartier des Prés d'Arènes ?)</p>	<p>6.7</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir les patients hors des heures ouvrables des cabinets de praticiens libéraux • Désengorger les visites à domicile et les services d'urgence • Apporter une réponse médicale sur les communes qui ne peuvent y répondre 	<p>ARS</p>	<p>Fiche supprimée Plus nécessaire</p>						

Création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle (quartier des Hauts de Massane ?)	6.8	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter une réponse aux besoins d'accès à la santé de la population du quartier prioritaire des Hauts de Massane, • Contribuer au partage d'expériences, à la complémentarité des approches, à l'insertion des professionnels de santé partenaires (sanitaire, médico-social et social) • Assurer des activités de soins sans hébergement • Favoriser et participer à des actions de santé publique, à des actions de prévention et d'éducation pour la santé et à des actions sociales 	ARS et association porteurs de la MSP	Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro	Création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle	6.5	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter une réponse aux besoins d'accès à la santé de la population du quartier prioritaire de la Mosson (Paillade et Hauts de Massane). • Contribuer au partage d'expériences, à la complémentarité des approches, à l'insertion des professionnels de santé partenaires (sanitaire, médico-social et social) • Assurer des activités de soins sans hébergement • Favoriser le développement par les professionnels et participer à des actions de santé publique, à des actions de prévention et d'éducation pour la santé et à des actions sociales 	Professionnels, structures porteuses du projet de MSP et ARS	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la réponse médicale et paramédicale sur le quartier prioritaire les Hauts de Massane (Mosson Nord) • Nombre de professionnels de santé en exercice coordonné.
Créer un portail numérique pour les professionnels de l'accès aux droits	6.9	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en réseau les acteurs de l'accès aux droits • Assurer le partage d'information entre les professionnels • Permettre une orientation pertinente et coordonnée des publics dans leur parcours individuel 	CPAM/CCAS	Fiche supprimée Existe par ailleurs					
Généraliser le déploiement de l'Agenda des droits	6.10	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'autonomie administrative des personnes les plus fragiles par la généralisation et le déploiement de l'Agenda des droits 	CCAS/CAF	Fiche supprimée Plus nécessaire					
Accompagner l'accès aux droits par l'outil numérique	6.11	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la fracture numérique • Accompagner les publics dans la gestion des e-démarches en proposant des lieux de proximité, d'information, d'accès et de formation • Favoriser leur autonomisation dans la réalisation de démarches administratives et d'accès aux droits, en ligne 	CAF/CCAS		Accompagner l'accès aux droits et lutter contre l'illectronisme	6.6	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des populations en grande fragilité des guichets « incarnés » (humain par opposition à virtuel), lieux de proximité d'information, d'accès et de formation pour l'ensemble des démarches sociales et socio-médicales, afin d'éviter toute rupture dans l'accès aux droits des publics concernés. • Accompagner à travers ces lieux, les publics dans la gestion des e-démarches. • Accompagner, le cas échéant, vers la qualification les structures existantes • Favoriser l'autonomisation des publics dans la réalisation de démarches administratives/d'accès aux droits en ligne • Lutter contre la fracture numérique 	CAF/CCAS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures identifiées et existantes proposant un accès à l'outil numérique et/ou de sessions de formation dans les QPV • Nombre de structures créées et/ou équipées • Nombre de QPV couverts • Nombre de personnes accueillies sur les points d'accès • Nombre de personnes accompagnées • Nombre de personnes formées • Nombre de sessions de formation réalisées • Utilisation des sites des Administrations et Institutions concernées (nombre de connexions, démarches dématérialisées effectuées par les
Installer des points d'accès aux droits avec accompagnement individualisé pour les publics les plus fragiles	6.12	<ul style="list-style-type: none"> • Après réflexion sur la définition de l'action et réalisation d'un diagnostic : • mettre à disposition des personnes en grande fragilité, un guichet « incarné » (humain et non virtuel) ayant vocation à coordonner l'ensemble des démarches sociales et médico-sociales et éviter les ruptures dans l'accès aux droits 	CAF/CCAS	Proposition de fusionner les fiches					

									publics résidant sur les territoires concernés...)	
					Animation de la vie sociale	6.7	Concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale qui répondent aux besoins d'accompagnement des familles	CAF/Ville	<ul style="list-style-type: none"> • Création de structures d'Avs dans les quartiers prioritaires de la ville non couverts ou insuffisamment couverts • Renforcement du partenariat avec l'ensemble des opérateurs œuvrant en matière d'AVS 	
Coordonner l'offre culturelle et sportive	6.13	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces institutionnels de concertation • Créer une coordination pour mettre en synergie tous les acteurs • Améliorer la visibilité et la cohérence des offres et travailler « l'aller vers » tous les publics • Améliorer la gestion des temps d'ouverture et les conditions d'accès des publics aux offres • Augmenter l'offre et favoriser la conception de parcours éducatifs et de projets participatifs adaptés aux différentes tranches d'âge • Associer les bénéficiaires à l'élaboration des offres pour sortir de la logique descendante • Positionner l'offre sport-culture comme levier vers l'employabilité des populations jeunes. • Transmettre les savoir-faire et outils développés dans un objectif de professionnalisation 	Métropole/Ville	Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro	Coordonner l'offre culturelle et sportive	6.8	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces institutionnels de concertation pour harmoniser les politiques publiques et les moyens affectés dans les QPV dans les domaines culturels et sportifs ; • Créer une coordination qui accompagne et met en synergie les différents acteurs et établissements du territoire dans leurs propositions culturelles et sportives conçues pour les publics QPV ; • Améliorer la visibilité et la cohérence des offres. Repérer les besoins, les doublons et travailler « l'aller vers » les publics cibles, en créant des passerelles entre les acteurs institutionnels et associatifs dans le but d'informer, d'intéresser, de mobiliser TOUS les publics ; • Améliorer la gestion des temps d'ouverture des équipements et les conditions d'accès des publics aux offres (interroger notamment la répartition des créneaux entre les temps dédiés aux clubs et les temps de pratiques ludiques) ; mener une réflexion sur les locaux disponibles pour la pratique, notamment culturelle, dans les QPV ; • Augmenter l'offre (qualité, quantité et adaptation aux 	Métropole/Ville	Coordination territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la participation des publics des QPV aux offres des établissements ; • Inscription des publics dans des parcours éducatifs inter-établissements et interdisciplinaires ; • Nombre de projets et d'outils co-construits ; • Nombre d'associations accompagnées dans le montage de projet et la recherche de financement

construire des parcours de pratiques :

- aider à l'appropriation d'un évènement sportif ou culturel par un territoire et mettre à profit cet évènement pour construire des parcours de pratiques

Proposition de dédoubler la fiche

Elaborer des parcours culturels

6.10

Accompagner les publics vers la culture

- Faire des équipements de proximité des lieux de pratiques de qualité et accessibles, proposer une offre structurée, lisible, répondant aux attentes des habitants ;
- Elaborer des parcours culturels allant de la sensibilisation à la professionnalisation
- Favoriser la pluri annualité et la lisibilité de l'offre, le continuum éducatif, le brassage des publics, favoriser les mobilités et les découvertes multidisciplinaires
- Assurer lien et cohérence entre les temps de l'enfant, du jeune ;
- Soutenir les parcours d'insertion socioprofessionnelle des jeunes
- Travailler l'autonomie, la levée des freins à la mobilité physique ou symbolique au bénéfice d'une insertion sociale et professionnelle par la pratique d'activités culturelles ;
- Avec les évènements et les équipements du territoire, construire des parcours de pratiques
- Aider à l'appropriation d'un évènement culturel par un territoire et mettre à profit cet évènement pour construire des parcours de pratiques.

Ville/
Métro
pole

- Nombre d'actions réalisées/répartition par quartiers
- Nombre de personnes inscrites dans les parcours et répartition par genre et par tranche d'âge
- Mise en place de la coordination des activités
- Amélioration de la lisibilité de l'offre
- Augmentation de la participation des publics aux offres

<p>Développer les réseaux de lecture publique/multimédia/numérique</p>	<p>6.15</p>	<p>Sur les deux volets, lecture publique et Multimédia numérique : - créer un maillage territorial, partenarial et une complémentarité d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • aider au développement de la lecture publique sur les territoires éloignés de l'offre • mettre en place des programmes de développement culturel/multimédia/numérique sur le long terme • accompagner tous les projets culturels de la Métropole • travailler sur la levée des freins à la mobilité physique ou symbolique • faciliter l'appropriation des équipements dans une perspective d'aide à l'autonomie • mettre en œuvre une médiation culturelle innovante 	<p>Métropole</p>		<p>Développer les réseaux de lecture publique/multimédia/numérique</p>	<p>6.11</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider au développement de la lecture publique dans les territoires les plus éloignés de nos équipements • Aider à l'appropriation de l'outil multimédia et du numérique • Mettre en place des programmes de développement culturel sur le long terme • Accompagner tous les projets culturels de la Métropole • Travailler sur la levée des freins à la mobilité physique ou symbolique • Faciliter l'appropriation des équipements socio-culturels dans une perspective d'aide à l'autonomie • Créer un maillage sur un territoire et une complémentarité d'actions et de partenaires • Mettre en œuvre une médiation culturelle innovante. 	<p>Métropole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mises en place d'actions par quartiers • Nombre de personnes intégrant les dispositifs • Modes d'implication des publics sur les actions (autonomie)
<p>Développer des projets participatifs</p>	<p>6.16</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'accès à la culture pour tous • mettre l'usager en posture active • encourager le changement des postures professionnelles • sensibiliser les publics par des rencontres et échanges • intégrer la dimension culturelle comme élément de construction dans le parcours d'une personne • lutter contre la stigmatisation pour la revalorisation du quartier 	<p>Ville/Métropole</p>	<p>Maintien de la fiche qui est réactualisée et change de numéro</p>	<p>Développer des projets participatifs</p>	<p>6.12</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En mettant l'usager dans une posture active, en valorisant ses talents et compétences, en lui permettant de s'approprier les équipements culturels et éducatifs de la ville, en favorisant la mixité sociale et culturelle ; • En encourageant le changement des postures professionnelles et les modalités d'intervention, en développant l'innovation et l'expérimentation, l'imaginaire, la créativité et l'expression ; • En sensibilisant les publics par la rencontre et les échanges avec les artistes et les professionnels du spectacle qui ont capacité à accompagner les publics vers des pratiques participatives, plus attractives et vers le « faire ensemble » ; • En intégrant la dimension culturelle comme un élément de construction dans le parcours d'une personne ; • En luttant contre la stigmatisation par la revalorisation du quartier. 	<p>Ville/Métropole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets participatifs réalisés (ateliers de pratiques, de médiation, dans les structures ou dans l'espace public) • Nombre d'habitants associés (par tranche d'âges et genre) • Développement d'initiatives chez les habitants

ENJEU 7 : Elaborer un projet de renouvellement urbain ambitieux pour la Mosson et retisser la ville				ENJEU 7 : Elaborer un projet de renouvellement urbain ambitieux pour la Mosson et retisser la ville						
Elaborer un projet de renouvellement urbain ambitieux pour la Mosson et retisser la ville	Cf. Protocole de préfiguration du NPNRU 2 Mosson	7.1	Etudes préalables à réaliser dans le cadre du protocole NPNRU et ingénierie nécessaire Mosson	Ville/Métropole	Maintien de la fiche qui est réactualisée	Mise en œuvre du NPNRU2 Mosson d'intérêt national	7.1	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir une nouvelle attractivité résidentielle et économique au quartier • Créer un espace public, vecteur d'une nouvelle urbanité • Favoriser l'attractivité résidentielle et la mixité sociale en anticipant les mutations foncières • Réduire la précarité énergétique • Favoriser une greffe urbaine • S'inscrire à l'échelle du piéton 	Métropole	Suivi des réalisations du NPNRU 2 en termes de démolition, reconstruction, réhabilitation, création d'équipements publics ou privés, d'aménagement, de parcours résidentiels...
	Intervention sur la copropriété des Cévennes (projet d'intérêt régional ANRU)	7.2	Etudes préalables à réaliser dans le cadre du protocole NPNRU et ingénierie nécessaire Cévennes	Ville/Métropole	Maintien de la fiche qui est réactualisée	Mise en œuvre du NPNRU2 Cévennes d'intérêt régional	7.2	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un fonctionnement urbain ouvert sur les quartiers avoisinants et sur la Ville • Favoriser une mixité des habitants, des fonctions et de l'occupation des espaces extérieurs • Enrayer le processus de dégradation de la grande copropriété Les Cévennes • Agir pour renouveler les équipements et les commerces obsolètes et peu qualitatifs 	Métropole	
ENJEU 9 : Rénover les démarches de GUSP				ENJEU 9 : Rénover les démarches de GUSP						
OFFRIR UN MEILLEUR CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PAR UNE PRÉSENCE RENFORCÉE DE PROXIMITÉ	Création d'une plateforme partenariale de concertation et d'action pour une meilleure GUSP	9.1	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les interventions des différents acteurs (Métropole, Ville, bailleurs en particulier) afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité du service rendu tant dans les espaces publics que résidentiels afin d'arriver à un niveau de qualité équivalent aux autres quartiers. • Associer les conseils citoyens et les habitants à la démarche pour solliciter leur expertise d'usage et aboutir à un projet de gestion partagé. • Proposer des réponses et des actions concrètes par le biais de la plateforme pour améliorer le quotidien des habitants dans leur quartier (le cas échéant sous forme d'engagements respectifs et collectifs des partenaires (type conventions GUSP). 	Métropole	Suppression de la fiche et création d'une nouvelle fiche sur la GUSP pour les 2 quartiers en NPNRU 2 (Mosson et Cévennes) - cf. fiche nouvelle 9.2					

				Fiche nouvelle prenant en compte les exonérations de TFPB au bénéfice des bailleurs au sein des QPV	Décliner les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires en articulation avec les démarches de gestion urbaine de proximité	9.1	Assurer une égale qualité de service dans l'ensemble du parc social (QPV et hors QPV) et soutenir le développement social local par le développement d'une série d'actions des bailleurs sur le parc social en QPV en complément des moyens de droit commun, et en contrepartie de l'abattement de 30 % de TFPB.	bailleurs		<ul style="list-style-type: none"> • Bilan annuel de chaque convention faisant état des réalisations et résultats • Nombre de logements concernés par les mesures
Présence des acteurs sur le terrain (réfèrent opérationnel)	9.2	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une présence renforcée sur le terrain de référent(s) de proximité en matière de GUSP • Garantir une meilleure coordination et communication autour de la GUSP entre les acteurs, en impliquant notamment l'expertise d'usage des conseils citoyens 	Métropole	Suppression de la fiche et création d'une nouvelle fiche sur la GUSP pour les 2 quartiers en NPNRU 2 (Mosson et Cévennes) - cf. fiche nouvelle 5.2						
				Fiche nouvelle prenant en compte les démarches de GUSP à venir sur les 2 quartiers en NPNRU2	Développer des démarches de gestion urbaine et sociale de proximité dans les deux quartiers en NPNRU 2 (Mosson et Cévennes) et sur les autres quartiers prioritaires	9.2	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les interventions des différents acteurs (Ville, Métropole, bailleurs, syndic en particulier) afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité du service rendu tant dans les espaces publics que résidentiels afin d'arriver à un niveau de qualité équivalent aux autres quartiers ; • Garantir une meilleure coordination et communication autour de la GUSP entre les acteurs, en impliquant notamment l'expertise d'usage des habitants et conseils citoyens ; • Soutenir les initiatives locales d'amélioration du cadre de vie. 	Métropole		Bilans annuels des conventions
Ré appropriation des espaces extérieurs	9.3	<ul style="list-style-type: none"> • améliorer la qualité de l'espace public • améliorer le tri et la valorisation des déchets des ménages • impliquer les habitants dans la gestion des espaces communs au service d'un projet environnemental 	ACM pour les contenants enterrés, Métropole pour le compostage pied d'immeuble	Ajustement de la fiche pour la centrer sur la gestion du tri et les dynamiques environnementales vertueuses impliquant les habitants	Améliorer la gestion du tri des déchets et favoriser la ré appropriation des espaces extérieurs impliquant les résidents	9.3	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les habitants dans la gestion des espaces communs au service d'un projet environnemental et encourager leur participation comme acteurs de l'embellissement du quartier • Construire des actions collectives d'éducation « à son environnement » en direction des résidents d'un quartier • Améliorer la qualité et favoriser l'appropriation de l'espace public par des usages vertueux • Améliorer le tri et la valorisation des déchets des 	Métropole	jardins partagés, marches exploratoires, installation de composteurs collectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de résidences et d'habitants concernés par des démarches • Nombre de composteurs en pieds d'immeubles mis en service • Amélioration des performances de tri des déchets • Nombre de projets portés par les associations

OFFRIR UN MEILLEUR CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PAR UNE PRESENCE RENFORCEE DE PROXIMITE											ménages • Mobiliser les habitants peu ou pas investis dans la vie du quartier
	Information et communication GUSP	9.4	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'information et la communication sur les questions de cadre de vie au quotidien dans les QPV • Améliorer la coordination des acteurs publics sur le quartier. • Améliorer les rapports entre usagers et services publics dans une logique de qualité de service rendu à l'utilisateur. 	Métropole	Suppression de la fiche et intégration des objectifs d'information et de communication dans les fiches 9.1, 9.2 et 9.3						
	Prévention - Education à son environnement	9.5	<ul style="list-style-type: none"> • Construire des actions collectives d'éducation « à son environnement » en direction des résidents d'un quartier. • Encourager la participation des habitants comme acteurs de l'embellissement du quartier. 	Ville/Métropole	Suppression de la fiche et intégration des objectifs dans la fiche 9.3						

ENJEU 10 : Placer la médiation comme un levier de cohésion sociale

ENJEU 10 : Placer la médiation comme un levier de cohésion sociale

OFFRIR UN MEILLEUR CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PAR UNE PRESENCE RENFORCEE DE PROXIMITE	Création d'une équipe de médiation sociale de proximité	10.1	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les situations de tensions, de manière préventive et ponctuelle, en intervenant sur les problématiques relevant du champ d'action du médiateur • Contribuer à la réappropriation de l'espace public et privé. Les jeunes (mineurs/adolescents) en particulier, doivent pouvoir utiliser l'espace public/privé de manière socialement acceptable. A ce titre il convient de sensibiliser les parents défaillants et/ou en difficultés de leur responsabilité parentale. • Encourager le volontariat des citoyens, tissu associatif, administration à élaborer des petits projets d'intervention en direction des jeunes • Favoriser le lien social en allant à la rencontre du public afin de favoriser le dialogue entre les habitants, les associations, les institutions et particulièrement les jeunes (présents dans la rue, les halls d'immeuble, etc.) • Repérer les publics les plus en difficultés et faire le lien avec les institutions et le partenariat local (APS34 etc...) • Intervenir et rendre compte des saisies de médiation que les administrations, bailleurs, institutions auront formulées. 	Ville	Ajustement de la fiche à venir courant 2020 afin de déterminer les modalités d'intervention en la matière	10.1					

		<ul style="list-style-type: none"> • Aller vers : les médiateurs par un parcours de déambulation dans le quartier pourront rencontrer les habitants et les jeunes • Orienter vers les éducateurs de prévention spécialisée en cas de problématiques éducatives • Contribuer à l'amélioration du fonctionnement des quartiers en y assurant une veille technique • Accompagner les mesures prises dans le cadre de GUP 							
Règlement des conflits sociaux privés	10.2	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la satisfaction des habitants concernant la prise en charge de leurs problématiques de voisinage • Travailler sur la restauration du dialogue entre les différentes parties prenantes en les rendant acteurs des suites à donner. Par la restauration du dialogue visant à un apaisement durable des conflits • Négocier un compromis et/ou protocole d'accord entre les tiers en cause • Intervenir dans une démarche préventive en évitant l'aggravation de ces conflits 	Ville/bailleurs		Règlement des conflits sociaux privés	10.2	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la satisfaction des habitants concernant la prise en charge de leurs problématiques de voisinage • Travailler sur la restauration du dialogue entre les différentes parties prenantes en les rendant acteurs des suites à donner. Par la restauration du dialogue visant à un apaisement durable des conflits • Négocier un compromis et/ou protocole d'accord entre les tiers en cause • Intervenir dans une démarche préventive en évitant l'aggravation de ces conflits 	Ville/bailleurs	
ENJEU 11 : Prévention de la délinquance					ENJEU 11 : Prévention de la délinquance				
Stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance	11.1	<ul style="list-style-type: none"> • 4 axes d'intervention guident la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2015 - 2018 (Axe 1 : Tranquillité publique ; Axe 2 : Jeunesse et délinquance ; Axe 3 : Prévention des risques santé et des conduites addictives ; Axe 4 : Assistance aux victimes) ainsi qu'un axe transversal (Articulation entre STSPD et le contrat de ville - en particulier sur l'enjeu 10 médiation sociale et l'enjeu 3 soutien aux adolescents/prévention spécialisée et actions en direction des jeunes de 13 à 17 ans) qui se déclinent en fiches action opérationnelles 	Ville/Etat	Ajustement de la fiche fin 2019 afin de tenir compte de la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance 2019-2022	Stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance	11.1			

ENJEU 12 : Axes transversaux et autres actions innovantes ou expérimentales				ENJEU 12 : Axes transversaux et autres actions innovantes ou expérimentales						
				Nouvelle Fiche	Egalité Femmes/Hommes	12.1	<ul style="list-style-type: none"> Travailler sur le sentiment spécifique d'insécurité dans l'espace public : voir avis CNV marche exploratoire + formation aux transports des jeunes filles, formations des chauffeurs, numéro d'appel sur l'insécurité, dispositifs contraignants pour lutter contre le harcèlement de rue Mixité dans le sport et les loisirs systématique, temps égaux d'occupations des équipements de plein air, créneaux proposés compatibles avec le sentiment d'insécurité des filles notamment dans les gymnases 	DDCS déléguée départementale DDF / Ville, département	<ul style="list-style-type: none"> Actions d'éducation à l'égalité et à la lutte contre les violences sexistes Formation des professionnels aux stéréotypes dès la petite enfance, au repérage et à l'orientation des femmes subissant des violences, collectivités employeurs publics lieux de prévention / détection, protection des salariées exposées à des violences Journées de sensibilisation rendues obligatoires pour l'ensemble des acteurs des CDV Valoriser les parcours de femmes dans les médias locaux Organiser un Tiers payants pour les modes de gardes publics Malus de subventions en fonction de la part de femmes effective dans les actions y compris sportives 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs genrés à mettre en place
				Nouvelle Fiche	Lutte contre les discriminations	12.2	<p>Création en janvier 2019 d'un groupe de recherche-action. Piloté par la Direction de la Cohésion Sociale de la Ville de Montpellier, il associe des chercheurs du LERSEM (Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Sociologie et en Ethnologie de Montpellier) et des étudiants de l'Université Paul Valéry – Montpellier 3.</p> <p>Ce groupe mène des études sur des problématiques identifiées par la Ville de Montpellier afin d'émettre des préconisations opérationnelles permettant de réduire les impacts des phénomènes discriminatoires.</p>	Ville et Métropole de Montpellier	<ul style="list-style-type: none"> Identifier de manière fine et précise différentes dynamiques discriminatoires Visibiliser leur existence Emettre des préconisations immédiatement opérationnelles dans la cadre de l'action publique encadrée par le Contrat de Ville 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions réalisées Nombre de participants Nombre de professionnels formés/sensibilisés

Annexe 3 : Fiches opérationnelles ajustées

ENJEUX 1 ET 8 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE EN FAVEUR DES QUARTIERS	102
ENJEUX 2 ET 3 : FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE ET SCOLAIRE POUR TOUS EN DEVELOPPANT LES COOPERATIONS ET LA CO EDUCATION	162
ENJEUX 4 ET 6 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS ACCESSIBLE AUX HABITANTS DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS	204
ENJEUX 5 ET 7 : ORGANISER UNE POLITIQUE DE PEUPEMENT PLUS EQUILIBREE DANS LES QUARTIERS, LA METROPOLE ET POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT URBAIN	236
ENJEUX 9, 10 ET 11 : OFFRIR UN MEILLEUR CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PAR UNE PRESENCE RENFORCEE DE PROXIMITE	262
ENJEUX 12 : AXES TRANSVERSAUX ET AUTRES ACTIONS INNOVANTES OU EXPERIMENTALES	276

ENJEUX 1 et 8 : Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers

FICHE N° 1.1 Pilotage et animation du développement de l'activité économique et de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires

FICHE N° 1.2 Mobilisation des dispositifs de droit commun de la politique de développement économique et de l'emploi

FICHE N° 1.3 Plateforme entrepreneuriale quartiers

FICHE N° 1.4 Promotion de la culture entrepreneuriale et soutien à l'émergence de projets d'entreprise

FICHE N° 1.5 Aide à la création d'entreprise

FICHE N° 1.6 Mise en place d'un service de gestion centralisé des locaux d'activité

FICHE N° 1.7 Centres d'affaires des quartiers multi-services

FICHE N° 1.8 Soutien au maintien et au développement des entreprises implantées dans les quartiers

FICHE N° 1.9 Développement d'un réseau des lieux d'accueil de proximité et faciliter l'accès aux évènementiels « Métiers » sur le territoire

FICHE N° 1.10 Repérage des publics, coordination de proximité des acteurs

FICHE N° 1.11 Mobiliser les publics en levant les freins d'accès l'emploi et à la formation

FICHE N° 1.12 Expérimentation de formations courtes adossées à des situations de travail pour redonner goût au savoir et à l'apprentissage

FICHE N° 1.13 Plateforme collaborative métropolitaine clause sociale

FICHE N° 1.14 Consolidation et développement des dispositifs d'Insertion par l'Activité Economique sur la Métropole

FICHE N° 1.15 Développement des compétences numériques dont école du numérique

FICHE N° 1.16 Mobiliser les entreprises en faveur des quartiers

FICHE N° 1.1

Pilotage et animation du développement de l'activité économique et de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

UNE METROPOLE QUI INTEGRE - UNE METROPOLE CITOYENNE - DES QUARTIERS ATTRACTIFS

ENJEUX N° 1 - 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante - Soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Un bassin dynamique qui crée de l'emploi qualifié en dépit de la crise économique. Entre 2007 et 2012, en dépit de la crise, le nombre de salariés croît de +3% contre -1% en région. Cependant, à partir de 2008, la création d'emplois étant moins rapide que la croissance de la population active, le taux de chômage augmente malgré tout. Dans les quartiers prioritaires ayant une activité économique relativement importante (Prés d'Arènes, Figuerolles et dans une moindre mesure la Mosson), la présence d'entreprises semble insuffisamment profiter aux actifs résidant sur ces territoires malgré des dispositifs incitatifs tels que la Zone Franche Urbaine (ZFU).
- Un chômage nettement supérieur sur les quartiers prioritaires de Montpellier au regard du reste du territoire. (indice de chômage estimé (DEFM Cat. ABC) à 34% dans les quartiers prioritaires, contre 23% dans la ville hors QPV, soit supérieur de 11 points). Sur certains quartiers comme celui de la Mosson, l'indice de chômage estimé atteint 47% (ensemble de la population active).
- Les femmes en retrait du marché du travail, confirmant la tendance nationale
Le taux d'activité des femmes est préoccupant d'autant qu'elles sont au moins aussi diplômées que la moyenne. Il est inférieur de 15 points entre les quartiers prioritaires et la ville de Montpellier hors QPV. Il atteint 64% sur le quartier de la Mosson avec une baisse de 20% entre le recensement de 1999 et 2010, alors que dans le même temps, il augmentait (+ 6%) sur le reste de la ville.
- Un niveau de diplôme moins élevé.
37% des jeunes de 17 à 24 ans non scolarisés et résidant dans les quartiers prioritaires de Montpellier sont sans diplôme (ou titulaires du Diplôme National du Brevet) contre 19% à l'échelle de ville hors QPV. Fait très inquiétant, ce taux atteint 54% sur la Mosson.
- Un effet de cloisonnement renforcé par la segmentation des champs d'intervention et des programmes (social/insertion/formation/emploi) et de complexité et d'opacité au regard de la pluralité d'acteurs et de dispositifs.
- Un manque de coordination et de mise en cohérence des interventions des multiples acteurs, ainsi que de partage d'information, qui pénalise le repérage et l'accompagnement dans un parcours d'insertion des publics éloignés de l'emploi.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Concevoir un dispositif local, partenarial et innovant de coordination des politiques publiques sectorielles de développement économique, d'emploi, d'insertion socio-professionnelle, de formation et d'orientation en faveur des habitants des quartiers prioritaires,
- Mobiliser et mettre en synergie des acteurs publics (institutions) et privés (entreprises, associations...) au service du projet, en respectant leurs compétences respectives notamment de l'Etat, de la Région, du Département (notion de chefs de file), de Pôle emploi, chambres consulaires... et en s'inscrivant dans une logique de rationalisation, de complémentarité et de territorialisation de l'action publique,
- Définir, mettre en œuvre, suivre et évaluer une programmation partagée et complémentaire aux actions de droit commun et impliquant au plus près les acteurs économiques du territoire,

- Accompagner l'ensemble des acteurs du champ économique et de l'emploi au changement de posture « logiciel » que constitue le contrat de ville nouvelle génération (nouvelle géographie prioritaire, portage intercommunal, contrat unique et global dans une démarche intégrée, mobilisation du droit commun, co-construction avec les habitants...),
- Construire une culture et des habitudes de travail communes facilitant la « co-élaboration », la « co-opération », la « coordination » dans l'intervention publique,
- Développer et améliorer la connaissance partagée de l'offre (dispositifs, mesures, actions spécifiques...) et de la demande tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif,
- Faciliter l'accès aux politiques publiques de droit commun.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Disposer d'un système de gouvernance métropolitain convergent, élargi et participatif sur le développement économique et l'emploi en faveur des quartiers prioritaires,
- S'appuyer sur une ingénierie locale dédiée aux questions de développement économique et à l'emploi,
- Outiller le partage d'information et de données utiles entre partenaires et acteurs de la démarche ainsi que des instruments de pilotage du projet,
- développer la connaissance partagée du territoire et en particulier des quartiers à travers la réalisation d'études et enquêtes sur des thématiques liées au développement économique et à l'emploi

DESCRIPTIF DE L'ACTION

PRESENTATION GENERALE DU PODEM :

Le Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain - PODEM, est un dispositif local, partenarial et innovant qui vise à **favoriser l'emploi et l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la ville de Montpellier.**

Il s'inscrit dans le cadre du **Contrat de Ville Montpellier Méditerranée Métropole 2015-2022** et en particulier du pilier Développement économique et emploi.

Ce projet commun est **piloté par la Métropole et l'Etat** et **associe étroitement les acteurs, chefs de file et/ou partenaires des politiques publiques sectorielles** de développement économique, d'emploi, d'insertion socio-professionnelle, de formation et d'orientation parmi lesquels on retrouve les signataires du Contrat de Ville : la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département de l'Hérault, la Ville de Montpellier, les acteurs du Service Public de l'Emploi (Pôle emploi, la Mission Locale des Jeunes et Cap Emploi), la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre de Métiers, la CCI et la CAF, le CCAS et BPI France.

Le PODEM se caractérise par une organisation dédiée à la coordination et à l'animation des politiques publiques de droit commun couplée à un plan d'actions ambitieux, partenarial, pluriannuel et complémentaire des dispositifs et mesures de droit commun. Cette programmation est conçue dans une logique de parcours vers l'emploi et vers l'entrepreneuriat.

La mobilisation des entreprises en faveur des habitants des quartiers constitue un des fondements du PODEM.

Le Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain s'inscrit dans une démarche innovante, expérimentale et évolutive tant d'un point de vue temporel (montée en charge progressive) que territorial (des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montpellier vers la Métropole).

TEMPS FORTS :

- 10 juillet **2015** : Signature du **contrat de ville de Montpellier** et lancement de la **charte Entreprises & Quartiers**
- 8 juillet **2016** : Signature de l'**avenant opérationnel et financier** du contrat de ville
- 4 novembre **2016** : **Lancement du Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (PODEM)** et signature des premières conventions d'application charte Entreprises & Quartiers
- 21 mars **2017** : **Evènementiel « Charte Entreprises et Quartiers »** : comment s'impliquer ? » à destination des entreprises.
- 14 mars **2018** : **Forum PODEM (1^{er} bilan)**
- 29 novembre **2018** : Lancement de la « **Fabrique à entreprendre Mosson** »
- 26 mars 2019 : **Forum PODEM (2^{ème} bilan)**

ENJEUX :

Les principaux enjeux du PODEM sont les suivants :

- Développer un **partenariat** responsable, solidaire et durable **avec les entreprises du territoire en faveur des quartiers prioritaires,**
- Soutenir le **développement de l'activité économique pour et dans les quartiers,**
- Favoriser la co-construction de **parcours vers l'emploi** adaptés à la diversité des besoins des habitants des quartiers prioritaires.

LEVIERS MAJEURS :

Le PODEM s'appuie sur deux leviers majeurs :

- La **mobilisation renforcée voire l'adaptation des dispositifs de « droit commun »** de l'ensemble des signataires du Contrat de Ville en faveur des habitants des quartiers,
- La mise en œuvre d'un **plan d'actions partenarial et pluriannuel** spécifiquement adapté aux besoins des habitants des quartiers.

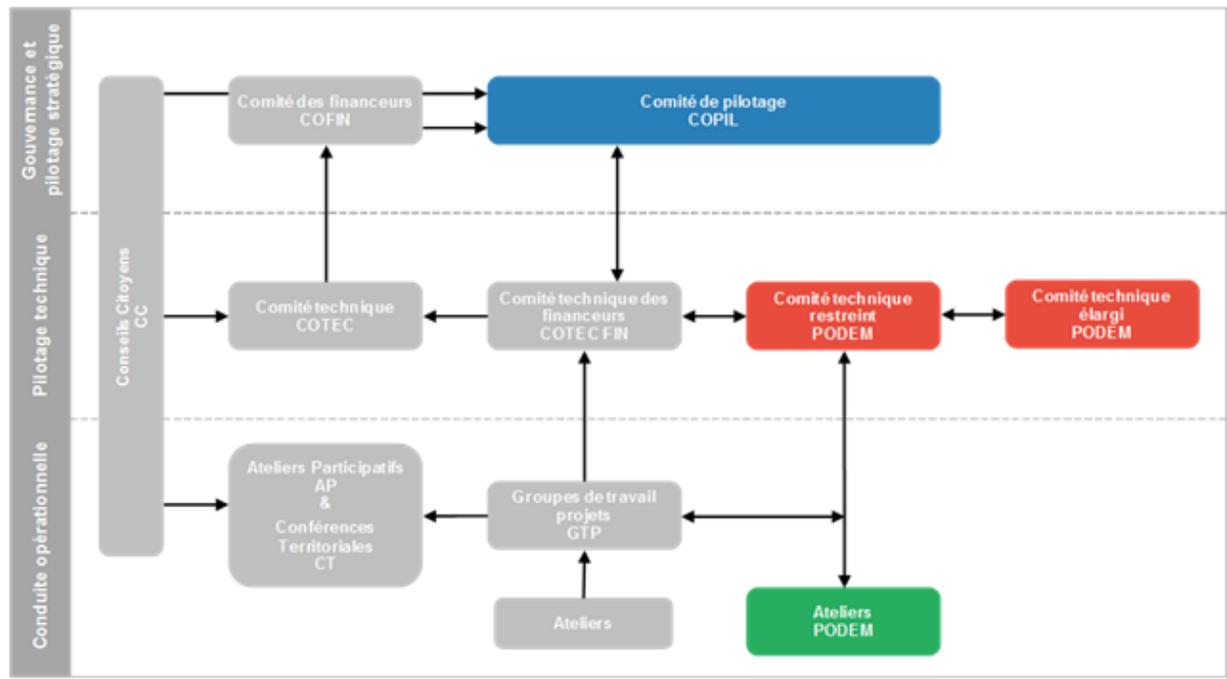
GOUVERNANCE ET L'INGENIERIE :

Le système de gouvernance se compose de plusieurs instances :

- **Comité de pilotage** qui est commun à l'ensemble des autres thématiques du contrat de ville. Il est coprésidé par le Maire-Président de Montpellier Méditerranée Métropole et le Préfet et est composé de quatre collègues (dont un rassemblant les acteurs de l'économie et de l'emploi).
Il a vocation à favoriser le débat sur les priorités et enjeux stratégiques proposés par le comité technique et plus globalement sur le Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (contenu et modes opératoires). Il valide le projet ainsi que les documents représentant des protocoles de coopération, les bilans annuels et propose les ajustements et réorientations nécessaires. Il arbitre les choix politiques et financiers dans une logique de convergence et de rationalisation...
- **Comité technique restreint** et élargi. Le Comité technique restreint est l'instance de pilotage du projet. Animé par la Métropole et l'Etat, il rassemble les principales institutions concernées par le champ de l'économie et de l'emploi. Il assure le suivi technique du plan d'actions pluriannuel en veillant d'une part à la mobilisation en priorité des moyens de droit commun mais aussi à son articulation avec les dispositifs et actions de droit commun et d'autre part à ce que les actions mises en œuvre répondent bien aux objectifs fixés. Il prépare les ordres du jour du comité de pilotage ainsi que les documents qui permettent de rendre compte de l'état d'avancement du plan d'actions annuel (tableau de bord, rapports...). Il mobilise les partenaires et acteurs sur la durée et sur les objectifs partagés du projet.
- **Ateliers.** Ce sont des groupes de travail partenarial et participatif restreints. Ils constituent des espaces d'échanges, de réflexion, de concertation et de coopération entre partenaires élargis et sur un sujet donné. Ils constituent des espaces d'échanges, de réflexion, de concertation et de coopération entre partenaires quels qu'ils soient (institutions, associations, entreprises, citoyens) et en lien avec l'équipe projet avec une triple entrée : thématique, territoriale et publique. Ils peuvent traiter d'une problématique thématique et/ou territoriale (non maîtrise de la langue, jeunes en errance institutionnelle...) ou d'un dispositif en particulier (IEJ, Garantie jeunes, Opencité, ZFU-TE...).

A cela s'ajoute, l'organisation de **manifestations annuelles** (appelées également temps forts) visant à valoriser la diversité des actions mises en œuvre ainsi qu'à entretenir la mobilisation de tous les partenaires.

Des **personnes référentes « PODEM » et leurs suppléants** sont désignés au sein de chacune des organisations parties prenantes de la démarche, en particulier pour les comités techniques et les groupes de travail.

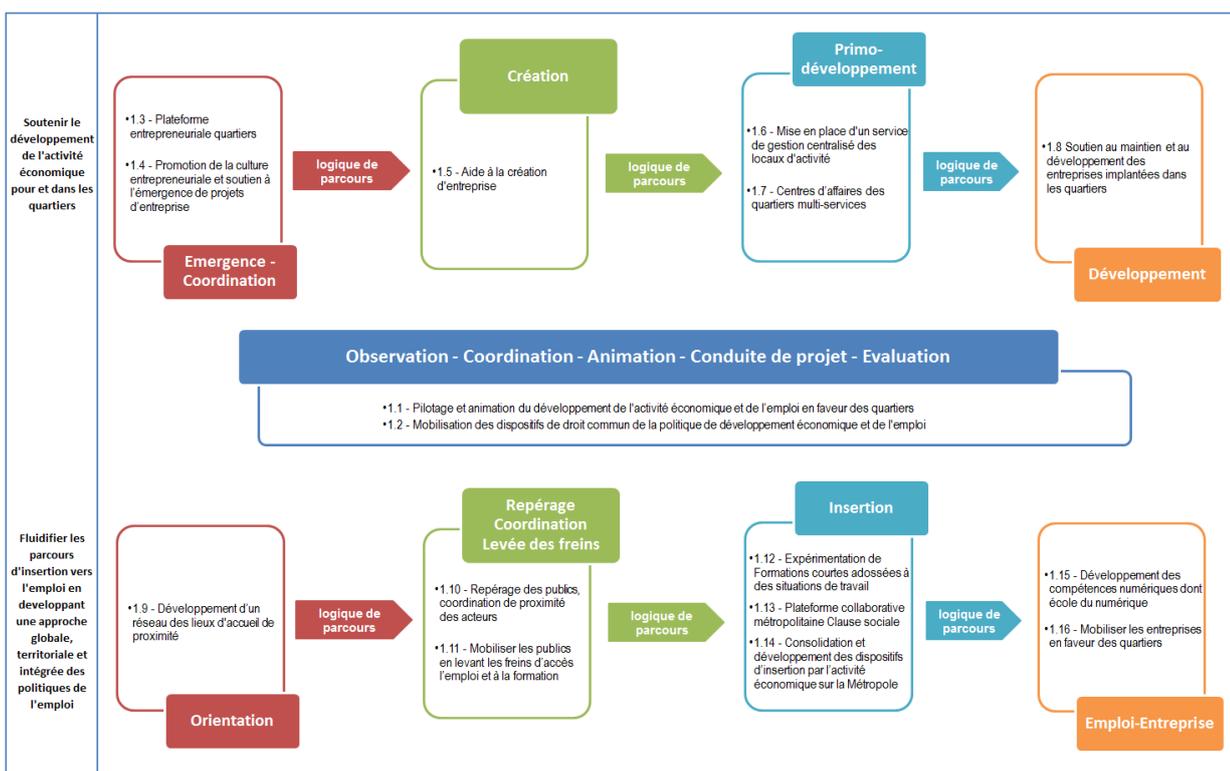


La gouvernance PODEM s'appuie sur une équipe projet élargie qui se compose de professionnels de la Métropole mais aussi de l'Etat et des autres partenaires engagés dans la démarche. Cette dernière a vocation à mettre en œuvre le plan d'actions PODEM.

PLAN D' ACTIONS :

Le plan d'actions du Podem se matérialise par 16 programmes appelés également fiches opérationnelles. Ces programmes se traduisent par la mise en œuvre d'une soixantaine d'actions (ou ensemble d'actions) par an en faveur principalement des habitants des quartiers.

Ces actions constituent majoritairement une offre de services complémentaire des politiques publiques sectorielles (Garantie jeunes, contrats aidés, services civiques, Ecole Régional de la 2^{ème} chance, chantier d'insertion, ACCRE, ACTIFCREA...) et adaptée à toutes les phases d'un parcours professionnel. Une partie importante de ces actions est portée par des associations qui souscrivent aux appels à projets annuels relevant de la politique de la ville.



PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Métropole et Etat

PARTENAIRES ASSOCIES : Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, Département de l'Hérault, Ville de Montpellier, Service Public de l'Emploi (Pôle emploi, la Mission Locale des Jeunes et Cap Emploi), Caisse des Dépôts et Consignations, Chambre de Métiers, CCI, CAF, le CCAS, BPI France, entreprises du territoire et représentants, associations, œuvrant en faveur de l'emploi et de l'insertion sur le territoire métropolitain..

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)

Prioritairement les 12 quartiers prioritaires de Montpellier.

PUBLICS VISES

Les habitants des quartiers de la politique de la ville en priorité et plus largement l'ensemble des publics éloignés de l'emploi.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : janvier 2016

Date de fin : décembre 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre d'actions mises en œuvre et suivies par l'équipe projet,
- Nombre de partenaires participant au projet,
- Nombre d'outils créés,
- Nombre de réunions des instances de gouvernance,
- Moyens affectés à l'ingénierie locale,

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Ecart entre les décisions prises et les actions réalisées,
- Evolution du pilotage des dispositifs et actions de droit commun,
- Evolution de l'écart de taux d'emploi entre habitants des quartiers prioritaires et métropole de Montpellier

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N° 1.2

Mobilisation des dispositifs de droit commun de la politique de développement économique et de l'emploi

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

UNE METROPOLE QUI INTEGRE - UNE METROPOLE CITOYENNE - DES QUARTIERS ATTRACTIFS

ENJEUX N° 1 - 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante - Soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Les éléments de diagnostic issus des réunions préparatoires à l'élaboration du contrat de ville sont les suivants :

- Un bassin dynamique qui crée de l'emploi qualifié en dépit de la crise économique.
- Un chômage nettement supérieur sur les quartiers prioritaires de Montpellier au regard du reste du territoire. (indice de chômage estimé (DEFM Cat. ABC) à 34% dans les quartiers prioritaires, contre 23% dans la ville hors QPV, soit supérieur de 11 points). Sur certains quartiers comme celui de la Mosson, l'indice de chômage estimé atteint 47% (ensemble de la population active).
- Des femmes en retrait du marché du travail avec un taux d'activité inférieur de 15 points entre les quartiers prioritaires et la ville de Montpellier hors QPV. Ce taux atteint 64% sur le quartier de la Mosson avec une baisse de 20% entre le recensement de 1999 et 2010, alors que dans le même temps, il augmentait (+ 6%) sur le reste de la ville.
- Un niveau de diplôme moins élevé : 37% des jeunes de 17 à 24 ans non scolarisés et résidant dans les quartiers prioritaires de Montpellier sont sans diplôme (ou titulaires du Diplôme National du Brevet) contre 19% à l'échelle de ville hors QPV. Ce taux atteint 54% sur la Mosson.
- Un effet de cloisonnement renforcé par la segmentation des champs d'intervention et des programmes (social/insertion/formation/emploi)
- Un manque de coordination et de mise en cohérence des interventions des multiples acteurs, ainsi que de partage d'information, qui pénalise le repérage et l'accompagnement dans un parcours d'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Au regard de ces différents constats, l'accès des populations résidant en QPV et notamment les jeunes et les femmes aux mesures emploi, formation et aux dispositifs d'accompagnement individuel renforcé constitue un enjeu fort. Le programme d'action de la présente fiche s'attachera à favoriser l'orientation et l'intégration renforcée des habitants des quartiers au sein de dispositifs de droit commun clairement identifiés.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Développer une "gestion par objectif" de dispositifs de droit commun clairement identifiés en fixant des objectifs d'entrée QPV aux organismes conventionnés et opérateurs.
- Systématiser l'utilisation des systèmes d'informations existants pour mesurer le nombre d'habitants des quartiers prioritaires bénéficiant des dispositifs identifiés dans le cadre de la gestion par objectif.
- Renforcer la présence physique du service public dans les quartiers prioritaires.

RESULTATS ATTENDUS :

- Connaître précisément la part des habitants des quartiers dans les entrées de chaque dispositif de droit commun identifié et accroître l'accès à ces dispositifs sur le long terme
- Accroître le taux de sortie positive (emploi, formation) des habitants des quartiers
- Accroître le développement d'actions favorisant la présence du service public de l'Emploi dans les QPV.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour garantir aux résidents de ces quartiers un meilleur accès aux dispositifs de droit commun des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, l'accent sera mis, jusqu'à fin 2022 sur une orientation et une intégration renforcées des habitants des quartiers au sein de dispositifs clairement identifiés.

En amont, un effort de repérage des personnes qui ne sont pas connues du service public de l'emploi et qui, par conséquent, ne bénéficient d'aucun accompagnement devra être réalisé. Des partenariats SPE et structures associatives ainsi qu'une meilleure connaissance des offres de services territoriales (dans le cadre du SPRO notamment), doivent être développés pour favoriser l'orientation de ces publics volatiles vers les dispositifs de droit commun. Les fiches 1.8 et 1.9 traitent spécifiquement cette question.

1/ Identification des dispositifs de droit commun sur lesquels une gestion par objectif est mise en place

- L'apprentissage : dans le cadre de sa simplification et du fort développement à venir, il conviendra d'accroître la part aujourd'hui équivalente à 7 % d'habitants issus des quartiers.

- La formation :

- ✓ Positionner les résidents QPV sur les formations régionales supplémentaires rendues disponibles par le financement mobilisé par l'État à hauteur de 624 millions d'euros en Occitanie dans le cadre du Plan régional d'Investissement dans les Compétences (PIC) lancé par le Gouvernement afin d'améliorer la qualification des jeunes NEET et des demandeurs d'emploi non qualifiés. En Occitanie, ce sont 20 000 entrées supplémentaires par an pour les personnes peu ou pas qualifiées sur des actions de formation, de remise à niveau, de maîtrise des savoirs de base, de remobilisation ou d'aide à l'élaboration de projet. (Objectif : 15 % stagiaires issus des QPV dans l'Hérault).
- ✓ Positionner les résidents QPV sur les autres formations de la Région.

- L'accompagnement intensif des jeunes par la mobilisation du PACEA, de la Garantie-Jeunes, (Objectif : 25 % des jeunes issus des QPV), du parrainage (Objectif : 30 % jeunes parrainés issus des QPV) et de l'Ecole de la 2ème Chance (Objectif : 40% de jeunes issus des QPV),

- L'insertion par l'Activité Economique qui constitue une priorité nationale et bénéficie d'un plan de développement très ambitieux dans le cadre du Plan national de lutte contre la pauvreté et de sa déclinaison départementale (passage de 140 000 à 240 000 bénéficiaires d'ici 2022). Les créations nouvelles seront orientées QPV, notamment les créations d'entreprises d'insertion pour que les personnes issues des QPV qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières puissent y être orientées de façon plus importante.

- Les parcours emploi compétences

La mise en place du Parcours Emploi compétences au 1er janvier 2018 réaffirme plus fortement l'obligation d'actions de montée en compétences (savoirs être et savoirs faire) attendues dans le cadre du dispositif désormais unique de contrats aidés (Objectif: 13% de public QPV).

2/ Les modalités de mise en œuvre

Les pilotes s'engagent à fixer des objectifs chiffrés aux organismes conventionnés et opérateurs et à sensibiliser à l'utilisation du nouveau système d'information SIG Ville.

Les opérateurs de l'emploi que sont les Missions Locales, Pôle Emploi et Cap emploi, ont la charge de la mise en œuvre des engagements de l'État et de la Région au titre du contrat de ville, chacun pour les politiques et publics relevant de leurs compétences.

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Etat, Région, Département, Métropole, Ville de Montpellier

PARTENAIRES ASSOCIES : SPE, acteurs économiques et autres partenaires...

PERIMETRE DE L'ACTION

Résidents QPV, Opérateurs intervenant/ayant vocation à intervenir.

PUBLICS VISES

L'ensemble des résidents QPV, les publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi étant particulièrement visés : population d'origine étrangère, public d'origine étrangère mais relevant de la communauté européenne, publics très faiblement qualifiés, publics isolés, publics féminins fragilisés, public jeunes sans codes ni expériences...

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre d'institutions partenaires utilisant le système d'information pour identifier et mesurer la part des habitants des QPV dans les dispositifs et actions de droit commun,
- Nombre d'institutions partenaires ayant fixé des objectifs d'entrées dans les dispositifs de droit commun à ses organismes conventionnés et opérateurs
- Nombre de dispositifs et actions concernés par une "gestion par objectif relatif aux habitants des quartiers prioritaires ».

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Part des habitants des QPV dans les dispositifs et évolution de cette part : évaluation par rapport aux objectifs d'entrée fixés
- Taux de sorties positives (sortie emploi/sortie formation) des habitants des QPV et évolution des taux

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N° 1.3

Plateforme entrepreneuriale quartiers

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi **UNE METROPOLE QUI INTEGRE**

ENJEUX N° 1 - 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante - Soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC

IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REPOND

Les chiffres clés relatifs à l'entrepreneuriat :

De manière générale, en France :

- 85% des entreprises accompagnées sont toujours en activité 3 ans après leur création,
- Le nombre de micro-entrepreneurs représente près de la moitié du nombre total de création d'entreprises,
- Une entreprise sur trois est créée par un demandeur d'emploi.

Dans les quartiers prioritaires :

- Près de la moitié des habitants des quartiers déclarent l'entrepreneuriat comme choix de carrière le plus intéressant (autant que les autres),
- 32 % parmi eux (contre 39 % hors QPV) ont moins fréquemment d'antécédents entrepreneuriaux et sont également moins inscrits dans une dynamique entrepreneuriale (14 % contre 31 %).

Dans les quartiers prioritaires de Montpellier :

- Une proportion d'établissements pour 1 000 habitants plus faible dans les quartiers prioritaires de Montpellier (56 % contre 95 %), les confinant dans une vocation plutôt résidentielle,
- Une surreprésentation dans certains quartiers d'entreprises individuelles (incluant les autoentrepreneurs),
- Un chômage nettement supérieur dans les quartiers prioritaires de Montpellier au regard du reste du territoire,
- Les femmes en retrait du marché du travail, confirmant la tendance nationale,
- Un niveau de diplôme moins élevé ne favorisant pas l'accès à un emploi.

Le développement de l'entrepreneuriat et de l'activité économique dans les quartiers Politique de la Ville de Montpellier participe au développement de l'emploi local. L'envie des habitants d'entreprendre et de créer leur activité est importante. Le parcours du créateur et de l'entrepreneur reste malgré tout plus compliqué. Différents freins et obstacles récurrents jalonnent ce dernier, tels que : l'accès à l'information, à l'offre tant d'accompagnement que de financement, à des locaux, le manque de réseaux professionnels et de qualification, l'autocensure...

Conscient que l'accompagnement en phase de création constitue un facteur-clé de réussite, en particulier pour des publics fragiles, les parties prenantes engagées sur l'entrepreneuriat ont souhaité développer une offre de services spécifiques complémentaire de celle de droit commun et adaptée à toutes les étapes du parcours de création-développement d'entreprise.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Accueillir, informer, et orienter des porteurs de projets et entrepreneurs vers le professionnel le plus adaptée à son besoin, son projet, son profil et parcours,
- Améliorer la visibilité, la lisibilité et l'accessibilité de l'offre d'accompagnement et des outils d'aide à la création et développement d'entreprises disponible localement à travers la mobilisation et la coordination de l'écosystème entrepreneurial,
- Optimiser et permettre une traçabilité des parcours des porteurs de projets issus du quartier de la Mosson en impliquant les acteurs de l'accompagnement en réseau intégré.
- Favoriser l'observation des besoins et des offres entrepreneuriaux sur le territoire métropolitain en vue de proposer des évolutions de l'offre (réponses formation, évolution des parcours, des projets et typologies des publics, éléments pédagogiques)

RESULTATS ATTENDUS :

- Créer un lieu ressource « totem » qui incarne le partenariat local entrepreneurial,
- Développer des outils collaboratifs facilitant le partage d'information sur l'offre et le public (Répertoire, cartographie, agenda des événements et actualités, base de données, tableau de bord...),
- augmenter la part des habitants des quartiers prioritaires dans l'offre disponible localement ;
- renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement,
- développer un réseau d'acteurs entrepreneurial.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Durant la première phase de mise en œuvre du contrat de ville, s'est construite en partenariat avec les principaux acteurs de l'écosystème entrepreneurial local, une fabrique à entreprendre. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du contrat de ville et plus particulièrement du PODEM et de la fiche - 1.4 « soutien au repérage, à l'émergence et à l'amorçage des projets de création d'activités dans les secteurs traditionnels, de l'innovation et de l'ESS ».

Cette dernière souligne la difficulté d'accès à l'information « du qui fait quoi » et par voie conséquence à l'offre de services notamment des réseaux nationaux de l'accompagnement tant du point de vue des porteurs de projet que des conseillers emploi qui pourraient les orienter. La mobilisation et la coordination des acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat au profit des habitants des quartiers ainsi que la visibilité et lisibilité des différents dispositifs et offres de services existants constituent des objectifs opérationnels intégrés dans la fiche.

Dès lors, une dynamique partenariale s'est engagée afin de développer une plateforme entrepreneuriale destinées à proposer un parcours d'aide à la création d'entreprises au plus près des habitants.

Cette réflexion locale convergeait avec les évolutions en cours à l'échelle nationale de l'époque et précisément, le lancement du concept et de la marque « La Fabrique à Entreprendre » par la Caisse des Dépôts lors du salon des entrepreneurs de Paris fin 2014 puis celle de la première Fabrique, en juillet 2015, à Saint-Etienne.

A l'échelle locale, la conception ainsi que la mise en œuvre de cette plateforme entrepreneuriale s'est faite par étape via les appels à projets annuels du contrat de ville puis celui de l'Agence France Entrepreneur (AFE) concernant 10 territoires fragiles au niveau national parmi lesquels le quartier de la Mosson à Montpellier :

- 2016 : « Animer le Qui Fait Quoi de l'accompagnement à la création d'activités dans les quartiers prioritaires de Montpellier »_PFCA 34,
- 2017 : « De l'animation du Qui Fait Quoi vers une Fabrique à entreprendre »_PFCA34,
- 2018 : « La « Fabrique à entreprendre Mosson »_AXENTS

De manière générale, le dispositif fabrique à entreprendre vise à mobiliser et rassembler les acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat afin d'assurer une meilleure visibilité et lisibilité des différents dispositifs et offres de services existants en vue de faciliter l'accès aux créateurs et repreneurs d'entreprises notamment des territoires prioritaires de la politique de la ville.

La « Fabrique à entreprendre Mosson », première plateforme entrepreneuriale d'Occitanie, est destinée à guider les créateurs/repreneurs d'entreprises, à développer l'activité économique et à stimuler la culture entrepreneuriale. A travers la mobilisation et la coordination des acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat, elle propose une offre globale et adaptée d'accompagnement à la création et la reprise d'entreprise, de l'émergence de l'idée au développement de l'activité, en passant par la formalisation du projet, sa phase de test, son financement.

Dans sa phase expérimentale (2018-2020), la « Fabrique à Entreprendre » s'adresse prioritairement aux habitants du quartier de la Mosson porteurs de projets et entrepreneurs implantés sur le territoire de la Mosson. Elle est portée par un consortium constitué de : Adie, Airdie, BGE Sud-Ouest, Chambre de commerce et de l'industrie de l'Hérault, Chambre de métiers de l'Hérault, Initiative Montpellier Pic Saint Loup, PFCA34 et Axents. Ces deux dernières associations ont été désignées tour à tour chef de file de l'action.

L'ambition de la LFAE Mosson est d'augmenter le nombre de porteurs de projets accompagnés, d'entreprises créées et de favoriser leur pérennité.

Dans sa phase expérimentale (2018-2020), la « Fabrique à entreprendre » s'adresse prioritairement aux habitants du quartier de la Mosson, porteurs de projet qui souhaitent créer sur le territoire de la Mosson, entrepreneurs déjà installés.

Compte tenu des premiers résultats et enseignements ainsi que de la fin de l'expérimentation prévue au 30 juin 2020, il est envisagé les évolutions suivantes pour la seconde phase du contrat de ville afin de confirmer le rôle premier de plateforme (≠ de maison) de la fabrique à entreprendre :

- Recentrer le projet sur deux fonctions « Accueil, information et orientation » et « coordination et traçabilité des parcours » en vue de la sortie du cadre de l'appel à projet BPI (Ex- AFE),

- Etendre l'expérimentation "Fabrique à entreprendre Mosson" à l'échelle de l'ensemble des QPV afin d'éviter de scinder le territoire en deux (Mosson et autres QPV),
- Refondre le système de gouvernance de manière à renforcer les synergies avec les acteurs de l'écosystème au service du projet commun,
- Outiller la fonction « coordination de l'écosystème entrepreneurial et traçabilité des parcours » afin de croiser le regard des professionnels sur des situations de personne et sur leur projet permettant ainsi une meilleure prise en charge (voir comité de coordination).
- Installer la fabrique à entreprendre à la Mosson, dans un local dédié, situé idéalement dans une zone passante, attractive et visible.

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Etat, BPI, Région, Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Département, ville de Montpellier, Chambres Consulaires CCI et CMA, acteurs de l'écosystème entrepreneurial (dont PFCA), acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'éducation, les professionnels concernés (experts comptables, avocats, notaires...), les associations de proximité...

PERIMETRE DE L'ACTION

Echelle de la Métropole de Montpellier

PUBLICS VISES

Prioritairement les habitants des quartiers prioritaires de la Métropole de Montpellier

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2019

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE RESULTAT :

- Nombre de personnes accueillies et orientées avec typologie du public (par genre, lieu d'habitation, tranche d'âge, statut ...),
- Nombre de personnes dont les profils et parcours ont été étudiés en comité de coordination,
- Nombre de personnes accompagnées par l'ensemble des partenaires de la création d'entreprises,
- Nombre d'outils et/ou de méthodologies créés,
- Part des habitants des quartiers prioritaires dans l'offre disponibles localement,
- Nombre de partenaires participants au réseau.

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

- Soutien à la jeunesse
- Egalité Homme/Femmes
- Lutte contre les discriminations
- Lutte contre toutes formes de communautarisme

FICHE N° 1.4

Promotion de la culture entrepreneuriale et soutien à l'émergence de projets d'entreprise

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi **UNE METROPOLE QUI INTEGRE**
ENJEU N°1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Les chiffres clés relatifs à l'entrepreneuriat :

De manière générale, en France :

- 85% des entreprises accompagnées sont toujours en activité 3 ans après leur création,
- Le nombre de micro-entrepreneurs représente près de la moitié du nombre total de création d'entreprises,
- Une entreprise sur trois est créée par un demandeur d'emploi.

Dans les quartiers prioritaires :

- Près de la moitié des habitants des quartiers déclarent l'entrepreneuriat comme choix de carrière le plus intéressant (autant que les autres),
- 32 % parmi eux (contre 39 % hors QPV) ont moins fréquemment d'antécédents entrepreneuriaux et sont également moins inscrits dans une dynamique entrepreneuriale (14 % contre 31 %).

Dans les quartiers prioritaires de Montpellier :

- Une proportion d'établissements pour 1 000 habitants plus faible dans les quartiers prioritaires de Montpellier (56 % contre 95 %), les confinant dans une vocation plutôt résidentielle,
- Une surreprésentation dans certains quartiers d'entreprises individuelles (incluant les autoentrepreneurs),
- Un chômage nettement supérieur dans les quartiers prioritaires de Montpellier au regard du reste du territoire,
- Les femmes en retrait du marché du travail, confirmant la tendance nationale,
- Un niveau de diplôme moins élevé ne favorisant pas l'accès à un emploi.

Le développement de l'entrepreneuriat et de l'activité économique dans les quartiers Politiques de la Ville de Montpellier participe au développement de l'emploi local. L'envie des habitants d'entreprendre et de créer leur activité est importante. Le parcours du créateur et de l'entrepreneur reste malgré tout plus compliqué. Différents freins et obstacles récurrents jalonnent ce dernier, tels que : l'accès à l'information et à l'orientation, à l'offre tant d'accompagnement que de financement, à des locaux, le manque de réseaux professionnels et de qualification, autocensure...

Conscient que l'accompagnement en phase de création constitue un facteur-clé de réussite, en particulier pour des publics fragiles, les parties prenantes engagées sur l'entrepreneuriat ont souhaité développer une offre de services spécifiques complémentaire de celle de droit commun et adaptée à toutes les étapes du parcours de création-développement d'entreprise.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Promouvoir l'entrepreneuriat et encourager l'esprit d'entreprendre à destination notamment des jeunes et des femmes,
- Sensibiliser les acteurs de proximité à l'entrepreneuriat et au repérage de porteurs d'idée/de projets en vue de les orienter vers le dispositif d'amorçage,
- Accompagner les porteurs d'idée, de l'émergence de l'idée aux projets d'entreprises en privilégiant une démarche "d'aller vers" et de « faire avec ».

RESULTATS ATTENDUS :

- Accroître le nombre « d'intentionnistes » (ceux qui envisagent de créer ou reprendre une entreprise) notamment chez le public jeune et femme,

- Augmenter le nombre de projets de création par les habitants issus des quartiers création d'activités en suscitant l'envie d'entreprendre dans les quartiers prioritaires,
- Développer la valorisation des parcours de réussite exemplaires de créateurs et d'entrepreneurs.
-

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le prolongement des éléments de diagnostic ci-dessus, les différents groupes de travail sur le développement économique qui se sont tenus en 2015 en vue d'élaborer le contrat de ville, ont mis exergue des spécificités des créateurs issus des quartiers populaires nécessitant une intervention adaptée en amont du parcours :

- Une culture particulière : l'oral plus que l'écrit, l'instantanéité plus que la prévision, le passage à l'acte plus que la planification,
- Une carence de culture économique et de références positives en la matière,
- Une "peur de l'institution" parfois aggravée par la barrière de la langue,
- Un "déficit d'image" avec pour conséquence l'autocensure,
- Un cloisonnement et un manque de réseau.
- Un manque d'information et de maturation des projets.

Sur cet axe, il est attendu de la part d'opérateurs notamment associatifs des actions sur deux volets :

- **Promotion de l'entrepreneuriat et développement de la culture entrepreneuriale :**

L'idée est de planter la graine « entrepreneuriale » dès le plus jeune, que ce soit à travers la mise en place d'ateliers de compréhension du monde économique et du fonctionnement des entreprises (exemple : réflexion sur des solutions à un problème économique), de créativité (création et gestion d'une entreprise virtuelle), d'organisation de rencontres avec des entrepreneurs exemplaires du territoire (rencontre entre startupper du BIC et collégiens), des évènementiels de type concours afin de mettre en lumière les créateurs et entrepreneurs des quartiers, forums...

- **Accompagner des porteurs d'idée vers un projet de création d'entreprise.**

Ce volet se traduira par la consolidation du dispositif Citéslab qui existe depuis 2007 et qui a fait l'objet d'un renforcement (depuis juillet 2018) permettant ainsi de couvrir de l'ensemble des quartiers prioritaires. Cette action historique a pour but de :

- sensibiliser à l'entrepreneuriat,
- détecter des créateurs potentiels et les accompagner de « l'idée au projet »,
- orienter vers le réseau local d'accompagnement.

Particularité locale, le Citéslab de Montpellier intègre un concours local appelé « Talents des Quartiers qui est une déclinaison du concours national talents des cités et qui met en lumière les réussites et parcours des porteurs de projets ou créateurs des quartiers prioritaires à travers 3 prix, émergence, création et association.

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Etat, BPI, Région, Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Département, ville de Montpellier, Chambres Consulaires CCI et CMA, acteurs de l'écosystème entrepreneurial (dont BGE), acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'éducation, les professionnels concernés (experts comptables, avocats, notaires...), les associations de proximité...

PERIMETRE DE L'ACTION

Echelle de la Métropole de Montpellier

PUBLICS VISES

Acteurs économiques et habitants des quartiers prioritaires de la Métropole de Montpellier

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2019

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE RESULTAT :

- Nombre d'actions de promotion et de personnes touchées,
- Nombre de personnes sensibilisées à la création d'activité, par quartier,
- Nombre de projets « amorcés », nombre de rendez-vous individuels et de personnes bénéficiaires,
- Nombre de personnes orientées vers les réseaux d'accompagnement, par quartier,
- Nombre de sorties positives des personnes accompagnés création ou de reprise d'entreprises à 1 an et 3 ans (emploi, formation, création d'activités ...)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

- Soutien à la jeunesse
- Egalité Homme/Femmes
- Lutte contre les discriminations
- Lutte contre toutes formes de communautarisme

FICHE N° 1.5

Aide à la création d'entreprise

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi **UNE METROPOLE QUI INTEGRE**

ENJEU N°1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Les chiffres clés relatifs à l'entrepreneuriat :

De manière générale, en France :

- 85% des entreprises accompagnées sont toujours en activité 3 ans après leur création,
- Le nombre de micro-entrepreneurs représente près de la moitié du nombre total de création d'entreprises,
- Une entreprise sur trois est créée par un demandeur d'emploi.

Dans les quartiers prioritaires :

- Près de la moitié des habitants des quartiers déclarent l'entrepreneuriat comme choix de carrière le plus intéressant (autant que les autres),
- 32 % parmi eux (contre 39 % hors QPV) ont moins fréquemment d'antécédents entrepreneuriaux et sont également moins inscrits dans une dynamique entrepreneuriale (14 % contre 31 %).

Dans les quartiers prioritaires de Montpellier :

- Une proportion d'établissements pour 1 000 habitants plus faible dans les quartiers prioritaires de Montpellier (56 % contre 95 %), les confinant dans une vocation plutôt résidentielle,
- Une surreprésentation dans certains quartiers d'entreprises individuelles (incluant les autoentrepreneurs),
- Un chômage nettement supérieur dans les quartiers prioritaires de Montpellier au regard du reste du territoire,
- Les femmes en retrait du marché du travail, confirmant la tendance nationale,
- Un niveau de diplôme moins élevé ne favorisant pas l'accès à un emploi.

Le développement de l'entrepreneuriat et de l'activité économique dans les quartiers Politiques de la Ville de Montpellier participe au développement de l'emploi local. L'envie des habitants d'entreprendre et de créer leur activité est importante. Le parcours du créateur et de l'entrepreneur reste malgré tout plus compliqué. Différents freins et obstacles récurrents jalonnent ce dernier, tels que : l'accès à l'information, à l'offre tant d'accompagnement que de financement, à des locaux, le manque de réseaux professionnels et de qualification, l'autocensure...

Conscient que l'accompagnement en phase de création constitue un facteur-clé de réussite, en particulier pour des publics fragiles, les parties prenantes engagées sur l'entrepreneuriat ont souhaité développer une offre de services spécifiques complémentaire de celle de droit commun et adaptée à toutes les étapes du parcours de création-développement d'entreprise.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Développer sur le territoire une offre d'accompagnement globale, cohérente, complémentaire de l'offre de droit commun et adaptée aux différentes étapes du projet de création d'entreprise et aux besoins spécifiques des porteurs de projets des quartiers,
- Faciliter l'accès aux solutions de financement notamment des réseaux d'accompagnement et de financement (Microcrédit, prêt d'honneur, garantie...),
- Développer les compétences pluridisciplinaires des porteurs de projet des quartiers (dans le domaine du commerce, de la communication, de la gestion, de la comptabilité...),
- Mobiliser et adapter les outils qui permettent à des porteurs de projets de tester "grandeur réelle" leur activité avant de procéder à une création d'entreprise (couveuse, coopérative d'activité, incubateur...),

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Apporter une offre de services globale aux porteurs de projets des quartiers souhaitant créer une entreprise,
- accroître le taux de créateurs et/ou repreneurs des quartiers accompagnés (ratio porteur de projet accompagné/création),

- augmenter le nombre de bénéficiaires des outils de financement, de qualification, et de test d'activité couplés à de l'accompagnement,
- augmenter le nombre de création d'entreprise par les habitants des QPV,
- renforcer la pérennité des entreprises créées.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les différentes études réalisées sur le sujet montrent que les porteurs de projet qui ont été accompagnés augmentent les chances de pérenniser leur activité au-delà de 3 ans. Et pourtant, un nombre relativement important n'y ont toujours pas recours.

A Montpellier, la connaissance empirique des acteurs de l'écosystème entrepreneurial met en évidence des besoins d'accompagnement spécifiques sur la base des constats suivants, au niveau :

- des porteurs de projet des quartiers :
 - o un besoin d'accompagnement plus long, plus intensif et prenant en compte la personne dans sa globalité, au-delà de la seule analyse de son projet économique,
 - o des créations dans l'urgence (immatriculation) faciliter par le statut « micro-entrepreneur »,
 - o un accès à des marchés économiques très limité,
 - o des besoins de financements et un manque d'accompagnement en phase de création d'activité
 - o Des parcours d'accompagnement qui sont jugés trop normés par les porteurs de projet qui revendiquent un appui spécifique et différent dans la réalisation de leur projet
 - o De forts besoins en formations spécifiques (faiblesse des qualifications). Il peut s'agir de formations techniques, mais surtout de formation au « métier d'entrepreneur » (comptabilité, communication, démarche commerciale...)
- de l'offre d'accompagnement des professionnels :
 - o le morcellement des compétences et des dispositifs qui rend difficile une prise en charge globale de la personne,
 - o la complexité du montage du projet, la multiplicité et la technicité des acteurs qui interviennent aux différentes phases qui peuvent décourager les personnes les plus éloignées de la création,
 - o La nécessité d'adapter le discours, les méthodes et donc l'offre de services.

Conscient des enjeux et du défi à relever et sous l'impulsion de l'Etat et de la Métropole, les partenaires du PODEM ont engagé le travail dès 2016 en soutenant des actions innovantes et structurantes d'accompagnement et de financement adaptées et accessibles aux habitants des quartiers ainsi qu'en développant des partenariats afin de favoriser l'entrepreneuriat dans les quartiers en particulier avec la Caisse des dépôts et BPI France (Ex- AFE).

Ce travail débouchera en 2018 sur la mise en place d'un appel à projets annuel dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de Montpellier, co-construit et cofinancé à part égale par la Métropole et l'AFE (enveloppe de 120 000 € pour 2018) qui fera également « effet de levier » sur les autres partenaires financiers compétents sur développement économique dans les quartiers (Etat, Région et Caisse des dépôts).

Cet appel à projets s'inscrit notamment dans le cadre du PODEM - Contrat de ville et en particulier des sept fiches opérationnelles relevant du développement économique urbain. Celle-ci ont été co-construites avec le souci de consolider les actions existantes à forte valeur ajoutée (Ex : citéslab, Printemps de la création d'entreprise...) et à développer des actions sur des besoins non couverts (Ex : Parcours de formation multi-acteurs pour les porteurs de projets...).

Ainsi, plus d'une dizaine d'actions (4 fois plus qu'en 2015) sont aujourd'hui déployées en faveur de l'entrepreneuriat et le développement de l'activité économique dans les quartiers prioritaires de Montpellier. Ces actions couvrent presque l'intégralité des étapes du parcours vers l'entrepreneuriat : accompagnement (Animation territoriale_AXENTS), financement (Prêt d'excellence quartier_IMPSL), qualification (Professionnalisation des actifs des QPV_CMA 34), test d'activité (Couveuse d'entreprises culturelles et créatives_CONTEXT ART)...

Pour la période 2020 - 2022, il convient de poursuivre l'effort et ainsi « transformer l'essai de l'expérimentation » en d'une part consolidant des actions/offre de services en faveur de la création qui ont fait la preuve de leur valeur ajoutée à l'issue des appels à projets 2018 - 2019 - Entrepreneuriat dans les QPV de Montpellier. Et d'autre part, en maintenant un cadre facilitant la remontée d'actions/solutions innovantes adaptées aux besoins des porteurs de projet des quartiers prioritaires non encore couverts.

Cette offre d'aide à la création d'entreprise serait cohérente, adaptée, accessible à aux porteurs de projet des quartiers et articulée avec le droit commun. Elle serait structurée autour des axes suivants et pourrait prendre des formes diverses et

innovantes (entretiens individuels, permanences, ateliers collectifs, modules de formation, évènementiels, parrainage, coaching, mentorat...) :

- accompagnement au montage du projet, conseils et suivi de la jeune entreprise,
- recherche et octroi de financement,
- qualification des porteurs de projet,
- test de l'activité dans un cadre sécurisé.

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Etat, BPI, Région, Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Département, ville de Montpellier, Chambres Consulaires CCI et CMA, acteurs de l'écosystème entrepreneurial, acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion, de la formation, les professionnels concernés (experts comptables, avocats, notaires...), les associations de proximité...

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Porteurs de projet des QPV

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Nombre de personnes accompagnées vers la création/reprise et nombre d'entretiens individuels réalisés,
- Nombre d'ateliers, de permanences et plus généralement d'actions d'information de proximité réalisées,
- Nombre de personnes financées,
- Nombre de personnes formées à l'entrepreneuriat,
- Nombre de personnes intégrées dans des dispositifs de test d'activité,
- Nombre de créations/reprises d'activités,
- Nombre de créations/reprises d'entreprise,
- Nombre de sorties positives des personnes accompagnées (emploi, formation...),
- Nombre d'emplois créés à 1,2 et 3 ans suite aux créations d'entreprise,
- taux de pérennité des entreprises dont les porteurs ont bénéficié d'un accompagnement et/ou d'une solution d'aide à la création d'entreprise

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

égalité homme/femme
soutien à la jeunesse

FICHE N° 1.6

Mise en place d'un service de gestion centralisé des locaux d'activité

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi **UNE METROPOLE QUI INTEGRE**
ENJEU N°1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le développement économique a été insuffisamment intégré au sein même des quartiers dans les précédents contrats de la politique de la ville. Ainsi, on constate que :

- la question du développement économique dans les quartiers prioritaires de Montpellier a privilégié la création d'activité dans la zone franche urbaine et dans les parcs d'activité périphériques aux quartiers, avec succès s'agissant du nombre d'entreprises et d'emplois implantés
- dans les quartiers prioritaires ayant une activité économique relativement importante (Prés d'Arènes, Figuerolles et dans une moindre mesure la Mosson), la présence d'entreprises semble insuffisamment profiter aux actifs résidant sur ces territoires malgré des dispositifs incitatifs tels que la Zone Franche Urbaine (ZFU).
- Le contrat de ville de nouvelle génération est une opportunité pour promouvoir le développement économique pour et dans les quartiers, intégré à la stratégie économique de la métropole et s'appuyant sur les ressources du quartier.
- Le développement économique ne peut s'envisager indépendamment d'actions concourant à l'attractivité des quartiers (gestion urbaine de proximité, sécurité, centralité...).

Les quartiers en rénovation urbaine laissent apparaître un réel besoin en locaux pour accompagner des implantations d'activités ou de service et parfois de localisation des associations. Ces quartiers peuvent disposer de locaux libres ou sous utilisés voire désaffectés, propriétés de bailleurs sociaux ou privés. Lorsqu'ils sont abandonnés ces locaux sont investis par des usages nuisibles à la tranquillité des habitants des QPV.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers en accompagnant l'implantation d'activité économique,
- Favoriser la création d'activités, le développement des entreprises et l'attractivité des territoires prioritaires,
- Consolider le potentiel de développement économique urbain des territoires prioritaires en optimisant la gestion des locaux et fonciers,
- Créer des opportunités nouvelles en matière d'emploi en faveur des habitants des QPV.

RESULTATS ATTENDUS :

- Augmenter le nombre de création d'activités et d'emplois au sein des QPV
- Renforcer la lisibilité et visibilité de l'offre et de la demande en matière de locaux d'activité et de fonciers
- Accroître le nombre d'entreprises nouvelles pourvoyeuses d'emploi dans les QPV

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il est prévu :

- un recensement des fonciers et des locaux y compris en pied d'immeubles, dans les quartiers et sur leurs franges susceptibles d'être proposés à des « activités » au sens large.
- caractérisation techniques des locaux disponibles en lien avec les partenaires : coût, surface, travaux mises aux normes, conditions d'accès...
- l'élaboration d'une base de données partagée centralisant l'information et indiquant aux différents partenaires les disponibilités foncières et autres opportunités
- recherche active d'activités locataires de ces locaux

- accompagnement des activités vers les locaux adaptés

Une étude de potentiel économique et de programmation de l'offre économique et commerciale (50K€), sera d'abord menée, dans le prolongement de la démarche initiée mais non aboutie lors du précédent PRU. Il s'agira de mener une étude de programmation qui permette d'évaluer le volume de m² de commerces et d'activités économiques développables, afin de confirmer la vocation du quartier et d'estimer la pertinence et la faisabilité de la réalisation d'un pôle commercial de destination sur la partie Sud du quartier Mosson, secteur à priori le plus propice à une opération de redynamisation d'envergure. Cette étude visera à mieux définir la stratégie de recomposition de l'offre commerciale à l'échelle plus large de l'ensemble du quartier, et d'en chiffrer les recettes potentielles. Cette étude devra prendre en compte une échelle plus large, à travers le Schéma d'Urbanisme Commercial et porter aussi sur l'offre de locaux d'activité en lien d'une part avec la ZFU et les zones d'activité existantes et d'autre part avec l'étude relative à l'implantation d'un Centre d'affaire de quartier menée par la Métropole et par l'ANRU.

Cette étude sera menée en 3 temps : Temps 1, diagnostic initial, analyse du potentiel du site, étude du marché immobilier local et métropolitain (analyse de la demande, analyse de l'offre), estimation des besoins ; Temps 2, proposition de pistes de programmation et de spatialisation par segment de marché (à mener en parallèle de l'étude urbaine) ; Temps 3 : Programmation définitive, scénarios de montage et de valorisation immobilière (à mener en parallèle de l'étude urbaine).

- MOA : Service Développement économique – Montpellier Métropole
- Durée : 18 mois

Après l'élaboration d'une stratégie globale sur ces territoires dans l'objectif de revitaliser les commerces et services de proximité existants, renforcer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), soutenir la création, le développement et la consolidation d'activité avec une approche filière permettant d'intensifier les coopérations entre acteurs économiques, mettre en place des actions telles que (non exhaustif) :

- Une offre foncière et immobilière (rez de chaussée d'immeubles, création d'immobiliers d'entreprises et commerciaux dans et aux franges des quartiers, seconde extension de Parc 2000 en frange de la ZFU-TE (territoires entrepreneurs)...
- l'implantation de centres d'affaires des quartiers multi-services favorisant l'entrepreneuriat et la coopération
- la création et la gestion d'une bourse aux locaux associant tous les propriétaires (publics et privés)

En matière de pilotage de cette action, il est proposé de mettre en place :

- un comité technique trimestriel afin de faire un point de suivi des repérages des fonciers et des locaux,
- des réunions partenariales avec les propriétaires pour identifier les possibilités de mobilisation des fonciers et locaux
- un retour régulier à l' élu référent pour réajuster le cas échéant l'avancement de l'action.

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Etat, ANRU Ville de Montpellier, Département, bailleurs sociaux, CDC, SERM, bailleurs privés, chambres consulaires...

PERIMETRE DE L'ACTION

Plusieurs QPV à l'échelle de la Ville

PUBLICS VISES

Créateurs d'entreprise souhaitant une localisation dans les QPV issus ou non de ces quartiers.

Futurs salariés des activités implantées

Tous publics bénéficiant de l'image positive de l'activité économique

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Réalisation de l'étude de potentiel économique et de programmation de l'offre économique et commerciale,
- Création effective de l'outil base de données et service de gestion centralisé des locaux d'activité
- Nombre de locaux référencés,
- Nombre de porteurs de projet et chefs d'entreprise accompagnés,

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Nombre de mises en relation « offre/demande » abouties,
- Nombre d'entreprises « extérieurs » implantées,
- Nombre d'emplois créés,

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

- soutien aux projets favorisant l'égalité hommes/femmes : en formulant une offre adressée aux femmes à la recherche de locaux pour leurs projets
- soutien aux projets créés par les jeunes : en aidant le jeune public hors circuits à concrétiser son projet
- soutien aux projets luttant contre toutes les formes de discrimination : en ouvrant ces offres à toutes les composantes de la société

FICHE N° 1.7

Centres d'affaires des quartiers multi-services

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi **UNE METROPOLE QUI INTEGRE**

ENJEU N°1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

De façon générale sur les quartiers prioritaires, la répartition entre entreprises individuelles et sociétés se distingue peu des tendances métropolitaines et la majorité des entreprises n'ont pas de salariés, comme sur le reste du territoire.

Le nombre de créations d'entreprises dans les quartiers prioritaires est important : 490 créations en 2013 dans les ZUS en vigueur à cette date (davantage en comptant les 12 quartiers prioritaires actuels).

Ceci montre une volonté d'entreprendre de la part des habitants, souvent pour créer leur propre emploi, majoritairement dans les secteurs de la construction (1/3 des établissements actifs, contre 11% pour le reste de la ville), mais aussi des services (20%) et du commerce (17%).

Les statistiques révèlent toutefois une certaine fragilité du tissu économique local (26% des établissements qui existaient en 2013 ont été créés dans l'année), conséquence du contexte économique difficile mais également d'un manque d'accompagnement et de suivi des jeunes entrepreneurs. De plus, le contexte local immobilier fait qu'un nombre important de jeunes entreprises ont du mal à démarrer leur activité dans des locaux décentes et à prix raisonnable.

Toute initiative visant à proposer à des jeunes entreprises un lieu d'accueil et d'hébergement - temporaire ou plus durable - complété de services d'accompagnement, répondra à l'évidence à un besoin.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Favoriser la mixité fonctionnelle et l'attractivité économique des quartiers en développant une offre d'immobilier d'activité et de services associés,
- Optimiser les services d'accompagnement spécifiques aux TPE des QPV (existant et nouveaux services),
- Favoriser la mise en réseau, l'échange entre les entreprises,
- Favoriser les échanges entre acteurs de la création, entrepreneurs et habitants des QPV (lieu « ouvert » sur le quartier)
- Favoriser la création, la consolidation et le développement de l'activité économique dans les quartiers prioritaires,

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Augmenter les possibilités d'hébergement d'entreprises à bas coûts sur les QPV pour les créateurs d'entreprises et jeunes entrepreneurs
- Accroître la pérennité des entreprises des QPV

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les Centres d'Affaires de Quartiers appelés plus communément CAQ désignent des équipements implantés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville qui offrent une solution d'hébergement ainsi qu'un ensemble de services notamment de suivi post-crédation à moindre coût à destination de créateurs d'entreprise notamment des quartiers prioritaires mais pas exclusivement. La configuration de ces centres d'affaires de proximité est variable tant en matière de superficie, de niveau de service, que d'implantation (pieds d'immeuble ou locaux dédiés).

Le concept CAQ a été étendu en 2014 par la Caisse des dépôts à travers le lancement d'un appel à projet « Soutien à la dynamique des Centres d'Affaires de Quartiers » (CAQ) conjointement avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et l'Union sociale pour l'Habitat (USH). Montpellier Méditerranée Métropole a fait partie des 55 lauréats de cet appel à projets. Ainsi, elle bénéficiera d'un co-financement par la Caisse des dépôts afin de mener une étude de faisabilité sur un centre d'affaire de quartier. Celle-ci des quartiers a été confiée au bureau d'études Argo & Siloe.

Livrée en 2018, l'étude conclue non seulement à l'opportunité d'un projet CAQ mais également à sa faisabilité sur le quartier Mosson. Elle confirme également que le concept CAQ (immobilier d'activité couplé à un accompagnement vers

l'entrepreneuriat) concourt à la pérennité et au développement de l'activité des entreprises implantées sur ces territoires fragiles. Effectivement, les créateurs d'entreprises naissantes ou fragiles de ces quartiers ont besoin de locaux généralement de petites tailles, au coût inférieur à celui du marché mais également de services notamment d'accompagnement et de financement. Une demande peu couverte par le secteur privé dans ces territoires.

Les analyses qui ont été menées en phase d'opportunité (diagnostic et programmation) préconisent une programmation en deux temps :

- Opération 1 (court terme) : CAQ multi-sites sur la base d'une requalification de locaux existants et disponibles (env. 500 m2),
- Opération 2 (moyen terme) : CAQ uni-site dans le cadre d'une construction sur foncier libre (env. 2 000 m2)

Sur la base ces préconisations et en phase d'élaboration du NPRU Mosson, il est envisagé de développer des équipements dédiés au développement économique à moyen terme notamment dans le cours Sud Mosson dont un centre d'affaires des quartiers.

L'idée est de renouveler l'image du quartier en remodelant l'entrée sud à travers la démolition de la Tour d'Assas et le changement des accès de la dalle. Ceci permettra d'implanter notamment un centre d'affaires des quartiers, bâtiment Totem à l'horizon 2025.

A court terme, une version test et multi-sites du CAQ (solution d'hébergement et de services) est prévue sur la base d'une requalification de locaux existants et disponibles.

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Etat, ANRU, Ville de Montpellier, Région, Département, bailleurs sociaux et privés, CDC, SA3M, chambres consulaires, opérateurs de la création d'activité ...

PERIMETRE DE L'ACTION

Mosson

PUBLICS VISES

Ensemble des porteurs de projet et jeunes créateurs avec une priorité pour les habitants des QPV...

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS :

- Nombre de CAQ et typologie (locaux, surface, services...)
- Nombre d'entrepreneurs issus des QPV hébergés et suivis par le CAQ,
- Nombre de partenaires investis dans l'action (réseaux accompagnement, spécialistes,...)
- Nombre de participants (dont QPV) aux actions d'animation (informations, formations, réunions de réseaux...)
- Nombre d'entreprises pérennisées (taux de survie à 3 et 5 ans),
- Nombre d'emplois créés

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N° 1.8

Soutien au maintien et au développement des entreprises implantées dans les quartiers

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi **UNE METROPOLE QUI INTEGRE**

ENJEU N°1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le développement économique a été insuffisamment pris en compte dans les précédents contrats de la politique de la ville. Ainsi, on constate que :

- le développement économique dans les quartiers prioritaires de Montpellier a permis de structurer une offre de services ante-crédation, privilégiant les phases émergence et création d'activité avec des effets positifs mais au détriment des questions de consolidation et développement d'activités dans ces territoires,
- dans les quartiers prioritaires ayant une activité économique relativement importante (Prés d'Arènes, Figuerolles et dans une moindre mesure la Mosson), la présence d'entreprises semble insuffisamment profiter aux actifs résidant sur ces territoires malgré des dispositifs incitatifs tels que la Zone Franche Urbaine (ZFU),
- une surreprésentation des entreprises individuelles et plus généralement d'acteurs économiques fragiles (associations, TPE/PME, Professions libérales) qui invite à repenser les modèles économiques en faveur des habitants des quartiers prioritaires sous l'angle de la coopération, voire de la mutualisation à l'aune de l'Economie Sociale Solidaire,
- un manque de connaissance partagé des entreprises installées dans les territoires prioritaires de Montpellier et en particulier dans la zone franche urbaine et les territoires en rénovation urbaine.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Consolider et développer l'activité économique des entreprises implantées dans les quartiers prioritaires,
- Maintenir et créer de l'emploi local,
- Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et en particulier la situation de l'emploi,
- Favoriser l'accès aux dispositifs ZFU-Territoires, aux mesures fiscales de soutien aux commerces de proximité et à toutes actions de droit commun et spécifiques du contrat de ville (cf. fiches opérationnelles) concourant à la sécurisation des acteurs économiques.
- Participer à la mixité fonctionnelle par le soutien et le développement des activités économiques existantes (commerciales, artisanales, services...),

RESULTATS ATTENDUS :

- Accroître le taux de pérennité des entreprises des QPV,
- Augmenter le nombre d'emplois au sein des entreprises des QPV et la part des habitants,
- Renforcer la connaissance partagée du tissu économique de proximité et de l'impact des dispositifs et mesures d'aides aux acteurs économiques,

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le maintien et le développement des activités commerciales, artisanales ou de services des entreprises installées dans les quartiers prioritaires participent non seulement à la mixité fonctionnelle et social mais également à l'amélioration de la situation de l'emploi local.

Les nouvelles mesures fiscales de « droit commun » en faveur des entreprises qui se créent ou s'implantent dans les quartiers de la politique de la ville (exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), dispositif ZFU - territoires entrepreneurs (TE)) sont de nature à soutenir la dynamique d'attractivité et de développement économique dans les territoires prioritaires de la politique de la ville.

Aussi, durant la première phase de mise en œuvre du contrat et en particulier à travers les appels à projets 2018 et 2019 dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de Montpellier, deux actions sont en cours d'expérimentation par :

- AXENTS : Animation territoriale QPV

Médiation socio-économique auprès des chefs d'entreprises et porteurs de projets pour identifier les difficultés et proposer un accompagnement spécifique : médiation administrative, médiation technique (aide à l'élaboration d'outils et à l'autonomisation), intermédiation bancaire...

- ALIFE CONSEIL (en partenariat avec l'ADIVE) : Achats et quartiers en Occitanie
Faciliter les relations d'affaires en mettant en relation 50 entreprises installées (à fort potentiel notamment d'emploi) dans les quartiers prioritaires ou issues de la diversité et 3 grandes entreprises françaises et internationales

Sur cette seconde phase (2020 - 2022), il est attendu un changement d'échelle permettant de déployer une gamme plus large de solutions d'accompagnement adaptée aux besoins et à la situation de l'entreprise afin de consolider et/ou développer l'activité des entreprises installées dans les quartiers.

Cette offre de services pourra prendre des formes diverses, par exemple :

- apporter un appui individuel et ponctuel de premier niveau (informations, conseils et orientations sur les champs : économique, commercial, RH, immobilier, qualifications, exonérations et financements...),
- une mise en réseau entre acteurs économiques (endogène - exogène) d'un même territoire voire d'une même filière afin de favoriser la coopération et pourquoi pas la mutualisation et créer des opportunités d'affaires,
- un accompagnement renforcé visant à identifier et qualifier/diagnostiquer les entreprises en vue d'une montée en compétences des entrepreneurs,
- des ateliers et modules de formation autour de la croissance et performance.
- une animation d'un réseau local des entrepreneurs ou club d'entrepreneurs par territoire à travers l'organisation de temps de rencontres entre les entreprises d'un même territoire mais aussi avec d'autres entreprises (hors quartiers prioritaires) afin d'apprendre à se connaître, de partager des expériences et difficultés, d'envisager des coopérations et des solidarités voire de construire des projets en commun... .

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Etat, BPI, Région, Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES :

ville de Montpellier, Département, Caisse des dépôts et consignations, Chambres Consulaires CCI et CMA, acteurs de l'écosystème entrepreneurial, acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'éducation, les professionnels concernés (experts comptables, avocats, notaires...), acteurs économiques, URSSAF, réseaux et clubs d'entreprises ...

PERIMETRE DE L'ACTION

L'ensemble des QPV avec un déploiement prioritaire sur la Mosson et sur la zone d'activité Tournezy

PUBLICS VISES

Les acteurs économiques (TPE, PME, artisans, commerces...) installés dans les quartiers prioritaires

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2019

Date de fin : 2020

EVALUATION

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Nombre d'actions individuelles/collectives mises en place,
- Nombre de chefs d'entreprise accompagnés et nombre d'entretiens individuels réalisés,
- Nombre de rencontres, ateliers, modules... organisés et nombre de participant,
- Nombre d'entrepreneurs qualifiés/ en cours de qualification/ contactés,
- Nombre de mises en relation,
- Evolution du chiffre d'affaires des entreprises ;
- Evolution du taux de pérennité des entreprises,
- Nombre d'emplois créés dont part des habitants des quartiers prioritaires,

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

FICHE N°1.9

Développement d'un réseau des lieux d'accueil de proximité et faciliter l'accès aux événementiels « Métiers » sur le territoire

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi **UNE METROPOLE QUI INTEGRE**

ENJEU N°1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le diagnostic territorial partagé produit dans le cadre du processus d'élaboration du Contrat de Ville a mis en exergue les constats suivants :

- Un phénomène de méconnaissance des métiers, des secteurs porteurs, des formes d'emploi possibles et plus généralement du monde de l'entreprise.
- Une pluralité d'acteurs (Mission locale, CIO, Pôle Emploi, CRIJ, PIJ, CIDFF, associations de proximité, Espaces Publics Numériques, médiathèques, maisons pour tous, centres sociaux...) sur le territoire et dans le champ de l'information et de l'orientation avec des attributions et des labels différents (Information Jeunesse, LAM, NetPublic...) rendant le paysage complexe et peu lisible tant pour les professionnels que les publics.
- Un effet de cloisonnement renforcé par la segmentation des champs d'intervention et des programmes (social/insertion/formation/emploi) et insuffisamment connectés aux écosystèmes économiques.
- Une fracture numérique dans les quartiers politique de la ville davantage liée à un manque et une diversité de pratiques et d'usages plutôt que d'un déficit d'équipement avec des disparités variables selon divers facteurs : le niveau d'éducation, de revenu, l'âge, le sexe...

Au regard de ces différents constats, le contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole consacre un axe prioritaire relatif aux questions « *d'information et d'orientation* » des publics des quartiers prioritaires dans le cadre du pilier développement économique et emploi dont l'objectif global est de « *développer et améliorer la connaissance partagée des métiers, du marché de l'emploi, du tissu économique local et des dispositifs existants à l'échelle infra-départementale en vue de favoriser l'orientation tout au long de la vie* ».

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Faciliter l'accès des habitants des quartiers de la politique de la ville à l'offre de service en matière d'accueil, d'information et d'orientation, spécifiquement autour des questions d'emploi et d'insertion, afin d'organiser les conditions permettant le relais de second niveau.
- Développer la qualité de l'accueil en privilégiant une présence physique d'agent(s) dont la mission est de recevoir, écouter, guider, accompagner les publics des QPV dont beaucoup ont des appréhensions ou des difficultés à s'exprimer, à exprimer leur (s) demande (s) du fait de leur statut social et/ou de leur non maîtrise de la langue.
- Accompagner le développement d'un réseau des lieux d'accueil de proximité et de 1er niveau de service (accueil physique ou numérique), incluant les Espaces Publics Numériques et renforcer le maillage territorial.
- Développer et harmoniser l'offre de service des lieux d'accueil au travers d'outils collaboratifs.
- Rendre plus lisible et coordonner l'offre en matière d'événementiel notamment « métiers » (au travers de la mise en place d'un calendrier numérique partagé),
- Faciliter l'accès à l'information et l'orientation des publics « Politique de la Ville », ainsi que des acteurs de proximité intervenant au sein des quartiers Politique de la Ville.
- Améliorer la connaissance des métiers, du marché de l'emploi, du tissu économique local et des dispositifs existants pour les publics « Politique de la Ville », en adaptant ou développant les événementiels « Métiers ».
- Créer des dynamiques d'emploi dans les quartiers en fédérant les habitants, associations et partenaires institutionnels autour d'événements « forts ».

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Amélioration de la visibilité et lisibilité de l'offre de services de chaque acteur de l'emploi, de la formation, de l'insertion...,
- Augmentation de la fréquentation des publics des quartiers prioritaires au sein des lieux d'accueil de proximité dont Espaces Publics Numériques
- Augmentation des taux de fréquentation des publics « Politiques de la Ville » au sein du réseau des acteurs de l'Accueil, Information, Orientation.
- Augmentation de la fréquentation lors des évènementiels « Métiers » des publics, hors des circuits d'accompagnement et de suivi, qui ont le sentiment que ces évènementiels ne les concernent pas.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action se décline autour de deux principaux volets :

1/ Développer et qualifier les lieux d'accueil de proximité de 1er niveau :

- Elaboration d'un état des lieux partagé des espaces et lieux d'accueil de premier niveau de service (physiques et numériques) sur le territoire métropolitain, en particulier au sein des quartiers de la Politique de la Ville. Cet état des lieux inclura une analyse relative à l'accès et la fréquentation par les habitants des territoires prioritaires.

→ Un groupe de travail animé par la Métropole et la Région pourra être constitué afin de réaliser cette phase de diagnostic.

- En fonction des conclusions de l'état des lieux, pourront être envisagées les actions suivantes :

- Le renforcement du maillage territorial des lieux d'accueil de proximité et de 1er niveau de service, incluant les Espaces Publics Numériques et/ou lieux d'information généralistes, et ce en articulation étroite avec le SPRO. Dans ce cadre, organiser et prospecter auprès de différents acteurs tant publics que privés (Fondations d'entreprises, etc...) pouvant co-financer l'équipement numérique des lieux d'accueil et les moyens humains.
- Le renforcement et le développement de permanences de partenaires sur des thématiques spécifiques afin d'apporter au cœur des quartiers de l'information et faciliter les échanges.
- L'organisation d'une animation d'un réseau des acteurs du territoire afin de veiller à l'égalité d'accès sur les territoires pour tous les publics :

→ Un groupe de travail spécifique co animé par la métropole pourra être constitué dans le cadre du SPRO pour rendre plus lisible l'offre de service et coordonner les actions, en particulier au sein des quartiers de la Politique de la Ville. Ce groupe de travail sera notamment composé par des structures identifiées comme « référentes » sur les quartiers prioritaires.

→ Pourront être étudiés dans ce cadre :

- ✓ La création/adaptation d'outils numériques existants pour mutualiser et rendre accessible les ressources disponibles
- ✓ La faisabilité d'une labellisation SPRO des lieux d'accueil de proximité et leur accompagnement dans cette démarche

2/ Favoriser l'accès à l'information métiers et aux évènementiels

- Créer ou adapter les outils numériques existants pour mutualiser et rendre accessible aux publics et aux acteurs de proximité l'information relative aux métiers et évènementiels du territoire
- En lien étroit avec les acteurs de l'AIO organisant des évènementiels, renforcer et développer les actions spécifiques de préparation et d'accompagnement des publics tant en amont que durant ces rencontres, pour les inciter à y participer et lever les réticences.
- Expérimenter la mise en place de forums « Métiers » au sein des quartiers, co-organisés avec les habitants et les acteurs de proximité, dont les réseaux des associations de quartier.

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Région (SPRO), Métropole et ville de Montpellier

PARTENAIRES ASSOCIES : l'Etat, Pôle Emploi, le mission locale, Cap emploi, le Département, Atouts Métiers LR, les acteurs locaux intervenant autour de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation (Mission Locale, CIO, CRIJ, etc....), les Universités, les acteurs intervenant au sein des quartiers autour d'Espaces Publics Numériques et de lieux d'accueil de proximité (associations, médiathèques, maisons pour tous, etc....), organismes de formation, ainsi que les acteurs économiques (Chambres consulaires, OPCA, branches professionnelles, réseaux et Clubs d'entreprise dont Face Hérault, entreprises, etc....).

PERIMETRE DE L'ACTION

Echelle métropolitaine et l'ensemble des quartiers de la Politique de la Ville.

PUBLICS VISES

Toute personne notamment des QPV, quelle que soit sa situation ou son âge, en recherche d'information, d'orientation et de conseils pour organiser son parcours professionnel tout au long de la vie.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

PLAN DE FINANCEMENT

EVALUATION

INDICATEURS :

- Nombre de lieux d'accueil y compris Espaces Publics Numériques créés et soutenus,
- Nombre de permanences réalisées dans les lieux d'accueil situés dans les quartiers prioritaires,
- Nombre de réunions réalisés du réseau,
- Taux de fréquentation par les habitants des quartiers de la politique de la ville,
- Nombre d'actions de préparation et d'accompagnement aux forums métiers en direction des habitants des QPV développées,
- Nombre de forums « Métiers » organisés au sein des quartiers prioritaires
- Degré de satisfaction des usagers (enquêtes qualitatives),
- Nombre de séminaires et formations mis en place et nombre d'animateurs bénéficiaires,
- Nombre de structures labellisées
- Nombre de connexions ou utilisation des outils par type d'acteurs : publics, acteurs économiques et professionnels,
- degré de satisfaction sur les évènementiels (enquêtes qualitatives),
- Nombre d'habitants des quartiers de la Politique de la Ville présents lors des manifestations,

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

Soutien à la jeunesse par le développement du Réseau Information Jeunesse sur le territoire, en particulier au sein des quartiers de la politique de la ville (par le développement de Points Relais Information Jeunesse).

Lutte contre les discriminations et égalité hommes / femmes par le développement d'actions spécifiques de sensibilisation et d'information autour de ces problématiques : promotion de la diversité

FICHE N° 1.10

Repérage des publics, coordination de proximité des acteurs

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi **UNE METROPOLE QUI INTEGRE**

ENJEU N°1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le diagnostic de territoire fait état des constats suivants :

- Un taux de pauvreté deux fois supérieur
Montpellier fait partie des grandes villes les plus pauvres de France : le taux de pauvreté atteignant 27% contre 14% à l'échelle nationale. Les quartiers intégrés à la politique de la ville se distinguent comme étant les territoires les plus concernés par les problématiques de pauvreté monétaire, avec deux quartiers extrêmement touchés : la Mosson et le Petit Bard. Ainsi, sur ces deux territoires, le taux de pauvreté atteint respectivement 59 et 45%, c'est-à-dire que 59% de la population de la Mosson vit dans un ménage dont le niveau de vie se situe sous le seuil de pauvreté (977 € par mois et par unité de consommation en 2011). Cela concerne 14 330 personnes sur la Mosson et 3 930 sur le Petit Bard.
- Un chômage nettement supérieur sur les quartiers prioritaires de Montpellier au regard du reste du territoire. (indice de chômage estimé (DEFM Cat. ABC) à 34% dans les Quartiers Prioritaires, contre 23% dans la ville hors QPV, soit supérieur de 11 points). Sur certains quartiers comme celui de la Mosson, l'indice de chômage estimé atteint 47% (ensemble de la population active).
- Les femmes en retrait du marché du travail, confirmant la tendance nationale
Le taux d'activité des femmes est préoccupant d'autant qu'elles sont au moins aussi diplômées que la moyenne. Il est inférieur de 15 points entre les quartiers prioritaires et la ville de Montpellier hors QPV. Il atteint 64% sur le quartier de la Mosson avec une baisse de 20% entre le recensement de 1999 et 2010, alors que dans le même temps, il augmentait (+ 6%) sur le reste de la ville.
- Un niveau de diplôme moins élevé.
37% des jeunes de 17 à 24 ans non scolarisés et résidant dans les quartiers prioritaires de Montpellier sont sans diplôme (ou titulaires du Diplôme National du Brevet) contre 19% à l'échelle de ville hors QPV. Fait très inquiétant, ce taux atteint 54% sur la Mosson.
- Un effet de cloisonnement renforcé par la segmentation des champs d'intervention et des programmes (social/insertion/formation/emploi) et de complexité et d'opacité au regard de la pluralité d'acteurs et de dispositifs
- Un manque de coordination, de mise en cohérence des interventions institutionnelles et associatives et de partage d'information nuit au repérage et à l'accompagnement dans un parcours d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi (cf. millefeuille institutionnel)...

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Repérer et remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi (invisibles et publics en décrochage rejetant l'offre de service de droit commun)
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux prestations, mesures et offres des services publics notamment de l'emploi dans une démarche "d'aller vers" et de « faire avec »,
- Favoriser l'accompagnement global (social et professionnel) renforcé et coordonné des habitants des QPV dans une logique de parcours d'insertion durable,
- Promouvoir un fonctionnement en réseau intégré gage d'un meilleur accompagnement,

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- augmenter le nombre de personnes des quartiers prioritaires de la politique de la ville accompagnées dans le cadre de parcours vers l'emploi ;
- renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement, baisser le nombre de ruptures dans les parcours
- développer un réseau d'acteurs collaboratif et territorial,

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les personnes éloignées de l'emploi et en situation de précarité résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville cumulent souvent des difficultés multiples (sorties précoces du système scolaire sans qualification, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, problèmes de santé, mobilité, garde d'enfants, financiers...) parfois enkystées dès le plus jeune âge. Les situations de ces personnes, pour certains invisibles, décrocheurs, parfois en rejet des institutions, nécessitent un repérage spécifique via des démarches « d'aller vers » afin de remettre du lien, renouer une relation de confiance, et progressivement les remobiliser dans un parcours d'insertion durable. Une prise en charge globale, individualisée, renforcée et en proximité mobilisant généralement des expertises et des dispositifs pluriels portés par différents acteurs est également indispensable pour amener progressivement ces personnes vers l'autonomie.

La réussite de ces démarches « d'aller vers » et d'accompagnement global coordonné de proximité est conditionnée par la nécessité :

- de développer une approche décloisonnée et territorialisée des politiques publiques dépassant la logique de « dispositifs »
- de déployer des moyens et outils d'interconnaissance des ressources du territoire métropolitain et de l'offre de chacun des acteurs. L'objectif étant de coordonner les acteurs afin d'identifier des complémentarités, des synergies inscrivant les personnes dans un véritable parcours d'insertion vers l'emploi ascendant et durable.

Cette fiche projet a donc vocation à soutenir les initiatives innovantes de repérage des publics les plus éloignés de l'emploi (démarches d'aller vers, médiation à l'emploi), de coordination et de mise en réseau des acteurs publics et privés de terrain en vue de coconstruire des parcours d'insertion durable via un accompagnement global renforcé et de proximité des publics précités.

- **Volet 1 : Repérage des publics dans une démarche "d'aller vers" et de « faire avec »**

Il s'agit de consolider et développer des actions qui privilégient les logiques de médiation permettant de raccrocher les personnes notamment jeunes et femmes des quartiers prioritaires vers les services de « l'emploi » (sens large) ainsi que celles relevant de logique participative afin d'associer les publics à la construction de réponses (faire avec eux et non plus pour eux). A ce titre, une **équipe de médiateurs** à l'emploi, des **permanences de proximité**, des **actions autour de la participation des personnes** et en particulier jeunes pourront être mis en œuvre.

- **Volet 2 : Instances d'interconnaissances de l'offre de services et de coordination de proximité des acteurs**

Il s'agit de déployer sur l'ensemble des quartiers prioritaires de Montpellier 4 commissions d'insertion :

- Mosson (Paillade-Haut de Massane),
- Cévennes (Petit Bard - Pergola, Cévennes, Celleneuve),
- Centre (Pompignane, Aiguelongue, Vert Bois),
- Croix d'argent (Figuerolles, Gély, Lemasson, Près d'Arènes, Pas du Loup/Val de Croze)

L'objectif de ces instances est de mettre les acteurs en relation en construisant un espace/temps favorisant la communication, l'échange d'information sur l'offre de services des partenaires « emploi », la coordination, la mise en cohérence des interventions et la co-construction de réponses adaptées aux situations complexes de personnes éloignées de l'emploi et en situation de précarité.

Ces commissions d'insertion favoriseront le travail en réseau et participeront à assurer un meilleur accompagnement des publics.

Les médiateurs emploi pourront être rattachés à chaque commission d'insertion dans une dynamique partenariale et territoriale.

Dans le même ordre d'idée, chacun des groupes pourra s'appuyer sur le réseau des lieux d'accueil de proximité et de 1er niveau de service ainsi que sur l'outil « portail numérique emploi métropolitain », incluant les Espaces Publics Numériques et/ou lieux d'information généralistes mis en œuvre dans le cadre du SPRO.

Ces commissions pourront par ailleurs se décliner en tant que de besoin en sous formations : cellule clause sociale pour traiter des recrutements dans le cadre des chantiers clausés notamment

- **Volet 3 : Actions expérimentales d'accompagnement global renforcé de proximité**

Les opérateurs associatifs pourront proposer dans ce cadre des actions expérimentales d'accompagnement global renforcé visant à répondre à des besoins non couverts par le droit commun.

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Métropole, Etat, Département

PARTENAIRES ASSOCIES : Région, Ville de Montpellier, SPE et prescripteurs (Pôle emploi, MLJ3M, CIO, MPT...), les associations de proximité, les organismes de formation, les branches professionnelles, les structures de l'Insertion par l'Activité Economique...

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)

Expérimentation du dispositif sur l'ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Personnes des quartiers de la Politique de la Ville éloignés de l'emploi et en situation de précarité.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : janvier 2016

Date de fin : décembre 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- nombre médiateurs à l'emploi déployés,
- nombre de personnes accompagnés par les médiateurs,
- nombre de personnes bénéficiant d'un accompagnement global renforcé de proximité
- nombre de commissions d'insertion existantes et réunions tenues,

INDICATEURS DE RESULTATS :

- nombre de personnes nouvellement inscrites ou ayant renouées le contact avec le SPE,
- nombre de sorties positives des personnes accompagnées :
Emploi : CDD - 6 mois, CDD de + 6 mois, CDI, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, contrat aidé
Formation : qualifiante, pré-qualifiante,
Création d'activité...

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

- Favoriser la cohérence des parcours
- Favoriser l'égalité des chances
- Favoriser la mise en parcours d'insertion

FICHE N° 1.11

Mobiliser les publics en levant les freins d'accès l'emploi et à la formation

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi **UNE METROPOLE QUI INTEGRE**

ENJEU N°1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Les freins majeurs relevés lors du diagnostic, tous publics confondus, sont les suivants :

- La non maîtrise de la langue française (Illettrisme, FLE et Alpha) et son financement
- Les difficultés liées à la garde des enfants **et leurs incidences sur la difficile intégration en parcours d'insertion professionnelle (souvent à temps plein)**
- Les problèmes de santé (physiques et/ou psychologiques)
- L'absence de mobilité et les difficultés de déplacement
- **L'absence de maîtrise de codes sociaux et des codes de l'entreprise**
- **Le manque de qualification et/ou d'expérience**

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

Remobiliser les publics des quartiers dans des parcours d'insertion en levant certains freins majeurs d'accès à l'emploi et à la formation et plus particulièrement :

- les problèmes de santé (physiques et/ou psychologiques)
- les difficultés liées à la garde des enfants et leurs incidences sur la difficile intégration en parcours d'insertion professionnelle
- le manque de mobilité et les difficultés de déplacement
- l'absence de maîtrise de codes sociaux et des codes de l'entreprise
- le manque de confiance, d'estime de soi
- Le manque de qualification et/ou d'expérience : ce frein fait l'objet d'une fiche spécifique (Fiche 1.17)

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Augmentation du nombre d'habitants des quartiers en parcours d'insertion
- Réduction du nombre de rupture de parcours
- Amélioration de **l'employabilité** des publics résidants en QPV
- Amélioration du retour à l'emploi ou à la formation

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La fiche projet a donc vocation à soutenir les projets visant à réduire/lever les freins d'accès à l'emploi rencontrés par les habitants des quartiers.

Seront notamment soutenus dans ce cadre :

- Les actions innovantes de diagnostics approfondis des publics les plus éloignés de l'emploi (diagnostic à 360 °) préalable indispensable à la construction de parcours d'insertion cohérents et durables
- Les actions innovantes de prise en charge des jeunes en demande d'insertion habitants les quartiers sur le champ de la santé mentale
- Les actions innovantes de coaching en vue d'accroître l'employabilité : travail sur la confiance en soi, l'estime de soi, le relooking, la valorisation de soi
- Les actions innovantes visant à améliorer les savoirs être des publics des quartiers, la communication et la connaissance des codes de l'entreprise

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Etat et Département

PARTENAIRES ASSOCIES : Métropole, Ville de Montpellier, SPE, CAF, acteurs de la formation professionnelle et de l'insertion par l'activité économique, associations de proximité... Département, « bloc communal », les prescripteurs (Pôle emploi, MLJ3M, CIO, MPT...), Atout Métiers, le CRIA Asmoune, les organismes de formation, les branches professionnelles...

PERIMETRE DE L'ACTION

L'ensemble des QPV est visé, les publics les plus fragiles et les plus éloignés sont particulièrement visés

PUBLICS VISES

L'ensemble des QPV est visé, les publics les plus fragiles et les plus éloignés sont particulièrement visés : population d'origine étrangère, public d'origine étrangère mais relevant de la communauté européenne, public très faiblement qualifiés, publics isolés, publics féminins fragilisés, public jeunes sans codes ni expériences...

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre d'actions développées,

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Nb de bénéficiaires entrés en parcours d'accompagnement
- Nb de bénéficiaires entrés dans les mesures (emploi/formation/IAE)
- Nb de PMSMP réalisées et évaluées

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N° 1.12

Expérimentation de formations courtes adossées à des situations de travail pour redonner goût au savoir et à l'apprentissage

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi **UNE METROPOLE QUI INTEGRE**

ENJEUX N° 1 - 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante - Soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le diagnostic de territoire fait état des constats suivants :

- Un chômage nettement supérieur sur les quartiers prioritaires de Montpellier au regard du reste du territoire. (indice de chômage estimé (DEFM Cat. ABC) à 34% dans les Quartiers Prioritaires, contre 23% dans la ville hors QPV, soit supérieur de 11 points). Sur certains quartiers comme celui de la Mosson, l'indice de chômage estimé atteint 47% (ensemble de la population active).
- 37% des jeunes de 17 à 24 ans non scolarisés et résidant dans les quartiers prioritaires de Montpellier sont sans diplôme (ou titulaires du Diplôme National du Brevet) contre 19% à l'échelle de ville hors QPV. Fait très inquiétant, ce taux atteint 54% sur la Mosson.
- Les savoirs-être notamment compétences psycho-sociales et relationnelles ainsi que les prérequis professionnels, ne sont pas ou peu maîtrisés en particulier chez les jeunes.
- Un rejet de toute forme d'apprentissage « scolaire » pour des jeunes ayant eu un parcours scolaire difficile pour ne pas dire chaotique entraînant une perte d'estime de soi, de confiance envers les adultes et des institutions.
- Une méconnaissance des métiers, des secteurs porteurs, des formes d'emploi possibles, des possibilités d'évolution et plus généralement du monde de l'entreprise.
- L'offre d'insertion par l'activité économique (IAE) est insuffisante au regard des besoins des habitants et en particulier des jeunes pourtant elle constitue une des rares opportunités d'intégrer le marché du travail.
- L'offre est visible et conséquente pour les problématiques relevant de « l'illettrisme » mais la demande se révèle avec difficultés. Ainsi, les personnes en situation d'illettrisme développent des stratégies de contournement, d'évitement et de compensation en lecture et écriture pour vivre avec leurs difficultés ...

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

L'enjeu est de susciter l'appétence au savoir et à l'apprentissage, en particulier pour les jeunes qui rejettent souvent toute forme d'enseignement de type « scolaire ». Il s'agit donc de les remettre en situation d'apprendre à partir de mises en activité dont ils perçoivent le sens et les enjeux pragmatiques et dans lesquelles ils ne se sentent pas mis en danger.

Des méthodes, pédagogies et dispositifs novateurs qui s'appuient notamment sur la notion « d'apprentissage dynamique » et privilégient la forme de « l'alternance » pourront être mobilisées afin de favoriser l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences à maîtriser qui facilitent l'insertion professionnelle.

OBJECTIFS :

- Raccrocher en particulier les jeunes des quartiers prioritaires à une formation (Offre de formation de la Région, ER2C, école de l'apprentissage...) et/ou une démarche d'accès à l'emploi, en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable (PACEA, GJ),
- Favoriser l'apprentissage des savoirs de bases et des savoirs-être requis pour rentrer dans le monde de l'entreprise, la connaissance des codes du marché du travail et de l'emploi,
- Faciliter l'accès à la formation de ceux qui en ont le plus besoin et aux moins qualifiés,
- Améliorer l'employabilité des jeunes décrocheurs issus des quartiers politique de la ville,
- Participer à la lutte contre l'illettrisme.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Développer les connaissances et compétences de base nécessaire à l'accès à une formation ou un emploi (savoir-faire relationnel et communicationnel), améliorer l'employabilité
- Améliorer l'accès à la qualification en direction des habitants des quartiers politique de la ville,
- Favoriser l'accès à l'emploi en particulier pour les jeunes,
- Proposer des modules de formation en communication professionnelle

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette fiche projet a donc vocation à soutenir des modules de formation de courtes durées sur les connaissances et compétences de base construits à partir de situations réelles de travail permettant de redonner du sens aux savoirs et à l'apprentissage en particulier pour des jeunes décrocheurs et/ou en errance institutionnelle des quartiers politique de la ville.

Ces modules pourront aussi bien traiter des savoirs fondamentaux comme lire, écrire, compter, se repérer dans l'espace et le temps que de savoir-faire relationnels ou de respect des règles d'hygiène et de sécurité mais ils seront systématiquement adaptés au contexte de travail.

Les situations de travail permettant de construire le contenu pédagogique des modules pourront revêtir différentes formes :

- Dispositifs d'insertion comme par exemple les chantiers citoyens,
- Chantiers éducatifs,
- Dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE)
- Dispositif de découverte des métiers,
- Périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP),
- Service Civique,

Les métiers et secteurs d'activité appliqués à l'expérimentation peuvent être divers à condition qu'ils ne nécessitent pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière (préparateurs de commandes, manutentionnaires, ouvriers du BTP, employés du secteur SAP).

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Région et Etat (DDCS/DIRECCTE/SGAR),

PARTENAIRES ASSOCIES : Département, « bloc communal » (Métropole et Ville), les prescripteurs (Pôle emploi, MLJ3M, CIO, MPT...), Atout Métiers, le CRIA Asmoune, les associations de proximité, les organismes de formation, les branches professionnelles, les structures de l'Insertion par l'Activité Economique...

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)

Expérimentation sur des situations de travail collectives localisées dans la métropole et qui concerne des personnes des quartiers de la Politique de la Ville.

PUBLICS VISES

Personnes éloignées de l'emploi en situation d'illettrisme avec une priorité pour les jeunes des quartiers de la politique de la ville ayant des difficultés sur les savoirs de base.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre d'actions développées,
- Nombre de modules de formations mis en place et nombre d'heures de formations réalisées,
- Nombre de situations de travail en entreprise effectuées,
- Nombre de bénéficiaires et typologies par offre,

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Evaluation des progressions chez les apprenants des savoir-faire relationnels et communicationnels en contexte professionnel,
- Evolution des projets professionnels (à travers un bilan qualitatif et quantitatif)
- Nombre de sorties positives (emploi : CDD -6 mois, CDD de + 6 mois, CDI, contrat professionnel, contrat d'apprentissage, formation : qualifiante, pré-qualifiante (Cap avenir, Cap métier, AFC,...), ER2C, Cap Compétences Clés, contrat aidé (notamment mesures IAE), création d'activité...

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

- Soutien à la jeunesse
- Favoriser l'égalité des chances
- Prévenir l'exclusion et les risques d'illettrisme et d'analphabétisme

FICHE N°1.13

Plateforme collaborative métropolitaine clause sociale

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi **UNE METROPOLE QUI INTEGRE**

ENJEU N°1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Les clauses sociales permettent de réserver, par le biais de la commande publique, du temps de travail à des personnes en difficultés d'accès à l'emploi. Cet outil bénéficie notamment aux personnes en recherche d'emploi résidents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les clauses sociales constituent une des rares opportunités d'intégrer le marché de l'emploi pour les jeunes sans qualification, ni diplôme des quartiers prioritaires.

Pour autant, on observe les obstacles suivants :

- L'absence d'un guichet territorial unique et partenarial,
- des clauses sociales intégrées à des marchés parfois inadaptés (trop petits, trop grands, trop techniques, ...),
- des clauses sociales appliquées de façon trop modeste par certains maîtres d'ouvrage,
- un manque de cohérence des acteurs de la clause sociale (rédaction, exigences d'embauche,...),
- des clauses sociales qui ne ciblent pas toujours les plus éloignés de l'emploi
- une faible diversification des emplois réservés à l'insertion (principalement manœuvre BTP),
- des difficultés à construire des parcours d'insertion (manque de visibilité des emplois à pourvoir, absence de vision en temps réel de tous les marchés clausés),
- l'absence de suivi socioprofessionnel du salarié dans certains cas,

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Faciliter la mise en application de la clause sociale pour les services des maîtres d'ouvrages, les entreprises (notamment PME), les SIAE et les prescripteurs,
- Harmoniser les pratiques et mutualiser les opportunités d'emplois notamment au travers de la mutualisation des heures d'insertion,
- Diversifier les secteurs "clausés" grâce à une sensibilisation des donneurs d'ordre et des entreprises,
- Collaborer étroitement avec l'IAE pour garantir la mise en parcours et le suivi socioprofessionnel,
- Rendre visible et lisible pour les publics les offres d'insertion « clausés »

RESULTATS ATTENDUS :

- Accroître quantitativement et qualitativement les clauses sociales dans les marchés publics et privés sur le territoire de Montpellier,
- Augmenter le nombre d'offres d'emploi (pérennes et qualifiant) pour le public le plus éloigné du monde du travail, notamment les habitants des QPV.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La plateforme amène au développement tant quantitatif que qualitatif des clauses sociales dans les marchés publics et privés sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole de manière à favoriser l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignées et notamment ceux issus des quartiers prioritaires.

Pour atteindre cet objectif, la plateforme a une mission de « maîtrise d'ouvrage clause sociale » pour les maîtres d'ouvrage intervenant sur le territoire métropolitain. Son action s'articule à toutes les étapes de la mise en œuvre d'un marché clausé : en amont de la commande publique et en aval de la passation. En outre, l'organisation collaborative à l'échelle du territoire,

entre tous les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion, doit permettre de garantir la mise en œuvre de parcours d'insertion de qualité.

Cette interface appelée « Plateforme collaborative métropolitaine clause sociale » est chargée d'accompagner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des clauses sociales en « facilitant » le travail partenarial avec l'ensemble des parties prenantes du dispositif (donneurs d'ordre, entreprises, opérateurs en particulier SIAE, prescripteurs...).

La plateforme est constituée d'une équipe de 3 chargés de mission et d'une personne à mi-temps sur le volet administratif, qui dépendra de la métropole. Son pilotage est assuré par le dispositif de gouvernance dédié au volet développement économique et emploi du contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole (Cf. Fiche 1.1 Organisation partenariale métropolitaine de coordination pour le développement de l'activité économique et de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires).

Au-delà des questions d'ingénierie et de gouvernance, la plateforme s'est dotée d'outils et de méthodes performantes de communication (film, plaquette de promotion, pages sur site internet, bilan annuel, répertoire des acteurs...), de gestion (modèles de rédaction de pièces administratives de marché, calculs d'heures d'insertion) et de suivi-évaluation grâce à une application informatique. Elle peut, le cas échéant, mobiliser l'expertise de services internes ou prestataires sur des domaines variés : juridique, communication, informatique, comptable...

Les missions de cette plateforme (modulable en fonction des besoins des acteurs) s'articulent autour de deux grandes phases :

1. En amont de la commande publique

- Promouvoir le dispositif auprès de tous les donneurs d'ordre potentiels du territoire métropolitain (élus, décideurs techniques, responsables achats...) en menant un travail de prospection et de communication sur la clause et les services de la plateforme.
- Accompagner et conseiller les maîtres d'ouvrage ayant conventionnés (en particulier les services techniques, marchés et/ou achat) dans les choix des procédures (allotissement, art. CMP ...), repérages des opérations et des secteurs d'activités en fonction du contexte local (lots appropriés soumis à la clause, « climat social »), des modalités de mises en œuvre (calcul des heures d'insertion attendus des entreprises en matière d'insertion...).
- Contribuer à la rédaction des appels d'offres en intégrant la clause d'insertion dans les pièces du marché (règlement de consultation, CCAP, acte d'engagement...) en mentionnant notamment le nombre d'heures réservées à l'insertion par lot.
- Assister les services techniques des maîtres d'ouvrage dans l'analyse de la conformité de l'offre sur le volet insertion.
- Informer et conseiller les entreprises (notamment celles implantées dans les QPV) souhaitant répondre à l'appel d'offres sur les choix de modalités de mise en œuvre de la clause.

2. En aval de la passation

- Informer les entreprises attributaires lors des réunions préparatoires de chantier et les accompagner individuellement dans le choix des modalités d'application de la clause au regard des besoins et du contexte local, dans la définition d'un profil de poste dans le cadre d'un parcours d'insertion et de qualification.
- Rechercher et proposer des candidatures en animant un partenariat actif avec l'ensemble des prescripteurs du territoire métropolitain (Pôle emploi, MLJ3M, SIAE, RTAIE de Montpellier, CCAS, associations de proximité, médiateurs à l'emploi...) et en diffusant les offres d'emploi notamment à partir du site de Pôle emploi.
- Suivre en permanence l'exécution des engagements à travers la collecte des pièces justificatives, la présence aux réunions de chantier, la visite de chantier et le contact avec les salariés en insertion et tuteur...
- Contrôler et évaluer les résultats en établissant des rapports de réalisation, des tableaux de bord de suivi des objectifs d'insertion mais aussi en animant des temps de restitution...

Les missions présentées lors de la phase amont du marché, communément appelés « AMO - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » s'adressent particulièrement à deux catégories de donneurs d'ordre :

- les acteurs publics de proximité, notamment ceux concernés par la rénovation du territoire et la gestion urbaine de proximité ;
- les autres acteurs publics ou privés ayant des opérations sur le territoire métropolitain et ne disposant pas d'ingénierie propre en matière de gestion des clauses sociales.

Effectivement, les donneurs d'ordre qui ont développé une ingénierie en interne, ne sont pas concernés par les services décrits ci-dessus (ex : Conseil Départemental de l'Hérault et ses satellites).

Pour autant, ces derniers peuvent être intéressés par une coordination territoriale simplifiant la clause pour les entreprises et améliorant la qualité des parcours d'insertion en particulier pour les publics des quartiers prioritaires. La plateforme s'inscrit donc dans cette volonté de développer le travail en partenariat voire en réseau avec les autres cellules, services, chargés de

mission... des donneurs d'ordre sur le territoire métropolitain en co-construisant un cadre d'intervention commun propice au développement du dispositif ;

Par ailleurs, la plateforme collaborative métropolitaine clause sociale sera en charge de la mise en œuvre des clauses sociales sur les opérations de rénovation urbaine tant dans le cadre des Projets de Rénovation Urbaine restants (en particulier PRU Cévennes), que des PRU à venir. L'équipe participera donc à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi d'un plan local d'application de la charte d'insertion (PLACI) de l'ANRU2 sur Montpellier.

Enfin, cette plateforme, composée de chargée de mission, n'a pas vocation à accueillir le public. Elle s'appuiera sur l'ensemble des structures et organismes en charge de l'insertion, de l'emploi, de l'accueil et de l'orientation pour identifier le public concerné par les actions d'insertion « clausés ». Elle contribue également à construire l'offre d'insertion sur le territoire métropolitain en participant à différentes instances d'échanges et de réflexion avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Toutefois, notamment lors de rencontres, la plateforme peut être amenée à échanger avec du public.

Par ailleurs, il pourrait tout à fait être envisagé, autour d'une grosse opération bien déterminée, de monter une « cellule » gérée de manière partenariale avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, pour recevoir et identifier des candidatures, sur une période bien délimitée dans le temps, en début d'opération (à l'instar de la « cellule emploi tramway » en 2009 ou de la « cellule emploi grand travaux » en 2013).

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Montpellier Méditerranée Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Etat, Région, Département, donneurs d'ordre (Communes, bailleurs - ACM, SERM, TAM...), SPE, Mission interinstitutionnelle clause sociale 34, acteurs de l'insertion par l'activité économique, acteurs économiques, les branches professionnelles, les organismes consulaires, les fédérations, homologues régionaux et nationaux, ...

PERIMETRE DE L'ACTION

Echelle de la métropole avec priorité pour les QPV.

PUBLICS VISES

- Toutes personnes sous agrément IAE, jeunes peu qualifiés et/ou sans expériences, exclus depuis plus de 6 mois du système scolaire, DE de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs handicapés, seniors, réfugiés, ...

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : janvier 2016

Date de fin : décembre 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre de conventions de coopération signées avec des Maitres d'Ouvrage,
- Nombre de conventions de partenariat signées avec des acteurs de l'emploi et de l'insertion,
- Nombre d'entreprises accompagnés,
- Nombre d'heures d'insertion réalisées,
- Nombre de personnes mises à l'emploi dans le cadre de clauses sociales, notamment des QPV,
- Nombre de réunions de la Commission de Suivi Opérationnel.

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Nombre de donneurs d'ordre appliquant des clauses sociales,
- Nombre de secteurs d'activités différents appliquant les clauses sociales,
- Evolution de la durée moyenne des emplois,
- Nombre de sorties positives des bénéficiaires de clauses sociales.

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

- Soutien à la jeunesse,
- Egalité hommes/femmes,
- Lutte contre la pauvreté.

FICHE N°1.14

Consolidation et développement des dispositifs d'Insertion par l'Activité Economique sur la Métropole

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi **UNE METROPOLE QUI INTEGRE**

ENJEU N°1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, de bénéficier de contrats de travail couplés à un accompagnement socio professionnel renforcé en vue de favoriser leur insertion professionnelle de manière durable.
- L'enjeu est de poursuivre le développement de l'offre d'insertion par l'activité économique en lien avec les objectifs du plan de lutte contre la pauvreté et de développer l'accès des habitants des QPV à ces dispositifs.
- L'offre d'insertion existante n'est par ailleurs pas toujours lisible et reste peu connue des habitants des quartiers et des entreprises sollicitées dans le cadre de ce dispositif. Cette méconnaissance de l'IAE constitue également un frein à l'adhésion des publics aux parcours qui leur sont proposés.
- Enfin, bien que les parcours en IAE soient dédiés aux personnes les plus éloignées de l'emploi (avec un degré d'éloignement qui varie selon la typologie de la structure d'accueil), les publics accueillis ne sont pas toujours prêts lorsqu'ils entrent dans le parcours IAE à se saisir de l'accompagnement. La construction d'actions expérimentales de remobilisation et de test des publics éligibles à l'IAE, en amont de l'entrée en parcours IAE, permettrait de sécuriser au mieux les parcours et d'utiliser efficacement l'agrément.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- **Augmenter l'offre d'IAE sur le territoire en cohérence avec les objectifs du plan national de lutte contre la pauvreté**
- **Développer des projets et des dispositifs d'insertion par l'activité économique favorisant une approche stratégique sur des filières à potentiel d'emploi** de façon à diversifier les activités,
- **Créer des synergies avec la plateforme Clauses Sociales** : l'accès à la commande publique (voire fiche « Plateforme collaborative clause sociale »)
- **Améliorer la communication autour de l'offre de service existante auprès des bénéficiaires et des entreprises**
- **Sécuriser les orientations en amont de l'entrée dans une SIAE**

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Augmenter significativement la part des habitants des QPV dans les SIAE,
- Réduire les ruptures
- Accroître le **volume des contrats de travail relevant de l'IAE** sur le territoire de la Métropole,
- Favoriser l'approche **filière pour le développement économique** des structures de l'IAE.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette fiche projet a vocation à soutenir le déploiement stratégique des orientations du CDIAE sur le territoire Métropolitain au bénéfice des habitants des quartiers. Ce déploiement se fera en articulation avec les travaux du PTI Métropolitain et du Plan de lutte contre la pauvreté. La Métropole a été intégrée au sein du CDIAE en 2018.

La fiche projet se décline en 3 grands axes d'intervention :

1/ Appui à la stratégie de déploiement :

La stratégie de déploiement s'articule autour de deux volets principaux :

- **Consolider les structures existantes sur le territoire et maintenir l'exigence d'accès des publics issus des quartiers à ces dispositifs** : en favorisant les orientations des publics issus des quartiers éligibles à l'IAE vers les dispositifs IAE du territoire, notamment vers ceux spécifiquement dédiés aux quartiers.
- **Développer de nouvelles structures sur le territoire en favorisant la logique de filière** :
Dans ce cadre, les acteurs pourront proposer l'essaimage, sur les territoires de la métropole, de projets existants ailleurs (en région ou hors région) pour susciter la création d'établissements, le développement de filiales

2/ Améliorer la visibilité et la compréhension de l'offre au bénéfice des bénéficiaires potentiels et des entreprises : pourront par exemple être mis en place dans ce cadre des visites de structures de l'IAE au bénéfice des bénéficiaires potentiels issus des quartiers et au bénéfice d'entreprises susceptibles d'intervenir en tant qu'étape permettant une « mise en situation de travail » dans le cadre du parcours IAE ou en tant qu'employeur potentiel.

3/ Sécuriser les parcours d'insertion en amont de l'entrée en IAE : pourront être développées dans ce cadre des actions de remobilisation des publics éligibles à l'IAE, issus des quartiers, dont l'entrée dans une SIAE (notamment Chantier) nécessite d'être sécurisée afin que le bénéficiaire se saisisse pleinement des outils mis à sa disposition.

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Etat, Département et Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Pole emploi, MLI , CAP EMPLOI , Région, représentants de SIAE

PERIMETRE DE L'ACTION

Montpellier Méditerranée Métropole

PUBLICS VISES

Publics en insertion

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : Janvier 2016

Date de fin : décembre 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre de nouvelles structures IAE créées sur la période du contrat de ville 2015-2020
- Nombre de structures existantes consolidées sur le territoire de la Métropole.
- Nombre d'action en lien avec les SIAE mises en place

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Evolution de la part des habitants des QPV bénéficiant de l'IAE,
- Nombre de sortie positive.
- Nombre d'habitants bénéficiant de l'IAE

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

L'IAE procède de la "lutte contre les discriminations". Son développement sur de nouvelles filières peut contribuer à "l'égalité hommes / femmes"

FICHE N° 1.15

Développement des compétences numériques dont école du numérique

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi **UNE METROPOLE QUI INTEGRE**

ENJEU N°1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Problématique

L'ensemble de l'économie est traversé et transformé par le numérique. Montpellier Méditerranée Métropole a réussi à faire labelliser French Tech, son territoire est fort dynamique en la matière.

Pour autant, le numérique connaît des difficultés de recrutement et offre de réelles perspectives en matière d'emplois dès à présent et dans les années à venir. Les besoins de formation et de compétences sont massifs dans un contexte où l'offre de formation doit se développer et se structurer. En outre, cette nouvelle industrie territoriale n'est pas encore un levier de développement de l'emploi, notamment des quartiers, compte tenu des inadéquations des profils locaux aux besoins des entreprises du secteur.

Fort de ce constat, les partenaires du contrat de ville se donnent pour objectif de répondre aux besoins d'emplois dans le secteur du numérique et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers - en particulier de ceux qui ne suivent pas de formation et n'occupent pas d'emploi - et plus largement de tous les publics en reconversion. Pour cela, et accord avec les termes de la Grande École du numérique, le projet vise à structurer sur l'ensemble du territoire une offre de formations et d'actions d'insertion, permettant d'intégrer la diversité au sein de la filière du numérique ainsi que répondre aux besoins en recrutement d'un secteur d'activité en mutation permanente.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Mettre en place un système d'actions d'insertion et de formations courtes aux métiers du numérique offrant un accès rapide à l'emploi ;
- Offrir à chaque apprenant un statut lui permettant d'accéder, dans les meilleures conditions possible, aux formations sans distinction académique, économique ou sociale ;
- Attirer aussi bien les jeunes femmes que les jeunes hommes vers les métiers du numérique ;
- Créer des passerelles entre les différents dispositifs ainsi qu'avec l'enseignement supérieur classique afin de favoriser les actions de rattrapage et de réorientation des jeunes décrocheurs vers les cursus initiaux en réaffirmant le rôle des établissements de formation dont les établissements publics d'enseignement supérieur qui sont déjà en capacité de former sur le numérique ;
- Créer un cercle vertueux de collaboration entre le tissu économique du numérique et les pouvoirs publics sur les thématiques de la politique de la ville.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- **Accroître la part des habitants des QPV au sein des grandes écoles du numérique**
- Favoriser l'adéquation de l'offre et la demande en matière d'emploi dans le secteur du numérique
- Développer l'attractivité (économique) du territoire en favorisant l'innovation et l'exemplarité.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Ce dispositif doit placer au cœur de son exigence l'adaptation perpétuelle aux demandes en mouvement permanent des entreprises et en particulier des PME, ce qui requiert agilité et capacité de répondre, en temps réel, à ces besoins nouveaux tout en donnant aux publics les moyens de faire évoluer leurs compétences avec eux.

Ainsi, loin d'être le concurrent des formations académiques, ce dispositif ~~se~~ se veut être un complément à destination de tous ceux qui ont besoin, au moins momentanément, d'apprendre autrement que dans les lieux d'enseignement plus traditionnels.

À côté de ses objectifs d'insertion professionnelle et de poursuite de projets de création d'entreprises, le dispositif doit par conséquent également ouvrir à la possibilité de la poursuite d'études en lycée, université ou... grande école.

1. Analyse des besoins et de la capacité d'absorption du territoire.

- Créer un comité de pilotage intégrant les partenaires de la filière (French tech, entreprises, enseignement...), les partenaires de l'emploi et de l'insertion et les partenaires institutionnels (collectivités, état...)

2. Mobilisation des entreprises du numérique:

- Chaque action déclinée dans le cadre de ce dispositif (action d'insertion, formation, chantiers...) sera co-construite avec un panel d'entreprises engagées en amont dès la phase d'ingénierie afin de faciliter l'adéquation de l'offre à la demande, engager les entreprises dans le suivi des bénéficiaires, favoriser l'accès à l'emploi ad fine.
- Les entreprises partenaires se verront proposer plusieurs modèles d'engagement en fonction de leur possibilité (participation aux réunions de pilotage des dispositifs, parrainage des bénéficiaires, accueil des périodes d'immersion, mise à disposition de tuteurs, formateurs, intervenants, locaux... engagement recrutements.)

3. Déclinaisons d'actions

- Actions labellisées « Grande école du numérique » avec des partenaires nationaux ou locaux experts dans les pédagogies apprenantes dédiées (cf cahier des charges du label grande école du numérique)
 - Actions de courte durée (4 à 6 mois)-visant à former sur une compétence numérique et favoriser une insertion professionnelle par un accompagnement renforcé sur la connaissance du monde de l'entreprise, le savoir être, la mise en réseau, des évènements optimisant la rencontre avec les entreprises etc...
- Actions d'identification et d'accompagnement de « décrocheurs » en lien avec le rectorat et ayant pour objet soit d'orienter vers les actions de courte durée soit (et en priorité) vers les formations initiales locales (financement de la formation) après un temps d'accompagnement par une entreprise (parrainage etc...).
- Création de chantiers d'insertion et/ou d'entreprises d'insertion visant à répondre à un besoin en prestation des entreprises du numérique et accompagnant un public élargi (pas seulement des jeunes QPV).

4. Recherche de Fonds

- Utilisation du fond dédié (Fondation sous égide) alimenté par les entreprises signataires de la charte entreprises et quartiers afin de financer les formations en cursus initial aux jeunes décrocheurs.
- Lien avec l'agence du numérique pour lever et consolider les fonds alloués dans le cadre de la labellisation « grande école du numérique ».

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Métropole et Etat

PARTENAIRES ASSOCIES : Etat, Région, Département, SPE, acteurs de la formation professionnelle et de l'insertion par l'activité économique, Entreprises de la FRENCH TECH, rectorat, université, écoles locales et nationales spécialisées dans le numérique...

PERIMETRE DE L'ACTION

Métropole avec focal sur les QPV

PUBLICS VISES

Entreprises locales et habitants des quartiers prioritaires de la Métropole de Montpellier mais pas exclusivement

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2015

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre d'actions réalisées,
- Nombre de partenaires associés notamment entreprises mobilisées,
- Nombre de bénéficiaires intégrés dans les actions,
- Nombre de bénéficiaires ayant terminé les différents cursus.

INDICATEURS DE RESULTATS :

- nombre de personnes nouvellement inscrites ou ayant renouées le contact avec le SPE,
- nombre de sorties positives des personnes accompagnées :
Emploi : CDD - 6 mois, CDD de + 6 mois, CDI, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage,
contrat aidé
Formation : qualifiante, pré-qualifiante
Création d'activité...

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

Soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme.

FICHE N° 1.16

Mobiliser les entreprises en faveur des quartiers

PILIER N°3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi **UNE METROPOLE QUI INTEGRE**

ENJEU N°1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

En France, le taux de chômage dans les quartiers prioritaires est deux fois et demi plus élevé que sur le reste du territoire. Montpellier ne déroge pas à la règle avec un taux de chômage qui atteint 34% en moyenne dans les quartiers (47% pour le territoire Mosson).

Pour autant, ces quartiers regorgent de talents et constituent un vivier de recrutement particulièrement intéressant pour les entreprises du territoire. Créatrices d'activité et d'emploi et soucieuses de leur impact sociétal, ces dernières peuvent pleinement contribuer à l'insertion durable des habitants des quartiers et à l'attractivité de ces territoires en reconnaissant les compétences et les potentiels des personnes qui y résident et en soutenant les acteurs de proximité qui agissent au quotidien en faveur de ces territoires. Certaines entreprises sont déjà investies dans des actions concrètes et souhaitent aller plus loin dans leur démarche d'inclusion. D'autres souhaitent s'impliquer mais ne disposent pas des outils pour agir et ne connaissent pas les interlocuteurs susceptibles de les accompagner.

L'Etat et la Métropole souhaitent structurer une démarche globale d'accompagnement des entreprises qui souhaitent agir en faveur des habitants des quartiers Deux principaux outils sont aujourd'hui en cours de déploiement :

- La plateforme collaborative métropolitaine clause sociale (Fiche 1.12)
- La Charte Entreprises et Quartiers, objet de la présente fiche.

Cette dernière démarche, impulsée au niveau national par l'Etat et déployée en étroite collaboration avec la Métropole sur le territoire métropolitain depuis 2016, se fixe pour objectif d'impliquer les entreprises dans le développement économique et social des quartiers par la mise en œuvre d'actions concrètes sur différentes thématiques : éducation et orientation scolaire, emploi, insertion et formation, développement économique, services de proximité, ou encore soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité. Signée le 8 juillet 2016 par le Président de la Métropole, le Préfet de l'Hérault et 160 entreprises, la Charte, qui intègre depuis 2019 les enjeux du PaQte (Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises), poursuit son déploiement tout en se structurant afin de répondre toujours mieux aux besoins des entreprises et des habitants des territoires prioritaires. L'animation de la démarche a vocation à être soutenue dans le cadre de ce programme d'actions.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Sensibiliser les entreprises aux difficultés rencontrées par les habitants des quartiers et les amener à s'impliquer dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour réduire les inégalités de territoire,
- Travailler à l'interconnaissance du monde économique et des quartiers en créant du lien, des opportunités de rencontres, des espaces d'échanges et de création,
- Créer un cercle vertueux de collaboration entre le tissu économique local, acteurs associatifs de proximité et pouvoirs publics sur les thématiques de la politique de la ville,
- Sensibiliser et accompagner les entreprises dans leur processus de recrutement pour une meilleure prise en compte des candidatures de personnes résidant au sein des quartiers
- Sensibiliser et accompagner les entreprises dans leur pratique RH pour une meilleure intégration des personnes issues des quartiers au sein de l'entreprise,
- Développer des services et outils pour professionnaliser les acteurs et diffuser les bonnes pratiques en matière d'inclusion sociale,
- Favoriser le soutien des entreprises aux associations de quartiers.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Une insertion durable des habitants des quartiers par la création d'opportunités et l'ouverture du champ des possibles dès le plus jeune âge,
- Une diffusion large des offres d'emploi des entreprises générant une meilleure accessibilité des habitants des quartiers à ces opportunités d'emploi,
- Une diversification du vivier de recrutement des entreprises par la valorisation des talents et potentiels des habitants des quartiers,
- Une généralisation de la mise en place de process RH non discriminant au sein des entreprises
- Une généralisation de la collaboration entre entreprises et acteurs de l'accompagnement (SPE),
- Une coconstruction des actions et de projets collectifs innovants par les entreprises et acteurs de proximité au bénéfice des habitants des quartiers
- Un meilleur appui des entreprises aux associations de quartiers.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La démarche Charte se décline en trois grands volets structurants :

- Un volet individuel relatif au processus de conventionnement des entreprises, à l'appui et au suivi des engagements pris dans le cadre de la convention d'application individuelle
- Un volet collectif relatif à la mise en place d'ateliers thématiques pour permettre aux entreprises de se rencontrer, d'échanger leurs expériences et leurs pratiques, de coconstruire des actions
- Un volet communication qui doit permettre de valoriser les implications de chacun, de faire connaître les actions qui fonctionnent

Pour la mise en œuvre de ce programme d'action, la Métropole et l'Etat s'appuie sur :

- L'animateur de la démarche Charte : Face Hérault depuis 2017 pour le compte de la Métropole et de l'Etat.
- L'équipe projet Charte composé de la Métropole, la DIRECCTE et FACE Hérault.

Le programme d'actions se décline comme suit :

1/ Le processus de conventionnement, l'appui à la mise en œuvre et le suivi des engagements

- Identification des besoins des quartiers sur lesquels une mobilisation des entreprises est nécessaire autour des 5 thématiques de la Charte (Education, Emploi/insertion/formation, Développement économique, Mécénat, Services de proximité) et traduction des besoins identifiés en actions concrètes à proposer aux entreprises – construction d'outils de présentation des actions aux entreprises (questionnaire Charte – plaquette Charte)

A titre d'exemple :

- Axe éducation : décliner une action globale de mise en relation de l'Ecole avec l'Entreprise sur les QPV : accueil en stage d'observation, visite d'entreprise et découverte de métiers, parrainage dans le choix des orientations scolaires, témoignages en classe de chefs d'entreprise et sensibilisation à l'entrepreneuriat...)
 - Axe emploi, insertion formation : engagements recrutements et alternance, interventions présentant leurs métiers et/ou visites d'entreprises, parrainage, accueil en PMSMP, participer à des salons, forums emploi, job dating, rendre accessible ses offres d'emplois aux demandeurs d'emplois résidant dans les quartiers prioritaires, se doter d'outils de mesure pour assurer le suivi du nombre de recrutement de personnes issus des quartiers, sensibiliser à la lutte contre les discriminations au sein de l'entreprise...
 - Axe développement économique : participer à des événements en faveur de créateurs d'entreprises issus des quartiers, témoigner dans le cadre d'événements et de formations en faveur de la création, parrainer un créateur d'entreprise au démarrage de son activité, témoigner devant des créateurs d'entreprises...
 - Axe mécénat et soutien aux initiatives locales : soutenir financièrement des organismes qui mettent en place des actions en faveur des quartiers, donner ou mettre à disposition des biens et matériels
- Conventionnement
 - Identification et mobilisation des entreprises susceptibles de s'inscrire dans la démarche
 - Rencontre tripartite avec l'entreprise (Direccte/Métropole/animateur Charte)
 - Formalisation et signature de la convention d'application
 - Appui à la mise en œuvre des engagements et suivi des engagements
 - Elaboration d'un plan d'action par l'équipe projet
 - Mises en relation avec les acteurs de proximité préalablement identifiés
 - Suivi des engagements par l'animateur de la Charte et alimentation de la base de données

- Construction d'un outil de pilotage de la démarche permettant la capitalisation des engagements, les réalisations par entreprise, la restitution synthétique des résultats obtenus

2/ La mise en place d'une animation collective autour d'ateliers thématiques et d'espace de rencontre

- Favoriser la mise en réseau des entreprises et le partage des pratiques en organisant des ateliers collectifs thématiques, en créant des espaces de rencontres et de co-construction au sein des quartiers ou dans les entreprises avec les partenaires institutionnels, économiques, associatifs...l'animation collective répond à deux objectifs :
 - Faciliter l'implication des entreprises en faveur des quartiers en leur apportant des précisions sur les priorités d'actions identifiées sur chaque thématique afin qu'elles puissent se les approprier, s'engager concrètement sur certaines d'entre elles après avoir été outillées et qu'elles puissent impulser, à moyen terme, de nouvelles pistes d'actions individuelles ou collectives.
 - Engager une démarche collective de réflexion et de propositions/préconisations à l'initiative des entreprises et des partenaires du territoire concerné, sur des enjeux, sujets spécifiques aux quartiers prioritaires de la ville.

3/ La valorisation des actions et le faire connaître

- Valoriser les travaux et résultats de l'engagement des entreprises et des associations partenaires au par des publications (guides, site web, newsletter...)
- Valoriser les actions via des évènementiels (évènements annuels du Podem, conférences ...),

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Métropole et Etat

PARTENAIRES ASSOCIES : FACE Hérault, Conseil Départemental, Ville de Montpellier, SPE, acteurs économiques (dont signataires de la charte entreprises et quartiers), chambres consulaires, Fondation FACE, FACE Hérault, CRESS LR, CAPEB, EDF, CCI, ISEM, MBS, LABEX ENTREPRENDRE, Plateforme RSE nationale, IRL, MEDEF, FFB, AFNOR, Défenseur des droits, ARACT, ORSE...

PERIMETRE DE L'ACTION

Métropole

PUBLICS VISES

Prioritairement habitants des QPV en recherche d'emploi et entreprises implantées sur le bassin métropolitain

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2015

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre de partenaires mobilisés,
- Nombre d'entreprises mobilisées,
- Nombre de conventions d'application signées,
- Nombre de mises en relation réalisées,
- Nombre d'ateliers collectifs organisés
- Nombre d'évènements organisés.

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Nombre de bénéficiaires issus des quartiers,
- Nombre de stages d'observation réalisés
- Nombre de témoignages de chef d'entreprises,
- Nombre de visites d'entreprise,

- Nombre d'offres d'emploi transmises au bénéfice des quartiers,
- Nombre de recrutement dont alternance,
- Nombre de PMSMP,
- Nombre de parrainage réalisé,
- Nombre d'entreprises ayant participé à un évènement collectif

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

Soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme.

ENJEUX 2 et 3 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous en développant les coopérations et la co éducation

FICHE N° 2.1 Favoriser l'accès à la culture des tout-petits

FICHE N° 2.2 Développer les lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) dans les QPV

FICHE N° 2.3 Développer les modes de garde innovants pour les publics en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle

FICHE N° 2.4 Favoriser l'accès au langage des tout-petits / Développer Le Parler bambin

FICHE N° 2.5 Favoriser la scolarisation dès le plus jeune âge

FICHE N° 2.6 Poursuivre les expérimentations pour renforcer la mixité sociale

FICHE N° 2.7 Vers un Projet Educatif Concerté

FICHE N° 2.8 Favoriser la persévérance scolaire

FICHE N° 2.9 Renforcer les accueils de loisirs primaires (ALSH) dans les QPV

FICHE N° 2.10 Objectif Stage Réussi

FICHE N° 2.11 Médiation familiale pour les enfants absentéistes ou décrocheurs

FICHE N° 2.12 Plateforme de prévention du décrochage scolaire et des ruptures éducatives chez les 10-16 ans

FICHE N° 2.13 Former et accompagner des professionnels en matière de soutien à la parentalité

FICHE N° 2.14 Associer les parents à l'école

FICHE N° 2.15 Programme de Réussite Educative renforcé

FICHE N° 2.16 Alliance des acteurs éducatifs à l'échelle de chaque territoire

FICHE N° 3.1 Coordination territoriale de la politique jeunesse (11-25 ans)

FICHE N° 3.2 Développer les structures d'accueil pour les jeunes dans les QPV

FICHE N° 3.3 Développer l'« aller vers » en direction des 11-25 ans

FICHE N° 3.4 Accompagner vers les dispositifs d'aide aux jeunes

FICHE N° 2.1

Favoriser l'accès à la culture des tout-petits

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

ENJEU N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) doivent être appréhendés comme un mode de garde au service des parents mais également comme des lieux d'éducation au service du développement des enfants, notamment les plus défavorisés.

Les EAJE sont des lieux de réduction des inégalités, puisque la même offre est faite à tous les enfants en termes d'espace, de temps relationnel avec les adultes ou de langage.

Les inégalités se marquent dès le plus âge. A titre d'exemple, un enfant issu d'un milieu favorisé connaît 1 000 mots à 3 ans contre 500 pour un enfant issu d'un milieu défavorisé.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Adapter l'offre culturelle en direction des équipements Petite Enfance des QPV
- Favoriser les coopérations entre ces équipements de quartier et les structures culturelles de la métropole

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Favoriser la réussite éducative des enfants issus des milieux défavorisés
- Sensibiliser les tout-petits à l'éveil artistique et culturel en développant leur créativité et leurs capacités de symbolisation.
- Permettre la découverte des lieux culturels et rendre l'accès aux artistes possible aux parents accompagnants.
- Favoriser et enrichir les modes d'expression des tout-petits.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La découverte artistique favorise le développement du tout-petit et l'ouvre du monde. Un certain nombre d'initiatives sont menées dans le domaine artistique par les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) municipaux : visites dans les centres d'art, interventions d'artistes dans les structures, séances de racontage...

Les parents peuvent être associés à un certain nombre de ces initiatives.

Cette action doit :

- permettre le développement des pratiques culturelles dans l'ensemble des structures d'accueil des jeunes enfants situés en QPV qu'elles soient communales ou associatives. La participation des parents à ces pratiques doit être favorisée.
- inciter les structures culturelles à développer une offre adaptée aux tout-petits.

La problématique particulière qui peut se poser dans ce domaine est l'éloignement des structures de lieux d'art, c'est pourquoi, l'implication des parents permet de la limiter. Elle est désormais largement sollicitée.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Ville

PARTENAIRES ASSOCIES : CAF de l'Hérault, Conseil Départemental, partenaires du Contrat de Ville, structures associatives, structures artistiques et culturelles.

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Enfants de 0 à 3 ans

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS :

- Conventions Ville/ICI_CCN, Ville/ Musée Fabre
- Partenariats avec les médiathèques de quartier, les centres culturels, les Maisons Pour Tous
- Evolution du nombre d'actions menées
- En 2018, 7 EAJE en QPV ont participé à des activités artistiques et culturelles : Musée hors les murs (Hauts de Massane) (75 enfants et 40 parents), Visites au Musée Fabre (35 enfants/35 parents), Médiathèques (73 enfants), danseurs, conteurs ou musiciens in situ (174 enfants).
- Evolution du nombre d'enfants issus des QPV concernés : on note une évolution significative du nombre d'enfants concernés avec une implication croissante des parents.

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

Cette action prend en compte plus particulièrement les approches suivantes : soutien à la jeunesse, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme.

FICHE n° 2.2

Développer les lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) dans les QPV

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

ENJEU N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le territoire de Montpellier compte actuellement 9 LAEP dont 4 situés en QPV :

- 5 gérés et animés par l'association « Le Baobab » (1 seul d'entre eux dans un QPV, à la Mosson).
- 1 géré et animé par l'association « Pause-Goûter » (de septembre 2018 à août 2019, le LAEP Pause-Goûter était hébergé dans les locaux du RAM Saint Clément, quartier Cévennes, et donc à la limite d'un quartier QPV. A partir de septembre 2019, le LAEP devrait déménager dans des locaux appartenant à la Ville à Celleneuve, en QPV).
- 3 gérés et animés par l'association « Jouons en Ludothèque » (2 d'entre eux en QPV, au Petit-Bard Pergola et à Figuerolles Cité Gély). Le LAEP situé dans le quartier Figuerolles Cité Gély a ouvert en septembre 2018. Il occupe une salle mise à disposition par la Ville au sein de la Maison pour tous Albertine Sarrazin dans le parc de la Guirlande.

A noter des différences importantes selon les structures en matière d'amplitude horaire.

Caractéristiques propres au QPV :

- Nombre important de mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif.
- Age des parents à la naissance du premier enfant plus précoce que dans le reste de la ville.
- Indicateurs de vulnérabilité plus élevés que dans le reste de la ville.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Se donner les moyens de rompre l'isolement et faciliter la « réassurance parentale » afin de permettre la socialisation précoce de l'enfant,
- Faciliter l'accès aux structures d'accueil du jeune enfant (EAJE, école maternelle),
- Assurer un meilleur maillage des territoires prioritaires en LAEP.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Augmenter la demande d'accueil pour l'enfant dès son plus jeune âge, dans le but d'accueillir et d'apporter aux parents un appui dans l'exercice de leur rôle de parents, tout en préparant l'enfant à la séparation d'avec les parents,

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Création de LAEP sur les territoires QPV non dotés,**
- **Élargissement des créneaux horaires des LAEP existants dans les QPV, leur fréquentation étant liée à leur accessibilité géographique pour les parents.**

Les LAEP accueillent les enfants de moins de six ans, accompagnés de leurs parents (ou référent responsable de l'enfant) pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges, destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants. Cet accueil est gratuit dans la plupart des lieux (parfois contribution financière symbolique). La fréquentation du lieu d'accueil est basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité. Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Montpellier

PARTENAIRES ASSOCIES : Membres du C.D.S.P.

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, Ville)

A développer sur les quartiers déjà pourvus (en termes d'amplitude horaire) et à créer sur les territoires non pourvus et plus particulièrement dans les QPV :

- Hauts de Massane,
- Aiguelongue,
- Pompignane,
- Paul Valéry, Pas du Loup, Val de Croze,
- Saint-Martin, Tournezy.

PUBLICS VISES

Familles avec jeunes enfants « empêchés »

CALENDRIER PREVISIONNEL

Durée du Contrat de Ville

EVALUATION

INDICATEURS :

- Nombre de LAEP développés et augmentation du temps d'ouverture
- Nombre d'enfants accueillis et progression de celui-ci

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

Cette action prend en compte l'ensemble de ces approches.

FICHE N° 2.3

Développer les modes de garde innovants pour les publics en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

Enjeu N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Les difficultés que rencontrent les parents pour concilier une vie familiale et une vie professionnelle représentent un frein essentiel pour l'accès à l'emploi. Réfléchir au développement de mode de garde collectif pour les enfants, accessible aux familles en précarité, et associé à un accompagnement adapté peut être un vecteur de création d'emplois.

Pour les personnes ayant un projet professionnel établi et étant en recherche d'emploi, des solutions doivent être proposées pour lever les dernières difficultés rencontrées, en matière de garde d'enfant ou de mobilité principalement. Ces actions doivent fluidifier et faciliter le retour à l'emploi ou l'inscription dans des formations socio-linguistiques.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) doivent être appréhendés comme un mode de garde au service des parents mais également comme des lieux d'éducation au service du développement des enfants, notamment les plus défavorisés.

Les EAJE sont des lieux de réduction des inégalités, puisque la même offre est faite à tous les enfants en termes d'espace, de temps relationnel avec les adultes ou de langage. Les inégalités se marquent dès le plus âge. A titre d'exemple, un enfant issu d'un milieu favorisé connaît 1 000 mots à 3 ans contre 500 pour un enfant issu d'un milieu défavorisé.

Mobiliser les modes de garde individuel au travers des Réseaux d'Assistantes Maternelles et de la mise en place du Complément Mode de Garde "tiers payant" de la Prestation d'Accueil du Jeune enfant (accompagnement de Contrat de la fonction employeur / freins à l'accessibilité financière).

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Répondre aux attentes spécifiques de familles en situations de précarité, monoparentalité, bas niveau de revenus, chômage, insertion ou emploi en horaires décalés.
- Proposer aux parents un mode de garde pour permettre la réalisation de démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle, y compris la formation linguistique (ASL, OEPRE...).
- Proposer un accueil permanent plutôt que temporaire aux familles ayant besoin d'un mode d'accueil dans l'urgence, tout en assurant des accueils de courte durée.
- Accompagner les mères vers une formation aux métiers de la petite enfance, lever les freins à l'insertion professionnelle

RESULTATS ATTENDUS :

- Favoriser les démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle des parents issus des QPV
- Les personnes présentant des freins périphériques à l'emploi entrent plus aisément dans un parcours d'insertion, de formation ou d'emploi ou de création d'activité
- Mieux articuler les différents modes d'accueil existants.
- Pérenniser et assurer les modes expérimentaux.
- Utiliser les synergies des associations présentes sur le territoire, optimiser les ressources sociales disponibles
- Recherche de mutualisation et de complémentarité avec d'autres structures d'accueil de la petite enfance pour répondre à la diversité des besoins des mères en parcours d'insertion, mais sans exclusive (mixité sociale recherchée).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Améliorer l'offre d'accueil afin de répondre aux besoins des familles, au travers de la recherche d'une adéquation entre la demande atypique et le fonctionnement de la structure.
- Réaménager les temps d'accueil pour favoriser l'insertion professionnelle ou la participation à des formations socio-linguistiques.
- Répondre à l'urgence de l'accueil en étant en capacité de proposer une solution rapide à l'appui d'une demande d'un travailleur social, dans le cadre d'une contractualisation, en assurant des accueils de courte durée, voire répétitifs.
- Accompagner parallèlement les familles dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil pérenne.
- Mobiliser les acteurs économiques et les habitants (dans les conseils citoyens notamment) pour réfléchir à des ingénieries d'actions innovantes en matière de garde d'enfants et/ou de mobilité.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Ville, CCAS

PARTENAIRES ASSOCIES : CAF, Conseil Départemental, prescripteurs sociaux

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Parents et enfants de 0 à 3 ans

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS :

- Nombre de places proposés
- Type de modes de garde proposé
- Nombre de personnes en formation aux métiers de la petite enfance (Assistants Maternelles, EJE...)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

Cette action prend en compte plus particulièrement les approches suivantes : soutien à la jeunesse, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme.

FICHE N° 2.4

Favoriser l'accès au langage des tout-petits Développer Le Parler bambin

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

Enjeu N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) doivent être appréhendés comme un mode de garde au service des parents mais également comme des lieux d'éducation au service du développement des enfants, notamment les plus défavorisés.

Les EAJE sont des lieux de réduction des inégalités, puisque la même offre est faite à tous les enfants en termes d'espace, de temps relationnel avec les adultes ou de langage. Les inégalités se marquent dès le plus âge. A titre d'exemple, un enfant issu d'un milieu favorisé connaît 1 000 mots à 3 ans contre 500 pour un enfant issu d'un milieu défavorisé.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Favoriser le développement du langage afin d'œuvrer en faveur de l'égalité des chances
- Faire du langage une vraie question de santé publique comme facteur d'intégration.
- Lutter contre les déterminismes sociaux.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Favoriser la réussite éducative des enfants issus des milieux défavorisés
- Sensibiliser les tout-petits et leur famille au plaisir de la conversation
- Repérer les enfants qui ont besoin d'un petit coup de pouce pour répondre à ce besoin.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Parler Bambin est un dispositif associé à un programme de recherche. L'approche pédagogique s'appuie sur 3 volets : le langage au quotidien, la coopération avec les familles et les ateliers langage. Une formation dispensée à l'ensemble de l'équipe met l'accent sur l'importance de créer un environnement relationnel propice au développement des compétences langagières des tout-petits.

Cette action doit :

- Permettre de respecter l'individualité de l'enfant dans le groupe
- Développer une réflexivité des professionnels sur leurs pratiques
- Associer les parents en les sensibilisant à l'importance de la conversation avec leur tout-petit.

Le dispositif « parler bambin » doit être étendu aux écoles maternelles. Une expérimentation sur 4 écoles maternelles de la Mosson avec mise en place d'une formation commune enseignants-ATSEM sera lancée en 2019.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Ville

PARTENAIRES ASSOCIES : CAF de l'Hérault, Agence Nouvelle des Solidarités Actives, Ecole d'Economie de Paris, Education nationale.

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)

1 EAJE en QPV : Crèche Louise Guiraud, Implantée dans le quartier Mosson. Il est établi que Le projet sera déployé sur les EAJE en QPV : Pitchot Nanet (quartier Hôpitaux Faculté) en 2019, et Galineta (quartier Cévennes) en 2020.

PUBLICS VISES

Enfants de 0 à 3 ans

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2018

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS :

- Conventonnement ANSA/ Ville de Montpellier.
- Formation de 2 formatrices Parler Bambin internes à la Direction Enfance pour favoriser l'essaiage du dispositif.
- Le dispositif concerne la totalité des enfants accueillis dans l'EAJE formé (80 enfants environ).
- Réalisation d'une rencontre spécifique autour du langage avec les parents
- Nombre de formations enseignants-ATSEM dans le cadre de l'expérimentation en maternelle
- Evolution du nombre d'enfants issus des QPV concernés : un essaiage progressif des EAJE en QPV sera réalisé d'ici 2022.

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

Cette action prend en compte plus particulièrement les approches suivantes : soutien à la jeunesse, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme.

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N°2.5

Favoriser la scolarisation dès le plus jeune âge

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

Enjeu N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- 7 dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans (Ecoles maternelles : Gandhi, Docteur Roux, J. Cocteau, M. Luther King, Pablo Neruda, V. Schœlcher et Michelet) à la rentrée 2019
- Dispositifs dans lesquels 16 enfants sont scolarisés les matins. L'ATSEM est présente tous les matins
- Scolarisation obligatoire à 3 ans (rentrée 2019)

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Faciliter l'accès du jeune enfant dans les écoles maternelles
- Améliorer l'accueil du jeune enfant et des parents

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Rendre lisible l'école
- Favoriser la réussite scolaire
- Offrir un cadre d'accueil des enfants facilitant l'insertion sociale des parents

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Favoriser les conditions d'apprentissage dès le plus jeune âge
- Valoriser les dispositifs
- Scolariser tous les enfants de 3 ans

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : DSDEN34

PARTENAIRES ASSOCIES : Ville

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)
Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Familles éloignées de la culture scolaire enfants de 2 à 3 ans
Toutes les familles dès 3 ans

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : Septembre 2017

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS :

- Nombre de dispositifs
- Nombre d'enfants scolarisés
- Carnet de suivi de l'élève
- Nombre de familles participants aux dispositifs d'accompagnement à la parentalité
- Prévention du décrochage scolaire.

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

Lutte contre les discriminations

Lutte contre toutes les formes de communautarisme

FICHE N° 2.6

Poursuivre les expérimentations pour renforcer la mixité sociale

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

ENJEU N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Améliorer la cohérence de l'organisation territoriale entre le 1^{er} et le 2nd degré
- Anticiper les évolutions d'effectifs par les réflexions liées à l'implantation d'écoles et d'établissements scolaires avec l'objectif de favoriser la mixité sociale et la réussite éducative des élèves

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- améliorer la mixité sociale dans les écoles et au collège par le maintien de la continuité pédagogique ;
- mettre en œuvre une stratégie de mixité sociale adaptée à chaque établissement ;
- limiter les stratégies d'évitement de la sectorisation par les familles en développant des activités pédagogiques attractives ;
- réfléchir à des aménagements de sectorisation pouvant participer à l'amélioration de la mixité.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- améliorer la mixité sociale et la réussite des élèves

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Après analyse des résultats de l'expérimentation menée sur le collège Simone Veil (ex Las Cazes) et les écoles du quartier Petit Bard/Pergola, depuis la rentrée 2016 :

- Recherche des évolutions, modifications et expérimentations possibles
- Présentation annuelle de l'évolution des effectifs dans les écoles et les collèges de la ville
- Information sur les perspectives d'évolution du schéma de cohérence territoriale de la métropole
- Mise en œuvre de mesures d'accompagnement nécessaires à la réussite de l'expérimentation

Le Département, conformément à sa stratégie, contribuera à la mise en œuvre de cette fiche opérationnelle par des actions d'accompagnement auprès des établissements.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Montpellier, Département et Rectorat/DSDEN

PARTENAIRES ASSOCIES : Métropole, CAF, DDCCS

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)

Ensemble de la ville avec un focus sur les nouvelles ZAC

PUBLICS VISES

- Familles et équipes de direction des établissements scolaires
- Prise en compte des écoles et collèges privés dans la réflexion

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2015

Date de fin : 2022

Pendant la durée du contrat en fonction des besoins de sectorisation.

EVALUATION

INDICATEURS :

- nombre d'élèves concernés par la mesure
- amélioration de la mixité sociale et de réussite des élèves dans le périmètre de l'action.

Analyse des résultats de l'expérimentation menée en 2016 (collège Simone Veil)

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

Soutien à la jeunesse, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme

FICHE N°2.7

Vers un Projet Educatif Concerté

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

Enjeu N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Les difficultés de mixité sociales résidentielles se renforcent dans les écoles et établissements scolaires par les stratégies d'évitement du secteur.

Donner toute sa place à l'égalité des chances entre tous les enfants, implique que tous les partenaires se mobilisent :

- pour aller vers plus de mixité sociale à l'école en développant des projets éducatifs concertés aux côtés de l'Education nationale,
- pour multiplier, hors l'école, les opportunités de rencontres, de projets communs, de correspondances entre enfants d'écoles, d'établissements et de quartiers différents.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

Dans les secteurs scolaires où il y a une faible mixité sociale dans les établissements :

- créer du lien et une continuité éducative par le pilotage concerté de projets éducatifs.
- Dans les écoles primaires des quartiers prioritaires :
 - proposer sur le temps scolaire dans le cadre de projets sous la responsabilité des enseignants, des activités qui renforcent l'attractivité de ces établissements
 - proposer des activités diversifiées dans le cadre du « plan mercredi » pour favoriser l'attractivité des ALP
 - renforcer la formation des animateurs et ATSEM, proposer des formations communes à tous les personnels éducatifs travaillant dans les mêmes territoires (animateurs, ATSEM, enseignants)
 - développer la communication à destination des parents
- Dans les écoles primaires de secteur où il y a les plus forts taux d'évitement, mener des actions entre les collégiens et les écoliers, ainsi qu'auprès des parents pour les inciter à poursuivre la scolarité de leurs enfants dans les établissements publics du secteur.
- Dans les collèges où il y a le moins de mixité sociale, améliorer l'utilisation des dispositifs Ecole ouverte déjà existants et financés (collèges Escholiers, Garrigues, Arthur Rimbaud, François Rabelais).
- Poursuivre le développement des "cordées de la réussite" et des « parcours d'excellence », afin de faciliter l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur pour les jeunes issus de milieux populaires résidants dans les QPV.
- Organiser des rencontres entre enfants d'origine sociale différente sur les temps scolaires, péri et extra scolaires.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Obtenir plus de mixité dans les établissements scolaires
- Obtenir plus de mixité dans les dispositifs d'accueils péri et extra scolaires

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mise en place de projets éducatifs concertés sur les QPV regroupés autour de 6 secteurs en REP/REP+.
- Dans chaque QPV, s'appuyer sur l'instance institutionnelle ou associative en capacité d'intégrer la dimension de la mixité sociale dans le pilotage des actions éducatives (comité de pilotage REP, groupe de pilotage PEdT dans les quartiers, Equipe pluridisciplinaire de suivi du PRE, réseaux ou collectifs institutionnels ou associatifs existants).
- Favoriser les actions communes entre quartiers.
- Proposer des temps de rencontres avec l'ensemble des partenaires et acteurs (séminaire PEdT, World Café...) en y associant les conseils citoyens.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Métropole, Ville de Montpellier

Maître d'œuvre : chef de file identifié parmi les membres du COPIL PEDT dans le QPV, par quartier

PARTENAIRES ASSOCIES : Rectorat/DSDEN, Conseil Départemental, Ville, CAF, DDCS, DRAC, structures institutionnelles ou associatives locales

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)

Ensemble des QPV en essayant, si possible, de développer des projets sur les nouveaux QPV.

PUBLICS VISES

Enfants et jeunes : maternelles, élémentaires, collégiens

Encadrants/adultes : parents, enseignant, animateurs, ATSEM

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS :

- % d'enfants qui ont participé à ces actions
- % de profs, d'animateurs, d'ATSEM qui ont participé à ces actions
- Taux d'évitement des écoles et des établissements concernés
- Résultats des évaluations par les participants des formations proposées

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte) : Soutien à la jeunesse

FICHE N° 2.8

Favoriser la persévérance scolaire

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

Enjeu N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Agir sur l'environnement scolaire en favorisant un climat apaisé, en développant des projets attractifs où l'enfant peut apprendre avec plaisir et en sécurité, pour contribuer à sa réussite.

En développant des projets où l'enfant va être acteur, trouver du plaisir, où il va renforcer l'image qu'il a de lui, il va avoir envie d'apprendre et va s'inscrire dans un projet scolaire.

La persévérance scolaire est un élément clé de la prévention du décrochage scolaire. Elle reflète les efforts déployés chaque jour par les élèves, les équipes pédagogiques et éducatives pour favoriser l'apprentissage, valoriser les réussites et ainsi l'obtention d'un premier diplôme nécessaire à une insertion sociale et professionnelle.

Le travail sur l'estime de soi, la confiance en soi et sur la résilience est au cœur de la persévérance scolaire.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

Les actions viseront à améliorer les conditions favorables à la réussite de l'enfant dans son parcours scolaire en :

- Le préparant à entrer dans les apprentissages
- Lui apprenant à se respecter et à respecter les autres
- Favorisant la mixité en proposant des activités attractives
- Favorisant une ouverture sur le monde
- Développant ses compétences psycho-sociales :
 - Se connaître pour mieux s'employer (découvrir ses propres compétences, mieux se maîtriser)
 - Développer la confiance en soi, se revaloriser
 - Favoriser la concentration et l'attention

En concertation avec les établissements scolaires, en s'intégrant à l'action pédagogique menée par les enseignants et en s'intégrant aux dispositifs/ outils/ instances existants (parcours Citoyen, Comité d'éducation à la santé et citoyenneté, conseil de la vie collégienne et lycéenne...)

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- amélioration des résultats scolaires
- climat apaisé dans les établissements REP et REP+ (baisse des faits de violence, relations garçons-filles bienveillantes...)
- augmentation de la mixité au collège
- augmentation de l'ambition scolaire et professionnelle

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Développer des actions permettant de viser, pour les élèves, une meilleure estime de soi, une meilleure santé mentale et physique, une amélioration de leur motivation et de leurs capacités d'adaptation

Exemples d'actions

Interventions d'une sophrologue ; former les classes à l'empathie ; ateliers de philosophie avec les professeurs ; travailler sur les relations filles-garçons à travers les réseaux-sociaux ; atelier théâtre, concours photo pour fédérer la classe au travers d'une dynamique commune ; débat sur l'heure de vie de classe sur le thème du décrochage scolaire (entre élèves et enseignants) ;

ambassadeurs de lycée au collège pour favoriser une meilleure adaptation des élèves au lycée grâce à un dialogue entre pairs ; atelier-débat à destination des parents sur la démotivation des enfants pour comprendre les mécanismes qui font que leur enfant se détourne de sa scolarité ; atelier débats associant parents et partenaires (collectivités...) ; soirée des talents pour valoriser les compétences et talents extra-scolaires des élèves (musique, théâtre, rire, etc.)...

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Education Nationale, Ville

PARTENAIRES ASSOCIES : PRE, Métropole, Département, CAF de l'Hérault, DDCS

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Enfants de 3 à 18 ans

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2018

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- baisse du nombre d'enfants en décrochage scolaire
- baisse de l'absentéisme
- baisse des exclusions temporaires et définitives
- acquisition des paliers du socle commun
- baisse du nombre de familles pratiquant l'évitement du collège
- diminution du nombre d'enfants arrêtant l'école à 16 ans

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N°2.9

Renforcer les accueils de loisirs primaires (ALSH) dans les QPV

PILIER N° 1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

ENJEU N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Les accueils de loisirs sont aujourd'hui trop faiblement repérés comme des activités entrant dans une politique globale de prise en charge des enfants et des jeunes à des fins éducatives et préventives. Ce constat est accentué dans les quartiers prioritaires.

- Tous les QOV ne sont pas pourvus ou ne le sont que de façon incomplète ; une attention doit être portée pour que les enfants des QPV puissent accéder à un ALSH de proximité, même si ce dernier n'est pas située dans le périmètre strict du QPV,
- Difficulté objectives des structures associatives pour équilibrer le budget du fait de la faiblesse des participations familiales dans les Q.P.V (manque estimé de 15 % par rapport aux structures implantées à l'extérieur des Q.P.V) et de leur dépendance à des prestations de la caf et de la ville, forfaitaires et non différenciées, qui ne compensent pas toutes leurs dépenses.
- Recours à des personnels précaires ne permet pas une stabilisation des activités et les budgets contraints ne favorisent pas des activités attractives,

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

Définir et construire un projet éducatif concerté qui prenne en compte tous les « temps » de la vie du jeune (cet objectif nécessitera d'être décliné par territoire pour tenir compte de ses spécificités : ressources, besoins non couverts... Cet aspect renvoie à la notion de cohérence globale qui sera traitée dans le cadre de l'ingénierie globale du Contrat de ville, en termes notamment de pilotage des politiques éducatives et de coordination territoriale.

OBJECTIF DE L'ACTION :

Maintenir, développer et coordonner l'offre d'accueil éducative extra-scolaire et périscolaire du mercredi, dans les quartiers politique de la ville en soutenant les structures associatives et municipales.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Mailler les territoires des QPV avec des équipements de proximité d'accueils de loisirs sur toutes les tranches d'âge (maternel, primaire)
- Essayer de garantir un minimum de mixité sociale dans les structures afin d'éviter l'« entre-soi »,
- Viser l'excellence de l'offre afin d'encourager la fréquentation des structures par des jeunes issus de différents quartiers et leur implication dans les activités proposées.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Pourvoir tous les QPV de structures de façon à assurer une continuité éducative, en activant les dispositifs de droit commun,
- Engager une réflexion sur l'instauration d'une prestation de service Ville différenciée pour les ALSH associatifs (qui offrent une plus grande souplesse de fonctionnement),
- Demander aux structures associatives d'élaborer un projet spécifique dans le cadre du Contrat de Ville (appel à projet) ce qui leur permettrait d'obtenir des financements complémentaires, garants de la pérennité de leur fonctionnement.

<ul style="list-style-type: none"> • Montage d'un projet partenarial/an entre les ALSH des QPV et les équipements culturels et sportifs de la métropole, dans le cadre des PEG • Une coordination entre ces ALSH et les autres activités éducatives devra être opérée
MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES
<p>MAITRE D'OUVRAGE : Ville</p> <p>PARTENAIRES ASSOCIES : CAF, DDCS, Associations...</p>
PERIMETRE DE L'ACTION
(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)
PUBLICS VISES
Enfants des QPV de 3 à 12 ans
CALENDRIER PREVISIONNEL
<p>Date de début : 2016</p> <p>Date de fin : 2022</p>
EVALUATION
<p>INDICATEURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accueils créés - Nombre de partenaires associés à chaque ALSH, - Typologie du public accueilli (quartier / hors quartier) <p>(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)</p>
PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)
<p>(Préciser quelle approche transversale prise en compte)</p> <p>Soutien à la jeunesse</p>

FICHE N° 2.10

Objectif Stage Réussi

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

Enjeu N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Des élèves en difficultés scolaires qui ne peuvent pas poursuivre leur scolarité en 2^{de} générale méconnaissent le monde professionnel (les métiers et les formations) malgré la mise en place de nombreuses actions dans le cadre du Parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel (Parcours Avenir) qui propose de interventions en classe, des forums des métiers ou des formations au collège et à Pierres Vives...
- Des artisans et des entrepreneurs qui ne prennent pas (ou plus) de stagiaires en entreprise suite à des déceptions et un manque de (re)connaissance réciproque entre l'élève et l'entreprise
- Le monde professionnel extérieur au quartier est peu investi (méfiance, défiance, racisme, peurs, méconnaissance...). Les familles ne peuvent faire appel qu'à leurs réseaux pour rechercher un stage en entreprise, réseaux trop souvent limités au quartier.
- Mise en place du portail « monstagedetroisieme.fr » qui permet aux élèves prioritairement scolarisés dans les collèges REP et REP+ d'accéder à une bourse de stages recensant des propositions variées et qualitatives dans le secteur public et privé, ainsi qu'à des informations et des ressources nécessaires à leur premier contact avec le monde du travail.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Faciliter la recherche de stage en entreprise
- Mieux préparer l'élève au monde de l'entreprise
- Mieux préparer l'entreprise à l'accueil de l'élève
- Découvrir le monde de l'entreprise et ses codes
- Favoriser une orientation réussie

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Aucune demande de redoublement à l'issue en fin de 3^{ème}
- Aucun élève sans solution en fin de 3^{ème}

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Au-delà des offres proposées par le collège, le réseau familial, le portail « monstagedetroisieme.fr », ainsi que de l'accompagnement pédagogique du collège, certains élèves nécessitent un accompagnement renforcé pour effectuer leurs **démarches de recherche de stage**

Cet accompagnement pourra être effectué par des associations de proximité.

Il s'agira alors de :

- Rencontrer les élèves et les familles ciblés par le collège pour partager un diagnostic sur la situation
- Pour les élèves qui auraient besoin de découvrir ou d'approfondir un secteur professionnel, préparer l'élève et la famille aux attentes de ce stage en concertation avec le collège
- Préparer l'entreprise à l'accueil de l'élève
- Définition conjointe des objectifs/attendus
- Suivi et évaluation du stage

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : DSDEN, MLDS, Métropole, ville

PARTENAIRES ASSOCIES : Etablissements scolaires, entreprise, Face Hérault, PRE

TERRITOIRE

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Les élèves de 3^{ème} et leurs familles

Les élèves en voie de décrochage

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : Septembre 2015

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS :

- Nombre d'interventions en direction des entreprises
- Nombre d'interventions en direction des élèves et des familles
- Nombre d'élèves sans solution en fin de 3^{ème}
- Nombre d'élèves absentéistes de 3^{ème} durant l'année scolaire
- Nombre de demande de redoublement en fin de 3^{ème}

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

- Soutien à la jeunesse
- Lutte contre toutes les formes de communautarisme
- Prévention des discriminations

FICHE N°2.11

Médiation familiale pour les enfants absentéistes ou décrocheurs

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

Enjeu N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

La lutte contre le décrochage est une priorité de l'Education Nationale et de l'Académie de Montpellier qui cumule un fort taux de décrocheurs.

Même si tous les jeunes déscolarisés ont des parcours singuliers qui rendent difficiles les typologies, on peut dire que les élèves fortement absentéistes et en voie de déscolarisation sont essentiellement des jeunes qui conjuguent des caractéristiques de milieu social défavorisé, de vulnérabilité familiale et le plus souvent, de grande difficulté scolaire. Ces élèves ne perçoivent pas ou plus le sens de leur présence à l'école. Cela les conduit, à un moment, à décrocher.

Des facteurs inhérents à l'institution scolaire peuvent contribuer à amener au décrochage :

- certaines filières ou des mesures d'exclusions lorsqu'elles sont répétitives et insuffisamment accompagnées
- logiques internes à la famille quelquefois contributrices de décrochage.

Parmi ces « décrocheurs », quelques élèves « échappent » de plus à l'obligation scolaire et ne sont pas connus des services, d'autres ont un passé scolaire mais ont su « filer à travers les mailles du filet », par exemple, lors de re-scolarisation successives suite à plusieurs exclusions.

Enfin, l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire de 6 ans à 3 ans pourrait être une nouvelle source d'absentéisme, notamment sur les quartiers populaires où la scolarité dès 3 ans n'est pas toujours une réalité.

Sur la ville de Montpellier, les raisons qui poussent des élèves au décrochage et celles qui « justifient » la non-scolarisation peuvent être différentes d'un territoire à l'autre et les populations concernées n'ont pas les mêmes caractéristiques / Mossou et Petit-bard : Principalement des collégiens multi-exclus qui ne fréquentent plus d'établissement.

Gély-Figuerolles : Des collégiens inscrits dans l'enseignement à distance pour « composer avec l'obligation scolaire »

Pompignane / Aiguelongue : Des enfants de 3 à 11 ans habitant Marels / Montaubérou sont non scolarisés et les jeunes de 12 ans et plus ne fréquentent plus les collèges

Les enfants des bidonvilles autour de Montpellier échappent également à l'obligation scolaire ou ont du mal à être scolarisé.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- En lien avec les services de la DSDEN et la MLDS, faciliter le retour des élèves dans les établissements scolaires en travaillant notamment auprès des familles.
- A partir du parcours de l'élève, identifier les causes de l'absentéisme, de la déscolarisation ou de l'absence de scolarisation.
- En lien avec les équipes enseignantes, recenser les élèves non-scolarisés (passage CM2-6^{ème}).
- Poursuivre les actions conjointes avec le dispositif Connexion porté par le CASNAV.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Diminuer le taux de non-scolarisation des enfants en âge scolaire sur les territoires ciblés.
- Lutter contre l'absentéisme

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville et les services de la Direction Académique veilleront au repérage des enfants absentéistes ou non-inscrits afin d'identifier les familles en difficulté.

Le Programme de Réussite Educative proposera un accompagnement de ces familles. Il s'agirait d'une action spécifique, toujours à travers une approche d'accompagnement individualisé de chaque situation, mais dans une démarche sans doute plus injonctive.

Le médiateur du dispositif Connexion accompagnera également les familles dans la scolarisation de leurs enfants.

Les référents de parcours, après saisine par les directeurs d'école ou les assistantes sociales, identifieront les différentes situations des enfants fortement absentéistes ou non-scolarisés sur le territoire. Ils en étudieront les causes et organiseront, grâce à un réseau institutionnel coordonné, la (re)scolarisation de chaque enfant.

Les référents de parcours accompagneront les familles et faciliteront leurs démarches auprès des services des collectivités et de l'Education Nationale. Il travaillera en lien étroit avec les établissements scolaires pour proposer la solution la plus adaptée, en lien avec les équipes pédagogiques.

Le repérage des situations de décrochage serait confié aux partenaires éducatifs et aux travailleurs sociaux, mais les parents pourraient également saisir directement le médiateur.

Le médiateur devra donc :

- Mettre en place des outils d'identification et de diagnostic des situations
- Evaluer les urgences et les priorités
- Informer les élèves et leurs familles sur leurs droits et leurs obligations
- Proposer une rescolarisation à chaque enfant

Le médiateur pourrait aussi être la personne ressource, capable de renseigner et d'orienter les familles dans le processus de (re)scolarisation, une fois que ces dernières auront été identifiées. En lien avec les services de l'Education Nationale, le médiateur pourrait vérifier la présence de l'enfant sur les listes d'inscription, lui indiquer son établissement d'affectation et aider à régulariser sa situation auprès des différents services (collectivités et EN).

Un référent de parcours (PRE) pourra ensuite assurer le suivi éducatif et social de la famille pour garantir les conditions d'une scolarisation pérenne.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : DSDEN, MLDS, Programme de Réussite Educative

PARTENAIRES ASSOCIES : Ville de Montpellier, Département de l'Hérault

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Enfant de 3 à 16 ans, relevant de l'obligation scolaire

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS :

Nombre d'élèves « non scolarisés » qui retrouvent une scolarité

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

lutte contre les discriminations

soutien à la jeunesse

FICHE N°2.12

Plateforme de prévention du décrochage scolaire et des ruptures éducatives chez les 10-16 ans

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

Enjeu N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- **51 % de 18-24 ans non scolarisés sans diplôme sur le quartier Mosson : soit 27 points de plus qu'en moyenne communale** (données 2017 / Analyse des Besoins Sociaux CCAS Ville de Montpellier)
- Des enfants en risque de décrochage dont la situation inquiète l'ensemble des travailleurs sociaux
- Un déficit de ressources mobilisables en accompagnement éducatif individualisé des 10-16 ans, repérés en fragilité et/ou en risque de décrochage scolaire
- Faible lien institutionnel avec les parents à partir de l'entrée au collège, lequel rend difficile la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité
- Nécessité d'intervenir le plus précocement possible – dès les 1ers signes de décrochage, lesquels peuvent se manifester dès 10 ans
- Besoin de solutions éducatives et d'accueil « hors les murs », des collégiens exclus sur temps scolaire, et de prolonger l'accompagnement après le retour au collège
- Besoin de pouvoir mobiliser une offre socioéducative de qualité, accessible et attractive, permettant de travailler à la fois l'épanouissement individuel (confiance, estime de soi) et la conscience citoyenne et collective

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Prévenir les risques de rupture éducative et de décrochage scolaire chez les 10-16 ans repérés en fragilité ;
- Elargir et adapter l'offre d'intervention du Programme de réussite éducative (PRE) aux besoins et problématiques spécifiques rencontrés chez les 10-16 ans ;
- Coordonner, renforcer et mobiliser le plus en amont possible, l'ensemble des ressources socioéducatives et sociales disponibles pour la mise en place de parcours d'accompagnement global, individualisés et adaptés, du jeune et de sa famille ;
- Mobiliser pour chaque parcours, des binômes de professionnels en vue d'un accompagnement éducatif auprès du jeune, et un accompagnement des parents vers l'autonomie dans leurs responsabilités parentales ;
- Accueillir et accompagner les élèves exclus dans le cadre de parcours coordonnés et prolongés après le retour au collège ;
- Construire une alliance éducative avec les parents des jeunes concernés ;
- Prévenir le décrochage scolaire et remobiliser les jeunes sur les apprentissages ;
- Favoriser l'épanouissement (confiance, estime de soi) et la conscience citoyenne des jeunes, ainsi que l'ouverture socioculturelle des jeunes et de leurs parents ;
- Etendre et renforcer les missions initiales du PAARE (plateforme d'accueil et d'accompagnement pour la réussite éducative), dispositif d'accueil des élèves exclus des collèges de la Mosson.

RESULTATS ATTENDUS :

- La restauration des liens entre les jeunes en « fragilité » dans le cadre scolaire, leurs familles, l'école et les partenaires associatifs et institutionnels
- Un repérage et une mise en parcours coordonné plus systématique des jeunes en fragilité et en phase de décrochage
- Développer et adapter les interventions du Programme de réussite éducative (PRE) aux spécificités des problématiques rencontrées chez les 10-16 ans.

Descriptif de l'action

- Coordination d'une plateforme d'accompagnement et de prévention du décrochage et des ruptures éducatives, visant à élargir les publics et missions initiales du PAARE (Financement P.R.E./ FIPD) (Programme d'Accueil et d'Accompagnement à la Réussite Educative permettant l'accueil des élèves exclus)
- Accueil sur la période d'exclusion, accompagnement socioéducatif et mise en parcours individualisé des élèves exclus des collèges et de leurs familles
- Accueil sur temps extrascolaire, accompagnement socioéducatif et mise en parcours individualisé des 10-16 ans repérés « en fragilité »
- Interventions simultanées auprès du jeune et de ses parents par la mobilisation de binômes, composés pour chaque accompagnement, d'un référent PRE auprès de la famille et d'un référent éducatif auprès du jeune. Le référent PRE a pour mission d'intervenir prioritairement pour favoriser l'autonomie des parents dans leurs responsabilités éducatives et parentales ; le référent éducatif vise la remobilisation scolaire et éducative du jeune. Le principe du binôme vise à garantir non seulement la complémentarité, mais également la continuité des suivis.
- Mobilisation des ressources socioéducatives professionnelles et de qualité du territoire en vue de permettre ces suivis individualisés
- Extension sur 4 collèges (sous réserve de l'accord des établissements): Escholiers, Garrigues, Rimbaud, Veil
- Inscrire les jeunes en parcours d'accompagnement individualisés socioéducatifs, au-delà du retour au collège
- Ouvrir les interventions en direction des parents par les interventions des référents PRE
- Inscrire la plateforme au cœur du PRE et mobiliser ses outils et ressources (référents PRE, Equipes pluridisciplinaires de soutien, partenariats)

Besoins en développement :

- Une équipe de coordination de la « Plateforme prévention du décrochage et des ruptures éducatives des 10-16 ans » (poste adulte relais en attente d'arbitrage)
- Une équipe de référents éducatifs professionnels, prestataires associatifs et/ou salariés PRE (réponse en attente à la candidature appel à projet MILDECA pour un poste d'éducateur)
- Un référent PRE en accompagnement individuel des enfants et des jeunes sur Paillade (poste adulte relais en attente d'arbitrage)
- Développement d'actions permettant de développer la confiance et l'estime de soi, l'épanouissement individuel, etc.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : PRE

PARTENAIRES ASSOCIES : EN (coordonnateurs REP, établissements scolaires, médecins scolaires), associations de prévention spécialisée et socioéducatives de terrain, Ville/Métropole de Montpellier, DDCS, CAF, TAM prévention, PJJ, APS34 AJPPN, EPE, Uni'Sons, Ipeicc, Ufolep, Rebonds !, les parents.

PERIMETRE DE L'ACTION

Mosson, Petit Bard, Cévennes, Celleneuve

PUBLICS VISES

Jeunes exclus temporairement ou définitivement des collèges des quartiers Mosson, Cévennes, Petit Bard, Celleneuve
Enfants 10-16 ans en risque de décrochage et/ou de rupture éducative, en lien étroit avec leurs parents

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : novembre 2019

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS :

- Nombre de comités techniques – comités de pilotage
- Mise en place d'une équipe de coordination
- Nombre et qualité des accompagnements individuels ;
- Mobilisation de référents éducatifs qualifiés (éducateurs spécialisés, animateurs qualifiés)
- Nombre d'intervention croisée auprès des parents et des jeunes
- Mise en place d'une réponse immédiate

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

Soutien à la jeunesse

FICHE N°2.13

Former & accompagner des professionnels en matière de soutien à la parentalité

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

Enjeu N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Difficulté à mettre en œuvre la co-éducation parents/enseignants/animateurs

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS : Développer les compétences des divers intervenants dans le domaine du soutien à la parentalité par le biais, notamment, d'apports théoriques et pratiques sur la posture professionnelle à adopter avec les parents.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

Meilleure compréhension des besoins des familles et meilleure réactivité face à leurs difficultés.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Valoriser les collectifs existants d'intervenants dans le domaine du soutien à la parentalité,
- Créer des collectifs sur les territoires non pourvus.

S'appuyer, pour réaliser cette action, sur Parentalité 34, chargée de l'animation départementale des REAAP.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (C.D.S.P.)

PARTENAIRES ASSOCIES : Membres du C.D.S.P.

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, Ville)

Echelle ville : dans la perspective de faciliter la mixité sociale, d'autant que certains opérateurs interviennent à la fois sur les Q.P.V. et hors Q.P.V.

PUBLICS VISES

Tous les intervenants dans le champ du soutien à la parentalité et hors champ si contact avec les parents des enfants accueillis.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : durée du Contrat de Ville

Date de fin :

EVALUATION

INDICATEURS:

- Nombre de réseaux locaux mis en place (avec appréciation du nombre de participants, de réunions, de séances de formation,)
- Couverture de l'ensemble de la ville par des collectifs éducatifs.

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

Cette action prend en compte l'ensemble de ces approches.

FICHE N°2.14

Associer les parents à l'école

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

Enjeu N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Pour améliorer la réussite scolaire sur les QPV, la coopération renforcée avec les parents, en particulier avec ceux les plus éloignés de l'école, constitue un enjeu majeur.

Constats

- Repli sur soi et entre soi préjudiciables à l'intégration sociétale
- Mobilité physique, sociale, culturelle et psychologique réduite des familles
- Légendes urbaines, culture du minima et de la survie
- Méfiance et défiance de l'extérieur, de l'inhabituel, du nouveau
- Repères spatio-temporels et culturels décalés
- Ruptures et marginalisation des pratiques sociales, éducatives, économiques, médicales

En conséquence, il s'agit de :

- Développer la coopération avec les parents pour augmenter les chances de réussite scolaire de leurs enfants.
- Renforcer l'accompagnement familial pour mobiliser l'adhésion éducative et scolaire des parents pour leur permettre d'accéder aux enjeux d'une scolarité réussie, c'est-à-dire être en « capacité de construire des parcours de vie choisis ».
- Faciliter les accès aux différents codes, cultures et lois qui structurent notre république

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS

Priorité 3 du référentiel de l'Education Prioritaire : Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire

Renforcer la coopération Ecole/parents :

- Faire venir les parents à l'école et au collège en instaurant des liens de confiance
- Faire participer les parents à la vie et aux événements de l'école et du collège
- Revisiter et renforcer les rencontres Enseignants/Parents
- Informer et soutenir les parents face aux difficultés scolaires de leurs enfants
- Rendre les parcours scolaires lisibles aux parents

Améliorer l'information/formation des familles : »

- « Apprendre » l'école aux parents
- Former les parents à la culture scolaire
- Permettre aux parents de trouver leur place dans la scolarité de leurs enfants
- Permettre aux parents de « s'orienter » dans l'orientation de leurs enfants
- Renforcer la maîtrise de la langue française des parents

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Permettre aux familles de comprendre l'école, ses attentes, ses enjeux (rendre l'école lisible)
- Faire des parents de véritables partenaires éducatifs (éducation partagée)
- Prévenir le décrochage scolaire
- Faciliter l'intégration et la réinsertion des élèves et des parents dans une société en mouvement qui se complexifie
- Transformer les représentations des enseignants sur les familles
- Aider et soutenir l'école pour une meilleure connaissance des familles et de leurs problématiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif des modes opératoires et des actions repérées

La sollicitation et le travail avec les parents et les familles, doivent être planifiés et partagés pour éviter un éparpillement et un empilement d'invitations, de réunions et d'actions.

Les lieux et les temps pour l'aménagement des accueils collectifs et individuels des parents et des familles doivent être fonctionnels. Ce qui dans certaines écoles et établissements pourrait impliquer un aménagement des lieux.

Coopération avec les parents :

- Optimiser et développer l'existant réglementaire et spécifique (Ex : Conseil d'Ecole - Conseil d'Administration - Elections de parents d'élèves – Commissions diverses - Salons des parents – Veillées éducatives - Rendez-vous convenus - Ecole des parents - Événementiels scolaires - Mallette des parents...)
- Accroître l'action partenariale concertée (Centres sociaux - Maisons départementales des solidarités - Réseau associatif et professionnel parentalité...)
- Créer des lieux de rencontres, d'échanges et de renforcement de l'accueil (exemples : Espaces parents dans les écoles - CIO - Scolarisation des moins de 3 ans...)

Accompagnement des familles :

- Repenser la communication et la transmission d'information aux familles (Affichage - Communication électronique – Journaux – Expositions - Réalisations culturelles...)
- Former les acteurs (Formation de délégué de parents d'élèves – Formation type « OEPRE » pour les parents - Formations partagées pluri acteurs...)
- Soutenir les acteurs (Permanence dans les écoles et les collèges pour recevoir les familles : assistantes sociales, infirmières, psychologue du RASED, psychologue Education Nationale, référents Réussite Educative...)
- Accompagnement des parents allophones (interprétariat/médiation dans les cas de langues rares non couvertes par le Droit commun Education nationale)

En Maternelle :

- Etoffer l'accompagnement à la parentalité avec les Educatrice de jeunes Enfants (EJE)
- Créer un référent parentalité dans chaque école (Ces postes pourront être prioritairement implantés dans les écoles disposant d'un dispositif de scolarisation des moins de 3 ans).

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Education nationale, Ville et Département

PARTENAIRES ASSOCIES : CAF, Parentalité 34, Ecole des Parents et des Educateurs, Conseil Départemental, Ville, PRE

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)

Ensemble des QPV de la ville

PUBLICS VISES

Les parents d'élèves

La communauté éducative

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2019

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS :

- Nombre d'actions réalisées envers les parents
- Taux de participation aux réunions, aux élections
- Nombre de parents participants aux manifestations/ événements autour de la parentalité
- Nombre d'entretiens individuels avec les parents
- Renforcement du lien parents / école

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

Lutte contre toutes les formes de communautarisme - Lutte contre les discriminations

FICHE N°2.15

Programme de Réussite Educative renforcé

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

Enjeu N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le Programme Réussite éducative (PRE) regroupe les programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale présenté en juin 2004 et institué par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Il s'inscrit dans le cadre des dispositifs de la Politique de la Ville, visant à réduire les inégalités éducatives et sociales pouvant exister entre les quartiers populaires et les autres territoires de la Ville.

Le PRE a vocation à structurer et à renforcer le partenariat avec l'Ecole et à piloter l'intégralité de l'action de la politique de la ville de l'Etat, du volet éducatif du contrat de ville.

Certaines difficultés et caractéristiques familiales (pauvreté, familles monoparentales et/ou nombreuses, absence de diplôme et de maîtrise de la langue,...) sont directement corrélées aux risques d'échec et de décrochage scolaires. Elles sont particulièrement concentrées sur les 12 quartiers prioritaires (QP) de Montpellier avec :

- 57% de ménages sous le seuil de pauvreté, contre 27% sur toute la ville
- 30% de familles monoparentales sur Lemasson, Val de Croze et Près d'Arènes (12% sur Montpellier)²
- 45% de familles nombreuses sur Mosson (23% sur Montpellier)³

Autant de freins à la réussite éducative des enfants de ces quartiers, auxquels le PRE peut apporter des réponses adaptées.

Besoin de développer la couverture territoriale des interventions éducatives et de soutien à la parentalité coordonnées par le PRE auprès des familles et des jeunes particulièrement sur le quartier Mosson (22 écoles, 3 collèges)

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Développer l'offre territoriale PRE sur l'ensemble des quartiers politique de la Ville par la mobilisation de nouveaux référents en accompagnement global et en accompagnement éducatif
- Accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire les enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement harmonieux.
- Mettre en œuvre des parcours personnalisés en proposant un diagnostic partagé et en priorisant les interventions individuelles ou en petits groupes
- Associer concrètement les parents qui participent à la définition et au suivi du parcours éducatif proposé à leur enfant, et qui peuvent également être accompagnés directement (aide financière, aide à l'exercice de leur fonction parentale)
- Inscrire les parcours dans la durée
- Prendre en compte tous les facteurs (sociaux, culturels, sanitaires, familiaux, environnementaux,...) influant sur le développement de l'enfant
- S'inscrire en complément et en cohérence avec les dispositifs existants (dits « de droit commun »), sans jamais s'y substituer.

RESULTATS ATTENDUS :

Le Programme Réussite éducative a pour ambition d'accompagner les parents dans leur mission éducative, tout en mettant en place des actions en faveur de leurs enfants. Le PRE consiste en effet à appréhender la situation de ces enfants dans sa globalité, en prenant notamment en compte leur environnement social et familial, afin de leur proposer un parcours éducatif adapté à la singularité de leur situation. Le programme de réussite éducative propose donc des modes d'intervention individualisés, inscrits dans des parcours éducatifs personnalisés.

Descriptif de l'action

<p>Le programme d'action annuel est constitué de fiches actions précisant pour chaque action le(s) public(s) visé(s), les objectifs, les moyens matériels et humains, les modalités d'évaluation, et le budget prévisionnel détaillé. Ce programme d'action est validé par le conseil consultatif.</p> <p>Une fiche action à part précise l'ingénierie du dispositif, généralement constituée d'au moins un coordinateur et de référents de parcours. Le coordinateur veille notamment à la mise en œuvre du programme, à l'animation du réseau et du travail partenarial, à la production des bilans et des évaluations, et assure la représentation du dispositif de réussite éducative en participant et/ou animant les différentes instances (internes ou partenariales). Il a également un rôle de repérage et d'instruction des situations, de lien avec les familles, rôle pour lequel il est soutenu par les référents de parcours.</p> <p>Ainsi, une situation repérée suit généralement et schématiquement la démarche suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérage ▪ Information du PRE (type de difficulté, démarches entreprises,...) ▪ Etude de la situation et rencontre de la famille (explication et accord) ▪ Etude de la situation par l'équipe pluridisciplinaire de soutien et proposition de réponses, soit de droit commun, soit dans le cadre du DRE et d'un parcours individualisé. Désignation d'un ou plusieurs référents de parcours le cas échéant ▪ Information et proposition à la famille, adhésion de celle-ci ▪ Mise en œuvre des actions proposées ▪ Evaluation
MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES
<p>MAITRE D'OUVRAGE : Caisse des Ecoles</p> <p>PARTENAIRES ASSOCIES : Education Nationale (inspecteurs, directeurs, enseignants, psychologues, infirmières et médecins), Conseil Départemental (notamment les services sociaux départementaux), Ville (notamment services éducation/jeunesse, solidarité, le CCAS), Associations nationales ou locales intervenants dans les domaines concernés.</p>
PERIMETRE DE L'ACTION
<p>(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)</p> <p>Ensemble des QPV</p>
PUBLICS VISES
<p>Enfants de 3 à 16 ans, présentant des signes de fragilité, dans les domaines scolaires, éducatifs, sociaux ou sanitaires. Il vise principalement les enfants et les adolescents habitant les quartiers de la Politique de la Ville (QPV).</p>
CALENDRIER PREVISIONNEL
<p>Date de début : durée du Contrat de Ville</p> <p>Date de fin :</p>
EVALUATION
<p>INDICATEURS DE REALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'enfants/jeunes accompagnés ▪ Typologie des difficultés ▪ Mise en place de comités techniques – comités de pilotage
PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)
<p>(Préciser quelle approche transversale prise en compte)</p>

FICHE N° 2.16

Alliance des acteurs éducatifs à l'échelle de chaque territoire

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

Enjeu N°2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le besoin de coordination des acteurs à l'échelle des territoires de vie et de pilotage interinstitutionnel des actions éducatives ont été réaffirmé dans le Contrat de ville cadre de Montpellier.

Les actions éducatives mobilisent toutes les institutions au travers de multiples programmes et dispositifs, dans lesquels les acteurs éducatifs issus du monde associatif sont fortement appelés à se mobiliser. Mais les parents peinent à identifier l'ensemble des actions existantes vers lesquelles ils pourraient orienter leurs enfants et les informations n'arrivent pas jusqu'aux jeunes.

Déjà explicitée lors de l'évaluation intermédiaire du CUCS en 2009, « *la création d'une instance de coordination des politiques éducatives à l'échelle de la Ville de Montpellier reste cruellement d'actualité* ». La concertation locale menée en 2013 par la Ville de Montpellier à l'occasion de la mise en œuvre du PEdT a favorisé la création d'un comité de pilotage partenarial, mais celui-ci reste principalement axé sur les compétences de la Ville en matière d'éducation et ne concerne donc pas les collégiens. Le Programme de Réussite Educative, volet éducatif du Contrat de Ville, bénéficie d'une déclinaison sur chaque QPV à travers les équipes pluridisciplinaires de soutien, mais il ne s'agit que d'instances techniques qui n'ont pas permis d'assurer une mise en cohérence des politiques éducatives proposées par les différentes institutions mobilisées.

Lors des rencontres d'élaboration du Contrat de ville au printemps 2015, le besoin d'une coordination éducative à l'échelle de chaque territoire a été à de multiples reprises exprimé. Ce besoin a été réaffirmé lors de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville en 2018.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Coordonner les acteurs et les actions au sein d'une instance légitimée à l'échelle de chaque territoire de vie ;
- Mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs concernés par l'offre en direction des enfants et des familles ;
- Améliorer la visibilité de l'offre éducative en direction des familles à l'échelle de chaque territoire de vie.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Mieux répartir l'offre d'activité sur les territoires et mieux la discriminer (enfants, élèves, familles) ;
- Mettre en cohérence les différents acteurs et les différentes actions ;
- Offrir au plus grand nombre et en premier lieu aux enfants et à leurs familles des activités éducatives diversifiées.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Formaliser des **instances de coordination des acteurs éducatifs à l'échelle de chaque territoire** en Politique de la ville, en s'appuyant sur une instance déjà existante quand cela est possible afin d'éviter la multiplication de rencontres ; en la créant s'il n'en existe pas déjà à l'échelle du territoire concerné.

Adapter les postes existants de coordination éducative pour assurer la mission transversale de coordination éducative au-delà de l'institution-employeur et en ayant recours à une lettre de mission. Au besoin, recruter ou favoriser les mobilités internes pour les territoires dépourvus de poste de coordination éducative.

Leur champ d'intervention est centré sur les populations 0-25 ans dans leurs spécificités.

L'action de ces coordonnateurs est pilotée par un pilote travaillant sous l'égide du Comité de pilotage interinstitutionnel.

Missions principales :

- Etablir des répertoires des acteurs et des offres dans les différents domaines ;

- Rendre ces ressources facilement accessibles à tous les partenaires ;
- Animer le réseau d'acteurs (mise en cohérence des offres dans le temps et dans l'espace en fonction des besoins repérés) ;

Communiquer l'offre existante aux familles en s'appuyant sur un lieu existant, identifié par quartier (Maison pour tous...), mais également dans les établissements scolaires. Des personnes ressources pourraient être sensibilisées dans ces différents lieux pour assurer un accueil et une première information en direction des parents et des enfants et favoriser une orientation vers l'offre existante au sein du territoire.

Afin d'intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, un nouveau dispositif sera expérimenté sur le territoire de la Mosson : **La Cité éducative**. Il s'agit de créer une alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, des collectivités, associations, habitants. Le processus mis en place pourra être décliné sur les autres QPV.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Ville / Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Etat, EN, Département, CAF

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)

Ensemble des Quartiers Politique de la Ville.

PUBLICS VISES

Population 0-25 ans des quartiers Politique de la Ville et leurs familles

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS :

- Répertoires et cartographie des acteurs et des offres régulièrement actualisée et accessibles à tous les partenaires ;
- Analyse de l'évolution de l'offre, statistiques de fréquentation ;
- Suivi de l'évolution des crédits de droit commun interinstitutionnels mobilisés sur la thématique.
- Nombre d'actions nées des concertations ;
- Nombre de familles bénéficiaires
- Degré de satisfaction des familles (questionnaires)
- Degré de satisfaction des acteurs éducatifs (grilles d'évaluation annuelle)
- Degré de cohérence des actions
- Mesure de la diversification des actions proposées.

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

Soutien à la jeunesse

FICHE N° 3.1

Coordination territoriale de la politique jeunesse (11-25 ans)

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

ENJEU N°3 : Renforcer le soutien aux adolescents

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Manque de qualité, de diversité et d'équité de l'offre en direction des publics jeunes issus des QPV (6683 jeunes selon l'étude COMPAS), alors qu'ils présentent une vulnérabilité 3 fois plus élevée que ceux issus du reste de la ville ;
- Absence d'offre adaptée aux publics jeunes les moins captifs (principalement des garçons, qui, désœuvrés, peuvent occuper l'espace public de façon conflictuelle, voire agressive et renforcer le sentiment d'insécurité des habitants) ;
- Absence de coordination polyvalente de l'offre à destination de ces publics.

La coordination est la pierre angulaire, le préalable à toute action en direction du public adolescent. Son absence aujourd'hui est ressentie comme un réel problème par tous les acteurs de terrain.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs concernés par l'offre en direction des publics jeunes ;
- Repérer les manques, les besoins, les doublons et travailler la cohérence des offres en direction des publics moins captifs.
- Développer « l'aller vers » les publics cibles avec les partenaires ;
- Augmenter l'offre en direction des publics jeunes (qualité, quantité et adaptation aux publics) ;
- Améliorer la gestion des temps d'ouverture des équipements dans les conditions d'accès des publics jeunes aux offres ;
- Améliorer la visibilité de l'offre.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Développer des offres plus en adéquation avec les besoins et la temporalité des publics ;
- Proposer une meilleure répartition de l'offre (mieux distribuée, mieux repérée) par la mise en synergie et en cohérence des différents acteurs.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La présence de coordonnateurs jeunesse sur les quartiers Politique de la ville permettrait, dans une logique transversale, de mutualiser, diffuser et organiser l'offre sportive, culturelle, de loisirs, mais également les projets d'accès à la santé, aux droits ou les thématiques relevant de la prévention, l'égalité homme/femme, la citoyenneté...

Leur champ d'intervention sera centré sur les populations 11-25 ans dans leurs spécificités.

L'action des coordonnateurs permettra d'assurer les différentes transitions de la vie du jeune vers son statut d'adulte, en favorisant son autonomie.

Les Espaces de Vie Sociale et les Centres Sociaux sont des dispositifs particulièrement adaptés à la mise en articulation d'une telle coordination, puisqu'ils associent les habitants des QPV. L'agrément des Maisons Pour Tous est donc à privilégier pour être pilote en la matière.

Missions principales :

- Etablir des répertoires des acteurs et des offres dans les différents domaines ;

- Rendre ces ressources facilement accessibles à tous les partenaires (portail web, application smartphone dédiée, réseau sociaux) ;
- Animer le réseau d'acteurs (mise en cohérence des offres dans le temps et dans l'espace en fonction des besoins repérés) ;
- Structurer une offre complémentaire plus adaptée aux publics jeunes en lien avec les acteurs du territoire ;
- Favoriser la mobilité des publics jeunes sur le territoire métropolitain.

Une première coordination territoriale de la jeunesse est envisagée de manière expérimentale sur les Hauts de Massane, avec la Maison Pour Tous Georges Brassens.

Dans le cadre des demandes d'agrément « Centre Social » sur s'autres MPT, d'autres coordinations territoriales jeunesse pourraient être envisagées (MPT Collucci, MPT l'Escoutaire...)

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Ville / Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Etat – CAF - Département - Associations

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)

Ensemble des Quartiers Politique de la Ville.

PUBLICS VISES

Population 11 – 25 ans des quartiers Politique de la Ville

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS :

- Répertoires et cartographie des acteurs et des offres régulièrement actualisée et accessibles à tous les partenaires ;
- Analyse de l'évolution de l'offre, statistiques de fréquentation ;
- Suivi de l'évolution des crédits de droit commun interinstitutionnels mobilisés sur la thématique.
- Connaissance des acteurs ; échanges de pratiques
- Nombre de réunions de coordination ;
- Création d'outils partagés ;
- Amélioration mesurée du comportement des jeunes ;
- Publics jeunes plus repérés ;
- Mesure de l'amélioration du savoir-être ;
- Démarche d'implication des jeunes sur les offres et d'engagement sur des projets.

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

Meilleure couverture du territoire par une offre publique et associative complétée et adaptée aux besoins des publics jeunes des QPV.

FICHE N° 3.2

Développer les structures d'accueil pour les jeunes dans les QPV

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

ENJEU N°3 : Renforcer le soutien aux adolescents

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- les jeunes qui résident dans les quartiers prioritaires de Montpellier sont beaucoup plus nombreux que dans les autres quartiers de la Ville, ils présentent un risque de vulnérabilité socio-éducative beaucoup plus important et accèdent beaucoup moins que les jeunes des autres territoires aux activités de loisirs éducatifs, culturels et sportifs.
- Répondre aux besoins des jeunes (et des familles) et mettre en place des temps d'accueil et de loisirs éducatifs

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

S'appuyant sur une équipe d'encadrement stable, les accueils de loisirs sans hébergement adolescents visent à accompagner et à guider les jeunes de 11 à 17 ans dans leur apprentissage de la vie en société. Ils viennent naturellement poursuivre les actions menés dans le cadre des ALSH primaires.

Les Accueils Jeunes sont, quant à eux, plus adaptés aux attentes de jeunes (14-25 ans) : pas d'obligation d'inscription systématique, activités plus libres, possibilité d'ouvrir pendant du temps scolaire...

L'objectif de cette fiche action est de :

- Développer des ALSH Ados (11/17 ans) ou des Accueils Jeunes (14/25 ans) sur les territoires où il n'y en a pas et où le besoin existe (Gestion par les maisons Pour Tous ou gestion associative).
- Augmenter le nombre de places de ces structures là où elles existent et lorsque le besoin est fort.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Construire une action éducative vers une continuité éducative (Répondre à la cohérence territoriale éducative)
- Mettre en place une politique d'animation en direction des 11/25 ans
- Fédérer des jeunes autour d'un espace situé au cœur du quartier
- Développer des lieux d'accueil, d'échange et d'information et valoriser la parole
- Développer des espaces de vie en collectivité en participant à la définition des règles de vie du groupe (développer des espaces d'épanouissement et d'émancipation pour « vivre ensemble » et « faire ensemble »)
- Responsabiliser les adolescents accueillis et développer leur autonomie en luttant contre l'individualisme par un accompagnement leur permettant de participer à la vie social et vers une reconnaissance de leur rôle et leur place comme acteurs de la cité
- Accompagner et soutenir les jeunes dans leur démarche de socialisation par la valorisation d'actions collectives et par les rencontres entre jeunes et adultes
- Favoriser la rencontre entre jeunes issus de différents quartiers, de divers milieux et leur mobilité sur le territoire
- Favoriser les échanges entre les jeunes et adultes en proposant des animations collectives, par le biais de rencontres, d'ateliers intergénérationnels et de rencontres avec les familles
- Mettre en commun les moyens entre services (maisons pour tous, sports, culture, jeunesse,...), associations et institutions partenaires qui agissent pour l'éducation des jeunes
- Proposer des projets d'activités diversifiés, des pratiques innovantes et de qualité qui répondent aux aspirations des jeunes dans les différents domaines sportifs, artistiques, loisirs ou culturels.
- Accompagner et soutenir les jeunes dans leurs démarches, leurs projets, leurs initiatives en étant à leur écoute et par un accompagnement au niveau de l'organisation, la gestion, la planification dans les étapes de leurs projets jusqu'à l'évaluation.

RESULTATS ATTENDUS :

- Détecter et mieux identifier les problématiques des publics accueillis
- Favoriser la participation active des jeunes à des actions autour de projets innovants et citoyens
- Répondre aux attentes des jeunes
- Favoriser l'accessibilité des jeunes aux loisirs collectifs en lien avec toutes les structures
- Etablir une relation sereine et de confiance entre les jeunes et les représentants institutionnels
- Libérer la parole et développer les pratiques des jeunes dans un cadre laïque et mixte

- Favoriser la construction de réponses et d'attitudes concertées
- Que les jeunes se fassent plaisir dans la construction de leurs loisirs et adoptent un comportement citoyen et solidaire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'équipe d'animation (formée à l'accueil d'adolescents et de jeunes) veillera à appliquer une méthodologie de projet qui positionne le jeune comme acteur de ses temps de loisirs. L'implication des jeunes dans les synergies du fonctionnement des accueils se fera par une participation aux temps forts et aux multiples manifestations des associations du quartier.

La structure d'accueil mettra à disposition des jeunes un espace d'animation qui leur sera accessible dans les temps périscolaires et extrascolaires, pendant les vacances scolaires, ainsi qu'en soirée (une par semaine) en fonction de la programmation. Des RDV sont également proposés certains samedi après-midi avec des activités plus structurées (sorties, stages, ateliers permanents, activités inter centre, projets jeunes...).

L'équipe d'animation restera attentive aux demandes des jeunes de façon à offrir un programme qui correspond, dans la mesure du possible, à leurs envies, leurs attentes. L'idée est aussi de les amener à faire eux-mêmes des propositions pour la mise en place d'animations spécifiques, sorties et séjours courts, mais aussi de fédérer autour du « vivre ensemble » avec des moments formels (réunions débats) et des rassemblements inter-quartiers.

Les animations seront consacrées à de l'échange, de la prévention, du jeu, de la détente, de l'ouverture culturelle et de la construction de projets afin de structurer les animations des vacances et les projets (collectifs, intergénérationnels ...).

Les structures d'accueil devront obligatoirement intégrer un volet formation pour leurs animateurs auprès de ces publics jeunes. Les financements des structures pourraient être conditionnés à cette obligation.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : VILLE DE MONTPELLIER ou ASSOCIATIONS

PARTENAIRES ASSOCIES : DDCS / CAF / DEPARTEMENT / EDUCATION NATIONALE / METROPOLE / ASSOCIATIONS

PERIMETRE DE L'ACTION

Echelle de la ville et quartiers prioritaires

Priorité sera donnée aux Quartiers Politique de la Ville : Gély, Saint Martin, Paillade, Hauts de Massane et Petit Bard.

PUBLICS VISES

Des jeunes entre 11 et 17 ans, issus de quartiers prioritaires de la ville, de différentes catégories sociales et culturelles, de statuts différents (collégiens, lycéens,...)

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre d'ALSH adolescents et d'Accueil de Jeunes sur les QPV de la Ville de Montpellier
- Nombre de jeunes accueillis
- Dynamique de groupe
- Mixité sociale et garçon / fille
- Motivation des jeunes à s'impliquer dans la vie de groupe, dans les projets, vie de la structure d'accueil, Capacité des jeunes à proposer des projets, des actions
- Evolution des comportements citoyens
- Satisfaction des jeunes et de leur famille
- Capacité d'adaptation et de réponses adaptées pour l'équipe d'animation, liée aux problématiques rencontrées

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte) :

Soutien à la jeunesse

FICHE N°3.3

Développer l'« aller vers » en direction des 11-25 ans

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

ENJEU N°3 : Renforcer le soutien aux adolescents

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIE DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Sur la représentation et la connaissance qu'ont les jeunes sur les activités proposées :

- la majorité ne connaît pas les activités proposées, certains pensent qu'elles ne sont pas adaptées à leur âge (surtout chez les plus de 15 ans), globalement ils ne savent pas où chercher leur information.
- Certains expriment le besoin d'avoir un local pour se retrouver entre eux pour éviter les regroupements aux pieds des immeubles.

Sur ce qui constitue un frein à la pratique d'activités :

- l'emploi du temps et beaucoup de travail scolaire,
- les créneaux horaires sont mal adaptés.
- Difficulté pour les lycéennes portant le voile d'accéder à une activité non mixte.

Sur ce que les jeunes déclarent faire durant leur temps libre :

- la télévision, l'ordinateur, Internet et le téléphone occupent une place très importante.
- les filles en majorité aiment aller en ville en groupe, les garçons font du foot dans la rue ou aiment se retrouver aux pieds des bâtiments pour discuter, ils sont nombreux à « traîner » dans le quartier.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Aller à la rencontre des jeunes.
- Informer les jeunes sur l'offre de loisirs.
- Proposer un accompagnement individuel et collectif.
- Faciliter l'accès aux équipements sportifs et culturels
- Identifier les freins à la pratique associative (tarifs, disponibilités, des parents, manque d'informations, pas envie...).
- Valoriser l'action et la parole des jeunes auprès des parents, partenaires associatifs et institutionnels.
-

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Amélioration du vivre ensemble
- Citoyenneté active
- Participation à la vie de quartier

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les dispositifs d'information et d'orientation (Information Jeunesse, Point Relais Infos Jeunes...) sont de bons supports, mais leur positionnement n'est pas adapté/accessible aux jeunes. Il serait opportun de porter cette information directement auprès des jeunes, dans les lieux qu'ils fréquentent au premier rang desquels les établissements scolaire (collèges et lycées principalement).

Des animateurs de point information jeunesse et des éducateurs pourraient

- Aller au contact des jeunes
- Créer des espaces d'échanges afin de connaître l'attente des jeunes en termes de loisir.
- Mettre à disposition du jeune un réseau, faire le lien avec les institutions.
- Faire connaître les dispositifs de financement et d'aide aux projets jeunes.

- Acquérir la méthodologie de projet,
- Transférer les compétences liées aux projets dans une démarche d'insertion, d'orientations professionnelles
- Proposer des temps de restitution de projet.
- L'accompagner les jeunes (parfois) physiquement vers des activités ou des structures.
- Proposer des temps de restitutions publiques des projets menés par les jeunes,
- Recourir à des animations de rue en partenariat avec d'autres organismes (APS, Hérault sport ...),
- Créer une animation de réseau par quartier, pour être en mesure d'orienter les jeunes vers l'offre existante.
- Créer des outils favorisant le recensement du nombre de jeunes rencontré, accompagné etc...
- Créer des outils de communication permettant aux jeunes de repérer l'animateur et de le contacter en cas de besoin.
- Fournir des comptes rendus de l'ensemble des actions avec des préconisations à transmettre auprès des responsables de l'action (coordinateur) afin de réagir en conséquence et d'adapter la politique jeunesse.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE :

PARTENAIRES ASSOCIES : acteurs institutionnels et associations du territoire concerné, Collèges/lycées,

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)

Priorité sera donnée aux Quartiers Politique de la Ville : Gély, Saint Martin, Paillade, Hauts de Massane et Petit Bard.

PUBLICS VISES

11/25 ans

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre de jeunes rencontrés ;
- Nombre de jeunes identifiés,
- Nombre d'associations et institutions partenaires,
- Qualité de l'accompagnement des partenaires (pluridisciplinaire, ponctuels ou permanent)
- Nombre de projets accompagnés
- Acquisition d'une autonomie pleine ou relative en fonction de la situation du jeune.

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

- Soutien jeunesse
- Lutte contre l'exclusion et toutes formes de discrimination.

FICHE N°3.4

Accompagner vers les dispositifs d'aide aux jeunes

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE QUI INTEGRE

ENJEU N°3 : Renforcer le soutien aux adolescents

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Améliorer la coordination des acteurs et services en faveur des jeunes des quartiers
- Développer une offre à destination des jeunes les plus éloignés et notamment le public dit « invisible »
- Informer les jeunes des quartiers sur les différents dispositifs proposés par les collectivités et les associations
- Contribuer à la mise en cohérence des dispositifs afin de proposer des parcours d'insertion sociale et professionnelle (FAJ3M, Garanties jeunes, BAJ, BIJ, services civiques, chantiers citoyens, éducatifs, d'insertion...)
- Favoriser l'implication des jeunes et les rendre autonomes dans leur projet
- Contribuer à lutter contre les discriminations géographiques et œuvrer pour la mixité sociale
- Accompagner les jeunes vers la citoyenneté

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Faciliter l'accès aux dispositifs existants par une mise en cohérence et une amélioration de l'information des jeunes dans les quartiers
- Favoriser l'autonomie des jeunes par le soutien à des initiatives portées par les jeunes, la valorisation des talents, le soutien aux pratiques citoyennes
- Assurer le maillage des acteurs institutionnels et associatifs agissant pour la jeunesse

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Revaloriser la place des jeunes dans leur quartier
- Soutenir les jeunes dans leurs actions
- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les services métropolitains et municipaux, en lien avec leurs partenaires institutionnels et associatifs, œuvrent pour apporter des réponses adaptées aux problématiques liées à la jeunesse, en intervenant soit en soutien de nombreux dispositifs à destination des jeunes, soit en menant directement des actions à travers les équipements municipaux de proximité.

Ainsi La collectivité s'appuie particulièrement sur le réseau des Maisons Pour Tous et l'objectif d'obtention de label Centre Social pour certaines d'entre elles, permettra de piloter des actions co-construites pour les habitants et jeunes des quartiers.

La mise en cohérence des dispositifs d'aide et d'accompagnement des jeunes proposés par les collectivités et les associations est une priorité pour proposer des parcours globaux et cohérents. Le fonds métropolitain d'Aide aux Jeunes, compétence de la Métropole depuis janvier 2018, est un des éléments structurants de cette mise en parcours. Il permet, d'une part, de soutenir individuellement des jeunes en grande précarité ou des associations qui accompagnent les jeunes dans leur insertion sociale et / ou professionnelle dans le cadre d'actions collectives. Les jeunes des quartiers sont plus particulièrement ciblés dans le cadre de ces actions collectives. Il sera proposé d'animer le réseau des associations intervenant autour du FAJ3M.

De plus, il s'agira également de développer l'information vis-à-vis des jeunes, notamment les plus éloignés via une communication adaptée rendant accessible et lisible l'ensemble des informations les concernant (PIJ...).

Enfin, l'écoute des jeunes et la prise en compte de leurs besoins est essentielle. Il s'agira d'identifier leurs pratiques, leurs expériences, de faire émerger l'expression des besoins en les associant ouvertement à la construction des offres à leur destination.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Ville, Département, MLJ3M, CRIJ, MDA34, PIJ

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

12/25 ans

CALENDRIER PREVISIONNEL

Durée du Contrat de Ville

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre de jeunes suivis
- Typologie des parcours proposés
-

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

Soutien à la jeunesse

ENJEUX 4 et 6 : Développer une offre de services et d'équipements accessible aux habitants dans une logique de parcours

FICHE N° 4.1 Plateforme linguistique de positionnement, d'évaluation, d'orientation, et de suivi des parcours

FICHE N° 4.2 Renforcement et développement des actions et formations linguistiques

FICHE N° 6.1 Mise en place d'une coordination santé Connaissance et partage des ressources

FICHE N° 6.2 Développer un programme de prévention primaire

FICHE N° 6.3 Prévention santé à l'école sur les temps péri et extra scolaires

FICHE N° 6.4 Réduction des risques liés aux addictions et des conséquences sur la santé

FICHE N° 6.5 Création d'une Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP) sur le quartier Hauts de Massane

FICHE N° 6.6 Accompagner l'accès aux droits et lutter contre l'illectronisme

FICHE N° 6.7 Animation de vie sociale

FICHE N° 6.8 Coordonner l'offre culturelle et sportive

FICHE N° 6.9 Elaborer des parcours sportifs

FICHE N° 6.10 Elaborer des parcours culturels

FICHE N° 6.11 Développer le réseau de lecture publique et l'accès au multimédia et au numérique

FICHE N° 6.12 Développer des projets participatifs

FICHE N° 4.1

Plateforme linguistique de positionnement, d'évaluation, d'orientation, et de suivi des parcours

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE CITOYENNE

ENJEU N°4 : Favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue française et aux compétences de base

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

La connaissance, l'usage de la langue française constituent un moyen, une nécessité voire une condition incontournable de l'inclusion sociale, économique et citoyenne de tous les publics.

Ces dernières années, l'évolution des politiques publiques a conduit à structurer l'offre de formation linguistique en deux grands axes : la lutte contre l'illettrisme et contre la non maîtrise de la langue française par les populations immigrées non francophones (dont les publics en situation d'alphabétisation).

Pour les problématiques relevant « de la maîtrise de la langue française des publics migrants », le processus de structuration voire de catégorisation de l'offre et des publics s'est accentué en priorisant les étrangers « primo-arrivants » au détriment des publics dits « hors Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) », cantonnés à une offre de proximité à but « socialisante » appelée Actions Socio Linguistiques (ASL) insuffisante qualitativement et quantitativement.

Autrement dit, dans le domaine de la formation linguistique à visée socialisante, il n'existe pas de politique de droit commun. Cette absence de politique structurée produit une hétérogénéité des réponses et par-là même une inégalité de traitement entre les différents demandeurs de formation.

Au-delà même de ces constats portant sur l'offre, les besoins restent conséquents en particulier pour les quartiers prioritaires qui concentrent des adultes de bas niveau de qualification dont une part significative de populations immigrées.

Enfin, pour passer d'une situation de simple financeur d'actions à celle de porteur d'une politique publique structurée, les signataires du contrat de ville devront s'assurer, d'une part que l'offre de formation offerts aux usagers ne se réduisent pas à celle des associations de proximité dite « ASL » et d'autre part, qu'une vision convergente se construise autour de la question de la formation linguistique via notamment la mise en place d'outils (instances de gouvernance dédiées, schéma directeur...). A ce titre, la création d'une plateforme d'évaluation et de suivi des parcours comme lieu commun de recensement et de gestion des demandes de formation linguistique pour des personnes non francophones dont un certain nombre en situation d'analphabétisme peut contribuer à l'émergence d'une politique publique organisée sur le territoire métropolitain.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Développer des parcours linguistiques d'insertion socioprofessionnelle et culturelle des publics ne maîtrisant pas la langue française via la mise en œuvre d'une interface unique entre de multiples acteurs,
- Améliorer la connaissance, la structuration et la visibilité de l'offre linguistique pour les publics non francophones, en particulier ceux en situation d'alphabétisation, ainsi que pour les prescripteurs.
- Faciliter l'orientation des publics vers la formation linguistique existante sur le territoire, la plus adaptée au regard du niveau linguistique, du projet de la personne et de sa situation,
- Construire un référentiel commun d'intervention s'appliquant dans les différents territoires de la métropole et offrant un ensemble de prestations cohérentes et lisibles.
- Favoriser l'observation des besoins et des offres linguistiques sur le territoire métropolitain en vue d'éclairer les acteurs concernés (réponses formation, évolution des parcours, des projets et typologies des publics, éléments pédagogiques)

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

Pour les « commanditaires » (comité des financeurs et/ou comité de pilotage dédiés) :

- une meilleure connaissance, structuration et visibilité de l'offre de formation pour les publics non francophones, en particulier ceux en situation d'alphabétisation.
- un recueil d'éléments de connaissances nécessaires à l'analyse des besoins et notamment ceux des publics résidant dans les quartiers prioritaires (actualisation via une base de données spécifique).
- une mesure de l'adéquation entre l'offre et la demande, et l'identification des besoins non couverts, en vue notamment d'ajuster l'offre de formation.
- l'élaboration de bilans quantitatifs et qualitatifs de l'action.
- l'inscription des apprenants dans un parcours visant à leur permettre d'accéder aux dispositifs de droit commun.
- la promotion de l'égalité de traitement pour l'ensemble des publics n'ayant pas accès aux dispositifs de droit commun.

Pour les prescripteurs :

- bénéficier de bilans/synthèses individuels qui sont une aide à la décision et réajustement des stratégies et pratiques professionnelles.
- Une meilleure lisibilité en retour des processus et pratiques d'accueil et d'orientation mis en œuvre par chacun des prescripteurs par rapport aux publics non francophones (et en particulier en situation d'alphabétisation).

Pour les associations de proximité :

- bénéficier de bilans/synthèses individuels, de qualité des publics, qui faciliteront la constitution de groupes d'apprentissage et l'inscription des apprenants dans un parcours de formation.
- harmoniser les pratiques en termes de références et de qualité pédagogiques en favorisant le développement des outils-supports d'enseignement et des compétences des intervenants auprès des publics.
- faire office d'outil d'observation et d'analyse des besoins, des parcours et des offres de formation linguistique sur le territoire métropolitain en améliorant la « traçabilité des publics accueillis »
- contribuer et faciliter les actions de mise en relai avec les autres dispositifs existants sur le territoire si la personne y est éligible

Pour les apprenants (bénéficiaires) :

- un accueil, une évaluation des compétences langagières et un positionnement selon un référentiel pédagogique commun (CECRL de préférence) pour toute personne exprimant un besoin, une demande d'apprentissage de la langue française et ne relevant pas des dispositifs de droit commun (OFII, Cap compétences clés...)
- une orientation vers la formation linguistique existante sur le territoire la plus adaptée au regard du niveau linguistique, du projet de la personne et de sa situation.
- un suivi de son parcours de formation qui comprendra des temps d'évaluation intermédiaire des compétences langagières acquises, un accompagnement-conseil dans ses démarches et vers la réalisation de ses projets et qui mobilisera les relais et ressources de droit commun les plus adéquats.
-

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une expérimentation est en cours au niveau départemental, portée par le CRIA34 (AD'OC CONSEIL).

La plateforme recevra les personnes souhaitant bénéficier d'une formation linguistique. Elles seront orientées par des prescripteurs, des organismes relais ou se présenteront spontanément. La plateforme déterminera leur niveau initial et formalisera une prescription de parcours. La plateforme réalisera des bilans à l'issue du parcours, mais également en cours de parcours pour éventuellement l'ajuster.

Il conviendra d'étudier le fonctionnement et l'utilisation de cette plateforme pour les bénéficiaires de Montpellier. Le cas échéant, il faudra envisager son renforcement et son rayonnement sur la Métropole

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRES D'OUVRAGE : Etat

PARTENAIRES ASSOCIES : Région, Département, Métropole, Ville de Montpellier, CAF, OFII, SPE, associations de proximité, CRIA, Atout métiers, Université Paul Valéry, INSEE, MAI...

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville) :

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Tous publics non francophone d'origine n'ayant pas accès aux dispositifs de droits commun (OFII, LECTIO...) et résidant sur la métropole de Montpellier en particulier QPV.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : Septembre 2019

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre d'organismes prescripteurs et d'associations utilisateurs de la plateforme,
- Nombre de parcours préconisés et réellement effectués,
- Nombre de bilans/synthèses individuels réalisés et caractéristiques du public accueilli,
- Nombre d'orientations réalisées,
- Degré de satisfaction des acteurs (enquêtes qualitatives),
- Evolution des habiletés langagières des apprenants (évaluation initiale, intermédiaire et finale de la maîtrise de la langue à l'oral et à l'écrit à partir du référentiel CECR et du socle commun des compétences) ainsi que sur les gains en autonomie.
- Evolution des projets professionnels des apprenants,
- Nombre de sorties positives (emploi : CDD -6 mois, CDD de + 6 mois, CDI, contrat professionnel, contrat d'apprentissage, formation : qualifiante, pré-qualifiante (cap avenir, cap métier, AFC,...), cap compétences clés, contrat aidé (notamment mesures IAE), création d'activité...

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

Prévention des discriminations

Lutte contre toutes les formes de communautarismes

Egalité hommes/femmes

FICHE N° 4.2

Renforcement et développement des actions et formations linguistiques

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE CITOYENNE

ENJEU N°4 : Favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue française et aux compétences de base

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- La formation linguistique des publics migrants est à la lisière de plusieurs politiques publiques en pleine mutation : formation professionnelle, politique de la ville, intégration, action sociale.
- Un processus de structuration voire de catégorisation de l'offre et des publics s'est accentué et priorise aujourd'hui les étrangers « primo-arrivants » au détriment des publics installés depuis plus de 5 ans sur le territoire. Concernés jusqu'ici par les dispositifs « hors Contrat d'Accueil et d'Intégration » de l'OFII et « OEPRE » de l'Education Nationale, ils n'y ont plus accès.
- Le resserrement de la compétence « lutte contre l'illettrisme » portée par la Région (dispositif LECTIO) accessible aux personnes en situation d'illettrisme (ne maîtrisant pas le degré 2 des savoirs fondamentaux, oral et écrit, de l'ANLCI) ne concerne plus le public « Français Langue Etrangère » (FLE).
- Or, les besoins sur le plan langagier restent conséquents en particulier pour les quartiers prioritaires qui concentrent des adultes de bas niveau de qualification dont une part significative de populations immigrées non ou peu francophones relevant du FLE ou de l'alphabétisation.
- L'offre accessible à ces publics, appelée Actions Socio Linguistiques (ASL) est insuffisante qualitativement et quantitativement :
 - ↳ Le budget moyen d'une action « ASL » en Languedoc-Roussillon est de 26 000 €/an pour une association de proximité contre 146 000 €/an pour un Organisme de Formation. « Les financements conditionnent l'offre de service »,
 - ↳ Au-delà des objectifs d'autonomie socio-culturelle, un apprenant sur deux des « ASL » poursuit un objectif d'insertion professionnelle...

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Améliorer l'offre de formation linguistique d'un point de vue quantitatif et qualitatif en congruence avec les besoins observés chez les publics,
- Organiser la complémentarité de l'offre de formation linguistique sur les territoires prioritaires afin de faciliter l'inscription des apprenants dans un parcours de formation en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Augmenter et diversifier l'offre d'action et de formation linguistiques
- Accroître le nombre de parcours d'apprentissage linguistique lisibles pour les apprenants et les acteurs sur le territoire
- Favoriser l'autonomie des habitants notamment dans la mise en œuvre d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

A partir du schéma directeur impulsé par la plateforme linguistique, l'offre de formation de formation devra se structurer autour de 2 pôles :

- Soutien des **Actions Socio-Linguistiques** de proximité (ASL)
Maintien des subventions attribuées sur la base d'une harmonisation du coût d'une heure de formation ASL, afin de pérenniser, lorsque c'est possible, un poste de formateur dans chacune des associations pour garantir une continuité de l'offre pédagogique.
Pour appuyer cette démarche, un accompagnement du réseau RAPSOL3M (Réseau des Associations de Proximité Sociales et Linguistiques de Montpellier Méditerranée Métropole) sera proposé, afin de pérenniser les groupes d'échanges et d'analyses des pratiques des formateurs et l'outil numérique collaboratif permettant de partager et capitaliser les outils,

les techniques, les pratiques pédagogiques. Le RAPSOL3M doit permettre la construction d'un langage, d'un référentiel et une culture commune sur les questions relatives à l'apprentissage de la langue française.

Un programme de formation annuel destiné aux formateurs ASL des associations membres du réseau sera co-construit avec le RAPSOL3M et le CRIA Ad'Oc Conseil. L'appropriation par les formateurs ASL des référentiels en savoirs de base (ANLCl) et langagiers (CECR pour les langues) ainsi que de méthodologies du Français sur Objectifs Spécifiques seront des axes de travail pertinents au regard des notions de parcours, de la valorisation / certification des acquis des apprenants (accès à l'emploi, naturalisation...).

- Développement d'une **offre de formation linguistique intermédiaire et à visée professionnelle** (FLVP) en lien avec la dynamique de l'emploi sur le territoire (secteurs d'activités en tension et secteurs émergents)
L'offre sera complémentaire avec les dispositifs existants (OFII, LECTIO, OEPRE, ASL...) et devra s'inscrire dans une logique de parcours, en faisant la jonction avec l'offre de proximité ASL, offre de 1^{er} niveau, et une offre de formation pré-qualifiante préparant l'accès à la qualification ou l'emploi.

Il s'agit de structurer et de mettre en cohérence une offre linguistique publique dans une approche de territoire, offrant la possibilité aux apprenants de bénéficier d'étapes de parcours de formation de qualité.

Cette offre intermédiaire devra être souple en termes de critères d'accès et de contenu. Elle s'appuiera utilement sur la plateforme linguistique qui s'attachera à proposer un parcours linguistique répondant, en termes de contenus et de rythmes, à des besoins multiples et hétérogènes, fonction des trajectoires de vie des apprenants.

Cette offre intermédiaire aura une visée professionnelle supposant une maîtrise suffisante du français dans ses niveaux élémentaires. Elle visera l'acquisition de compétences linguistiques à l'écrit et à l'oral accès sur la pratique professionnelle et adaptée à un projet professionnel. Elle devra permettre au stagiaire de travailler parallèlement aux compétences linguistiques, la définition et la mise en œuvre d'un projet professionnel réalisable (atelier projet, connaissance du marché du travail, méthodologie de projet, période d'immersion en entreprise,...). Elle intégrera une période de stage en entreprise et pourra être rémunérée. Les méthodes d'accompagnement au projet issues des pédagogies actives et éducatives seront prioritaires (ADVP, trèfle chanceux, management de projet,...).

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Etat et Région

PARTENAIRES ASSOCIES : Département, Métropole, Ville de Montpellier, CAF, OFII, SPE, Atout Métiers, le CRIA Ad'OC Conseil, les associations de proximité et les organismes de formation, les réseaux ARC et RAPSOL3M...

PERIMETRE DE L'ACTION

Echelle métropolitaine avec un focus sur l'ensemble des quartiers de la Politique de la Ville.

PUBLICS VISES

Public immigré maîtrisant peu ou pas la langue française. Public ne relevant pas des dispositifs CAI ou OEPRE et résidant en QPV en priorité

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre d'associations membres du réseau et nombre de réunions réalisées du réseau,
- Nombre de formations pour formateurs mises en place et nombre de formateurs bénéficiaires,
- Nombre d'apprenants (stagiaires) et typologie par structure et par offre « ASL » et « FLVP »,
- Nombre d'heures de formations et ateliers réalisées,
- Nombre de périodes de stage en entreprise effectuées,
- Nombre de sorties positives (emploi : CDD -6 mois, CDD de + 6 mois, CDI, contrat professionnel, contrat d'apprentissage, formation : qualifiante, pré-qualifiante (cap avenir, cap métier, AFC,...), contrat aidé (notamment mesures IAE), création d'activité...

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

Prévention des discriminations

Lutte contre toutes les formes de communautarismes

Egalité hommes/femmes

FICHE N° 6.1

Elaborer un projet territorial et Coordonner les actions de prévention

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE CITOYENNE

ENJEU N°6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements

Accès à la santé (prévention)

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Au regard des déterminants de santé, les personnes habitant les QPV sont confrontées à des difficultés accrues en matière de santé ; elles souffrent de la récurrence de maladies, de difficultés d'accès aux soins, voire renoncent à ceux-ci pour des raisons tant d'éducation à la santé que de coût et de difficultés d'accès aux services. Ce handicap qui touche ces ménages doit être compensé.

Il est constaté une difficulté d'adaptation des personnes à l'organisation des dispositifs de soins et une difficulté pour ces derniers à s'adapter à leurs usagers habitant les QPV. Par ailleurs, la mobilité trouve sur ces territoires des limites, mobilité nécessaire lorsque les professionnels sont à distance du quartier.

De nombreuses initiatives privées, associatives et des bonnes pratiques existent et gagnent à être coordonnées et valorisées dans une recherche d'efficience.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS

Phase 1 : identification des partenaires et diagnostic

- Identifier l'ensemble des partenaires santé œuvrant au service des habitants des QPV
- Elaborer un diagnostic santé partagé des quartiers prioritaires de la métropole de Montpellier
- Partager la connaissance des ressources disponibles sur les territoires
- Evaluer l'opportunité d'un Conseil Local de Santé ou de toute autre instance ou outil visant à mener une action coordonnée des politiques de santé sur le territoire avec un axe de développement autour de la santé mentale (qui pourrait faire office de Conseil Local en Santé Mentale)

Phase 2 : action de coordination territorialisée

- Développer une action de coordination territorialisée et pérenne
- Assurer l'égalité réelle d'accès aux services publics sociaux et de santé de droit commun et réduire les inégalités sociales de santé
- Mieux accompagner les personnes souffrant de troubles psychologiques et psychiatriques en développant une approche « déspecialisée » et transdisciplinaire permettant une articulation des champs sanitaire-social et médico-social
- Soutenir et accompagner le maintien à domicile des habitants vieillissants

RESULTATS ATTENDUS :

Phase 1 :

- « Cartographie » santé des quartiers prioritaires : partenaires et dispositifs.
- Mise en commun des données santé des différentes institutions expertes en santé
- Lisibilité et visibilité des différents dispositifs et outils santé des diverses institutions et partenaires

Phase 2 :

- Diminution du nombre de situations de non-recours aux droits sociaux et aux soins
- Communication autour des divers dispositifs et outils auprès des usagers, professionnels de santé, institutions, associations, acteurs de terrain,...
- Coordination des actions de santé publique à destination des habitants des QPV

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Phase 1 :

Elaborer un état des lieux des ressources disponibles et des actions santé menées sur les territoires

Développer une action de coordination territorialisée des acteurs des champs du sanitaire et de la santé, ainsi que du médico-social et social

Phase 2 :

Améliorer l'accessibilité et l'accès aux soins dans une approche de promotion de la santé

Améliorer les parcours de santé

Réfléchir à la mise en place une stratégie de communication de l'offre de santé :

- Mailing...
- Organisation de manifestations collectives et forums santé « collant » aux besoins de la population
- Autres...

Développer le travail en réseau et une veille attentive s'assurant de l'effectivité des prises de relais

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE: ARS (en 2016) soutien en 2016 du CODES 34 / Ville

PARTENAIRES ASSOCIES : ARS, DDCS 34, CD 34, co-partenaires de la POSS-LR, MAIA Est Héraultaise, Ville de Montpellier, CCAS Ville de Montpellier, TRANSISSIAD, service social du CHRU, PASS générale et psychiatrique du CHRU de Montpellier, CPAM, Services sociaux de la CARSAT et de la MSA, Ordre des Médecins, ANPAA 34, Via Voltaire, GCS e-santé LR, FACE Hérault, CESAM Migrations Santé

PERIMETRE DE L'ACTION

(Préciser si 1 QPV, plusieurs QPV, ensemble des QPV, échelle ville)

Tous QPV

PUBLICS VISES

Tous publics habitant les QPV

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début :

Phase 1 : année 2016

Phase 2 : sur la durée du contrat de ville

Date de fin : 2020

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :**Phase 1**

- existence d'un état des lieux des ressources et des actions santé
- définition d'une coordination.

Phase 2

- réalisation d'un plan d'actions santé
- existence d'actions de communication.
- Amélioration du partage des ressources « santé »
- Amélioration de la coordination « santé »
- Evolution du nombre d'habitants des QPV accueillis auprès des dispositifs et structures sanitaires, sociales et médico-sociales,

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N° 6.2

Développer un programme de prévention primaire

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE CITOYENNE

ENJEU N°6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements

Accès à la santé (prévention)

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Malgré différents plans d'actions nationaux, régionaux ou locaux, on constate un manque d'information et d'accès à la prévention des habitants des QPV.

La prévention n'est pas perçue comme une priorité pour les personnes en situation de précarité et les messages proposés n'atteignent pas leur public. Au-delà de la méconnaissance des actions de prévention mises en œuvre sur le territoire, les freins psychologiques et l'inadaptation des messages au public, rendent la prévention inopérante.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Améliorer l'accès à la prévention des habitants et mettre en œuvre des actions de promotion de la santé en s'appuyant prioritairement sur les dispositifs et structures existants ;
- Développer des programmes de prévention adaptés (adultes, enfants, « âges clés » de la vie), en collaboration avec les différents partenaires (ARS, CPAM de l'Hérault, CARSAT, RSI, MSA, MAIA, Education Nationale, services hospitaliers, Conseil Départemental de l'Hérault, collectivités, universités, professionnels de santé, associations...);
- Cibler les thématiques :
 - Lutte contre les addictions (Tabac, alcool, drogues, écrans)
 - Lutte contre les cancers en favorisant l'accès au dépistage (Cancer du sein, cancer colorectal...)
 - Santé sexuelle
 - Promotion des gestes de premiers secours
 - Promotion de l'éducation nutritionnelle (alimentation et activité physique)

RESULTATS ATTENDUS :

- Amélioration des messages de prévention
- Amélioration de l'accès à l'information sur la prévention des habitants des QPV
- Amélioration de la qualité de vie des habitants
- Dépistage précoce des pathologies
- Diminution des troubles ciblés par les messages de prévention (notamment obésité, santé bucco-dentaire, troubles psychiques, dépistages, vaccinations, ...)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Développer un projet global de prévention primaire à partir des cibles identifiées dans les diagnostics existants répertoriés et le dérouler sur la durée du contrat de ville ;
- Définir les priorités d'intervention par territoire prioritaire ;
- Développer des actions spécifiques et adaptées (aux publics et aux territoires) en privilégiant l'utilisation des ressources existantes et les moyens de droit commun ;
- Améliorer la démarche de prévention des habitants des QPV vis-à-vis de leur problématique de santé, amélioration de leur hygiène de vie
- Former / sensibiliser les professionnels de santé, du médico-social et social pour améliorer l'impact des messages de prévention ;
- Développer un programme d'actions sur une durée de 7 ans avec évaluation des résultats.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : ARS et Ville de Montpellier

PARTENAIRES ASSOCIES : ARS, CPAM de l'Hérault, CARSAT, Education Nationale, CHRU Montpellier, Conseil Départemental de l'Hérault, collectivités, universités, professionnels de santé, associations, Maison des ados

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Habitants des QPV

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de participants
- Nombre de professionnels formés/sensibilisés
- Augmentation de la connaissance des messages et des actions de prévention auprès des publics
- Augmentation de l'accès aux soins et au dépistage organisé

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N° 6.3

Prévention santé à l'école sur les temps péri et extra scolaires

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE CITOYENNE

ENJEU N°6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements

Accès à la santé (prévention)

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Dans les QPV des difficultés accrues en matière de prévention santé et d'accès aux soins sont constatées. Les messages de santé publique (Plan prévention Santé du Ministère de la santé, Programme National Nutrition Santé) ne sont pas appropriés et intégrés par les populations de ces quartiers.

Les indicateurs nationaux et régionaux mettent en avant une prévalence des troubles de santé (tels que le surpoids et l'obésité, les caries dentaires, le sommeil ou le temps passé devant les écrans) plus élevée dans les QPV.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Sensibiliser les enfants et leurs parents pour une meilleure appropriation des messages de prévention, en insistant sur l'éducation nutritionnelle, l'hygiène corporelle et l'activité physique. Les rendre acteurs de leur santé en adaptant les messages de prévention et l'accompagnement aux soins.
- Sensibiliser les personnels d'animation des temps péri et extra scolaires pour une meilleure appropriation des messages de prévention, en insistant sur l'éducation nutritionnelle, l'hygiène corporelle et l'activité physique.

RESULTATS ATTENDUS :

- Diminution de la prévalence des troubles de santé (surpoids et obésité, hygiène bucco-dentaire, sédentarité, temps passé devant les écrans).
- Développement de l'accès aux soins (accès aux consultations gratuites chez un dentiste via le Programme M' T Dents)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mise en place d'un comité de pilotage réunissant les principaux acteurs du territoire (Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, Etat, Education Nationale, ARS, CPAM, Université CHU Montpellier, Institut du Cancer de Montpellier, Parents d'élèves, associations de prévention et promotion de la santé)
- Réalisation d'un diagnostic à partir des expériences préexistantes (Le grand défi Vivez, bougez ; initiatives des collectivités territoriales et de l'éducation nationale dans le domaine de la prévention...), des données collectées (ressources ARS, diagnostic santé) et des recommandations nationales (PNNS) dans l'objectif de co-construire une stratégie de prévention santé.
- Réaliser auprès des parents d'élèves, des enseignants, des professionnels de santé, une enquête par territoire QPV, pour permettre un diagnostic fin et déterminer les thématiques principales à travailler sur le territoire concerné (l'ARS peut inventorier les professionnels de santé présents par QPV) ;
- Former les personnels en contact quotidien avec les enfants (Ecoles et ALSH) afin de relayer les messages de prévention ;
- Assurer le lien avec les cadres et les médecins de l'éducation nationale, les enseignants, et les diététiciennes de la ville ;
- Informer et sensibiliser les parents en créant des temps d'information et d'échanges courts et réguliers (1/2h – 1h) sur les thématiques choisies
- Proposer des activités de prévention ludo éducatives durant les Temps d'activités péri et extra scolaires
- Evaluer l'action régulièrement auprès des parents et des intervenants pour ajuster les propositions.
-

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Ville de Montpellier

PARTENAIRES ASSOCIES : Education Nationale ; Universités (Médecine et Dentaire) ; ARS ; EPIDAURE ; DRAF (nutrition) ; DRJSCS (sports) ; CPAM (programme de prévention bucco-dentaire) ; Parents d'élèves ; Associations de prévention et de promotion de la Santé ; Institut du Cancer de Montpellier

PERIMETRE DE L'ACTION

27 écoles des Quartiers Politique de la Ville.

PUBLICS VISES

Enfants et parents sur les temps péri et extra-scolaire.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022 (sur toute la durée du contrat de ville)

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Inventaire des écoles concernées ;
- Mobilisation des formateurs et des personnels (nombre de personnes impliquées)
- Nombre de formations réalisées et de personnes formées
- Nombre d'actions mises en place
- Nombre d'enfants et de parents sensibilisés
- Correction des troubles (Nombre de recours au programme M'T Dents, Amélioration qualitative de la composition des gouters des enfants, augmentation de l'activité physique hebdomadaire) et, à terme, diminution des pathologies ciblées lors des campagnes de prévention.

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

Lutte contre l'inégalité d'accès aux messages de prévention et aux soins

FICHE N° 6.4

Réduction des risques liés aux addictions et des conséquences sur la santé

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE CITOYENNE

ENJEU N°6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements

Accès à la santé (prévention)

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

En matière de réduction des risques liés aux addictions, il est important d'intervenir en amont du soin, sur la sensibilisation et la prévention, notamment auprès des jeunes. Les structures compétentes pour la prise en charge des addictions, en fonction de leur nature, existent et ont besoin d'être clairement identifiées par tous les acteurs en contact avec les publics concernés.

Il est nécessaire de diffuser et rendre accessible l'information, de mettre en réseau les acteurs et d'accompagner les recours pour que le public ait accès, dans un 1^{er} temps, à la prévention et dans un 2^{ème} temps, au soin.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Prévenir les situations à risque d'exposition aux consommations en sensibilisant les habitants, les usagers et les professionnels associatifs et institutionnels aux conséquences des situations à risque pour agir sur les comportements, l'environnement des personnes et des groupes de manière individuelle et collective ;
- Réduire (accéder aux droits et orienter vers les soins) les conséquences des situations d'exposition aux risques (addiction avec substance : alcool, stupéfiants, tabac ou sans substance : jeux vidéo, internet, jeux d'argent) et de leurs impacts sur la vie quotidienne (isolement social, difficulté dans la vie affective, rupture familiale, précarité sociale et économique et pathologies induites). En lien avec le DRAPPS.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Augmentation de l'implication des habitants et des professionnels dans la prévention
- Rendre les personnes en situation de vulnérabilité « actrices » de leur vie en leur donnant la parole et en leur permettant de relayer les informations auprès de leurs pairs.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Après réalisation d'un diagnostic des besoins et repérage des professionnels des territoires concernés (à intégrer dans la mission de coordination générale) :

- Proposer des formations d'adultes référents pour favoriser l'accès à l'information et à l'éducation à la santé et permettre aux habitants de réaliser des orientations de 1er niveau en direction des professionnels (action de prévention par les pairs).
- Proposer des formations de personnes ressources aux professionnels intervenant sur les questions de prévention santé afin de favoriser l'accès à l'information, aux droits et aux soins des publics vulnérables.
- Favoriser et impulser une dynamique de réseau pluridisciplinaire d'acteurs pour mieux répondre aux besoins de ces publics afin de doter l'ensemble des « apprenants » des compétences clés et de les rendre experts.
- Réaliser des actions d'éducation pour la santé et d'accès aux soins

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Ville de Montpellier (CLSPD avec l'appui du service de la cohésion sociale)

PARTENAIRES ASSOCIES : Tous les acteurs de prévention oeuvrant dans le champ de la santé (SOUFFLE LR, Institut du Cancer de Montpellier, Ligue contre le Cancer, Avenir Santé, CODES 34, ANPAA, PEPA) et institutionnels tels Ville, ARS, CPAM 34 et Etat (via la MILDECA)

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Habitants des quartiers en politique de la ville

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Ratio nombre de formations programmées/nombre de formations réalisées
- Nombre de participants aux différentes formations
- Liste des compétences de base, acquises et transférées
- Nombre de fois où les personnes ressources ont été sollicitées par les habitants
- Indice de satisfaction des formations

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N° 6.5

Création d'une Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP)

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE CITOYENNE

ENJEU N°6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements

Accès à la santé (prévention)

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Etude de la faisabilité de l'installation d'une structure d'exercice coordonné (Maison de Santé Pluri professionnelle, Equipe de Soins Primaire, Centre de Santé) pour assurer l'accès aux soins de premier recours de la population sur le quartier Mosson
- Elaborer un projet territorial de santé,
- Améliorer l'offre de soins de premier recours

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Apporter une réponse aux besoins d'accès à la santé de la population du quartier prioritaire de la Mosson (Paillade et Hauts de Massane),
- Contribuer au partage d'expériences, à la complémentarité des approches, à l'insertion des professionnels de santé partenaires (sanitaire, médico-social et social)
- Assurer des activités de soins sans hébergement
- Favoriser le développement par les professionnels et participer à des actions de santé publique, à des actions de prévention et d'éducation pour la santé et à des actions sociales

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Ouverture d'une structure d'exercice coordonné (Maison de Santé Pluriprofessionnelle ESP, Centre de Santé).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action vise à favoriser, en lien avec les acteurs du contrat de ville, l'installation de médecins généralistes et d'autres professionnels de santé dans le cadre d'un exercice coordonné soit en tant que professionnels salariés (Centre de Santé) ou en tant que professionnels libéraux (ESP, MSP).

Les professionnels de santé exerçant au sein de cette Maison de Santé Pluri-professionnelle (professionnels libéraux) élaborent un projet de santé attestant de leur exercice coordonné et répondant aux besoins de santé de la population.

L'exercice coordonné favorise la coopération, l'optimisation du temps médical. Il permet d'apporter la meilleure réponse en termes de parcours, de continuité et de qualité de prise en charge des patients et améliore les conditions d'exercice des professionnels de santé.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Professionnels, structure porteurs du projet de MSP / ARS

PARTENAIRES ASSOCIES : ARS– URPS et Professionnels de santé ; collectivité locales, CD34.

PERIMETRE DE L'ACTION

Quartier prioritaire : Hauts de Massane (Mosson Nord)

PUBLICS VISES

Les habitants de la Mosson et environs et plus spécifiquement les habitants des Hauts de Massane

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2017

Date de fin :

EVALUATION

INDICATEURS :

- Amélioration de la réponse médicale et paramédicale sur le quartier prioritaire les Hauts de Massane (Mosson Nord)
- Nombre de professionnels de santé en exercice coordonné.

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N° 6.6

Accompagner l'accès aux droits et lutter contre l'illectronisme

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE CITOYENNE

ENJEU N°6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements

Accès aux droits

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

L'évolution des démarches administratives et leur continuelle complexification ont rendu difficile leur compréhension et leur exécution par un public dit fragile et toujours plus nombreux : personnes âgées, personnes issues de l'immigration, personnes en rupture sociale...

Les situations de « non recours » sont en augmentation. Elles amputent le pouvoir d'achat des bénéficiaires potentiels et freinent leur possibilité d'insertion. Les raisons du « non recours » relèvent de différents facteurs : manque d'information adaptée, complexité des parcours et des démarches administratives, compréhension de la langue, remplacement des accueils physiques par des plateformes téléphoniques, accueil quelques fois peu adapté et peu informé et délais de traitement qui peuvent décourager.

Elles relèvent également de la fracture numérique. En France, 8 % de la population active considère n'avoir aucune compétence numérique, et plus de 25 % des Français éprouvent des difficultés à utiliser les équipements informatiques. Les démarches administratives s'effectuent aujourd'hui exclusivement en ligne via les sites des administrations, ce qui exclut de fait les personnes ne possédant ou ne maîtrisant pas les nouvelles technologies d'information et de communication (méconnaissance technique de l'outil informatique, difficultés de lecture et écriture du français, non-maîtrise des démarches administratives, méconnaissance des sites dédiés, manque de confiance en soi...).

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Mettre à disposition des populations en grande fragilité des guichets « incarnés » (humain par opposition à virtuel), lieux de proximité d'information, d'accès et de formation pour l'ensemble des démarches sociales et socio-médicales, afin d'éviter toute rupture dans l'accès aux droits des publics concernés.
- Accompagner à travers ces lieux, les publics dans la gestion des e-démarches.
- Accompagner, le cas échéant, vers la qualification les structures existantes
- Favoriser l'autonomisation des publics dans la réalisation de démarches administratives/d'accès aux droits en ligne
- Lutter contre la fracture numérique

RESULTATS ATTENDUS :

- Mutualisation des moyens des structures sociales, médico-sociales, culturelles intervenant dans les QPV (associations, administrations, organismes sociaux, Médiathèques, Mairies Annexes, CCAS, Centres sociaux, Maisons Pour Tous, Pole Emploi).
- Création de lieux de libre-accès et/ou d'accès accompagné à l'outil numérique dans chaque quartier politique de la Ville lorsqu'ils n'en sont pas pourvus.
- Structuration d'une offre homogène d'accès aux droits (qualification des opérateurs)
- Formation des publics à la découverte des sites institutionnels via l'utilisation de l'outil informatique et aussi des tablettes et smartphones pour rechercher des informations, faire les démarches d'accès aux droits, recevoir les messages électroniques des institutions.
- Mise en place de sessions de formation sous forme d'ateliers collectifs.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit tout d'abord de cibler les structures existantes dans les QPV, pouvant assurer une permanence et ayant les compétences pour coordonner l'ensemble des démarches administratives des populations visées, pour l'accès aux droits, notamment celles disposant d'un accès à l'outil numérique et ayant les compétences pour accompagner les publics. L'action visera également, en fonction des résultats du diagnostic, à coordonner les acteurs du territoire concerné et à mutualiser leurs moyens afin de proposer un accueil et éventuellement une formation aux personnes désireuses de développer leurs compétences dans l'accès aux droits via l'outil numérique. Un planning des permanences de ces structures et les services qu'elles proposent pourront être communiqués sur les territoires.

Sur les quartiers non pourvus, il s'agira de créer des lieux ou des permanences visant ces mêmes objectifs et de veiller à leur qualification.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : CCAS

PARTENAIRES ASSOCIES :

CAF, Conseil Départemental, Ville de Montpellier (Mairies Annexes), Métropole (SPV + Médiathèques), CPAM, Associations installées en QPV bénéficiant d'un accueil du public

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Tous les habitants de la ville, en particuliers des QPV

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS :

- Nombre de structures identifiées et existantes proposant un accès à l'outil numérique et/ou de sessions de formation dans les QPV
- Nombre de structures créées et/ou équipées
- Nombre de QPV couverts
- Nombre de personnes accueillies sur les points d'accès
- Nombre de personnes accompagnées
- Nombre de personnes formées
- Nombre de sessions de formation réalisées
- Utilisation des sites des Administrations et Institutions concernés (nombre de connexions, démarches dématérialisées effectuées par les publics résidant sur les territoires concernés...)

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

Cette action vise principalement les approches transversales égalité homme/femmes, lutte contre les discriminations et lutte contre toutes les formes de communautarisme

FICHE N° 6.7

Animation de vie sociale

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE CITOYENNE

ENJEU N°6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements

Accès aux droits

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

L'animation de la vie sociale s'inscrit en complémentarité des offres d'intervention sociale dans les territoires. Les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, représentent un outil privilégié pour faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires. Elles poursuivent comme finalités de façon concomitante : l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux, la prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité. Les champs d'intervention des centres sociaux sont orientés principalement sur des actions en faveur des familles, de l'accès aux droits, de la lutte contre l'isolement, la citoyenneté et l'implication des jeunes.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

Concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale qui répondent aux besoins d'accompagnement des familles.

RESULTATS ATTENDUS :

Favoriser un meilleur maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs) et le renforcement de la qualité des offres de services et des réponses sociales aux besoins des familles

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante. Soutenir la création de structures nouvelles Avs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville non-couverts ou insuffisamment couverts.
- Approfondir l'offre d'accompagnement des familles et des jeunes par les structures Avs

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : CAF

PARTENAIRES ASSOCIES : Institutions, collectivités, associations, Etat, conseil citoyen ...

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV de Montpellier non couverts ou insuffisamment couverts

PUBLICS VISES

Tous les publics (familles, enfants, jeunes, seniors)

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 01/01/2019

Date de fin : la durée du contrat de ville

EVALUATION

INDICATEURS :

- Création de structures d'AVS dans les quartiers prioritaires de la ville non couverts ou insuffisamment couverts
- Renforcement du partenariat avec l'ensemble des opérateurs œuvrant en matière d'AVS

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

Faciliter l'insertion sociale des familles et des jeunes en QPV en leur permettant l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports – Promouvoir les valeurs de la république et de la citoyenneté

FICHE N° 6.8

Coordonner l'offre culturelle et sportive

PILIER N°1 / COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE CITOYENNE

ENJEU N°6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements dans les QPV

Atelier Accès à la culture et au sport

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- **Manque de qualité, de diversité et de visibilité des offres** culturelles et sportives à destination des publics issus des quartiers Politiques de la Ville ;
- **Insuffisance des offres de parcours inscrits dans une logique de continuité éducative** (manque d'articulation des offres sur les différents temps des enfants, des adolescents, des jeunes en formation) ;
- **Insuffisance des offres adaptées aux publics QPV émanant des principaux établissements culturels et sportifs ;**
- **Absence de coordination polyvalente** des acteurs et des offres à destination des publics QPV.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

- **Créer des espaces institutionnels de concertation** pour harmoniser les politiques publiques et les moyens affectés dans les QPV dans les domaines culturels et sportifs ;
- **Créer une coordination** qui accompagne et met en synergie les différents acteurs et établissements du territoire dans leurs propositions culturelles et sportives conçues pour les publics QPV ;
- **Améliorer la visibilité et la cohérence des offres.** Repérer les besoins, les doublons et travailler « l'aller vers » les publics cibles, en créant des passerelles entre les acteurs institutionnels et associatifs dans le but d'informer, d'intéresser, de mobiliser TOUS les publics ;
- **Améliorer la gestion des temps d'ouverture des équipements** et les conditions d'accès des publics aux offres (interroger notamment la répartition des créneaux entre les temps dédiés aux clubs et les temps de pratiques ludiques) ; mener une réflexion sur les locaux disponibles pour la pratique, notamment culturelle, dans les QPV ;
- **Augmenter l'offre** (qualité, quantité et adaptation aux publics) **et favoriser la conception de parcours éducatifs et de projets participatifs adaptés** aux différentes tranches d'âge, dans une démarche co-construite entre les partenaires institutionnels et associatifs ;
- **Associer les bénéficiaires à l'élaboration des offres** pour sortir de la logique descendante (intelligence collective...) ;
- **Positionner l'offre sport-culture comme levier vers l'employabilité** des populations jeunes.
- **Faire bénéficier l'ensemble des partenaires des savoir-faire et des outils développés** au fil des expériences afin de professionnaliser davantage l'intervention.

RESULTATS ATTENDUS :

- Des **offres et des parcours plus adaptés** aux besoins, aux attentes et aux temporalités des publics, permettant à terme une **augmentation des pratiques culturelles et sportives des publics issus des QPV ;**
- Une **meilleure visibilité** et une **meilleure répartition territoriale des offres ;**
- Des **intervenants mieux coordonnés et mieux formés ;**
- Des **établissements culturels et sportifs plus impliqués, développant une offre adaptée aux publics des QPV** afin de favoriser la **mixité sociale** et la **mobilité territoriale.**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mettre en place de façon pérenne une instance de coordination sur chacun des quartiers prioritaires, dont les champs d'intervention seront centrés sur les offres culturelles et sportives. Cette instance sera chargée de :

- **Répertorier les acteurs et les offres** dans les domaines de la culture et du sport et rendre ces ressources accessibles à tous les partenaires par la **mise en place d'outils partagés** via internet (répertoire des acteurs, des offres, des lieux et des créneaux par quartier, calendrier des programmations, calendrier des appels d'offre, fichiers contacts, documents ressources, fiches outils, fichiers diffusion, plans de diffusion...) ;
- **Analyser et améliorer les offres à destination des publics prioritaires** en incitant les porteurs de projet à travailler la qualité, la quantité, l'adaptabilité des offres **en visant la mixité sociale et la mobilité territoriale ;**

- **Renforcer la mise en réseau des services de médiation institutionnels et associatifs** à l'échelle de la Métropole (éducateurs sportifs ; médiateurs culturels ; animateurs Jeunesse) ;
- **Définir des stratégies d'accompagnement des publics**, notamment par la structuration de parcours éducatifs et l'élaboration de projets participatifs ;
- **Aller vers les publics : Créer des supports/des actions de communication innovant(e)s et commun(e)s** autour des offres et des parcours éducatifs ;

Ces instances pourront être intégrées aux réseaux existants et s'appuyer sur des coordonnateurs locaux déjà en place ayant des compétences reconnues dans ces domaines (connaissance des offres et des équipements sport/culture, connaissance des publics, de leurs besoins, bonne connaissance des principaux acteurs du monde associatif, capacité de programmation multicritères...).

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Métropole / Ville

PARTENAIRES ASSOCIES : Collectivités - Mission locale jeunes – Etat – Associations – CAF – Coordonnateurs de territoires, (liste non exhaustive)

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des quartiers Politique de la Ville.

PUBLICS VISES

Population des quartiers Politique de la Ville.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Répertoires et cartographie par QPV des acteurs sportifs et culturels et des offres, régulièrement actualisés et accessibles à tous les partenaires ;
- Outils partagés de gestion ;
- Supports de communication partagés ;
- Analyse de l'évolution de l'offre, statistiques de fréquentation ;
- Suivi de l'évolution des crédits de droit commun interinstitutionnels mobilisés ;
- Implication des services et des établissements culturels et sportifs des collectivités ;
- Implication des associations culturelles et sportives du territoire ;
- Dynamique de projets/cohérences des parcours initiés ;
- Implication des bénéficiaires.
- Développement mesuré des offres (qualitatif/quantitatif/géographique) à destination des publics QPV ;
- Amélioration mesurée de l'appropriation des offres par les populations ;
- Augmentation de la participation des publics des QPV aux offres des établissements ;
- Inscription des publics dans des parcours éducatifs inter-établissements et interdisciplinaires ;
- Nombre de projets et d'outils co-construits ;
- Nombre d'associations accompagnées dans le montage de projet et la recherche de financement

A terme : Augmentation mesurée de la pratique sportive et culturelle dans les QPV pour tous les publics (pratique accompagnée et pratique autonome).

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

En favorisant une meilleure couverture du territoire par une offre publique et associative complétée et adaptée aux besoins des publics des QPV, la coordination doit permettre d'agir sur les enjeux transversaux en augmentant la pratique au niveau du jeune public, en favorisant l'équité homme/femme et en soutenant la lutte contre les discriminations. Une attention particulière devra être portée aux publics des jeunes filles et des familles, à la mixité sociale, à la recherche de co-construction, à la promotion de la mobilité sur le territoire.

FICHE N° 6.9

Elaborer des parcours sportifs

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE CITOYENNE

ENJEU N°6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements dans les QPV

Accès à la culture et au sport

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Un public en marge des équipements et actions sportives dans les QPV (cf. diagnostic identifié dans le Contrat cadre)
- Problème d'accès à des offres existantes mais non utilisées et qui nécessitent **une démarche spécifique « d'aller vers » les publics** ;
- Offre trop faible et déstructurée sur les temps extra-scolaires.
- Déficit dans l'offre de parcours sportifs à destination des publics prioritaires.
- Manque de visibilité et de cohérence dans l'offre des installations sportives (problème d'adéquation entre l'offre et la demande, problème d'attribution des créneaux horaires dans les équipements)
- Manque d'équipements de proximité dédiés à la pratique dans les QPV (notamment dans le domaine culturel)
- Problèmes liés aux coûts d'accès
- Manque de mixité dans la pratique sportive.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

Accompagner les publics vers le sport

- Rendre les équipements de proximité accessibles, proposer une offre structurée, lisible, répondant aux attentes des habitants, renforcer l'offre socialisante et ludo-sportive sur les temps extrascolaires, favoriser la mixité ;

Soutenir les parcours d'insertion socioprofessionnels des jeunes

- Travailler l'autonomie, la levée des freins à la mobilité physique ou symbolique au bénéfice d'une insertion sociale et professionnelle par la pratique d'activités sportives ;

Avec les évènements et les équipements du territoire, construire des parcours de pratiques

- Aider à l'appropriation d'un évènement sportif par un territoire et mettre à profit cet évènement pour construire des parcours de pratiques ;

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Augmentation de l'offre de parcours à destination des publics prioritaires
- Meilleure visibilité sur les offres des établissements
- Augmentation des pratiques sportives
- Amélioration des conditions d'accès à ces actions
- Meilleure mixité dans les pratiques
- Elargir les tranches d'âges et accueillir les 12-16 ans
- Optimisation de « l'efficacité sociale » des actions associatives et territoriales
- Mieux prendre en compte les demandes des structures du quartier pour les équipements de proximité à destination des habitants du quartier

EXEMPLES DE DECLINAISON OPERATIONNELLE

Les actions menées par les acteurs associatifs sur les QPV se distinguent de l'activité sportive de droit commun à vocation récréative ou compétitive, car elles comportent toutes une finalité supplémentaire à vocation d'intégration, partie intégrante du projet.

On distinguera notamment trois types d'activités à vocation d'inclusion :

- **L'activité sportive révélatrice de talents**

En s'appuyant sur la pratique sportive, il s'agira de repérer et valoriser des savoir-être et des savoir-faire mobilisables pour l'accès à la formation et à l'emploi (en lien avec la MLJ3M).

- **L'activité sportive porteuse de valeurs**
Utiliser le sport comme pour promouvoir des valeurs citoyennes comme la cohésion sociale, la prévention et le traitement des dérives (racisme, antisémitisme, homophobie), l'égalité hommes-femmes...
- **L'activité sportive comme projet de territoire**
L'inscription volontariste du sport sur un territoire peut permettre de mobiliser les jeunes publics dans une dynamique d'insertion et/ou de citoyenneté au sein et avec les acteurs de différentes institutions (l'école, l'entreprise...).
Le sport peut ainsi favoriser la concertation de l'ensemble des acteurs d'un territoire autour de projets partagés.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Ville / Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Collectivités, Associations, Etat, DSDEN 34, CAF, ANCV

PERIMETRE DE L'ACTION

L'ensemble des QPV, en lien avec les actions déjà en place sur les territoires de la Ville et de la Métropole

PUBLICS VISES

1. Tous, à commencer par les enfants
2. Jeunes à partir de 16 ans et adultes dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle, mobilisation du public ne rentrant dans aucun dispositif pour l'amener à intégrer un parcours
3. En lien avec les parents et les grands-parents

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2019

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS :

- Nombre d'actions réalisées / répartition par quartiers
- Nombre de personnes inscrites dans les parcours et répartition par genre et par tranche d'âge
- Mise en place de la coordination des activités
- Amélioration de la lisibilité de l'offre
- Augmentation de la participation des publics aux offres
- Augmentation de la fréquentation des installations sportives

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

Attention particulière aux publics des jeunes filles, des femmes et des familles, à la mixité sociale, à la recherche de co-construction, au territoire et à la promotion de la mobilité

FICHE N° 6.10

Elaborer des parcours culturels

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE CITOYENNE

ENJEU N°6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements dans les QPV

Accès à la culture et au sport

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Un public en marge des équipements et actions culturelles dans les QPV (cf. diagnostic identifié dans le Contrat cadre)
- Problème d'accès à des offres existantes mais non utilisées et qui nécessitent une démarche spécifique « d'aller vers » les publics ;
- Une offre trop faible et déstructurée sur les temps extra-scolaires.
- Déficit dans l'offre de parcours culturels à destination des publics prioritaires.
- Manque de visibilité et de cohérence dans l'offre des établissements culturels (problème d'adéquation entre l'offre et la demande)
- Manque d'équipements de proximité dédiés à la pratique dans les QPV (notamment dans le domaine culturel)
- Problèmes liés aux coûts d'accès

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

Accompagner les publics vers la culture

- Faire des équipements de proximité des lieux de pratiques de qualité et accessibles, proposer une offre structurée, lisible, répondant aux attentes des habitants ;

Elaborer des parcours culturels allant de la sensibilisation à la professionnalisation

- Favoriser la pluri annualité et la lisibilité de l'offre, le continuum éducatif, le brassage des publics, favoriser les mobilités et les découvertes multidisciplinaires
- Assurer lien et cohérence entre les temps de l'enfant, du jeune ;

Soutenir les parcours d'insertion socioprofessionnels des jeunes

- Travailler l'autonomie, la levée des freins à la mobilité physique ou symbolique au bénéfice d'une insertion sociale et professionnelle par la pratique d'activités culturelles ;

Avec les évènements et les équipements du territoire, construire des parcours de pratiques

- Aider à l'appropriation d'un évènement culturel par un territoire et mettre à profit cet évènement pour construire des parcours de pratiques ;

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Augmentation de l'offre de parcours à destination des publics prioritaires
- Meilleure visibilité sur les offres des établissements
- Augmentation des pratiques culturelles
- Amélioration des conditions d'accès à ces actions
- Meilleure mixité dans les pratiques
- Optimisation de « l'efficacité sociale » des actions associatives et territoriales

EXEMPLES DE DECLINAISON OPERATIONNELLE

Il s'agit à la fois de sensibiliser les publics aux projets culturels mais aussi aux possibilités d'accès des habitants des quartiers aux métiers de la culture. La culture est une compétence partagée entre l'État et les collectivités locales, qui implique beaucoup d'acteurs institutionnels, d'associations, de professionnels...

Renforcer simultanément, l'offre et la pratique culturelles pour les habitants des quartiers populaires, est un levier considérable pour la cohésion sociale et un enjeu d'équité territoriale. La culture permet de changer de regard sur les inégalités femmes-hommes ou les discriminations.

« Ville 100% EAC »

En déclinaison de la convention associant Montpellier Méditerranée Métropole et les partenaires d'une éducation artistique et culturelle complète et intégrée (la DRAC Occitanie, la rectrice académique, la DDCS), un conventionnement avec la ville de Montpellier est en cours de signature, dont différents projets pilotés concernent les crèches et les écoles de la Mosson.

Ville apprenante

La Ville de Montpellier est candidate pour s'engager, aux côtés de l'UNESCO, dans le Réseau Mondial des Villes Apprenantes qui vise à encourager et valoriser les villes qui font de l'apprentissage tout au long de la vie un axe fort de leur politique éducative.

DEMOS

L'orchestre Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) permet à des enfants de 7 à 12 ans des QPV de participer pendant 3 ans à des ateliers pédagogiques, avec d'autres jeunes issus d'autres QPV ou de zones rurales. Chacun d'entre eux bénéficie de cours gratuits et se voit offrir un instrument de musique. Grâce à ce tremplin, environ 50 % d'entre eux rejoignent ensuite un conservatoire classique. Il s'agit d'un dispositif de démocratisation de l'accès à la pratique musicale.

De la sensibilisation à la professionnalisation

Construction de parcours/modules par binômes d'établissements avec, par exemple, un parcours « Musée-Musique » constitué de 2 modules : 1 module OONM + 1 module Musée Fabre qui peuvent avoir lieu sur la même journée ou sur 2 demi-journées différentes, pour le contemporain FRAC/CCN...

Parcours d'insertion socioprofessionnels des jeunes

A destination des publics jeunes et adultes, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, quel que soit le type de parcours (remobilisation, formation, dispositif de droit commun comme l'IEJ, la Garantie Jeunes, le CIVIS, RSA, service civique ...).

Mise en situation (via des ateliers de pratique artistique et/ou sportive) qui s'inscrit dans la durée (3 à 4 mois par exemple pour les publics jeunes et 8 à 9 mois pour les adultes au RSA) en parallèle et en lien avec les parcours et dispositifs d'insertion, dans un objectif de capitalisation de savoir-être et savoir-faire en compétences transférables dans le monde du travail ; outils à construire et partager ; animation par les professionnels du champ sportif et culturel.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Métropole/Ville

PARTENAIRES ASSOCIES : Collectivités, Associations, Etat, DSDEN 34, CAF, ANCV

PERIMETRE DE L'ACTION

L'ensemble des QPV, en lien avec les actions déjà en place sur les territoires de la Ville et de la Métropole

PUBLICS VISES

4. Tous, à commencer par les enfants
5. Jeunes à partir de 16 ans et adultes dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle, mobilisation du public ne rentrant dans aucun dispositif pour l'amener à intégrer un parcours
6. Tous les enfants et adolescents, en lien avec les parents et grands-parents

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début :

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS :

- Nombre d'actions réalisées / répartition par quartiers
- Nombre de personnes inscrites dans les parcours et répartition par genre et par tranche d'âge
- Mise en place de la coordination des activités
- Amélioration de la lisibilité de l'offre
- Augmentation de la participation des publics aux offres
- Augmentation de la fréquentation des installations sportives et culturelles

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

Attention particulière aux publics des jeunes filles, des femmes et des familles, à la mixité sociale, à la recherche de co-construction, au territoire et à la promotion de la mobilité

FICHE 6.11

Développer le réseau de lecture publique et l'accès au multimédia et au numérique

PILIER N°1 / COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE CITOYENNE

ENJEU N°6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements dans les QPV

Accès à la culture et au sport

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Les premiers exclus de la culture sont les **populations en situation de grande précarité**. Les études montrent combien précarité, exclusion et illettrisme sont intimement liés. Dans nos sociétés de l'écrit et de la performance, ne pas savoir lire et écrire revient de facto à s'exclure et se marginaliser de la vie sociale et rend très difficile l'accès aux infrastructures culturelles et pédagogiques.

A ces publics en difficulté s'ajoutent les **populations qui résident dans des zones non couvertes par l'offre culturelle**. On pense ici en particulier aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Certaines bénéficient d'une médiathèque sur leur territoire, d'autres se situent dans un périmètre proche qui ne correspond pas toujours au territoire vécu.

Lecture publique

A la fois lieux de socialisation, d'accompagnement tout au long de la vie et de ressources, les médiathèques s'engagent dans des actions concrètes visant à faciliter l'accès à la connaissance, accompagner les processus d'appropriation et de réappropriation de la lecture et de l'écriture, offrir un environnement propice à la pratique culturelle, et favoriser la capacité des personnes à l'autoformation, notamment par l'acquisition des compétences en matière de culture numérique et multimédia.

La mission culturelle originelle des lieux de lecture a largement évolué dans ses approches. L'adaptation à la demande exprimée, connue, et celle qui n'est pas formulée, passe par des horaires d'ouvertures adaptés, des tarifs d'abonnement sociaux et des propositions de services diversifiées, par la variété des supports, leurs médiations, et en engageant et accompagnant les évolutions technologiques des modes de diffusion.

Aujourd'hui, des actions ciblées doivent venir soutenir certains des enjeux majeurs de la démocratisation culturelle, en particulier sur le volet de l'insertion, le développement de la mission de prévention et de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'alphabétisation.

Multimédia et numérique

À l'heure d'Internet et de la mondialisation, la plupart des discours sur les enjeux du numérique mettent l'accent sur la nécessité d'acquérir des compétences clés dans le domaine des technologies numériques afin de maîtriser leurs usages dans la vie privée, sociale ou professionnelle. Au-delà de ces « usages sûrs et critiques », cette éducation au numérique doit susciter une réflexion sur l'avènement d'une citoyenneté numérique.

Aujourd'hui, les pratiques numériques et médiatiques des jeunes se construisent principalement hors de l'école. Il est essentiel de faire le lien entre ces pratiques des jeunes, souvent très consuméristes et commerciales, et les apprentissages à finalités émancipatrices, dispensées dans les cursus scolaires.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Aider au développement de la lecture publique dans les territoires les plus éloignés de nos équipements
- Aider à l'appropriation de l'outil multimédia et du numérique
- Mettre en place des programmes de développement culturel sur le long terme
- Accompagner tous les projets culturels de la Métropole
- Travailler sur la levée des freins à la mobilité physique ou symbolique
- Faciliter l'appropriation des équipements socio-culturels dans une perspective d'aide à l'autonomie
- Créer un maillage sur un territoire et une complémentarité d'actions et de partenaires
- Mettre en œuvre une médiation culturelle innovante.

<p>RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autonomie et insertion : mise en œuvre de projets créatifs, prise en main d'outils technologiques et numériques par des populations e-illettrées, autonomie avérée des personnes éloignées de la culture. - Elargissement des publics fréquentant les espaces de lecture publique et de pratique du numérique (dans et hors les murs) et les équipements socio-culturels des territoires. - Amélioration de la cohésion sociale et du vivre-ensemble : mise en place d'espaces et projets collaboratifs, avec le public et les réseaux d'acteurs, favorisant le dialogue et la co-construction des savoirs, le partage et la création de lien social. - - Construction d'un espace de réflexion permettant d'être plus vigilants, plus efficaces et efficients sur les territoires.
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>
<p>Développer des actions en direction des publics empêchés et s'appuyer sur les actions culturelles pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'illettrisme et l'échec scolaire, alphabétisation : Partenariats avec des structures accompagnant les personnes dans leur parcours professionnel ou social. Différents publics sont visés : publics en démarche d'insertion sociale ou professionnelle, personnes ayant été scolarisées dans leur pays d'origine et dans leur langue maternelle, personnes en situation d'analphabétisme, d'illettrisme, publics migrants et tous publics. <i>Actions existantes « Parcours Lire, écrire, s'exprimer : par des ateliers créatifs, des clubs numériques et des jeux ».</i> - Accompagner les personnes en recherche d'emploi, de formation, d'insertion en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale d'Insertion des Jeunes, les associations en charge et la cyberbase. - Accompagner les publics vers la culture, la médiathèque « hors ses murs » : <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec Bibliothèques Sans Frontières : prise en main, formation, accompagnement des projets - Analyse des territoires, ainsi que de l'environnement territorial et partenarial des médiathèques Formation conjointe de tous les acteurs intéressés à l'utilisation de la médiathèque hors les murs, en fonction des besoins émergents des partenaires locaux. - Mise en œuvre de projets collaboratifs : définition conjointe par les partenaires des axes de travail et des priorités territoriales, type : <ul style="list-style-type: none"> o création d'œuvres numériques et vidéo en lien avec les projets d'un quartier o accompagnement d'un évènement local ou de la Métropole, etc. - Actions pérennes de médiation culturelle sur les territoires
<p>MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES</p>
<p>MAITRE D'OUVRAGE : Métropole (Médiathèques)</p> <p>PARTENAIRES ASSOCIES : équipements socio-culturels, associations et institutions en charge des de la lecture publique, du multimédia et du numérique.</p>
<p>PERIMETRE DE L'ACTION</p>
<p>12 quartiers QPV et inter quartiers afin de favoriser la mixité et la mobilité</p>
<p>PUBLICS VISES</p>
<p>Tous publics</p>
<p>CALENDRIER PREVISIONNEL</p>
<p>A minima, durée du contrat de ville</p>
<p>EVALUATION</p>
<p>INDICATEURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mise en place d'actions par quartiers - Nombre de personnes intégrant les dispositifs - Modes d'implication des publics sur les actions (autonomie)
<p>PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)</p>
<p>(Préciser quelle approche transversale prise en compte)</p> <p>Toutes</p>

FICHE N° 6.12

Développer des projets participatifs

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

UNE METROPOLE CITOYENNE

ENJEU N°6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements dans les QPV

Accès à la culture et au sport

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Dans les QPV, l'accès à la culture comme au sport repose sur une politique d'accompagnement visant le développement d'une offre étayée par des dispositifs éducatifs ciblant en priorité la jeunesse.

Pour autant, il est tout aussi nécessaire de développer parallèlement à cet axe principal une offre et un accompagnement adaptés aux différents publics (familles, jeunes filles et femmes, seniors,...). Analyser la question de l'accès et des parcours d'accès en considérant la dimension territoriale implique nécessairement une analyse de l'offre, des moyens, des équipements, des publics et de la mobilité.

Plus encore une vision partagée Etat/Collectivités autour des compétences et des enjeux communs et de chacun. L'enjeu de cette action sera de déterminer des stratégies communes et d'organiser au service de ces stratégies la mobilisation des moyens de droit commun de chacun pour développer l'accès à la culture et au sport **dans une démarche active et participative** qui réponde au mieux aux besoins des usagers.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS : Permettre l'accès à la culture pour tous

- En mettant l'usager dans une posture active, en valorisant ses talents et compétences, en lui permettant de s'approprier les équipements culturels et éducatifs de la ville, en favorisant la mixité sociale et culturelle ;
- En encourageant le changement des postures professionnelles et les modalités d'intervention, en développant l'innovation et l'expérimentation, l'imaginaire, la créativité et l'expression ;
- En sensibilisant les publics par la rencontre et les échanges avec les artistes et les professionnels du spectacle qui ont capacité à accompagner les publics vers des pratiques participatives, plus attractives et vers le « faire ensemble » ;
- En intégrant la dimension culturelle comme un élément de construction dans le parcours d'une personne ;
- En luttant contre la stigmatisation par la revalorisation du quartier.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- meilleure connaissance et appropriation des équipements culturels
- revalorisation des personnes et du quartier
- acquisitions de compétences (savoirs être, savoirs faire, compétences techniques selon le champ disciplinaire)
- Autonomie des personnes, implication dans la vie locale, développement du pouvoir d'agir, prises d'initiatives renforcées.
-

Exemples de déclinaison opérationnelle

Les conditions de réussite des projets participatifs

- Exiger une qualité artistique en associant des artistes, des professionnels et des équipements culturels
- Inscrire l'action dans la durée
- Travailler en réseau avec une multiplicité d'acteurs d'un territoire
- Mettre en place des parcours d'accès associant pratique et médiation
- Faciliter les initiatives des habitants en matière culturelle
- Mettre en place des ateliers de pratiques artistiques
- Mettre en place des actions d'accompagnement culturel encadré et en autonomie.
- Favoriser la rencontre avec des professionnels, des structures, des artistes, des œuvres
- Valoriser toutes les productions, sur le territoire mais aussi en direction d'un public plus large,
- Mettre en partage le projet à l'échelle de la ville

- Favoriser des interventions dans l'espace public
- Prendre en compte le territoire vécu
- Favoriser la mixité du public (genre, intergénérationnel, sociale, culturelle et territoriale)
- Veiller à une cohérence territoriale en matière d'offre culturelle
- Partir de l'expérience de chacun pour enrichir une pratique collective
- Respecter l'individualité de chaque personne dans un projet collectif
- Se permettre d'expérimenter, de réajuster le projet
- Créer des espaces où la parole s'exprime, où les initiatives peuvent se développer
- Encourager l'innovation et la co-création dans toutes les composantes du projet

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Ville / Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Equipements éducatifs, culturels et sportifs, professionnels, artistes, associations et institutions en charge du public et tout acteur du territoire.

Collectivités, Etat (DRAC, DDCS, DSDEN, DRJSCS) et autres institutions (CAF...)

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV (déclouonnement des territoires, des publics, des partenaires) ouverture sur la ville et sur le territoire métropolitain

PUBLICS VISES

Tous les publics

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : la durée du contrat de ville

EVALUATION

INDICATEURS :

- Nombre de projets participatifs réalisés (ateliers de pratiques, de médiation, dans les structures ou dans l'espace public)
- Nombre d'habitants associés (par tranche d'âges et genre)
- Mise en place d'un réseau d'acteurs
- Mixité du public.
- Artistes et équipements culturels investis dans les projets de quartier.
- Autonomie du public en matière culturelle
- Meilleure connaissance et appropriation des équipements culturels
- Revalorisation des personnes et du quartier
- Acquisitions de compétences (savoirs être, savoirs faire, compétences techniques selon le champ disciplinaire)
- Développement d'initiatives chez les habitants
- Changement de posture professionnelle chez l'ensemble des acteurs (professionnels culturels, associations, équipements)
- Changement de posture chez l'habitant (d'une posture de consommateur à la prise d'initiatives et d'autonomie culturelle)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES

Soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme.

ENJEUX 5 et 7 : Organiser une politique de peuplement plus équilibrée dans les quartiers, la Métropole et poursuivre le renouvellement urbain

FICHE N° 5.1 Mise en œuvre des orientations de la Conférence Intercommunale du Logement en matière de politique d'attribution des logements

FICHE N° 5.2 Mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur

FICHE N° 5.3 Renouveler et diversifier l'offre de logements en QPV et hors QPV pour une plus grande mixité sociale

FICHE N° 5.4 Renforcer les actions de rénovation du parc existant privé

FICHE N° 5.5 Poursuivre la réhabilitation et la résidentialisation du parc social existant en QPV

FICHE N° 5.6 Renforcer l'accompagnement au logement notamment sur le volet thermique (parc public et privé)

FICHE N° 5.7 Poursuite de la veille et de l'observatoire des copropriétés à l'échelle métropolitaine

FICHE N° 5.8 Prendre en compte les préconisations des 6 Programmes Opérationnels de prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) des secteurs Mosson et Cévennes

FICHE N° 5.9 Mise en œuvre d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) QPV

FICHE N° 7.1 Mettre en œuvre le NPNRU2 Mosson

FICHE N° 7.2 Mettre en œuvre le NPNRU2 Cévennes

FICHE N° 5.1

Mise en œuvre des orientations de la Conférence Intercommunale du Logement en matière de politique d'attribution des logements sociaux

PILIER N°2: CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU N°5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

ELEMENTS ACTUALISES DU DIAGNOSTIC

- Forte tension de la demande, avec 7,5 demandeurs pour un logement attribué, Montpellier Méditerranée Métropole fait partie des quatre Métropoles connaissant une pression de la demande supérieure à la moyenne nationale.
- Une occupation du parc social qui tend à se fragiliser du point de vue des ressources des locataires, notamment en quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (62% des ménages en QPV ont des revenus inférieurs au niveau équivalent au seuil de pauvreté contre 40% hors QPV).
- 30% des demandes de logement sociaux concernent des ménages déjà locataires du parc locatif social

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Piloter à l'échelle métropolitaine les politiques d'attribution de logement social et assurer la coordination entre les différents réservataires (collectivités, préfet, bailleurs sociaux, Action Logement)
- Atteindre les objectifs d'attribution et de diversification de l'occupation sociale fixés par la CIL (notamment en et hors QPV), tout en veillant à l'équilibre résidentiel du parc social
- Faciliter l'accès au parc social aux publics prioritaires et aux ménages les plus modestes (1^{er} quartile des demandeurs)
- Favoriser les parcours résidentiels sur le territoire de la Métropole, en facilitant la mobilité au sein du parc locatif social

RESULTATS ATTENDUS :

- Augmentation de la part des logements sociaux attribués aux ménages à bas revenus (1^{er} quartile) dans les opérations situées hors QPV (objectif 25% des baux signés)
- Mobilisation de l'ensemble des contingents réservataires pour les publics prioritaires (au moins 25% des attributions de chaque réservataire)
- Développement des mutations inter-bailleurs et baisse du taux de refus en QPV

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En lien avec le Programme Local de l'Habitat 2019-2024 et le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017-2022, la Conférence Intercommunale du Logement de Montpellier Méditerranée Métropole, réunie le 29 janvier 2019, a adopté son document cadre fixant les orientations en matière de politique d'attribution des logements sociaux :

Orientation 1 – Organiser un accueil plus équilibré des populations à l'échelle métropolitaine de manière concertée avec tous les partenaires

Les objectifs chiffrés suivants sont fixés :

- Objectif chiffré n° 1 : 25% des baux signés hors quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en faveur des ménages du 1^{er} quartile et/ou des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain
- Objectif chiffré n° 2 : 50% des attributions prononcées dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en faveur des ménages des quartiles 2, 3 et 4

Pour atteindre ces objectifs et assurer un meilleur partage d'information entre réservataires et bailleurs sociaux, des commissions et des outils d'animation seront développés (charte des bonnes pratiques des Commissions d'Attribution de Logement, atlas du logement social et de son occupation).

Orientation 2 – Faciliter les parcours résidentiels des ménages prioritaires, des ménages relogés dans le cadre du Renouvellement Urbain et des ménages en situation de mutation

L'objectif chiffré suivant est fixé :

- Objectif chiffré n°3 : Les réservataires et les bailleurs sociaux réservent aux ménages prioritaires au moins 25% des attributions réalisées sur leurs contingents propres.

Ainsi, les modalités de labellisation des ménages prioritaires seront formalisées et/ou confortées, ainsi que des critères de priorisation des demandes de mutation pour faciliter les parcours résidentiels.

Orientation 3 – Accompagner la politique d’attribution en travaillant sur l’attractivité du parc et le cadre de vie

En effet, pour rendre efficaces les orientations sur les attributions, les partenaires de la CIL se mobiliseront également sur les mesures complémentaires, portées par le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d’Information des Demandeurs (PPGDID), le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) et le Programme Local de l’Habitat (PLH). Ces mesures portent essentiellement sur l’attractivité du parc social et son adaptation à la demande, en termes quantitatif et qualitatif.

La mise en œuvre des trois orientations de la CIL fera l’objet d’une Convention Intercommunale d’Attribution, qui définira les engagements annuels à réaliser par bailleur social, ainsi que les contributions des réservataires.

MAITRE D’OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D’OUVRAGE :

Montpellier Méditerranée Métropole

Co-présidence Montpellier Méditerranée Métropole et Etat de la Conférence Intercommunale du Logement

PARTENAIRES ASSOCIES :

Communes / Occitanie Méditerranée Habitat (OMH) / bailleurs sociaux / titulaires de droits de réservation de logements sociaux / Services de l’Etat (DDCS – DDTM) / Services de la Métropole / Département / association de locataires / association en charge de l’insertion par le logement/ représentants de personnes défavorisées

PERIMETRE DE L’ACTION

QPV / Commune / Métropole

PUBLICS VISES

Tous habitants de la Métropole dont les ressources correspondent aux conditions d’accès au logement social, avec une attention particulière pour les ménages dits prioritaires

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début :

2019 : Adoption du Document Cadre des orientations de la CIL, et de la Convention Intercommunale d’Attribution (CIA)

Date de fin :

2019-2024 : réunion annuelle de la CIL et suivi objectifs de la CIA

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Signature de la convention intercommunale d’attribution
- Organisation d’au moins une séance plénière de la CIL /an
- Mise en place des instances d’animation de la CIA (commission de coordination, commission des situations complexes, commission des résidences à enjeu)
- Création et actualisation de l’atlas du logement social et de son occupation
- Indicateurs de suivi correspondant aux orientations et aux objectifs fixés dans la convention intercommunale d’attribution

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

Equilibre social des territoires et lutte contre les phénomènes de relégation

Accès au parc social aux ménages reconnus prioritaires

FICHE N° 5.2

Mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur

PILIER N°2: CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU N°5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

ELEMENTS ACTUALISES DU DIAGNOSTIC

- Plus de 24 300 demandeurs de logement social au 01/01/2019 sur le territoire de la métropole, dont 71% sollicitant en 1^{er} vœu un logement à Montpellier
- 7 200 demandes de mutation au sein du parc social, dont 72% à Montpellier
- 10 000 personnes reçues par an au seul Espace Information Logement d'ACM

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIF :

Organiser le traitement des demandes de logements sociaux à l'échelle intercommunale à travers une gestion partagée pour simplifier les démarches des demandeurs

Satisfaire le droit à l'information des demandeurs de logement et clarifier le rôle des différents interlocuteurs pouvant les orienter dans son parcours résidentiel

RESULTAT ATTENDU :

- Améliorer les informations saisies sur le fichier partagé de la demande (actualisation, saisie des événements, etc.)
- Faciliter le rapprochement offre/demande en renforçant la coordination entre les bailleurs et les réservataires
- Rendre plus efficace et lisible le processus d'accès au parc social, de l'enregistrement de la demande jusqu'à l'attribution du logement social

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID), établi pour une durée de six ans, définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales.

Le projet de PPGDID de Montpellier Méditerranée Métropole (en cours d'élaboration) s'articule autour de trois grands axes :

- **Organiser une gestion partagée de la demande**, avec la définition des modalités locales d'enregistrement (localisation des guichets enregistreurs, règles communes pour la saisie des dossiers), et des modalités de coordination entre bailleurs et réservataires (charte des bonnes pratiques des CAL, labellisation des publics prioritaires et mis en place système de cotation de la demande)
- **Satisfaire le droit à l'information du demandeur**, avec la mise en place d'un schéma métropolitain d'accueil et d'information des demandeurs.
Ce schéma repose sur la labellisation de lieux d'accueil existants où l'information sera harmonisée (outils de communication et formation des agents partagés) pour garantir une information équitable sur tout le territoire de la Métropole. Un lieu d'accueil commun mutualisé entre bailleurs et réservataires assurera également une mission globale auprès des demandeurs (informations sur l'accès au logement social et spécifiques au territoire - critères de priorité et caractéristiques du parc social – et informations individuelles sur l'état d'avancement de son dossier)
- **Traiter les demandes émanant des ménages en difficultés**, avec notamment la mise en place d'une commission des situations complexes.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Montpellier Méditerranée Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES :

Communes / Occitanie Méditerranée Habitat (OMH) / bailleurs sociaux / titulaires de droits de réservation de logements sociaux / Services de l'Etat (DDCS – DDTM) / Services de la Métropole / Département / association de locataires / association en charge de l'insertion par le logement/ représentants de personnes défavorisées

PERIMETRE DE L'ACTION

Métropole

PUBLICS VISES

Tous habitants de la Métropole

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début :

2019 : Adoption du PPGDID

Date de fin :

2019-2024 : bilan annuel de la mise en œuvre (soumis à la CIL pour avis et en Conseil Métropolitain pour approbation) + bilan triennal soumis au représentant de l'Etat et à la CIL pour avis, et rendu public + évaluation finale du PPGDID rendue publique

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

Mise en place du schéma métropolitain d'accueil et d'information des demandeurs

Harmonisation et diffuser de l'information auprès des demandeurs (production de supports d'information, et formation des agents d'accueil)

INDICATEURS DE RESULTATS :

Indicateurs de suivi des lieux d'accueil

Indicateurs de suivi qualité et fiabilisation du SNE

Nombre de dossiers étudiés en commission des situations complexes

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

Intégration d'un volet discrimination dans la formation des agents des lieux d'accueil

FICHE N° 5.3

Renouveler et diversifier l'offre de logements en QPV et hors QPV pour une plus grande mixité sociale

PILIER N°2: CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU N°5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

ELEMENTS DE CONTEXTE ACTUALISES AUXQUELS L'ACTION REpond

- Concentration des populations les plus vulnérables dans le parc ancien dégradé des quartiers prioritaires
- Malgré un rythme de production de logements sociaux soutenu sur la Métropole, plus de 21 000 demandes sont en attentes (dont 77% relèvent des plafonds PLAI)
- Déficit de petits et grands logements adaptés aux besoins et aux moyens des populations les plus vulnérables et répartis sur l'ensemble de la Métropole.
- La proportion de grands logements est légèrement plus importante sur l'ensemble des QPV qu'à l'échelle de la ville centre.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Faciliter les parcours résidentiels des ménages résidant en QPV
- Offrir un meilleur cadre de vie aux ménages résidant en QPV
- Attirer des personnes extérieures aux QPV à moyen – long terme

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Répartition équilibrée des populations les plus vulnérables sur la ville centre, mais également sur la Métropole.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Au-delà des dispositions déjà prévues au Programme Local de l'Habitat 2019-2024 pour diversifier le parc de logement (produire 36% de logements locatifs sociaux et 17% de logements en accession abordable dans les communes du cœur de Métropole effectivement desservies par le réseau armature, financer 35% en PLAI parmi les PLUS/PLAI familiaux, ...) l'objectif est de définir finement la nature des logements à développer à l'échelle des quartiers :

- Ré orienter la production de logement social vers les quartiers qui en sont le moins pourvus, notamment sur la ville centre,
- Prévoir une répartition de la typologie de financement du logement social quartier par quartier, en renforçant notamment la part de PLAI sur les secteurs les plus dépourvus de logement sociaux et très sociaux, notamment sur la ville centre,
- Renouveler en profondeur les quartiers de la Mosson et des Cévennes au travers la mise en place du NPNRU
- Imposer la production d'une part minimum de grands logements en dehors des QPV, notamment sur la ville centre.
- Obtenir auprès de l'Etat, dans le cadre de la délégation des aides à la Pierre, une part d'agréments PLAI supérieure ou égale à 35% des logements locatifs sociaux familiaux PLUS-PLAI à produire sur la Métropole.
- Intervenir finement sur la programmation en ZAC (typologie de financement, nombre de pièces...)
- Développer le logement en accession abordable notamment aux franges des QPV

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Montpellier Méditerranée Métropole, Ville de Montpellier et l'ensemble des autres Communes de la Métropole.

PARTENAIRES ASSOCIES : Bailleurs sociaux, Etat

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble du territoire de la Métropole

PUBLICS VISES

Demandeurs de logement locatif social, notamment ceux sous plafonds de ressources PLAI

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2019

Date de fin : 2024

EVALUATION

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Financer à minima 36% de logements locatifs sociaux d'ici 2024 sur les communes du cœur de Métropole effectivement desservies par le réseau armature
- Financer au moins 35% de PLAI parmi les PLUS-PLAI familiaux produits d'ici 2024
- Evolution du taux de logement sociaux et de la typologie des produits (PLAI, PLUS, PLS) et des surfaces (T1, T2, T5) en QPV et hors QPV d'ici 2024
- Nombre de mutations au sein du parc social de demandeurs déménageant de QPV de la Ville centre sur la Métropole à l'extérieur des QPV (seulement si cet indicateur est mesurable)
- Nombre de logements en accession abordable réalisés notamment aux franges des QPV

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N° 5.4

Renforcer les actions de rénovation du parc existant privé

PILIER N°2: CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU N°5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Le département de l'Hérault est le département en France après la Seine Saint Denis où le taux de copropriétés fragiles est le plus élevé (27%, source étude statistique Anah/DGALN) ;
- Selon cette même étude la Métropole comptabilise 6500 copropriétés dont 1500 sont considérées comme fragiles ;
- Le nombre de logements en copropriétés est significatif dans le QPV Mosson : 14 copropriétés de plus de 50 logements et construites avant 1982 soit 2 268 logements ;
- Le nombre de logements en copropriétés est supérieur au nombre de logements dans le parc social dans plusieurs QPV (notamment Petit Bard/Pergola et Cévennes) ;
- Les copropriétés repérées comme fragiles dans l'ancien observatoire et qui sont aujourd'hui en QPV n'ont pas fait l'objet d'opération en dehors du Petit Bard, des Cévennes 1 et de quelques copropriétés de la Mosson (Flamands roses, Espérou) ;
- Une copropriété de plus de 900 logements (Cévennes 1, Cévennes 2, Arceaux) et 3 copropriétés de plus de 50 logements sont placées sous administration provisoire dans les QPV, dont 1 en administration provisoire renforcée (Espérou);

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

Renforcer les actions de rénovation du parc existant privé, particulièrement dans les QPV, pour améliorer davantage son attractivité.

- Lutter contre l'habitat dégradé et indigne
- Réinvestir le tissu existant par la transformation d'usage
- Orienter les propriétaires (occupants et bailleurs) qui souhaitent réhabiliter leur logement vers les structures adéquates
- Mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant pour faire émerger des projets qualitatifs et durable

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Cadre de vie amélioré pour les occupants en place
- baisse des charges pour les occupants
- Favoriser le maintien dans le parc des ménages les plus aisés

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1- Intensifier les outils déjà mis en œuvre sur le territoire (OPAH RU, PIG)

Suite aux bons résultats obtenus dans le cadre de l'opération « rénover pour un habitat durable et solidaire » (1 200 logements traités au titre du Programme d'Intérêt Général sur un objectif de 900), la Métropole reconduit sur 5 ans, de 2019 à 2024, le PIG autour de quelques priorités :

- Résorber les situations d'habitat dégradé ou indigne ;
- Développer dans le parc privé des logements locatifs à loyer et charge maîtrisés et développer l'intermédiation locative notamment dans le cadre du « Logement d'abord » ;
- Améliorer la performance énergétique des logements des ménages modestes ;
- Maintenir à domicile les personnes en perte d'autonomie ;

L'objectif est de traiter en 5 ans 1 350 logements

Au-delà du PIG, à Montpellier, l'OPAH « Courreau, Figuerolles, Nord Ecusson » se poursuivra jusqu'en 2021 ainsi que le traitement de l'îlot Pellicier situé dans le quartier Figuerolles à travers l'opération de traitement de l'habitat insalubre réparable ou dangereux et des opérations de restauration immobilière (THIRORI).

D'autres opérations pourraient être conduites à l'avenir dans le cadre de la réhabilitation lourde d'un immeuble ou ensemble d'immeubles acquis par expropriation ou à l'amiable, mais également de biens sous arrêté d'insalubrité réparable, de péril ordinaire ou de prescription de mise en sécurité.

2- Poursuivre les opérations de rénovation énergétique au titre de l'appel à projets « Ecocité Ville de demain ».
Plusieurs copropriétés situées à Montpellier sont d'ores et déjà traitées dans le cadre de ce dispositif et bénéficient des subventions d'Etat (PIA) complétées de subvention de la Région au titre du CPER et de la Métropole sur fonds propres et fonds délégués de l'ANAH. Ces copropriétés font l'objet d'un accompagnement renforcé, l'objectif étant d'atteindre par les travaux qui seront engagés le niveau de performance BBC rénovation. A ce jour, une copropriété a voté la réalisation de travaux en AG, les autres, parmi lesquelles 3 bâtiments de la copropriété Cévennes Parc des Arceaux, étant en phase d'études

3- Déployer des outils incitatifs ou coercitifs pour lutter contre l'habitat indigne

- Mener une réflexion sur le permis de louer sur des secteurs bien identifiés afin de lutter contre les marchands de sommeil ;
- Organiser au niveau intercommunal les outils et les moyens de lutte contre l'habitat indigne et les bâtiments dangereux.

4- Promouvoir et pérenniser la plateforme Rénov'Énergie

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt porté par l'ADEME, la Métropole a mis en place le 5 juin 2018 la plateforme Rénov'Énergie, plateforme territoriale de rénovation énergétique de logements privés. Ce dispositif doit permettre de faciliter les démarches des ménages et copropriétés souhaitant améliorer leur habitat sur le plan thermique (1 300 ménages visés).

5- Encourager la production de logements locatifs sociaux dans le tissu urbain

- Optimiser la production de logements locatifs à vocation sociale en développant et favorisant le conventionnement privé (avec ou sans travaux) et les opérations d'acquisition-amélioration (310 locatifs conventionnés avec travaux programmés dans le cadre de la convention des aides à la pierre 2016-2021)

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Etat, Ville de Montpellier, communes, Département de l'Hérault, Conseil Régional, Caisse des Dépôts et Consignations, ANAH, Ademe, EPF Occitanie, ARS, OMH, bailleurs sociaux, Action Logement, SCHS, ADIL, CAUE, ALEC, fédérations entreprises, architectes, acteurs associatifs...

PERIMETRE DE L'ACTION

QPV / résidences identifiées

PUBLICS VISES

Les occupants et bailleurs d'un logement privé en QPV

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2019

Date de fin : 2024

EVALUATION

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Nombre de logements rénovés au sein des QPV
- Niveau de performance énergétique atteinte et impact sur les charges,
- Instauration effective du permis de louer au sein de copropriétés en QPV
- Nombre de copropriétés en QPV ayant utilisé la plateforme Rénov'Énergie
- Nombre de logements locatifs conventionnés en QPV

FICHE N° 5.5

Poursuivre la réhabilitation et la résidentialisation du parc social existant en QPV

PILIER N°2: CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN

ENJEU N°5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

ELEMENTS DE CONTEXTE ACTUALISES AUXQUELS L'ACTION REPOND

Important effort de réhabilitation et de résidentialisation du parc social engagé ces dernières années par les bailleurs sociaux dans les quartiers de la politique de la ville.

Attractivité intrinsèque du parc à améliorer encore parallèlement aux actions à engager pour améliorer l'attractivité des QPV en tant que tels, notamment en matière d'efficacité énergétique pour tendre vers une réduction des charges pour les locataires et en matière de qualité urbaine et d'usage.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

Poursuivre la réhabilitation et la résidentialisation du parc social existant, prioritairement dans les QPV, pour améliorer davantage son attractivité.

- Proposer une offre de logements locatifs sociaux qui présente une qualité urbaine, thermique, environnementale, fonctionnelle et d'usage au moins équivalente à celle des secteurs hors QPV.
- Valoriser les atouts de l'offre de logements locatifs sociaux existants en QPV (taille des logements, espaces collectifs, espaces végétalisés...) et rénover les éléments obsolètes (mise aux normes, performance énergétique, résidentialisation...)

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Cadre de vie amélioré pour les locataires en place
- baisse des charges pour les locataires
- Intérêt accru des demandeurs de logements sociaux sans difficultés particulières pour le parc social situé en QPV, qui permet de diversifier l'occupation du parc dans ces quartiers.
- Favoriser le maintien dans le parc des ménages les plus aisés

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de leur Convention d'utilité Sociale, les bailleurs sociaux ont programmé la réhabilitation d'environ 2 700 logements locatifs sociaux (dont près de 1 600 pour ACM Habitat entre 2017 et 2020 pour un montant de 53 M€) avec un objectif d'améliorer la performance énergétique ou d'engager de lourdes transformations (résidentialisations, reconfigurations,...)

Bailleurs	Nb de réhabilitations	Période
ACM habitat	1 599	2017-2020
Hérault Habitat	127 390	2018-2020 2021-2023
Erilia	489	2017-2023
FDI	108	2017-2023
TOTAL	2 713	

Plus spécifiquement dans le cadre du NPNRU du quartier de la Mosson, avant même la signature de la convention avec l'ANRU, les bailleurs sociaux investissent lourdement sur leur parc existant au travers de réhabilitation « BBC rénovation ». Ainsi, quatre opérations de réhabilitation représentant environ 900 logements sont d'ores et déjà engagées. Cela concerne le patrimoine d'Erilia (résidence les Tridents) et celui d'ACM Habitat (Lou Cap Dou Mail, Cérès, Les Gémeaux).

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Les Bailleurs ACM Habitat, Hérault Habitat, ERILIA, SHFE / Groupe Arcade, FDI

PARTENAIRES ASSOCIES : Métropole, Ville de Montpellier, Département de l'Hérault, Conseil Régional, Etat, Caisse des Dépôts et Consignations, fédérations entreprises travaux, architectes...

PERIMETRE DE L'ACTION

QPV / résidences identifiées

PUBLICS VISES

Les ménages occupant un logement social en QPV et les classes moyennes hors QPV.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2017

Date de fin : 2023

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre de logements réhabilités
- Nombre de logements résidentialisés

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Niveau de performance énergétique atteinte et impact sur les charges,
- Niveau de revenu pour les attributions en QPV dans les logements réhabilités

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N° 5.6

Renforcer l'accompagnement au logement notamment sur le volet thermique (parc public et privé)

PILIER N°2: CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU N°5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Mise en place d'une Plateforme Locale de la Rénovation Energétique (PLRE) pour accompagner les travaux de réhabilitation thermique (en cours AMI ADEME) .

Des actions portées par des associations et financées soit dans le cadre du CUCS/Contrat de ville, soit par des énergéticiens.

Des conventions avec des énergéticiens ont permis d'accompagner des actions de [auto]réhabilitation - notamment thermique - des logements (2012-2014).

Des actions menées par des structures post réhabilitation existent, soit pour s'assurer que la récupération des charges sur les locataires se fait bien, soit que les ménages gèrent bien leur budget.

Un besoin d'accompagnement au logement (droits et devoirs en copropriété, accès et maintien dans le logement, soutien aux locataires et propriétaires,...)

La Métropole souhaite mettre en place une action autour de la rénovation thermique dans le parc privé et dans le parc public réhabilités

Des bailleurs sociaux annoncent des rénovations notamment thermiques dans les QPV (cf fiche n°5.6)

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Favoriser la bonne appropriation par leurs occupants des équipements des logements rénovés,
- Accompagner la lutte contre la précarité énergétique par l'apprentissage des économies d'énergie
- Mesurer l'impact de ces réhabilitations, notamment en terme de gains énergétiques
- Renforcer l'accompagnement au logement sur les autres volets, notamment pour les copropriétés fragiles

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Baisse de la consommation énergétique effective après réhabilitation (et impact sur les charges)
- Meilleure appropriation du logement par ses occupants
- Maintien et accès dans le logement facilité

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Complémentaire à la PLRE, mise en place d'une action renforcée sur les QPV :

- Sensibilisation et accompagnement aux bons usages suite à une rénovation thermique (accueil dans des appartements témoins, visites à domicile, installation d'appareils de comptage et d'équipement économe, ateliers pédagogiques, suivi des consommations, sensibilisation à la suppression des poêles à pétrole, ...).
- Lancement d'un appel à projet associatif sur la thématique énergétique et sur l'accompagnement au logement

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Montpellier Méditerranée Métropole

MAITRISE D'ŒUVRE : Associations, bailleurs

PARTENAIRES ASSOCIES : Ville de Montpellier, Anah, Bailleurs sociaux, ALE, ADEME, ANRU, administrateurs provisoires etc.

PERIMETRE DE L'ACTION

Les logements en QPV, notamment ceux ayant bénéficié d'une rénovation thermique (logements sociaux ou copropriétés).

PUBLICS VISES

Occupants de logements, notamment ceux ayant été réhabilités thermiquement, habitants des QPV

CALENDRIER PREVISIONNEL

Durée du contrat de ville

Date de début : 2016

Date de fin : 2020

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre de logements visés, dont parc public et parc privé
- Nombre de ménages suivis, dont parc public et parc privé
- Nombre de mesures pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement et nombre de ménages accompagnés

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Evolution de la consommation énergétique en QPV sur les logements réhabilités (et évolution des charges relatives à l'énergie)
- Nombre de ménages ayant accédé au logement suite à un accompagnement

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N° 5.7

Poursuite de la veille et de l'observatoire des copropriétés à l'échelle métropolitaine

PILIER N°2: CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU N°5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Le département de l'Hérault est le département en France après la Seine Saint Denis où le taux de copropriétés fragiles est le plus élevé (27%, source étude statistique Anah/DGALN) ;
- Selon cette même étude la Métropole comptabilise 6500 copropriétés dont 1500 sont considérées comme fragiles ;
- Le nombre de logements en copropriétés est significatif dans le QPV Mosson : 14 copropriétés de plus de 50 logements et construites avant 1982 soit 2 268 logements ;
- Le nombre de logements en copropriétés est supérieur au nombre de logements dans le parc social dans 3 QPV (Petit Bard/Pergola, Cévennes, Près d'Arènes) ;
- Les copropriétés repérées comme fragiles dans l'ancien observatoire et qui sont aujourd'hui en QPV n'ont pas fait l'objet d'opération en dehors du Petit Bard, des Cévennes 1 et de quelques copropriétés de la Mosson (Flamands roses, Espérou) ;
- Une copropriété de plus de 900 logements (Cévennes 1, Cévennes 2, Arceaux) et 2 copropriétés de plus de 50 logements sont placées sous administration provisoire dans les QPV, dont 1 en administration provisoire renforcée (Espérou);

Compte tenu de ces chiffres, la Métropole a décidé de reprendre l'observatoire des copropriétés de la Ville de Montpellier et de l'étendre à toutes les copropriétés de plus de 50 logements et d'avant 1982 de la Métropole.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Observer la situation des copropriétés de plus de 50 logements et d'avant 1982 (251 copropriétés à l'échelle de la Métropole, 47 en QPV),
- Développer les dispositifs de prévention permettant d'éviter le basculement en copropriétés dégradées
- Identifier et prioriser les interventions à réaliser sur les copropriétés les plus en difficultés

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Repérage des copropriétés les plus en difficultés sur le quartier de renouvellement urbain d'intérêt national (Mosson) mais également sur les autres copropriétés dégradées en QPV.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'observatoire des copropriétés de la Métropole a été mis en place par la Métropole à la suite d'un premier observatoire créé par la Ville de Montpellier dans le cadre du PRU 1. La Métropole poursuit et conforte cet observatoire, qui sert notamment à identifier les premiers signes de fragilités des copropriétés et à animer une réflexion partagée avec l'ensemble des acteurs concernés pour mettre en place les dispositifs adaptés.

Il constitue donc un élément stratégique de l'intervention des collectivités sur les copropriétés dégradées ou susceptibles de l'être, afin de prioriser et hiérarchiser les interventions.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Montpellier Méditerranée Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Ville de Montpellier, Anah, DDTM 34, CDC, ANRU, administrateurs provisoires, SERM-SAAM, CILEO habitat.

PERIMETRE DE L'ACTION

Métropole, dont 6 QPV (Petit Bard/Pergola, Cévennes, Près d'Arènes, Mosson, Aiguelongue, Vert Bois)

PUBLICS VISES

Copropriétaires et habitants de copropriétés notamment en QPV

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2019

Date de fin : 2024

EVALUATION

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Détection de copropriétés en QPV fragiles nécessitant une intervention des collectivités.
- Nombre de copropriétés en QPV traitées

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N° 5.8

Prendre en compte les préconisations des 6 Programmes Opérationnels de prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) des secteurs Mosson et Cévennes

PILIER N°2: CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU N°5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

ELEMENTS DE CONTEXTE ACTUALISES AUXQUELS L'ACTION REPOND

- Le nombre de logements en copropriétés est significatif dans le QPV Mosson : 14 copropriétés de plus de 50 logements et construites avant 1982 soit 2 268 logements ;
- 3 copropriétés de plus de 50 logements dans ce quartier sont placées sous administration provisoire (Flamands Roses), dont 1 en administration provisoire renforcée -Espérou ;
- sur le périmètre du Grand Mail ou à proximité immédiate l'habitat privé est majoritaire avec 1290 logements (Hors Tour d'Assas) ;
- Sur le QPV Mosson, 8 copropriétés représentant 1 301 logements, connaissent d'importantes difficultés (Font del Rey, Hortus, Espérou, Pic St Loup, Bonnier de la Mosson, Terrasse des allées du bois, Plein Ciel, Résidence du Lac 2)
- Sur le QPV Cévennes, 1 copropriété (Cévennes 1, Cévennes 2 et Arceaux) qui totalise plus de 900 logements est placée sous administration provisoire.

Les difficultés rencontrées par ces copropriétés sont diverses et nécessitent la mobilisation d'outils appropriés d'intervention publique (ANRU ou Anah) copropriété par copropriété.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- déterminer les outils adaptés d'intervention de la puissance publique selon les difficultés rencontrées par les copropriétés : une ou plusieurs opérations programmées de redressement des copropriétés (accompagnement, OPAH, PDS, administration provisoire renforcée ou non, ORCOD) ou de changement de statut (acquisition, démolition, etc.);
- prioriser les interventions.

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- décision sur l'intervention sur une ou plusieurs copropriétés en fonction des difficultés et des outils.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les conclusions des 6 POPAC engagés sur les 8 copropriétés du quartier Mosson et la copropriété des Cévennes ont mis en exergue de nombreux dysfonctionnements qui convergent vers la nécessité d'engager d'importantes actions de prévention, redressement voire transformation. Ces interventions s'opéreront dans le cadre du NPNRU et du plan « Initiatives copropriétés » pour lequel la Métropole a été retenue par le Ministère de la Cohésion des territoires en Octobre 2018. Ce plan permettra à la Métropole de bénéficier de moyens exceptionnels pour intervenir de manière lourde et coordonnée sur le bâti et la gestion des copropriétés via de nouveaux outils dont l'Opération de Requalification des Copropriétés dégradées (ORCOD), permettant notamment le portage massif de lots.

Dans le cadre du NPNRU 2020-2024 et du plan initiatives copropriétés, il s'agit de mettre en œuvre les outils et actions définies au terme des POPAC, et notamment :

Pour la MOSSON

- Dans l'attente d'une ORCOD avec la mise en place d'un outil de portage des lots de copropriété à acquérir, lancer une OPAH CD sur l'ensemble de la Mosson pour financer les travaux d'urgence à 100% du HT et les travaux de réhabilitation que certaines copropriétés pourraient supporter
- Etudier les 6 copropriétés de la Mosson qui ne l'ont pas encore été (Versant du Lac, Nouveau Peyrou, Surville, Lou Terral, Del Riu, Raimbaud d'Orange)
- Accompagner les copropriétés Espérou et Flamands Roses pour leur sortie d'administration provisoire

POUR les CEVENNES

- Mettre en œuvre la convention d'aide à la gestion par l'administrateur provisoire pour réaliser la scission de la copropriété initiée dans le cadre du POPAC
- Mettre en œuvre un plan de sauvegarde d'une durée de 5 ans en deux phases (2019-2020 / 2020-2024) pour accompagner les ménages des Cévennes 1 endettés par les travaux réalisés, améliorer la gestion et suivre les impayés

sur l'ensemble des copropriétés et, une fois la scission réalisée, proposer des programmes de travaux sur le secteur parc des Arceaux

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Montpellier Méditerranée Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Ville de Montpellier, Anah, CDC, ANRU, syndic, administrateurs provisoires, SACICAP etc.

PERIMETRE DE L'ACTION

Mosson : 15 Copropriétés dans le secteur du NPNRU Mosson représentant 2 268 logements (hors copropriété Tour d'Assas), dont copropriétés 6 restent à étudier dans le cadre d'une OPAH CD

Cévennes : 1 copropriété dans le secteur du NPNRU Cévennes (Cévennes 1, Cévennes 2, Arceaux) représentant plus de 900 logements

PUBLICS VISES

Copropriétaires, habitants de copropriétés en QPV

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2019

Date de fin : 2024

EVALUATION

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Nombre de parties communes de copropriétés réhabilitées
- Nombre de logements en copropriété traités

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N° 5.9

Mise en œuvre d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) QPV

PILIER N°2: CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU N°5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

ELEMENTS DE CONTEXTE ACTUALISES AUXQUELS L'ACTION REpond

- Le département de l'Hérault est le département en France après la Seine Saint Denis où le taux de copropriétés fragiles est le plus élevé (27%, source étude statistique Anah/DGALN) ;
- Selon cette même étude la Métropole comptabilise 6500 copropriétés dont 1500 sont considérées comme fragiles ;
- Le nombre de logements en copropriétés est significatif dans le QPV Mosson : 15 copropriétés de plus de 50 logements et construites avant 1982 soit 2 268 logements ;
- Le nombre de logements en copropriétés est supérieur au nombre de logements dans le parc social dans plusieurs QPV (notamment Petit Bard/Pergola et Cévennes) ;
- les copropriétés repérées comme fragiles dans l'observatoire et qui sont aujourd'hui en QPV n'ont pas fait l'objet d'opération en dehors du Petit Bard, des Cévennes 1, et des copropriétés sous administration provisoire (Flamands Roses, Espérou) ;
- Une copropriété de plus de 900 logements (Cévennes 1, Cévennes 2, Arceaux) et 3 copropriétés de plus de 50 logements sont placées sous administration provisoire, dont 1 en administration provisoire renforcée(Espérou) ;

Afin d'anticiper ou inverser les éventuels processus de déqualification des copropriétés et ainsi limiter de futures interventions publiques lourdes, notamment en QPV, un accompagnement des copropriétés et une sensibilisation des copropriétaires est nécessaire.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- prévenir la dégradation des copropriétés pour éviter de futures interventions plus lourdes de la puissance publique
- accompagner les copropriétés en sortie de dispositif opérationnel afin d'éviter à nouveau leur fragilisation

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- diminution du nombre de copropriétés fragiles ou en grande difficulté

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En plus des 6 POPAC d'ores et déjà menés sur les quartiers de la Mosson et des Cévennes dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU, un POPAC QPV, dont la réalisation a été confiée à d'Urbanis, est engagé sur les 10 autres quartiers de la politique de la ville afin d'instaurer une collaboration avec les conseils syndicaux et les syndicats de copropriétés pour accompagner les copropriétés via la réalisation de diagnostics ciblés, d'expertises et de formations. Il s'agira notamment de sensibiliser les copropriétaires sur leur rôle et de prévenir la dégradation des copropriétés via une prestation d'ingénierie ciblée et personnalisée.

Les copropriétaires seront également sensibilisés par le biais d'un espace dédié – Rénov'Énergie- et d'une structure – l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Montpellier Métropole – en proposant des ateliers, des conférences, et des actions de communication.

Le programme se concentrera sur les copropriétés fragiles en QPV et repérées dans l'observatoire. Ce dispositif pourra également accompagner les copropriétés en sortie d'opération de type OPAH ou Plan de sauvegarde.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Montpellier Méditerranée Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Ville de Montpellier, Etat, Conseil Régional, Anah, CAUE, CDC, ADEME, ADIL, ALEC, ANRU, SA3M, syndicat, conseil syndical, administrateurs provisoires, acteurs associatifs, etc.

PERIMETRE DE L'ACTION

En priorité, le POPAC interviendra sur les 47 Copropriétés de plus de 50 logements construites avant 1982, dans 6 QPV concernés (Petit Bard/Pergola, Cévennes, Près d'Arènes, Mosson, Aiguelongue, Vert Bois), hors copropriétés concernées par un dispositif de type OPAH ou PDS. L'intervention sur des copropriétés plus petites ou construites plus récemment n'est pas exclue, si les éléments de pré-diagnostics tendent à prouver l'intérêt d'un accompagnement.

PUBLICS VISES

Copropriétaires, habitants de copropriétés en QPV

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2019

Date de fin : 2022 et au-delà

EVALUATION

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Nombre de copropriétés suivies en QPV
- Nombre de copropriétés ayant bénéficié d'actions de formation à l'aide du POPAC QPV

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N°7.1

Mettre en œuvre le NPNRU Mosson

PILIER N°2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU 7 : Elaborer un projet de renouvellement urbain ambitieux pour la Mosson et retisser la ville

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le quartier de la Mosson et la copropriété privée Cévennes 1 (quartier Cévennes) ont fait l'objet d'une importante intervention, au titre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) pour le quartier de la Mosson, et au titre d'une Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) copropriété dégradée pour les Cévennes 1 (Cf. enjeu 5). Couplées au PRU du Petit Bard – Pergola et à celui de la cité Gély, ce sont près de 35.000 habitants qui ont pu bénéficier d'une restructuration en profondeur de leur quartier et d'une amélioration de leur cadre de vie.

Quartier de plus **de 24 000 habitants**, la Mosson ne représente pas moins de 10% de la population de Montpellier. Il concentre à la fois la population la plus précaire, la plus pauvre, la plus éloignée de l'emploi, au niveau éducatif le plus bas, et la plus dépendante des prestations sociales à l'échelle de la Métropole.

Si les 10 000 habitants des Hauts-de-Massane ont un profil assez diversifié malgré des poches de pauvreté, les indicateurs socio-économiques les plus dégradés à l'échelle du quartier concernent essentiellement les 14 000 habitants du secteur de la Paillade (Grand Mail), secteur ayant à la fois le moins bénéficié du premier Projet de Rénovation Urbaine de la période 2007-2013, et secteur présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants : dalle, imbrication de la domanialité, forte concentration de copropriétés fragiles ou dégradées.

Si le quartier de la Mosson se caractérise par une relative mixité de l'habitat, faite de logements individuels et collectifs, sociaux et privés, le taux de logements sociaux y est globalement presque 5 fois supérieur à celui de la métropole (63% contre 13%), et les caractéristiques socio-économiques des ménages locataires du parc privé sont analogues à ceux du parc public. De fait, le quartier compte 12 500 personnes vivant sous le seuil de pauvreté, et le revenu médian des habitants y est plus de deux fois inférieur à l'ensemble de la ville (environ 7000 euros pour 15 200 euros pour Montpellier).

A la Paillade, l'analyse des trajectoires résidentielles met en évidence la faible mobilité de la population, qui s'explique pour partie par l'absence d'une offre équivalente, en termes de prix, dans d'autres quartiers de la Métropole, par des typologies de logements inadaptées (demande forte de grands logements familiaux) et par l'ancienneté du cadre bâti sur cette portion de la Métropole.

C'est pour poursuivre cette transformation nécessaire que le quartier Mosson a été inscrit sur la liste des 200 projets d'intérêt national et la copropriété des Cévennes dans la liste des projets d'intérêt régional du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU 2), dévoilé le 15 décembre 2014.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Offrir une nouvelle attractivité résidentielle et économique au quartier
- Créer un espace public, vecteur d'une nouvelle urbanité
- Favoriser l'attractivité résidentielle et la mixité sociale en anticipant les mutations foncières
- Réduire la précarité énergétique
- Favoriser une greffe urbaine
- S'inscrire à l'échelle du piéton

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Améliorer la qualité et le cadre de vie du quartier pour les habitants et le rendre plus attractif et intégré au reste de la Métropole
- Favoriser les parcours résidentiels des ménages et la mixité sociale
- Offrir une plus grande diversité fonctionnelle aux habitants
-

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'affirmation de l'ambition du projet de renouvellement urbain sur le quartier de la Mosson s'inscrit dans une **double échelle** : **celle de la métropole** avec pour objectif de changer l'image du quartier et d'en faire un véritable lieu de destination, attractif et **celle de la proximité** en améliorant son fonctionnement par un réinvestissement de l'espace public au service des habitants.

D'une manière générale, le premier Projet de Rénovation Urbaine a été mené à bien et toutes les opérations prévues initialement ont été réalisées. Le quartier a ainsi bénéficié d'opérations de construction, d'amélioration de l'habitat, de résidentialisations, de requalifications des espaces publics et commerciaux. Par ailleurs, un observatoire des copropriétés fragiles et dégradées a été mis en place durant cette période.

Toutefois, plusieurs études pré-opérationnelles n'ont pas donné lieu à des réalisations, du fait notamment de blocages techniques et d'une imbrication de fonctions urbaines complexes. C'est le cas d'études relatives aux pôles d'activités et de commerces, mais aussi du parking sous dalle situé sous le Grand Mail, et dont le devenir n'a pas été tranché. D'autres études n'ont finalement pas été menées.

Par ailleurs, le traitement de plusieurs enjeux urbains n'a pas été achevé :

- La démolition ciblée de certains immeubles est nécessaire ;
- Les résidentialisations et rénovations doivent être poursuivies avec davantage de moyens ;
- Une place particulière doit être faite aux copropriétés dégradées dans le nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) ;
- La diversification de logements doit être intensifiée pour atteindre les objectifs de mixité sociale ;
- Sur la question des espaces commerciaux, une réflexion et un programme sont à mettre en œuvre : la rénovation des espaces commerciaux n'a pas été effectuée ou reste insatisfaisante.

Ainsi, il est nécessaire d'envisager une seconde phase d'intervention sur ce quartier qui se focalisera en particulier **sur la partie Sud de la Mosson (Grand Mail) et le secteur des Hauts de Massane**.

Le projet pour le quartier de la Mosson s'appuiera autour de 4 grands principes :

- **Ouvrir le quartier et l'espace public** au travers des cours paysagers est-ouest en inscrivant La Paillade dans la dynamique métropolitaine.
- **Activer l'économie** pour faire de La Paillade un territoire attractif et innovant.
- **Améliorer la qualité de vie** au quotidien en remettant la nature et le paysage au cœur du quartier.
- **Connecter la Paillade avec les nouveaux réseaux de transports** et les écosystèmes de l'innovation.

Trois pôles seront à consolider :

- Mosson Sud : Nécessité de développer le commerce, les équipements ainsi que les cheminements piétons et les espaces verts.
- Les Halles du village : lieu de rencontre, de commerce qu'il faudra entretenir.
- Saint Paul : Cela demandera une action en profondeur sur l'espace public, l'habitat et les commerces.

Plus généralement, ces grands objectifs et enjeux structurant la vision du quartier de la Mosson à horizon 2030 peuvent être résumés en une trajectoire forte : **faire du quartier de la Mosson un quartier mixte, attractif et intégré au reste de la Métropole**.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : METROPOLE

PARTENAIRES ASSOCIES : SA3M, Etat, ANRU, ANAH, Ville, Région, Département, Bailleurs, CDC, EPARECA, conseils citoyens

PERIMETRE DE L'ACTION

QPV Mosson incluant les Hauts de Massane

PUBLICS VISES

Tous les habitants de la Mosson

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : fin 2017

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Avancement du NPNRU 2 au travers des revues de projet

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Evolutions du quartier en terme de construction, démolition, réhabilitation, résidentialisation, aménagement et équipements publics ou privés, parcours résidentiels, ...

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N°7.2

Mettre en œuvre le NPNRU Cévennes

PILIER N°2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU 7 : Elaborer un projet de renouvellement urbain ambitieux pour la Mosson et retisser la ville

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le quartier de la Mosson et la copropriété privée Cévennes 1 (quartier Cévennes) ont fait l'objet d'une importante intervention, au titre du Projet de Renovation Urbaine (PRU) pour le quartier de la Mosson, et au titre d'une Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) copropriété dégradée pour les Cévennes 1 (Cf. enjeu 5). Couplées au PRU du Petit Bard – Pergola et à celui de la cité Gély, ce sont près de 35.000 habitants qui ont pu bénéficier d'une restructuration en profondeur de leur quartier et d'une amélioration de leur cadre de vie.

Le **quartier des Cévennes** a été identifié comme quartier prioritaire au titre de la politique de la ville et comme opération d'intérêt régional par l'ANRU. En effet, cette grande copropriété qui s'étend sur une emprise foncière unique de 8,7 hectares, et comporte 919 logements, a vu, au fil du temps, son mode de gestion se déliter occasionnant des tensions entre les copropriétaires et donnant naissance à plusieurs copropriétés secondaires. Leur libre administration, sans fond juridique et sans cohérence en matière de gestion des espaces extérieurs (qui dépendent de la copropriété principale), a conduit au cloisonnement et à l'enclavement d'une partie des bâtiments.

A la suite des conclusions de l'observatoire des copropriétés de 2009, mis en place par la Ville de Montpellier et reconduit en 2015 par Montpellier Méditerranée Métropole, une partie de cette copropriété (Cévennes 1 : 7 bâtiments, 444 logements) a été classée comme une copropriété dégradée et a fait l'objet d'une OPAH en cours de finalisation. Mais, au-delà des difficultés que connaît la résidence Cévennes 1, c'est un dysfonctionnement global de l'ensemble de la copropriété des Cévennes qui rend notamment difficile l'intervention des services publics sur les espaces extérieurs (cheminements piétons, cycles et véhicules, ramassage des ordures ménagères, intervention des services de secours et de police, etc.).

C'est pour poursuivre cette transformation nécessaire que la copropriété des Cévennes a été inscrite dans la liste des projets d'intérêt régional du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU 2), dévoilé le 15 décembre 2014.

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Favoriser un fonctionnement urbain ouvert sur les quartiers avoisinants et sur la Ville
- Favoriser une mixité des habitants, des fonctions et de l'occupation des espaces extérieurs
- Enrayer le processus de dégradation de la grande copropriété Les Cévennes
- Agir pour renouveler les équipements et les commerces obsolètes et peu qualitatifs

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Améliorer la qualité et le cadre de vie du quartier pour les habitants et le rendre plus attractif et intégré au reste de la Métropole
- Favoriser les parcours résidentiels des ménages et la mixité sociale
- Offrir une plus grande diversité fonctionnelle aux habitants

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le projet sur la copropriété des Cévennes 1 s'appuiera sur 3 objectifs :

L'achèvement de la réhabilitation des bâtiments des Cévennes 1

Il s'agit de finaliser la réhabilitation de l'ensemble des bâtiments permettant une véritable dynamique de projet pour diversifier le peuplement. La réhabilitation de deux derniers bâtiments (K et M – 88 logements) a été ainsi lancée fin 2017. Lorsqu'elle sera

aboutie, l'opération de rénovation de la copropriété Cévennes 1 sera la plus importante opération de rénovation thermique sur le parc privé de Montpellier.

Il s'agit également d'accompagner les propriétaires occupants les plus modestes afin de leur permettre de rester dans cette copropriété.

La recomposition urbaine des espaces extérieurs de l'ensemble de la copropriété des Cévennes, pour désenclaver cette copropriété et hiérarchiser des espaces en fonction d'usages différenciés. Cela passera notamment par la recomposition de l'entrée des Cévennes pour transformer radicalement la première image perçue. Face à ce défi, il apparaît avant tout nécessaire de recréer, sur cette très vaste unité foncière, un nouveau parcellaire et réintroduire des espaces publics pour assurer une cohérence et une continuité urbaine. Parallèlement à la définition du domaine public, c'est bien la création de nouvelles entités privées cohérentes et à l'échelle de chaque bâtiment qui, à terme, sera de nature à organiser et rationaliser la gestion de l'ensemble. La délimitation de ces nouvelles entités permettra de jeter les bases d'une future scission de la copropriété et ainsi d'en faciliter la gestion. Cette recomposition urbaine devra également permettre une meilleure prise en compte des questions de sécurité.

Le renforcement de l'attractivité commerciale : en dépit d'atouts non négligeables, notamment par le grand nombre de locaux d'activité et associatifs en rez-de-chaussée, les activités commerciales ne sont pas aujourd'hui valorisantes pour la copropriété et le quartier. Visibles essentiellement sur l'avenue Louis Ravaz et présents à l'intérieur de la copropriété, notamment dans le bâtiment N, les commerces se sont spécialisés et ont perdu en qualité. Ils sont également marqués par un fort sentiment d'insécurité rendant parfois leurs devantures peu attrayantes. De multiples usages en conflits s'y développent anarchiquement (stationnement copropriétaires, client commerces, maison de quartier, etc.) sans possibilité d'intervention de la police du fait des statuts privés des espaces. Une réflexion doit être menée pour qualifier les abords de ces commerces dont le foncier appartient à la copropriété.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : METROPOLE

PARTENAIRES ASSOCIES : SA3M, syndicats, administrateur provisoire, Etat, ANRU, ANAH, Ville, Région, Département, Bailleurs, CDC, EPARECA, conseils citoyens

PERIMETRE DE L'ACTION

QPV Cévennes

PUBLICS VISES

Tous les habitants du quartier

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2019

Date de fin : 2022 (et au-delà)

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Avancement du NPNRU 2 au travers des revues de projet

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Evolutions du quartier en termes de réhabilitation, de recomposition des espaces extérieurs, aménagement et équipements publics ou privés, parcours résidentiels,...

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

ENJEUX 9, 10 et 11 : Offrir un meilleur cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité

FICHE N° 9.1 Décliner les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires en articulation avec les démarches de gestion urbaine de proximité

FICHE N° 9.2 Développer des démarches de gestion urbaine et sociale de proximité dans les deux quartiers en NPNRU 2 (Mosson et Cévennes) et sur les autres quartiers prioritaires

FICHE N° 9.3 Améliorer la gestion du tri des déchets et favoriser la ré appropriation des espaces extérieurs en impliquant les résidents

FICHE N° 10.1 Equipe de médiation sociale de proximité (intervention espaces publics)

FICHE N° 10.2 Règlement des conflits sociaux privés

FICHE N° 11.1 Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

FICHE N° 9.1

Décliner les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires en articulation avec les démarches de gestion urbaine de proximité

PILIER N°2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU N°9 : RENOVER LES DEMARCHES DE GUP

ELEMENTS DE CONTEXTE ACTUALISES AUXQUELS L'ACTION REpond

- Des démarches de gestion urbaine de proximité conduites sur trois quartiers, objet d'un projet de rénovation urbaine (Petit Bard-Pergola, Mosson et Centre) dans le cadre du PRU 1 avec signature de conventions de GUP.
- Des démarches de GUP à développer dans le cadre des deux NPNRU 2 Mosson et Cévennes
- Des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB mises en œuvre à compter de 2016

Des préalables à prendre en compte :

- Nécessité de faire avec les habitants et d'impliquer les conseils citoyens dans la démarche
- L'information et la concertation ne sont pas suffisamment développées
- Une attention particulière à porter sur la question de l'interface domaine public / domaine privé

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Assurer une égale qualité de service dans l'ensemble du parc social (QPV et hors QPV) et soutenir le développement social local par le développement d'une série d'actions des bailleurs sur le parc social en QPV en complément des moyens de droit commun, et en contrepartie de l'abattement de 30% de TFPB.

RESULTATS ATTENDUS :

- Améliorer la qualité de vie des habitants et le service rendu aux locataires en QPV

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La qualité de vie urbaine est un objectif fort du contrat de ville. Les organismes HLM en sont co-responsables aux côtés des collectivités locales (Ville et Métropole), de l'Etat et de l'ensemble des acteurs amenés à intervenir dans les quartiers.

Assurer une égale qualité de service dans l'ensemble de leur patrimoine est un objectif que les bailleurs poursuivent au quotidien. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, cet objectif nécessite la mobilisation de moyens complémentaires, adaptés à la diversité des situations et aux évolutions de contexte parfois très rapide.

Ainsi, l'abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés en QPV, et institué par la loi de finances pour 2015, vise à atteindre le même niveau de qualité de service que dans l'ensemble du parc.

Cette mesure s'est traduite par l'élaboration de conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB entre les quatre bailleurs présents en QPV (ACM habitat, Hérault Habitat, ERILA, SFHE), l'Etat, la ville de Montpellier et la Métropole. Ces conventions reposent sur :

- Un programme d'action articulé avec les démarches de gestion urbaine de proximité portées par les collectivités,
- Un bilan annuel des actions réalisées,

- Un pilotage dédié.

Les programmes d'actions doivent soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social en agissant sur 8 axes d'intervention :

- Le renforcement de la présence du personnel de proximité ;
- La formation soutien des personnels de proximité ;
- Le sur entretien ;
- La gestion des déchets et encombrants / épaves ;
- La qualité résidentielle ;
- La concertation / sensibilisation des locataires ;
- **L'animation, le lien social, le vivre ensemble : soutien aux actions favorisant le vivre ensemble, actions d'accompagnement sociales spécifiques, actions d'insertion (chantiers d'insertion, chantiers jeunes), mise à disposition de locaux associatifs ou de services) ;**
- Les petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Les bailleurs : ACM Habitat, Hérault Habitat, ERILIA, SFHE

PARTENAIRES ASSOCIES : Métropole, Ville de Montpellier, Etat, locataires, associations, conseils citoyens

PERIMETRE DE L'ACTION

Les 12 QPV

PUBLICS VISES

Les locataires et habitants des quartiers

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2019

Date de fin : 2022

INDICATEURS D'EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION / RESULTATS :

- Bilan annuel de chaque convention faisant état des réalisations et résultats
- Nombre de logements concernés par les mesures

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

FICHE N° 9.2

Développer des démarches de gestion urbaine et sociale de proximité dans les deux quartiers en NPNRU 2 (Mosson et Cévennes) et sur les autres quartiers prioritaires

PILIER N°2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU N°9 : RENOVER LES DEMARCHES DE GUP

ELEMENTS DE CONTEXTE ACTUALISES AUXQUELS L'ACTION REpond

- Des démarches de gestion urbaine de proximité conduites sur trois quartiers, objet d'un projet de rénovation urbaine (Petit Bard-Pergola, Mosson et Centre) dans le cadre du PRU 1 avec signature de conventions de GUP.
- Deux NPNRU2 dont la signature des conventions est imminente sur le secteur Mosson et la copropriété des Cévennes et qui vont nécessiter la mise en œuvre d'un projet de GUSP.
- Pas de démarches spécifiques au sein des autres quartiers prioritaires.
- Des préalables à prendre en compte :
 - Nécessité de faire avec les habitants et d'impliquer les conseils citoyens dans la démarche
 - L'information et la concertation ne sont pas suffisamment développées
 - Une attention particulière à porter sur la question de l'interface domaine public / domaine privé

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Coordonner les interventions des différents acteurs (Ville, Métropole, bailleurs, syndic en particulier) afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité du service rendu tant dans les espaces publics que résidentiels afin d'arriver à un niveau de qualité équivalent aux autres quartiers ;
- Garantir une meilleure coordination et communication autour de la GUSP entre les acteurs, en impliquant notamment l'expertise d'usage des habitants et conseils citoyens ;
- Soutenir les initiatives locales d'amélioration du cadre de vie.

RESULTATS ATTENDUS :

- Plus grande réactivité dans la résolution des problèmes quotidiens liés à la GUSP
- Amélioration du cadre de vie
- Meilleure implication et information des usagers

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La gestion urbaine et sociale de proximité est une démarche visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et le service rendu aux habitants, au quotidien et à long terme. Plus précisément, elle vise à traiter sur un territoire défini, les problèmes de gestion des espaces extérieurs de vie communs publics et privés (maintenance des espaces extérieurs, propreté et gestion des déchets, gestion du stationnement et des épaves, gestion des chantiers, ...) en agissant sur la forme urbaine, les organisations institutionnelles (publiques, privées, publiques/privées) et le comportement des habitants.

Une convention de GUSP sera établie dans le délai de six mois à compter de la signature de la convention de renouvellement urbain (Mosson et Cévennes).

S'inscrivant dans des temps différents qui correspondent à des besoins évolutifs des habitants, la déclinaison des enjeux, des objectifs et du programme d'actions sera ainsi organisée autour de trois temps :

➤ **la GUP quotidienne**

Elle proposera, à partir des attentes exprimées dans le diagnostic partagé, une série d'actions immédiates afin d'améliorer dès à présent le quotidien des habitants : sur nettoyage, remise en état des voiries et des soubassements d'immeubles, renforcement de l'éclairage, du mobilier urbain,...

➤ **la GUP durant les chantiers**

Elle permettra de faciliter le fonctionnement du quartier pendant la phase travaux en organisant la vie quotidienne des habitants tout en anticipant, au fur et à mesure, l'information de ceux-ci. Les actions auront pour objectif principal d'assurer un fonctionnement satisfaisant du secteur concerné durant les chantiers, de réduire les effets négatifs sur la vie du quartier, d'assurer la sécurité des habitants et de les informer sur le phasage et le déroulement des chantiers et leur impact sur la vie du quartier.

➤ **la GUP du quartier rénové**

Le projet de rénovation urbaine contribue à une transformation pérenne du quartier. Une gestion urbaine classique, celle qui est mise en œuvre dans tous les quartiers de la ville, se substituera, progressivement, au terme du chantier, aux dispositifs exceptionnels de la phase initiale ou de la phase travaux.

Par ailleurs, une articulation sera prévue avec le dispositif d'abattement de TFPB dont bénéficient 4 bailleurs (ACM Habitat, Hérault habitat, ERILIA, SFHE) sur le quartier de la Mosson.

Enfin, dans le cadre du plan local d'application de la charte nationale d'insertion, un objectif d'insertion au minimum égal à 10% des embauches directes ou indirectes effectuées dans le cadre de la GUSP sera prévu.

Un dispositif de pilotage et de veille / suivi sera constitué pour garantir la mise en œuvre effective des dispositions arrêtées et assurer l'évaluation du programme d'actions.

Pour les autres quartiers prioritaires, non couverts par un NPNRU 2, il s'agira, en lien avec les bailleurs ou les syndicats, et sur des sites à enjeux à définir, de déterminer les axes d'amélioration (propreté, gestion des déchets et épaves, gestion des espaces partagés, stationnement...) qui nécessiteraient une intervention coordonnée des services gestionnaires et qui pourraient s'inscrire dans une démarche de GUSP.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Métropole, Equipe opérationnelle du NPNRU 2

PARTENAIRES ASSOCIES : Métropole, Ville, Etat, bailleurs, syndic, acteurs de terrain (délégués préfet, coordonnateurs de territoires), conseils citoyens, habitants, associations

PERIMETRE DE L'ACTION

Les 12 QPV (dont les deux sites objet d'un NPNRU 2 Mosson et Cévennes)

PUBLICS VISES

Les résidents

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2019

Date de fin : 2022 (poursuite au-delà)

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION / RESULTATS :

- Mise en œuvre des 2 conventions de GUSP et du dispositif de suivi / animation
- Bilans annuels des conventions

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de repli communautaire)

FICHE N° 9.3

Améliorer la gestion du tri des déchets et favoriser la ré appropriation des espaces extérieurs en impliquant les résidents

PILIER N°2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU N°9 : RENOVER LES DEMARCHES DE GUP

ELEMENTS DE CONTEXTE ACTUALISES AUXQUELS L'ACTION REpond

- Un fort besoin d'intervention sur les espaces extérieurs
- Nécessité de faire avec les habitants et d'impliquer les conseils citoyens
- L'information et la concertation ne sont pas suffisamment développées

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Impliquer les habitants dans la gestion des espaces communs au service d'un projet environnemental et encourager leur participation comme acteurs de l'embellissement du quartier
- Construire des actions collectives d'éducation "à son environnement" en direction des résidents d'un quartier
- Améliorer le tri et la valorisation des déchets des ménages
- Améliorer la qualité de l'espace public
- Mobiliser les habitants peu ou pas investis dans la vie du quartier

RESULTATS ATTENDUS : (Préciser les résultats attendus pour les QPV et ses habitants)

- Améliorer le cadre de vie et l'implication des habitants dans ces démarches

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Métropole de Montpellier accorde une place majeure à la préservation de l'environnement. Elle base ses actions en faveur du développement durable autour de trois grands axes : la maîtrise de l'énergie, l'écomobilité **et la gestion des déchets**.

Elle s'engage fortement en faveur du tri des déchets et de leur valorisation et porte également ses efforts sur la prévention des déchets pour les limiter à la source et diminuer de façon notable leur impact écologique et économique. Elle met en place des actions pour réduire la quantité d'ordures ménagères produites et sensibiliser ses habitants aux différents gestes éco-citoyens. Ces préoccupations sont également partagées par les bailleurs pour à la fois garantir une meilleure gestion et qualité de service de leur résidence et contribuer aux dynamiques vertueuses en terme environnemental.

Ces initiatives sont l'occasion d'impliquer les populations dans la gestion de leur cadre de vie tout en créant du lien social autour d'un projet commun et partagé qui peut déboucher également sur une ré appropriation des espaces extérieurs des résidences (ré aménagement, création de potagers collectifs, ...). Les associations locales, les habitants, personnes relais et les acteurs économiques, ont un rôle certain à jouer dans ces démarches.

Il est proposé, après identification conjointe par les bailleurs (et syndics) et la Métropole, et sur la base d'un accompagnement extérieur, d'intervenir auprès des habitants autour de l'amélioration du tri et la gestion des déchets, selon 2 axes prioritaires :

- La création d'une communauté de trieurs en récompensant le geste de tri via des relais de communication choisis dans les quartiers (les « coachs ») ; outre la motivation des habitants à des gestes simples de tri (les bouteilles plastique), ces relais permettent de sensibiliser les habitants à l'évolution des consignes de tri, mais aussi à la réduction des incivilités et de la fracture numérique (plate-forme digitale). Cette action fait appel à des dispositifs innovant alliant communication engageante et récompense.
- la mise en place, quand la configuration des espaces extérieurs le permet, de composteurs collectifs financés par la Métropole. La gestion de ces compostages collectifs sera ensuite gérée par une association via une convention avec la Métropole.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Métropole, bailleurs

PARTENAIRES ASSOCIES : Prestataire extérieur, Ville de Montpellier, Etat, syndicats, habitants, conseils citoyens

PERIMETRE DE L'ACTION

Les 12 QPV pour le compostage collectif ; Mosson, Petit Bard, Cévennes, Paul Valéry pour les communautés de trieurs (pilote expérimental)

PUBLICS VISES

Les habitants des quartiers

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2019

Date de fin : 2022

INDICATEURS D'EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION / RESULTATS :

- Nombre de résidences et d'habitants concernés par des démarches
- Nombre de composteurs en pieds d'immeubles mis en service
- Amélioration des performances de tri des déchets

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

FICHE N°10.1

Création d'une équipe de médiation sociale de proximité (intervention espaces publics

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

Des quartiers attractifs ENJEU

N°10 : Placer la médiation comme un levier de cohésion sociale

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Des difficultés croissantes des habitants des quartiers au niveau de l'emploi, de l'habitat, de la délinquance, des dégradations, des regroupements gênants de personnes dans les parties communes....ces difficultés participent à l'isolement, au sentiment d'abandon voire d'insécurité.
- Par ailleurs la problématique (infra pénale) des conflits de voisinage est très prégnante sur les territoires et les habitants sont en forte demande de présence humaine clairement identifiée, sur le terrain.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Réduire les situations de tensions, de manière préventive et ponctuelle, en intervenant sur les problématiques relevant du champ d'action du médiateur
- Contribuer à la réappropriation de l'espace public et privé. Les jeunes (mineurs/adolescents) en particulier, doivent pouvoir utiliser l'espace public/privé de manière socialement acceptable. A ce titre il convient de sensibiliser les parents défaillants et/ou en difficultés de leur responsabilité parentale
- Encourager le volontariat des citoyens, tissu associatif, administration à élaborer des petits projets d'intervention en direction des jeunes
- Favoriser le lien social en allant à la rencontre du public afin de favoriser le dialogue entre les habitants, les associations, les institutions et particulièrement les jeunes (présents dans la rue, les halls d'immeuble etc.)
- Repérer les publics les plus en difficultés et faire le lien avec les institutions et le partenariat local (APS34 etc...)
- Intervenir et rendre compte des saisies de médiation que les administrations, bailleurs, institutions auront formulées.
- Aller vers : les médiateurs par un parcours de déambulation dans le quartier pourront rencontrer les habitants et les jeunes
- Orienter vers les éducateurs de prévention spécialisée en cas de problématiques éducatives
- Contribuer à l'amélioration du fonctionnement des quartiers en y assurant une veille technique
- Accompagner les mesures prises dans le cadre de GUP

RESULTATS ATTENDUS :

- Un climat apaisé
- Une amélioration des relations habitants/jeunes/commerçants/bailleurs
- Une communication rétablie
- Une diminution des dégradations et incivilité diverses
- Une prise de conscience de la responsabilité parentale
- Accompagner le fonctionnement des équipements publics

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE :

pour l'étude de faisabilité : la Ville

pour le portage de l'équipe : ?... l'étude de faisabilité le définira...

PARTENAIRES ASSOCIES : Ville, MMM, Conseil départemental, APS34, Bailleurs, AOT (Autorité Organisatrice des Transporteurs)

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Les habitants des quartiers en politique de la Ville
Les jeunes utilisateurs de l'espace public

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début :

1^{er} trimestre 2016 pour l'étude de faisabilité

2^{ième} semestre 2016 pour les premiers recrutements

Date de fin :

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Un bilan d'activité de médiation doit être réalisé
- Une fiche de suivi qui permettra au médiateur d'informer de son activité de déambulation et de sa permanence, du profil des jeunes rencontrés et des thèmes des échanges

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Nombre de dégradations / intrusion bâtiments publics
- Nombre de conflits de voisinage traités
- Nombre de signalements
- Diminution des incivilités

Mise en place d'une formation :

Il s'agit de permettre au médiateur social de capitaliser son expérience, d'acquérir des compétences dans ce domaine en perpétuelle évolution, de les maintenir, les actualiser, les réinterroger et les enrichir

Donner au médiateur les moyens de faire face à la charge psychologique liée à certaines situations rencontrées sur le terrain sera indispensable.

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

(Préciser quelle approche transversale prise en compte)

FICHE N°10.2

Règlement des conflits sociaux privés

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

Des quartiers attractifs

ENJEU N°10 : Placer la médiation comme un levier de cohésion sociale

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- La problématique (infra pénale) des conflits de voisinage est très prégnante sur les territoires
- La population souhaite plus de présence sur le terrain et surtout une présence identifiée et diversifiée
- Plusieurs organismes/institutions conduisent en interne des actions de médiation mais certaines situations rencontrées en particulier par les bailleurs nécessitent le recours à une médiation par des tiers extérieurs

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Améliorer la satisfaction des habitants concernant la prise en charge de leurs problématiques de voisinage
- Travailler sur la restauration du dialogue entre les différentes parties prenantes en les rendant acteurs des suites à donner. Par la restauration du dialogue visant à un apaisement durable des conflits
- Négocier un compromis et/ou protocole d'accord entre les tiers en cause
- Intervenir dans une démarche préventive en évitant l'aggravation de ces conflits

Les médiations sociales de proximité relevant de la sphère privée seront proposées lorsque les faits se rapporteront aux domaines suivants :

- Nuisances sonores diurnes / nocturnes
- Difficultés relationnelles (menaces éventuelles non réitérées et/ou insultes)
- Mitoyenneté entre logements (mur, arbres, haies etc...)

RESULTATS ATTENDUS :

- Diminution d'une récidive pour les habitants bénéficiant d'une médiation
- Réduction des tensions et du risque d'escalade (voir de violence) dans le cadre des conflits de voisinage
- Responsabilisation des personnes elles-mêmes dans la gestion de leurs conflits

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : VILLE DE MONTPELLIER, BAILLEURS

PARTENAIRES ASSOCIES :

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV, échelle ville

PUBLICS VISES

Les habitants des QPV

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2020

FICHE N°11.1

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

Des quartiers attractifs

ENJEU N°11 : Prévention de la délinquance et sécurité

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le diagnostic local de prévention de la délinquance a permis de mettre en avant différentes problématiques présentes sur le territoire de Montpellier, nécessitant une prise en compte ciblée dans le cadre des politiques locales de sécurité et de prévention de la délinquance, en articulation avec les dispositifs de la politique de la ville comme le contrat de ville

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

RESULTATS ATTENDUS :

DESCRIPTIF DE L'ACTION

4 axes d'intervention guident la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2015-2018 (Axe 1 : Tranquillité publique ; Axe 2 : Jeunesse et délinquance ; Axe 3 : Prévention des risques santé et des conduites addictives ; Axe 4 : Assistance aux victimes) ainsi qu'un axe transversal qui se déclinent en fiches action opérationnelles :

AXE TRANSVERSAL

- Fiche action 1 : Articulation entre STSPD et le contrat de ville (en particulier sur l'enjeu 10 médiation sociale et l'enjeu 3 soutien aux adolescents – prévention spécialisée et actions en direction des jeunes de 13 à 17 ans)
- Fiche action 2 : Créer un annuaire des partenaires
- Fiche action 3 : Mettre en place un observatoire local de la tranquillité publique

AXE 1 : TRANQUILITE PUBLIQUE

1. Coordination territoriale des moyens de sécurisation

- Fiche action 4 : Adopter un nouveau cadre à la coordination des services
- Fiche action 5 : Développer les dispositifs de vidéosurveillance et en harmoniser le maillage territorial
- Fiche action 6 : Coordonner les équipes d'interventions en lien avec les transports en commun
- Fiche action 7 : Organiser et harmoniser la sécurisation des abords des établissements scolaires

2. Prévention éducative de la délinquance et médiation

- Fiche action 8 : Instituer un dispositif pérenne de règlement des conflits privés
- Fiche action 9 : Développer un dispositif de médiation territoriale et mutualiser les initiatives de médiations de terrain

3. Gouvernance de la vie nocturne et festive

- Fiche action 10 : Modalités de gestion des grands rassemblements festifs ou sportifs
- Fiche action 11 : Inaugurer une gouvernance de la vie nocturne

4. Lutte contre les nuisances liées aux personnes en errance au centre-ville

- Fiche action 12 : Renforcer la sécurisation du centre-ville et contrôler la mendicité agressive

AXE 2 : JEUNESSE ET DELINQUANCE

1. Une approche ciblée en direction des jeunes exposés à la délinquance

- Fiche action 13 : Mettre en place un dispositif de partage d'informations nominatives

2. Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance

- Fiche action 14 : Avoir une vision globale territoriale de l'offre d'activités à destination des jeunes
- Fiche action 15 : Accompagner le dispositif pour les élèves exclus temporairement
- Fiche action 16 : Soutenir les chantiers éducatifs
- 3. Actions de prévention de la récidive**
 - Fiche action 17 : Développer les mesures alternatives à l'incarcération pénale
 - Fiche action 18 : Mettre en place le rappel à l'ordre

AXE 3 : PREVENTION DES RISQUES SANTE ET DES CONDUITES ADDICTIVES

- 1. Renforcer les actions liés au milieu festif**
 - Fiche action 19 : Renforcer les actions de prévention en milieu festif
- 2. Développer des moyens de communication et d'information**
 - Fiche action 20 : Communiquer sur les actions développées par la ville et ses partenaires
 - Fiche action 21 : Informer et sensibiliser par des supports d'information
- 3. Coordonner les actions de formation et de sensibilisation sur le territoire**
 - Fiche action 22 : Sensibiliser les jeunes
 - Fiche action 23 : sensibiliser et former les parents
 - Fiche action 24 : Sensibiliser et former les partenaires et acteurs locaux

AXE 4 : ASSISTANCE AUX VICTIMES

- 1. Coordonner les actions de formation et de sensibilisation sur le territoire**
 - Fiche action 25 : Développer un site internet de contact à destination du public cible
 - Fiche action 26 : Sensibiliser et former les acteurs de terrain
 - Fiche action 27 : Sensibiliser au pouvoir d'agir des habitants
 - Fiche action 28 : Sensibiliser les jeunes dans les écoles sur les relations de genre
- 2. Appuyer le développement de l'accès au droit**
 - Fiche action 29 : Développer et mieux communiquer sur les points d'accès au droit
 - Fiche action 30 : Poursuivre l'accompagnement des victimes au sein du commissariat central

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : Ville / Etat

PARTENAIRES ASSOCIES : Conseil Général, TGI, procureur, police nationale, police municipale éducation nationale, bailleurs sociaux, prévention spécialisée, associations,...

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble de la ville

PUBLICS VISES

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : fin 2015

Date de fin : 2018

INDICATEURS D'EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

INDICATEURS DE RESULTATS :

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

ENJEUX 12 : Axes transversaux et autres actions innovantes ou expérimentales

FICHE N° 12.1 Egalité Femmes/Hommes

FICHE n° 12.2 Lutte contre les discriminations

FICHE N° 12.1

Egalité femmes/hommes

AXES TRANSVERSAUX

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Inscrite dans la loi, l'égalité Femme / Homme peine à s'imposer.

Le respect des droits des femmes est pourtant au cœur des valeurs de notre République et chacun porte une part de responsabilité dans cette marche vers l'égalité qui repose sur l'engagement de tous.

Faire évoluer concrètement les conditions et la qualité de vie des femmes impose d'agir au plus près de leurs besoins, continûment, de façon répétée et pérenne.

QUELQUES CHIFFRES

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les QPV (**52,1%**; contre 51,5 % dans les unités urbaines environnantes), et les familles monoparentales y sont sur représentées (**24,1%** contre **15,7%** dans les unités urbaines environnantes). Au sein de ces familles monoparentales, la personne de référence est plus souvent la mère que le père en quartier prioritaire (88,6% contre 87,1% dans le reste des unités urbaines).

1 femme sur 2 est en emploi chez les 30-49 ans dans les quartiers prioritaires, contre 4 sur 5 dans les autres quartiers. Parmi les femmes en emploi, celles des QPV **travaillent davantage en temps partiel**.

50% des femmes de 15 à 64 ans se situent en dehors du marché du travail et ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi. Parmi les **femmes en activité, soit la moitié d'entre elles en QPV**, le taux de chômage est plus important qu'ailleurs (**23%**, contre 9,5 % pour les femmes des unités urbaines environnantes).

Plus d'une femme sur trois **vivait sous le seuil de pauvreté dans les zones urbaines sensibles, soit autant que les hommes**.

31,2% des femmes des zones urbaines sensibles déclarent avoir renoncé à des soins pour raisons financières, contre 18,8% hors Zus.

18% des femmes des zones urbaines sensibles sont atteintes d'obésité, contre 15% des femmes vivant hors Zus.

Moins de 40% des bénéficiaires du programme national « Ville Vie Vacances » (VVV) sont des filles.

3 % des femmes licenciées d'un club viennent d'un QPV.

En QPV, **30 %** des femmes se sentent en insécurité dans leur quartier, contre **18%** des hommes.

Les femmes sont plus fréquemment en **insécurité** que les hommes quels que soient leurs lieux d'habitation. Le sentiment d'insécurité décroît régulièrement avec l'âge hors QPV, cependant, il **augmente avec l'âge dans les QPV**.

Les résidents en QPV présentent **un plus faible niveau de mobilité**:

La part d'« immobiliers » est plus importante (+3 à 4 points de pourcentage), et les habitants effectuent, en moyenne, moins de déplacements au cours des cinq jours de semaine (-1,4 à -2,2 déplacements par rapport aux habitants des autres quartiers selon la taille de l'unité urbaine).

La part des **ménages non-motorisés** est plus importante en QPV (+12 à +17 points) et la **possession du permis**, moins répandue (-22 à -25 points).

Le **plus faible usage de la voiture** en quartier prioritaire touche surtout les femmes (-4,8 déplacements en voiture en cinq jours pour les femmes des QPV par rapport à celles des autres quartiers, contre seulement -2,8 pour les hommes).

OBJECTIFS DE L'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS

- Actions d'éducation à l'égalité et à la lutte contre les violences sexistes
- Formation des professionnels aux stéréotypes dès la petite enfance, au repérage et à l'orientation des femmes subissant des violences, collectivités employeurs publics lieux de prévention / détection, protection es salariées exposées à des violences
- Journées de sensibilisation rendues obligatoires pour l'ensemble des acteurs des CDV
- Valoriser les parcours de femmes dans les médias locaux

- Travailler sur le sentiment spécifique d'insécurité dans l'espace public : voir avis CNV marche exploratoire + formation aux transports des jeunes filles, formations des chauffeurs, numéro d'appel sur l'insécurité, dispositifs contraignants pour lutter contre le harcèlement de rue
- Mixité dans le sport et les loisirs systématique, temps égaux d'occupations des équipements de plein air, créneaux proposés compatibles avec le sentiment d'insécurité des filles notamment dans les gymnases
- Malus de subventions en fonction de la part de femmes effective dans les actions y compris sportives
- Indicateurs genrés à mettre en place
- Organiser un Tiers payants pour les modes de gardes publics

DESCRIPTIF DE L'ACTION

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

MAITRE D'OUVRAGE : DDCS déléguée départementale DDF, Ville, Département

PARTENAIRES ASSOCIES :

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des quartiers Politique de la Ville.

PUBLICS VISES

Population des quartiers Politique de la Ville.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2020

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

INDICATEURS DE RESULTATS :

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

En favorisant une meilleure couverture du territoire par une offre publique et associative complétée et adaptée aux besoins des publics des QPV, la coordination doit permettre d'agir sur les enjeux transversaux en augmentant la pratique au niveau du jeune public, en favorisant l'équité homme/femme et en soutenant la lutte contre les discriminations. Une attention particulière devra être portée aux publics des jeunes filles et des familles, à la mixité sociale, à la recherche de co-construction, à la promotion de la mobilité sur le territoire.

FICHE N° 12.2

Lutte contre les discriminations

ENJEUX TRANSVERSAUX

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Depuis 2015, deux engagements intensifient l'implication de la Ville dans ce domaine:

-L'adhésion de la Ville de Montpellier à la Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR) depuis le 10/05/16, qui entraîne l'adoption d'un plan d'action que la Ville s'est engagée à mettre en œuvre et qui prévoit l'évaluation du racisme et des discriminations sur le territoire de la collectivité ;

-La signature par la Ville de Montpellier de la Charte « Egalité contre le racisme » porté par le Défenseur des Droits (2016).

Ces engagements ont conduit en 2017 à commander un premier état des lieux des discriminations sur le territoire et à créer en 2018 le groupe de recherche-action au service de la lutte contre les discriminations, afin de pallier progressivement le manque de données et de mettre en place des politiques publiques ciblées.

L'étude commanditée par le Service de la Cohésion sociale de la ville de Montpellier, rendue en 2018, a montré l'importance de la question de la lutte contre les discriminations sur le territoire de la ville. Les populations les plus fragiles rencontrent de nombreuses difficultés sociales, renforcées par la persistance de discriminations dans de nombreux domaines. Si elles ne sont pas les seules populations impactées par le phénomène, les personnes en situations de handicap, les personnes issues de l'immigration, les femmes et les habitants des QPV sont particulièrement concernées par diverses discriminations. Souvent, celles-ci se cumulent et constituent autant de freins dans le parcours des personnes. Elles vont toucher de nombreux domaines : accès à l'emploi, au logement ou encore accès aux droits.

Cet état de fait rend nécessaire une action publique spécifique à la lutte contre les discriminations.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

- Identifier de manière fine et précise différentes dynamiques discriminatoires
- Visibiliser leur existence
- Emettre des préconisations immédiatement opérationnelles dans la cadre de l'action publique et qui pourraient se traduire à terme par la mise en place d'un plan de lutte contre les discriminations intégré au contrat de ville
- Proposer des actions dans différents domaines (emploi, habitat, accès aux droits, ...) dans le cadre de la lutte contre les discriminations

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le groupe de recherche action mène des études sur 4 problématiques identifiées: Familles monoparentales: accès à la formation, à l'emploi, au logement, aux modes de garde / Aspects discriminatoires de la dématérialisation du service public / Le handicap et l'isolement social / Les conditions de recrutement des jeunes diplômés des QPV, l'accès à l'emploi des jeunes diplômés issus de l'immigration habitant un QPV) afin d'émettre des préconisations opérationnelles permettant de réduire les impacts des phénomènes discriminatoires.

Dans le cadre de la recherche action, il s'agira, chaque année, de mener deux séries d'actions :

1 / Conduite d'une ou deux études identifiées par le comité de pilotage du groupe. A l'issue de l'étude, une série de préconisations sont co-élaborées et émises, en lien avec les problématiques identifiées.

2/ Mise en place d'une série de préconisations – A partir des préconisations émises lors des études de l'année précédente, les Directions de la Cohésion Sociale et de la Politique de la Ville mettent en œuvre des actions de LCD. Celles-ci portent sur le domaine de la formation des personnels, d'actions de sensibilisation du public ou encore d'action publique, avec par exemple la mise en place d'un réseau de points d'accès aux droits numériques.

Par ailleurs, et au travers de l'action associative, il s'agira de proposer des actions dans différents domaines (emploi, habitat, accès aux droits, ...) dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

MAITRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Ville, Métropole, Etat

PARTENAIRES ASSOCIES : CCAS, Pole Emploi, Caf, CPAM, ACM, Associations, Département,..

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble du territoire de la Ville avec un focus sur les QPV

PUBLICS VISES

Ensemble de la population montpelliéraine potentiellement discriminée, avec un focus sur les publics cumulant divers facteurs de discrimination.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : Janvier 2020 : mise en place des actions et déroulé sur la durée du contrat

Date de fin : 2022

EVALUATION

INDICATEURS DE REALISATION :

- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de participants
- Nombre de professionnels formés/sensibilisés

INDICATEURS DE RESULTATS :

(A compléter au début - prévisionnel- et à la fin de l'action - réel)

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES TRANSVERSALES (soutien à la jeunesse, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, lutte contre toutes les formes de communautarisme)

Lutte contre les discriminations